This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DC
130
.J75
A32

BUILDING
USE ONLY

BUILDING
USE ONLY

BUILDING
USE ONLY

Joly, Guy.

MEMOIRES

DE

M. JOLY,

CONSEILLER DU ROY

AU CHATELET DE PARIS,

Pour ſervir d'éclairciſſement & de ſuite

AUX MEMOIRES

DE M. LE C. DE RETZ.

TOME PREMIER.

A ROTTERDAM,
Chez les Heritiers de LEERS.

M. DCCXVIII.

DC
130
.J75
A32

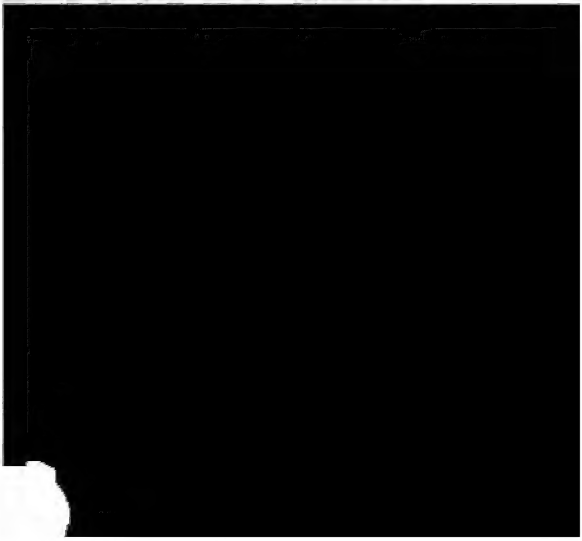

782810-190

PREFACE.

QUoique le Sieur Joly, Auteur de ces Memoires ne ſoit pas le principal perſonnage qui paroit ſur la Scene, il y joüe néanmoins un Rôle ſi brillant & ſi diſtingué, qu'il efface en quelque ſorte le premier. En effet, il eſt preſque partout l'objet dominant. C'eſt lui qui donne les avis les plus ſages, qui inſpire les réſolutions les plus fermes, qui forme les projets les mieux concertez, qui imagine les expediens les plus déciſifs, qui trouve les temperamens les plus judicieux, & qui ſe charge avec ſuccés des négociations les plus délicates, & des entrepriſes les plus difficiles. On ne peut ſoup-

çonner raiſonnablement que ce portrait ſoit flatté. On ſçait que le ſieur Joly étoit un des hommes de ſon tems qui avoit le plus d'eſprit, de pénétration, de fermeté, d'adreſſe, & de toutes les autres qualitez qu'on lui attribuë ici. Il regne d'ailleurs dans toute ſa narration un air de ſincerité qui ſaiſit d'abord; excepté ſur la fin de l'Ouvrage, où la malignité des traits ſatyriques qu'il répand ſur le Cardinal de Retz, frappe tellement qu'on n'en peut douter. Il ne faut

ait écrit avec tant de politeſſe & d'élegance, dans un tems où notre Langue étoit bien éloignée de la pureté qu'elle a aujourd'hui. Son ſtile eſt incomparablement plus uni & plus net que celui du Cardinal de Retz; & l'on voit qu'il s'eſt étudié à s'énoncer avec toute la clarté & tout l'ordre dont un diſcours hiſtorique eſt capable.

Au reſte, on ne doit pas prendre ces Memoires pour une repetition de ceux du Cardinal; car bien qu'on y rapporte d'abord à peu prés les mêmes choſes, cependant on y remarque un grand nombre de faits nouveaux, & de circonſtances, ou entierement differentes, ou mieux detaillées. Outre cela le Sieur Joly va bien plus loin, & renferme les évenemens de pluſieurs années, dont il n'eſt fait aucune mention dans les pre-

miers Memoires. L'on peut même dire que ce qu'il a ajoûté eſt la partie la plus curieuſe de l'Ouvrage, parce qu'on y voit la vie domeſtique & les qualitez perſonnelles du Cardinal de Retz, developpées, & miſes dans tout leur jour.

On eſpere que le Public, qui a ſi bien reçû les premiers Memoires, ne fera pas aux ſeconds un accueil moins favorable. On ſe [redacted] preſenter un troiſiéme [redacted]

MEMOIRES
DE
M. JOLY.

LE miniſtere du Cardinal de Richelieu étant devenu odieux, la nouvelle de ſa mort fut reçûë generalement dans toute la France avec des ſentimens & des témoignages d'une joye qu'on ne peut aſſez exprimer; & même comme cette mort fut bientôt ſuivie de celle du Roi Louis XIII. & que la Regence fut donnée à la Reine (1) cette joye fut extrémement augmentée par l'eſperance qu'on eut d'un changement avantageux; & que la Reine qui avoit elle-même beaucoup ſouffert des violences du C. de Richelieu, prendroit une conduite oppoſée à celle de ce Miniſtre, d'autant plus que juſqu'alors S. M. avoit toujours paru fort ſenſible à la miſere des peuples & aux diſgraces des particuliers. Mais comme on remarqua bientôt aprés, que la Reine en changeant d'état, avoit auſſi changé d'humeur & de ſentimens; comme on vit qu'elle remettoit le gouvernement du Royaume, & le ſoin de

(1) Anne d'Autriche, fille ainée de Philippe III. Roi d'Eſpagne, morte en 1666.

toutes les affaires au Cardinal Mazarin, après s'être défaite de l'Evêque de Beauvais (1), à qui elle avoit de grandes obligations, & qui étoit au moins un homme de bien ; chacun se figura diversement & à sa mode les raisons de ce choix, & de cet attachement à un étranger ; de sorte qu'elle tomba insensiblement dans le mépris de la plûpart des grands Seigneurs, & autres personnes de qualité, même de quelques uns de ses amis particuliers, qu'elle sollicitoit fort inconsidérement de s'attacher à son nouveau Favori.

Ainsi les peuples, au lieu du soulagement qu'ils avoient attendu, se trouvant plus que jamais accablez de nouveaux subsides, les belles esperances qu'on avoit euës, & les

qui augmentoient tous les jours au lieu de diminuer, aigriſſoient ſi fort les eſprits, & les tenoient dans une agitation ſi continuelle, qu'il y a moins de ſujet de s'étonner que les Barricades ayent été faites, que de ce qu'elles ne ſe ſont pas faites plûtôt.

On avoit ſouffert longtems avec patience; on avoit laiſſé mourir le Preſident Barillon dans la priſon d'Amboiſe, où la Reine l'avoit jetté, quoiqu'il eût contribué plus que perſonne à faire dans le Parlement tout ce qu'elle avoit voulu lors de la Regence. Bientôt aprés que M. le Duc de Beaufort eût amené le Roi & la Reine à Paris, on le fit renfermer dans Vincennes, ſous prétexte d'une accuſation ridicule contre la vie du C. Mazarin, & on l'y laiſſa languir pluſieurs années. On murmuroit publiquement du deſordre des Finances; on peſtoit ouvertement contre d'Emery, homme violent & de baſſe naiſſance, qui avoit été fait Surintendant. Le Parlement s'étoit aſſemblé pluſieurs fois ſur la fin de l'année 1647. pour l'Edit du Tarif, que la Cour fut obligé de réformer. Le peuple s'attroupoit tous les jours dans le Palais & dans les places publiques; & même comme on envoya le Regiment des Gardes dans la ruë Saint-Denis, pour favoriſer l'enlevement de Cadeau fameux négociant, de Croiſet Procureur au Châtelet, & de quelques autres bons Bourgeois, qui pourſuivoient au Parlement avec chaleur une Requête qu'ils avoient preſentée contre l'Edit du Domaine, le peuple s'étoit émû, & avoit ſonné le tocſin aux Egliſes de la même

ruë & des environs, & s'étoit ſi bien
en ètat de défendre ceux qu'on vouloit
rêter, que les Gardes furent obligez d
retirer, auſſibien que le Lieutenant Ci
qui avoit eu ordre d'aller en perſonne
cette execution.

Depuis ce jour-là le peuple dans tou
quartiers de Paris, & pendant toutes
nuits, ſe mit à faire des décharges d'a
à feu ſi continuelles, qu'il étoit ai
voir que tout le monde ne ſongeoit pas
lement à ſe tenir ſur ſes gardes, mais
core ſe diſpoſoit à quelque choſe de
extraordinaire.

Cependant parceque le Parlement &
autres Compagnies ne s'étoient pas en
entierement declarées, & qu'elles tâch

méchans, que la Cour auroit à la fin triomphé des larmes des peuples & des efforts des Magistrats, si elle ne se fût embaraſſée elle-même dans ſes deſſeins & par ſa mauvaiſe conduite.

Quoi qu'il en ſoit, la premiere des entrepriſes de la Cour qui commença d'échauffer les Compagnies Souveraines, fut l'Edit que le Roi porta au Parlement au mois de Janvier 1648. contenant la création de douze Maîtres des Requêtes. Car bien que cet Edit ſemblât ne regarder que le Corps des Maîtres des Requêtes, les conſéquences en retomboient ſur toute la Robe; & il y avoit peu de familles qui n'y fuſſent intereſſées pour leurs parens ou pour leurs amis. De plus, comme on vit que les Maîtres des Requêtes s'aſſemblerent le même jour, & que le lendemain ils formerent oppoſition à l'Edit par des Députez de leur Corps, qui entrérent à la Grand'Chambre; cette action de vigueur d'une Compagnie qui n'avoit pas coûtume d'en faire paroître contre les deſſeins de la Cour, réveilla tout le monde; d'autant plus qu'on ſavoit que cette Aſſemblée étoit faite contre les défenſes expreſſes du Chancelier, & qu'on y avoit arrêté de faire de leurs bourſes particulieres une ſomme de douze mille livres par an à chacun de ceux de leur Corps qui pourroient être exilez; & qu'en cas de mort de quelqu'un d'entre eux avant le retabliſſement du Droit annuel, ils ſe cottiſeroient tous pour payer la valeur de la Charge à la veuve & aux heritiers du défunt.

La ſeconde choſe qui obligea les Compagnies Souveraines à ſe réunir contre la Cour, fut la ſaiſie des gages de Meſſieurs de la Chambre des Comptes, du Grand Conſeil & de la Cour des Aydes, ſous prétexte du Preſt, dans lequel on voulut les comprendre pour le renouvellement de la Paulette, quoique ce Preſt n'eût jamais été payé que par les Officiers ſubalternes

La Comedie en Muſique, qui dans ce même tems fut repreſentée la premiere fois au Palais Royal, pour laquelle on avoit fait venir d'Italie quantité de Muſiciens & de Chanteuſes, & qui coûta plus de cinq cens mile écus, fit auſſi faire beaucoup de réflexions à tout le monde; mais particulierement à ceux des Compagnies Souveraines qu'on tourmentoit, & qui voyoient bien par cette

d'aller demander à Meſſieurs de la Chambre des Comptes la jonction de leur corps, pour travailler enſemble à la réformation de l'Etat, ſans parler ni du preſt qu'on leur demandoit, ni de la ſaiſie de leurs gages.

Cette réſolution ſurprit fort tout le monde, d'autant plus qu'elle fut ſuivie par Meſſieurs de la Chambre des Comptes, qui nommerent ſur le champ des Députez, pour aller avec ceux de la Cour des Aydes propoſer à Meſſieurs du Parlement l'union des quatre Compagnies, laquelle aprés toutes les remiſes & nonobſtant tous les artifices du C. Mazarin, fut réſoluë par Arreſt du 13. May 1648. & ordonné qu'à cet effet les Députez des quatre Compagnies s'aſſembleroient à la Chambre de Saint-Louis, pour y deliberer ſur le ſoulagement du peuple & le bien de l'Etat.

Cet Arrêt d'union fit un tres-grand bruit à Paris, & dans toutes les Provinces; & la Cour qui ne s'y attendoit pas, fit tous ſes efforts pour le renverſer, juſqu'à ce relâcher à l'égard des Compagnies Souveraines de la demande du Preſt: mais ces offres faites hors de ſaiſon ne furent point écoutées; les Compagnies redoublant leur vigueur par la foibleſſe de la Cour, & témoignant hautement qu'elles n'avoient jamais eu d'autres intentions que le ſoulagement du public.

Ainſi la Cour qui voyoit tous les jours diminuer ſon credit & ſon autorité, reſolut de tenter les voyes de la force; & la nuit du Jeudi au Vendredi devant la Pentecôte,

elle fit arrêter les Sieurs Turcan & d'Arg
ges Conſeillers au Grand Conſeil, qui
rent conduits au Mont-Olympe; & le Pr
dent Lotin & Dreux Conſeiller de la
me Compagnie, qui furent menez à P
à-Mouſſon; & les Sieurs de Cheſel & Gu
Conſeillers de la Cour des Aydes, qui fu
reléguez à Nancy.

Le Conſeil donna auſſi des Arrêts de
ſation contre celui du Parlement du 13. M
& le Sieur de Guenegaud Secretaire d'
fut envoyé au Palais avec le Sieur de C
navalet Lieutenant des Gardes-du-Co
pour tirer la feuille du Regiſtre où étoit
Arrêt: mais un petit Commis qui é
dans le Greffe ne lui ayant pas voulu ob
ſa reſiſtance fit que le bruit de cette en
priſe ſe repandit auſſitôt dans la Gran'S

pour au Châtelet, d'où il fut tiré le lendemain de grand matin par un Exempt des Gardes de la Reine; de sorte qu'il étoit en liberté, quand le Parlement envoya au Châtelet pour le transferer à la Conciergerie, ce qui fut trouvé très. mauvais par toute la Compagnie, dont quelques-uns crurent que ce n'étoit qu'un jeu & une piece faite à la main, pour donner plus de credit à ce que diroit dorénavant ce Président, dont les avis étoient fort suspects.

Il arrivoit ainsi tous les jours de petits incidens, qui augmentoient la chaleur du peuple & diminuoient son respect pour les ordres de la Cour (1); de maniere qu'on déclamoit hautement contre les Edits dans tous les lieux publics, & principalement dans la Salle du Palais. Il y eut même des femmes qui s'assembloient les Samedis aux portes de Nôtre-Dame, lorsque la Reine y alloit entendre la Messe, lesquelles ne pouvant aborder S. M. pour lui parler, & en étant empêchées par les Gardes, se mirent à crier plusieurs fois, *à Naples, à Naples*, pour marquer que si on ne leur faisoit justice, on en feroit autant à Paris, qu'on en avoit fait à Naples peu de tems auparavant.

Toutes ces choses ne faisoient pourtant pas beaucoup d'impression sur l'esprit de la Reine ni des Ministres, quoique des exemples de cette nature soient toujours très-dan-

(1) Ce qui y contribuoit encore, c'étoient les Vaudevilles que répandoient certains Chansonniers, sur tout Blot & Marigny.

gereux, parce qu'ils entraînent insensiblement les peuples dans les mêmes dispositions qu'ils remarquent chez leurs voisins. Ce qui se passoit en Angleterre faisoit aussi un très-mauvais effet ; & bien que tout le monde desapprouvât l'emportement des Anglois, on n'en blâmoit que l'excès & non pas les raisons ; & le peuple tomboit imperceptiblement dans le sentiment dangereux, qu'il est naturel & permis de se défendre & de s'armer contre la violence des Superieurs.

La sortie de M. de Beaufort (1) du bois de Vincennes, d'où il se sauva le jour de la Pentecôte 1648. augmenta aussi beaucoup les espérances du peuple, qui dès ce moment regarda ce Prince comme un Chef capable de le défendre contre les entrepriſes de la Cour. On ne parloit d'autre chose dans le monde ; & la haine qu'on avoit contre le C. Mazarin fit regarder la liberté du Duc de Beaufort comme le commencement de celle du public. [illegible] connoissoient depuis long-tems [illegible] de ceux qui

porte de la galerie au verrouil, il ſe jetta ſur cet Officier avec M. de Beaufort ; & après l'avoir bien lié, & lui avoir mis une poire d'angoiſſe dans la bouche pour l'empêcher de crier, Vaugrimaut prit les devans ſans façon, & ſe coula par une corde dans le foſſé, diſant à ce Prince, qu'il étoit juſte qu'il ſe mit le premier hors de danger, puiſqu'il y alloit de ſa vie ; au lieu que ſi on venoit à reprendre S. A. il en ſeroit quitte pour garder une priſon un peu plus reſſerrée. Ainſi M. de Beaufort ayant cedé le pas à ſon liberateur, deſcendit après lui dans le foſſé, d'où ils furent tirez tous deus auſſitôt avec d'autres cordes par des gens qui les attendoient, ſous la conduite de Vaumorin Gentilhomme du Duc ; & étant monté à cheval, il ſe retira lui quatriéme dans le païs du Maine & d'Anjou, & demeura quelque tems caché chez le Curé de la Flêche.

La Cour fut fort ſurpriſe de cet évenement, dont on avoit cependant averti le C. Mazarin quelques jours auparavant, & qui avoit été prédit par l'Abbé de Marivaut & Goiſel Avocat qui ſe mêloient d'Aſtrologie : la choſe fut traitée de bagatelle. Cependant l'Abbé de Marivaut étoit ſi perſuadé de la certitude de ſa prédiction, qu'il l'avoit publié avec toutes ſes circonſtances ; & quelques-uns de ſes amis l'ayant rencontré au Cours le jour qu'elle eut ſon effet, & lui ayant dit tout haut que M. de Beaufort étoit encore à Vincennes, il leur répondit froidement, qu'il n'étoit pas encore quatre heures, & qu'il faloit qu'elles fuſſent

passées avant qu'ils fussent en droit de faire des railleries. Enfin l'affaire fit tant de bruit, & les avis réiterez qui furent donnez au C. Mazarin, firent tant d'impression sur son esprit, qu'il dépêcha un Exprès au Sieur de la Ramée, pour l'avertir de se tenir sur ses gardes, sans s'expliquer davantage: mais la Ramée n'avoit garde de soupçonner Vaugrimaut qui étoit son homme de confiance.

D'un autre côté les nouvelles qui arrivoient tous les jours de Munster, faisant desesperer de la paix, achevérent de soûlever les esprits du peuple, qui rejettoit sur le Cardinal le retardement & les obstacles de sa conclusion. Dès l'année 1643. la Cour avoit envoyé à Munster M. le Duc de Longueville & Messieurs d'Avaux & Servien en qualité de Plenipotentiaires, où après plusieurs difficul-

pouvoir plus profiter des impoſitions nouvelles qu'il faiſoit ſans ceſſe ſur le peuple, ſous le prétexte de la guerre.

Cependant le Parlement & les autres Compagnies continuoient de s'aſſembler par leurs Députez à la Chambre de Saint-Louïs, en execution de l'Arrêt d'Union (1), malgré ceux de dèfenſe & de caſſation que le Conſeil rendoit tous les jours; ce qui tenoit toute la France dans une émotion ſi générale, & dans une eſpérance ſi prochaine de voir du changement dans les affaires, qu'il n'y avoit perſonne qui ne cherchât les moyens de l'avancer, & d'y contribuer par toutes ſortes de voies.

Mais la bataille de Lens ayant été gagnée en ce tems là le 20. jour d'Août 1648. par M. le Prince, la Cour s'imagina qu'elle pourroit encore entreprendre un coup d'autorité, & qu'en arrêtant les plus vigoureux du Parlement, elle viendroit aiſément à bout de tout le reſte. Ces penſées étoient même inſpirées par quelques uns de ce Corps & particulierement par le premier Preſident Molé, qui s'oppoſoit par toutes ſortes d'artifices aux deſſeins de ſa Compagnie, quoiqu'il parlât aſſez vigoureuſement en quelques occaſions; mais ce n'étoit que pour gagner du crédit

(1) Le Cardinal Mazarin avoit mandé les Deputez des Compagnies, pour leur défendre de faire cet Arrêt: comme il parloit mal François, & qu'il répétoit ſans ceſſe que la Reine ne vouloit point d'Arrêt d'oignon, les Députez ne pûrent s'empêcher de rire. On en fit auſſi de grandes dérifions au Parlement.

dans le Parlement, & pour faire peur á la Cour, afin d'être mieux payé de cent mille livres qu'on lui donnoit tous les ans, & pour en obtenir tous les jours de nouvelles graces pour ſes enfans qui le gouvernoient & qui le vendoient à la Cour.

Cet homme avoit auſſi une jalouſie ſecrette du Sieur de Brouſſel, dont la réputation lui étoit inſuportable; ce qui a fait croire qu'il fut un de ceux qui donnérent le pernicieux conſeil d'enlever cet Officier, avec quelques autres de la même Compagnie, qui n'étoient criminels, que parce qu'ils avoient l'affection du peuple, dont ils avoient pris la défenſe contre les entrepriſes du Miniſtre.

Quoi qu'il en ſoit, ce grand deſſein fut executé le 26. Août 1648. La Reine ayant mené le Roi à Nôtre-Dame au *Te Deum*, qui

prêt d'obéïr, en lui donnant le tems de s'habiller, la Demoiſelle de Brouſſel ajoûta, que ſon pere ayant pris médecine ce jour-là, comme il étoit vrai, pouvoit avoir beſoin de ſe retirer avant de partir; ce qui lui fut accordé par le Sieur de Cominges: mais voyant que le Sieur de Brouſſel tardoit un peu trop, & que le peuple s'aſſembloit autour de la maiſon, & avoit méme fait éloigner le caroſſe, qui étoit préparé pour l'emmener, le Sieur de Cominges le preſſa tellement, qu'il le fit partir dans l'état où il l'avoit trouvé, en ſimple ſoutane & ſans ſouliers. En paſſant par la ruë des Marmouſets, on jetta au milieu un banc de bois de l'étude d'un Notaire, pour arrêter le caroſſe: mais il ne laiſſa pas de paſſer outre au travers des Gardes, & de gagner le Marché-Neuf, & enſuite le Quai des Orfévres, où le caroſſe s'étant rompu, le Sieur de Cominges fit arrêter celui d'une Dame qui paſſoit; & l'ayant obligée de deſcendre, il y fit monter ſon Priſonnier, qu'il mena par la Porte de la Conference, premierement au Château de Madrit, & de-là à Saint Germain, où il coucha.

Aprés cet enlevement, les Gardes défilérent juſqu'au lieu où le caroſſe s'étoit rompu, occupant tout le Pont-Neuf. Cependant le bruit s'en étant répandu, le peuple commença de s'aſſembler, & toutes les boutiques furent fermées preſque dans un moment dans le Palais, ſur le Pont Nôtre-Dame; dans la ruë Saint Honoré, & enſuite par tout ailleurs. Pluſieurs Bateliers qui

étoient à la Grêve, ayant été avertis par les cris des gens & des voisins du sieur de Brousſel, dont les fenêtres répondoient sur la riviere, passerent dans de petits Bâteaux au Port-Saint-Landri avec leurs crocs, où ayant joint ceux du quartier & plusieurs autres gens attroupez, au son du tocsin de Saint Landri, armez d'hallebardes & de vieilles épées, ils coururent aprés le caroſſe, criant *tue*, *tue*: mais ils furent arrêtez par les Gardes qui étoient sur le Pont-Neuf; & le Maréchal de la Meilleraye (1) qui les commandoit, s'étant avancé à cheval jusques dans la ruë Saint-Louis pour arrêter le desordre, fut bientôt obligé de se retirer avec assez de peine & de danger; un Horloger de cette ruë ayant pensé le tuer des fenêtres de sa chambre avec son fusil, qui heureusement pour lui ne prit point feu.

Ce tumulte obligea aussi le Lieutenant Civil, le Lieutenant Criminel, & les autres

Le Coadjuteur de Paris voulut auſſi tâcher d'y apporter remede, & partit à pied du petit Archevêché en rochet, camail & bonnet quarré, donnant partout de grandes bénédictions au peuple, qui ſe mettoit à genoux pour les recevoir, mais qui ne laiſſoit pas de crier en même tems, qu'il faloit leur rendre M. de Brouſſel. Ce Prélat alla ainſi avec aſſez de peine juſqu'au Palais Royal (1) où il parla à la Reine aſſez fortement du péril qu'il y avoit de pouſſer les choſes plus loin : mais la Reine lui ayant répondu aſſez aigrement, & les Partiſans du Cardinal s'étant mocquez de lui, on a cru que ce qui ſe paſſa dans cette rencontre, fut la principale cauſe de l'engagement où il a toujours été depuis contre la Cour.

D'autres diſoient pourtant qu'avant cela le Coadjuteur étoit déja mécontent du Cardinal, qui lui avoit refuſé l'agrément du Gouvernement de Paris, dont il avoit traité avec le Duc de Montbazon. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'il recevoit depuis quelque tems chez lui tous les mécontens, comme le Comte de Montreſor, le Marquis de Noirmoutier, les Sieurs de Saint-Ibal, de Laigue, de Fontrailles, de Varicarville, d'Argenteuil, & pluſieurs perſonnes du Parlement & de la Ville. Il avoit même fait un Sermon aux Jeſuites le jour de ſaint Louis en préſence du Roi & de la Reine, qui fut trouvé par les

(1.) Mr. de Beautru le voyant arriver en cet équipage, dit à la Reine : Madame, voilà Mr. le Coadjuteur qui vous apporte l'Extrême-Onction.

Courtisans fort emporté & séditieux ; aussi disoit-on, que les bénedictions qu'il affectoit de distribuer dans les ruës, étoient bien plus propres à exciter le peuple, qu'à l'appaiser; ce qui est vrai, & que les Srs. d'Argenteuil & de Marigni qui le tenoient sous les bras, encourageoient le peuple à tenir bon.

Dans le même tems on arrêta le Président de Blancmesnil ; on alla aussi chez le Président Charton dans le même dessein, mais il s'étoit déja sauvé ; Messieurs Laisné & Loysel en avoient fait de même ; & ceux qui furent envoyez chez eux y laissérent des Lettres de Cachet, qui les releguoient l'un à Mantes, l'autre à Senlis, mais ils n'y déférerent pas. Enfin tout ce bruit ayant obligé Messieurs du Parlement à se rendre au Palais,

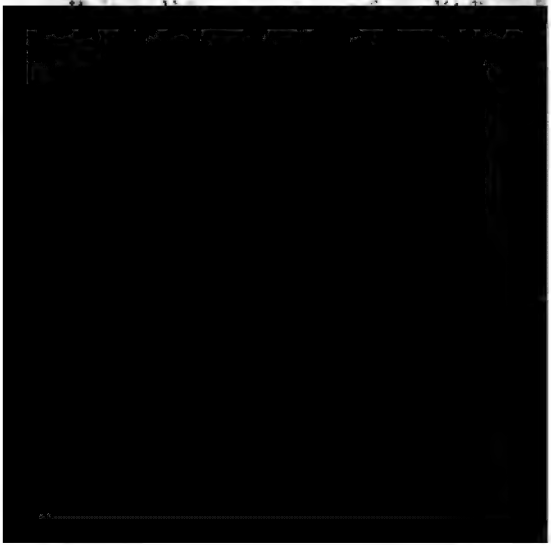

de la Cour les Officiers de la Bourgeoi-
tenir leurs armes & leurs Compagnies
on état : ce qui fut, parce qu'on fit en-
e à la Reine, que les bons Bourgeois
nt bien intentionnez & que les séditieux
ient qu'une poignée de canaille aisée à
er.
endant il est certain que cet Ordre donna
oup de hardiesse aux Bourgeois, qui se
ent par-là autorisez en quelque façon
tout ce qu'ils voudroient entreprendre.
: cela les parens & amis du Sieur de
ssel & des autres Exilez, avec ceux qui
nt mécontens de la Cour, eurent le soin
r ou d'envoyer toute la nuit chez les
ers & Bourgeois de leur connoissance,
les exhorter à bien faire dans une occa-
de cette importance.
Coadjuteur qui étoit piqué de la manie
nt on avoit reçu ses offres de services au
s Royal, fit aussi solliciter ses amis par
evalier de Sevigny son parent, par le
d'Argenteuil & le Sieur de Laigue, qui
revenu depuis peu de l'armée fort irrité
: M. le Prince, à l'occasion d'une dis-
de jeu, où il avoit été maltraité par
S.
nt cela n'auroit cependant peut-être ser-
rien, si le hazard & la mauvaise con-
de la Cour n'avoit le lendemain porté
ses à la derniere extrémité. Dans la
nce que la Reine & le Cardinal avoient
bons Bourgeois de Paris, ils voulurent
uer l'affaire avec la même hauteur qu'il
nt commencée, & résolurent d'envo-

yer M. le Chancelier (1) au Parlement, afin d'empêcher les Déliberations de la Compagnie, & leur faire défense de connoître à l'avenir des affaires publiques; ce qui se faisoit de concert avec le Premier Président, & quelques Partisans du C. Mazarin, qui tâchoient par toutes sortes de moyens de ralentir la premiere chaleur du Parlement, & de traîner l'affaire en longueur.

Mais il arriva que le Chancelier qui étoit parti de chez lui en caroſſe, n'ayant pu paſſer ſur le Quai de la Megiſſerie, ni ſur celui des Orfévres, où les chaînes étoient tenduës, fut obligé de ſe mettre dans ſa chaiſe, qu'il avoit fait ſuivre, & de continuer ſon chemin le long du Pont-neuf, & ſur le Quai des Auguſtins juſqu'à l'Hôtel de Luynes proche le Pont-Saint-Michel, où ayant encore trou-

accoururent de tous côtez, ils entrérent dans la maiſon, & cherchérent partout: mais ne trouvant point le Chancelier, ils alloient y mettre le feu, lorſque le Maréchal de la Meilleraye y arriva à la tête de deux ou trois Compagnies de Gardes Françoiſes & Suiſſes, qui écartérent la populace, & donnérent lieu au Chancelier d'entrer dans le caroſſe du Lieutenant Civil Daubray ſon parent, qui étoit venu pour le ſecourir avec quelques Officiers de Juſtice.

La retraite du Maréchal de la Meilleraye fut fort précipitée, parce qu'il vit que le peuple ſe mettoit de tous côtez en état de l'empêcher; ce qui fut cauſe que les Gardes par ſon ordre commencérent à faire des décharges en ſe retirant; & le Maréchal qui étoit à cheval tua encore d'un coup de piſtolet à l'entrée du Pont Neuf une pauvre femme qui portoit une hotte; ce qui ne ſervit qu'à exciter davantage la fureur du peuple, tellement qu'en paſſant devant le Cheval de Bronze, on tira des maiſons qui ſont vis-à-vis pluſieurs coups de feu, dont le caroſſe du Chancelier fut percé en cinq ou ſix endroits; Picault Lieutenant du Grand-Prevôt de l'Hôtel, qui ſervoit auprés de lui fut tué, & le fils aîné de Samſon le Geographe, qui étoit à la portiere.

Il y eut encore beaucoup de tumulte à l'autre bout du Pont-neuf; le peuple qui étoit ſur le Quai de la Megiſſerie étant accouru au bruit des mouſquetades, aprés s'être ſaiſi des vieilles ferailles qui ſe vendent en cet endroit. Cependant le peuple n'ayant pu em-

pêcher que le Chancelier ne ſe ſauvât, on vit tout d'un coup cinq ou ſix cens d'entre eux, leſquels ayant arboré un morceau de linge autour d'un bâton, & pris un tambour, ſe mirent à marcher en confuſion le long du Quai vers le Grand Châtelet.

Sur quoi le Capitaine du Quartier, qui étoit en état avec ſa Compagnie, ſuivant l'Ordre du jour précedent, craignant le pillage, fit tendre la chaine qui eſt au bout de la rue vis-à-vis Saint-Leufroy; & ayant en même tems fait battre la Quaiſſe; tous les Bourgeois du Quartier ſortirent en armes, & ſe poſtérent ſur la chaine & aux environs. Cet exemple fut auſſi-tôt ſuivi par toute la Ville; tout le monde s'étant mis à crier aux armes & aux barricades avec tant de promptitude & tant d'ordre, qu'en moins

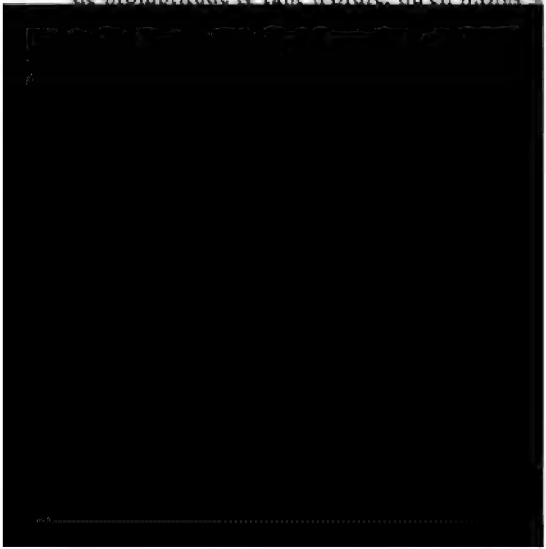

Suivant cette Déliberation, Meſſieurs du Parlement en robes & bonnets quarrez, au nombre de plus de 160. ſortirent du Palais ſur les dix heures & demie, le peuple ouvrant par tout les barricades pour leur faire paſſage, criant, *Vive le Roi ; vive Brouſſel ; vive le Parlement* ; & les priant de faire revenir M. de Brouſſel à quelque prix que ce fût.

Le Parlement étant arrivé au Palais-Royal, on leur donna auſſi-tôt audience dans une Salle, où ſe trouvérent le Roi, la Reine, M. le Duc d'Orleans, le C. Mazarin, le Chancelier, le Maréchal de la Meilleraye & pluſieurs autres. Le Premier Preſident ayant repréſenté l'état de la Ville, & la néceſſité qu'il y avoit de rappeller inceſſamment les Exilez, la Reine répondit avec beaucoup d'aigreur, *qu'Elle ne changeroit pas de réſolution ; que le Parlement ſeroit reſponſable au Roi de tout ce déſordre, qui n'étoit pas ſi grand qu'ils ne le puſſent bien appaiſer ; que le Roi s'en vengeroit un jour.* On prétend même qu'Elle ajoûta d'un ton plus bas, en ſe levant pour ſe retirer dans une autre chambre : *Oui, je le rendrai ; mais je ne le rendrai que mort* ; après quoi, comme la Compagnie commençoit à ſortir, il y eut des perſonnes qui firent des propoſitions d'accommodement ; mais cela n'ayant eu aucun effet, le Parlement retourna comme il étoit venu, ſi non qu'en paſſant aux premieres barricades, les Bourgeois commencérent à murmurer, criant qu'ils vouloient avoir M. de Brouſſel

Enfin le Premier Preſident, ſuivi de toute

la Compagnie, s'étant préſenté à la barriere de la Croix au Trahoir, un nommé Raguenet Marchand de Fer Capitaine du Quartier, s'avança avec douze ou quinze Bourgeois de ſa Compagnie, une hallebarde à la main; & s'adreſſant au Premier Preſident, il lui demanda s'il ramenoit M. de Brouſſel; à quoi ce Magiſtrat ayant répondu que non, mais qu'ils avoient de bonnes paroles de la Reine, & qu'ils retournoient déliberer au Palais. Raguenet répliqua, que c'étoit au Palais-Royal qu'il faloit retourner & ramener M. de Brouſſel, autrement qu'ils ne paſſeroient pas; & pluſieurs voix confuſes s'étant élevées, on en entendit qui diſoient, qu'ils ſavoient bien qu'il y avoit des traîtres parmi eux, entre autres lui Premier Preſident, qui étoit d'intelligence avec la Cour, & qui

ſes menaces du peuple.

Enfin le Parlement étant retourné au Palais-Royal (1), & la Cour ayant été informée de ce qui ſe paſſoit, Elle jugea qu'il n'étoit pas à propos de réſiſter aux deſirs du Parlement & du peuple. Elle conſentit (2) donc que la Compagnie déliberât dans une des ſalles du Palais-Royal, où il fut arrêté, que la Reine ſeroit ſuppliée d'envoyer des Lettres de Cachet pour le retour du Sieur de Brouſſel & des autres Exilez : ce qui fut executé à l'inſtant ; & on fit partir deux caroſſes, un du Roi & l'autre de la Reine, pour aller querir les Sieurs de Blancmeſnil & de Brouſſel ; & on remit les Lettres de Cachet qui furent expediées ſur le champ pour le retour des autres Exilez, entre les mains de leurs parens, qui ſe chargerent du ſoin de les leur porter, ou de les leur envoier dans les lieux où ils étoient.

Tout cela ne fut achevé que ſur les ſix ou ſept heures du ſoir, après quoi Meſſieurs du Parlement ſe retirerent chacun chez ſoi ſans aucun obſtacle de la part du peuple, qui avoit ſçu ce qui s'étoit fait & qui avoit vû paſſer les caroſſes du Roi & de la Reine pour aller prendre les Sieurs de Brouſſel & de Blancmeſnil.

(1) On conſeilla pour lors à la Reine de faire rendre quelques Conſeillers aux fenêtres. Elle changea d'avis lorſqu'elle vit le nom de quelques-uns de ces Conſeillers.

(2) Ce fut le Parlement qui eut de la peine à conſentir. La Déliberation fut fort belle, pour voir ſi on délibereroit n'étant pas *in locum ejorum*.

Ce même jour le Coadjuteur qui étoit averti de tout ce qui ſe paſſoit, jugeant bien que cette affaire ne pouvoit manquer d'avoir de grandes ſuites, fut porté par quelques uns de ſes amis à prendre des meſures avec M. le Duc de Longueville, qui n'étoit pas content de la Cour non-plus que lui, & à envoyer chez lui le Sieur d'Argenteuil, pour le prier de trouver bon qu'ils puſſent ſe voir & conferer enſemble ſur les affaires préſentes. Le Duc accepta la propoſition ſur le champ, & ſe réſolut d'aller trouver le Coadjuteur; mais comme il ne pouvoit paſſer par la Ville à cauſe des barricades, il ſe mit dans un petit bâteau à l'abreuvoir qui eſt au bout de la ruë des Poulies, & alla deſcendre en un lieu qui s'appelle le Terrain, par où il entra dans le petit Archevêché, que le Coad-

s'en charger ; de ſorte que la conference ſe réduiſit à convenir, qu'il faloit ſuivre les mouvemens du Parlement & du peuple, & tâcher d'engager dans les interêts publics les perſonnes de qualité, particulierement M. le Prince, à qui il ſembloit qu'on faiſoit injure, en prenant le moment de la réjouiſſance de ſa victoire, pour l'execution d'une entrepriſe ſi odieuſe.

Les choſes en demeurérent donc là ; ce qui s'étoit paſſé au Palais-Royal ayant beaucoup diminué l'animoſité du peuple. Il demeura pourtant encore en armes toute la nuit, & ne voulut jamais les mettre bas, qu'il n'eût vû le Sieur de Brouſſel, malgré les efforts du Prevôt des Marchands & des Echevins pour faire rompre les baricades, & quoique le Preſident de Blancmeſnil fut arrivé dès le matin du Vendredi.

Enfin le Sieur de Brouſſel étant arrivé ſur les dix heures, il fut reçû avec des acclamations extraordinaires du peuple, criant *Vive le Roy ; vive Brouſſel.* Par tout où il paſſoit, on fit des ſalves & des décharges generales de mouſqueterie ; ce qui fit croire en pluſieurs endroits que les Bourgeois en étoient venus aux mains avec les Soldats. Mais enfin ce Conſeiller étant deſcendu de carroſſe à Nôtre-Dame, & ayant été conduit chez lui par une foule innombrable de peuple, le bruit commença de s'appaiſer ; il alut pourtant qu'il mit encore la tête à ſes enêtres qui regardoient ſur l'eau du côté de a Grêve, pour contenter les habitans du quartier, dont une partie paſſerent la riviere

dans de petits bâteaux pour le reconi

Après cela il fut au Palais, où Mes du Parlement l'avoient envoyé prier d reprendre sa place ; ce qu'il fit à son naire & sans aucune démonstration de v ayant répondu avec beaucoup de mo au compliment que le Premier Preside fit, & au Président de Blancmesnil part de toute la Compagnie, qui l'en chargé.

On donna ensuite un Arrêt pour rompre les baricades, & mettre les bas, lequel fut executé dans un mon les boutiques ayant été ouvertes & les (ses roulant une heure après dans les comme auparavant. Il y eut pourtant e quelque rumeur vers le soir, sur le bru

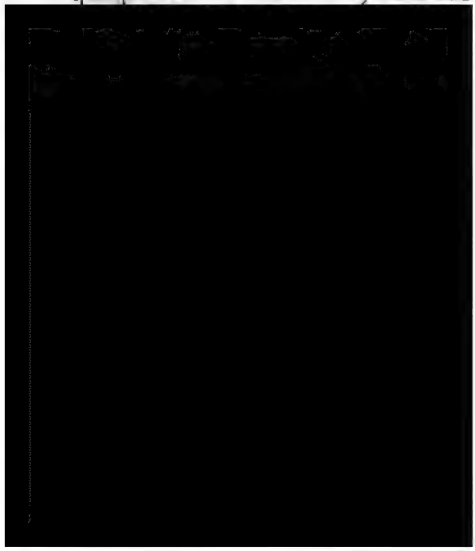

d'expoſer ainſi en même tems le Roy, la Reine, & luy-même; & que voulant entreprendre d'enlever le Sr Brouſſel & les autres il ne devoit pas demeurer à Paris; mais au ſortir du *Te Deum*, mener le Roi à Saint-Germain ou à Fontainebleau, où il n'auroit pu être forcé de faire ce qu'il fit, & d'où il lui auroit été aiſé de diſſiper la rumeur du peuple, & les remontrances du Parlement.

Ce fut auſſi une grande faute d'envoyer le Chancelier au Parlement, dans la premiere chaleur des eſprits. Il auroit été plus prudent, & plus de la majeſté de la Cour, d'attendre tranquilement les remontrances de la Compagnie; & on devoit conſiderer que quand le Chancelier auroit pû arriver au Palais ſans obſtacles, il y avoit toûjours lieu de craindre que le peuple ne l'arrêtât pour ſervir d'ôtage aux Exilez.

Ce fut auſſi une grande imprudence de faire prendre les armes aux Bourgeois, qui apparemment ne les auroient pas priſes ſans cela, au moins ſi univerſellement, attendu que les Particuliers qui ont quelque choſe à perdre ne ſe portent gueres d'eux mêmes à ces dangereuſes extremitez, dans la crainte de ſe faire remarquer; au lieu qu'on s'abandonne plus aiſement à ſon emportement, quand on s'y voit autoriſé par les Magiſtrats; & il faloit n'avoir aucune connoiſſance de la diſpoſition génerale des eſprits, pour s'imaginer que les Bourgeois animez comme ils étoient, ayant les armes à la main, priſſent le parti de la Cour. Les baricades qui furent faites ſous Henri III. devoient tenir lieu de leçon; & ſi

la Majeſté d'un Roi de ſon âge n'avoit pas contenu le peuple, il ne falloit pas croire que la preſence d'un Roi enfant, d'une Reine Eſpagnole, & mépriſée, & celle d'un Miniſtre étranger très-haï, dût retenir le peuple dans le reſpect.

Ce qui peut excuſer le C. Mazarin dans cette rencontre, c'eſt que tous ceux qui l'approchoient, & qui attendoient des graces par ſon moyen, croyoient ne pouvoir mieux faire leur cour, qu'en déguiſant l'état des choſes, & en donnant des conſeils violens, qui étoient fort conformes à l'humeur hautaine & emportée de la Reine : la plûpart des Courtiſans n'étoient pas même fachez du déſordre, dans l'eſperance qu'ils en deviendroient plus néceſſaires, & qu'ils attireroient plus aiſement des récompenſes.

former contre ceux qui le donnoient à quelqu'un ; & cela étoit véritablement néceſſaire, parce que ceux auſquels on reprochoit publiquement d'être Mazarins, couroient ſouvent riſque de la vie, ou du moins d'être maltraitez par le peuple, comme il arriva pluſieurs fois. Ce nom tomba même dans une telle horreur, que le menu peuple s'en ſervoit comme d'une eſpece d'imprecation contre les choſes deſagréables ; & il étoit aſſez ordinaire d'entendre les charretiers dans les rues en frappant leurs chevaux, les traiter de . . . de Mazarins.

D'un autre côté ce nom devint auſſi d'une conſequence trés-dangereuſe, en ce qu'il ſervit à marquer un Parti. Ceux qui tenoient pour la Cour étant appellez *Mazarins*, & les autres *Frondeurs*. Tout le monde ſe diviſant par ces deux noms, qui cauſoient même des brouilleries dans les familles entre les peres & les enfans, les maris & les femmes, les freres & les ſœurs : mais avec cette difference que le premier paſſoit pour une injure dont tout le monde ſe fâchoit, ceux même qui étoient dans le parti de la Cour ; au lieu qu'on ſe glorifioit de l'autre.

Ce terme de *Frondeur* vient de ce qu'en ce tems-là, & dès l'année précedente, les garçons de boutique, & autres jeunes gens s'aſſembloient en differens lieux, où ils ſe battoient les uns contre les autres à coups de frondes, malgré les Archers qui ne pouvoient les en empécher. Ce que le Sieur de Bachaumont Conſeiller du Parlement, & fils du Preſident le Cogneux, appliqua un jour en riant aux Aſſemblées du Parlement,

où M. le Duc d'Orleans alloit ſouvent exprès pour réprimer la chaleur des plus emportez ; ce qui réuſſiſſoit ordinairement pendant que S. A. R. étoit préſente : mais en ſon abſence la Compagnie reprenoit ſouvent les affaires des jours précedents, & déliberoit en toute liberté d'une maniere dont la Cour n'étoit pas contente ; ſurquoi le Sieur de Bachaumont dit un jour, que *la Cour viendroit auſſi peu à bout de ſes deſſeins dans le Parlement, que les Archers des leurs à l'égard des Frondeurs* ; de ſorte que ce nom ſe donna premierement à ceux qui opinoient vigoureuſement, & depuis à ceux qui ſe déclaroient contre le Cardinal ; & il devint tellement à la mode, qu'il n'y avoit rien de bien fait, qu'on ne dit être à la fronde ; les étoffes, les rubans, les den-

vacations, ayant seulement pour la forme envoyé demander à la Reine des Lettres de continuation, qui après une extrême résistance de la part de la Cour, furent accordées pour quelque tems, & même prorogées dans la suite.

Cependant la Reine qui avoit accoûtumé de faire prendre au Roi l'air de la campagne dans cette saison, l'ayant fait sortir de Paris dès les six heures du matin pour le mener à Ruel, tout le monde s'imagina qu'il y avoit du mystere dans cette sortie, qui fut prise dès lors pour un dessein formé d'assieger la Ville, d'autant plus que dans le même tems on eut avis que les Troupes s'approchoient, & commettoient de grands désordres dans tous les lieux de leur passage.

C'est pourquoi le Parlement s'étant assemblé le 22. Septembre 1648. on y résolut de prier la Reine de ramener incessamment le Roi à Paris, & d'en éloigner les Troupes, plusieurs de la Compagnie ayant parlé très-haut contre le C. Mazarin (1), comme cause de tous les désordres; quelques-uns ayant même proposé de renouveller l'Arrêt de 1617. par lequel les Etrangers sont exclus du gouvernement & du ministere: mais cet avis ne fut pas suivi; & on se contenta d'ajoûter à la Déliberation, que M. le Duc d'Orleans & M. le Prince seroient priez de venir prendre leurs places dans la Compagnie pour déliberer sur les affaires d'Etat.

(1) Ce fut le Président de Novion, qui nomma le premier le Cardinal Mazarin au Parlement: jusques-là on s'étoit contenté de le désigner

Mais comme ces deux Princes écrivirent à Meſſieurs du Parlement, pour les prier d'aller conferer avec eux à Ruel, on nomma des Députez pour cet effet, qui propoſérent beaucoup de choſes ſur tout ce qui avoit été agité dans la Chambre de Saint-Louis, & dans les Aſſemblées du Parlement depuis les baricades; & parce que le Sieur de Chavigny avoit été arrêté dans ce tems-là, & que les Sieurs de Châteauneuf Garde des Sceaux, & le Marquis de la Vieuville Surintendant des Finances avoient été exilez, cela fut cauſe qu'on inſiſta beaucoup dans ces conferences ſur le point de la ſureté publique.

On ne ſçait pas préciſement quel fut le ſujet de la priſon du ſieur de Chavigni, ſi ce n'eſt qu'on l'accuſoit de porter M. le Prince à em-

bre 1648. par laquelle le Roi accordoit à ſes peuples la diminution d'un cinquiéme ſur les Tailles, pour les années 1648. & 1649. & la ſupreſſion de pluſieurs autres Droits, avec promeſſe de ne créer aucuns Offices de Judicature ni de Finances pendant les quatre années ſuivantes, & que les Officiers des Cours Souveraines ne pourroient être troublez dans l'exercice de leurs Charges par lettres de Cachet ou autrement, & que tous priſonniers d'Etat ſeroient interrogez dans les vingt-quatre heures. Aprés cette publication le Parlement ceſſa ſes Aſſemblées juſqu'après la Saint Martin, le Roi étant revenu à Paris le dernier jour de Novembre.

Pendant que ces choſes ſe négocioient, ceux qui s'étoient diſtinguez dans les baricades, voyant que l'intenſion de la Cour étoit de ſe venger; & ſachant bien d'ailleurs que le retour du Roi à Paris ne venoit que du refus que M. le Duc d'Orleans avoit fait juſques-là de conſentir au ſiege de cette grande Ville, on penſa de tous côtez à ſe réunir, & à ſe preparer à la défenſe.

Pluſieurs Conſeillers du Parlement des plus zelez s'aſſembloient regulierement preſque tous les jours après midi chez le Sieur de Longueil Conſeiller de la Grand'Chambre, où l'on concertoit ce qu'il y avoit à faire, & les avis qu'il faudroit ſuivre les jours ſuivans ſur les differentes propoſitions qui pourroient être faites. Ceux qui ſe trouvoient le plus ſouvent à ces conferences, étoient les Sieurs de Croiſſy, Fouquet, Daurat, Quatre ſols, de Montanclos, l'Abbé Amelot, de Cau-

martin, le Fevre, la Barre, & quelques autres, entre leſquels il y en avoit qui ſe voyoient encore chez le Sieur Coulon, où étoient ordinairement les Sieurs de Bachaumont fils du Preſident le Cogneux, Givry, Vialart, avec quelques gens d'épée.

Mais le principal de toute l'intrigue étoit ménagé chez le Coadjuteur (1) par quelques perſonnes de qualité qui s'étoient unies avec lui, entre autres le Marquis de Noirmoutier, qui étoit revenu de l'armée fort mécontent de M. le Prince, à cauſe de quelques paroles fâcheuſes que S. A. S. avoit dites de lui après la bataille de Lens, ſous prétexte que la premiere ligne de l'armée que ce Marquis commandoit fut pouſſée, quoiqu'il y eut très-bien fait ſon devoir : mais M. le

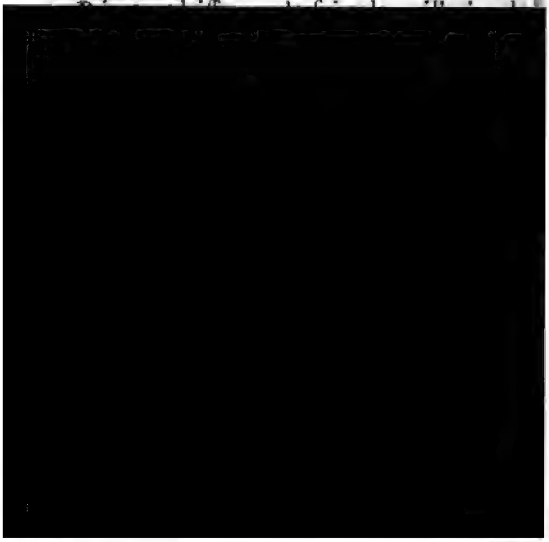

avoit dit mille choſes fort outragentes au ſujet du Prince de Marſillac, il crut qu'il ne ſeroit pas difficile de les engager l'un & l'autre dans un parti contraire à M. le Prince & même à la Cour, dont M. le Prince de Conti ſe plaignoit auſſi à cauſe de la prétention qu'il avoit d'entrer au Conſeil, & qui lui avoit été refuſée.

M. de Longueville qui prétendoit avoir le premier rang après les Princes du Sang, n'etoit pas plus content que les autres de M. le Prince, qui n'appuyoit pas ſes prétentions comme il auroit deſiré; & il ne fut pas difficile de le faire entrer dans une faction oppoſée à la ſienne, animé comme il étoit par la Princeſſe ſon épouſe, que le Prince de Marſillac ménageoit avec une grande attention; jugeant bien dès-lors qu'elle auroit une conſidération toute particuliere dans le parti, par l'aſcendant qu'elle avoit ſur les Princes de Conti & de Longueville; & qu'étant comme il étoit dans ſes bonnes graces, il lui ſeroit aiſé de tirer de grands avantages pour lui, quand il ſeroit queſtion de traiter & de s'accommoder avec la Cour.

Les meſures étant donc priſes de tous les côtez, on réſolut de ſe trouver à Noiſi, où M. le Prince de Conti, M. & Madame de Longueville promirent de ſe jetter dans Paris, en cas que M. le Prince en entreprit le ſiege par ordre de la Cour, comme le bruit en couroit déja par tout. Cette promeſſe fut très-agreable au Coadjuteur, non ſeulement par rapport aux affaires génerales, mais auſſi parce que depuis quelque tems il avoit des

ſentimens *fort vifs & fort tendres* Madame de Longueville, & qu'il eſper le ſéjour de Paris pourroit lui fournir occaſions de l'entretenir plus ſouvent, & être de prendre des avantages ſur le ce de Marſillac qu'il regardoit comm rival.

Cependant le Coadjuteur ne laiſſoi d'agir en même tems du côté de M. le ce pour l'engager dans le parti ; & il a jours ſoutenu que S. A. lui avoit d patole poſitive d'y entrer, & qu'ils s'ét vûs deux fois chez le Sieur de Brouſſel s'entredonner de nouvelles aſſurances. M. le Prince a toujours nié le fait ; & a bien de l'apparence qu'il n'avoit d que des paroles générales qu'on peut

Cabinet & de la fortune du Cardinal, qu'il pouroit même détruire quand il lui plairoit & regagner l'affection publique qu'il voyoit bien qu'il alloit perdre pour un tems, en le sacrifiant au Parlement & au peuple. Ce fut dans cette penſée que S. A. fit offrir ſes ſervices à la Reine, faiſant ſonner bien haut ſon attachement inviolable au ſervice de S. M.

La Reine ſe voyant aſſurée de ce côté-là, fit repreſenter à M. le Duc d'Orleans par l'Abbé de la Riviere (1), qu'il lui étoit trés dangereux de ſouffrir que M. le Prince demeurât ſeul auprés du Roi & de la Reine que ce lui ſeroit un moyen infaillible de ſe rendre dans peu maitres de toutes les affaires, & d'en exclurre S. A. R. qui perdroit ainſi toute ſorte de conſideration; avec pluſieurs autres raiſons de la même nature, qui piquoient ſenſiblement l'eſprit du Duc d'Orleans, naturellement jaloux de la perſonne & de la reputation de M. le Prince.

Ce n'eſt pas que ſi S. A. eût voulu écouter ſes véritables amis, & bien examiner les diſpoſitions des eſprits & des affaires, il n'eût bien vû que le parti du Parlement étoit le plus avantageux; & qu'en ſe declarant en ſa faveur, il auroit été lui-même le maitre de tout, ſans avoir rien à craindre de la Cour,

(1) Louis Barbin Abbé de la Riviere, mort Evêque de Langres. On croit que ces Vers de Boileau le regardent:

Et que le ſort burleſque en ce ſiecle de fer,
D'un pedant, quand il veut, ſçait faire un Duc & Pair.

ni de la trop grande élevation de M. le Prince : mais tous les eſprits ont leurs bornes & leurs foibleſſes ; & il eſt difficile de porter à des reſolutions vigoureuſes ceux qui ſont prévenus de la crainte. Le Duc s'étant donc laiſſé perſuader par les Emiſſaires de la Reine, le ſiege de Paris fut réſolu, & les Troupes commencerent à s'en approcher de tous côtez ; ce qui ne put ſe faire ſi ſecrettement, que le Parlement & la Ville n'en fuſſent auſſitôt avertis de pluſieurs endroits.

C'eſt pourquoi le Parlement étant rentré à la Saint-Martin, ou commença à deliberer ſur l'approche des Troupes & ſur l'inexecution de la Declaration du 24. Octobre : ce qui obligea M. le Duc d'Orleans & M. le Prince à ſe rendre dans leur Aſſemblée, où le

étoit entraîné par l'emportement de la Reine, & que la plûpart des Courtisans le pouſſoient même ſur ce ſujet, en l'accuſant de timidité devant Elle, il fut obligé de ſuivre le torrent, & de s'abandonner aux évenemens. D'autant plus que le Sieur le Tellier [1] diſoit que le ſiege de Paris n'étoit pas une affaire de plus de quinze jours, & que le peuple viendroit demander pardon la corde au cou, ſi le pain de Goneſſe manquoit ſeulement deux ou trois marchez.

On commença donc à la Cour à prendre tout de bon les meſures neceſſaires pour le ſiege, & on fit differentes propoſitions ſur ce ſujet, qui partagerent pour quelque tems les eſprits. M. le Prince & le Marêchal de la Meilleraye vouloient que le Roi allât loger à l'Arſenal, & qu'on ſe rendit maître des Portes Saint-Antoine & Saint-Bernard, & de l'Iſle Nôtre-Dame : ce qui auroit ſans doute cauſé un grand deſordre dans Paris, & c'étoit le meilleur moyen de reduire cette Ville par la force : mais le Cardinal craignant de n'avoir pas une ſortie aſſez libre & aſſez ſûre dans le beſoin, cet avis ne fut pas ſuivi : on aima mieux prendre la Campagne, & le Roi, la Reine, M. le Duc d'Anjou [2] & le Cardinal ſortirent le jour des Rois 1649. à deux heures aprés minuit par la Porte de la

[1] Michel le Tellier Miniſtre d'Etat, mort Chancelier en 1685.

(1) Philippe de France, Frere du Roi, depuis Duc d'Orleans, mort ſubitement à Saint Cloud en 1701.

Conference, où s'étoient rendus M. le Duc d'Orleans, M. le Prince de Conti, le Maréchal de Villeroi, le Chancelier, les Secretaires d'Etat, & autres gens de la Cour qui s'en alletent tous à Saint-Germain, ſans qu'on s'en apperçût à Paris qu'à la pointe du jour.

Cette ſortie étant venuë à la connoiſſance du peuple, cauſa ſur le champ une trés grande émotion parmi les Bourgeois, qui ſe ſaiſirent auſſi-tôt & ſans ordre des Portes de Saint Honoré, de la Conference, & de pluſieurs autres. Meſſieurs du Parlement en ayant été informez s'aſſemblerent à l'inſtant, quoiqu'il fût Fête, & ayant ſçû que la Cour avoit laiſſé une Lettre adreſſée au Prevôt des Marchands & Echevins, on envoya auſſitôt pour ſavoir le contenu de cette Lettre, qui leur

amplement dans la ſuite de ſes réſolutions.

Cette Lettre auroit peut-être eu plus d'effet, ſi on y eût déſigné quelqu'un en particulier ſur qui on eût voulu tomber ces ſoupçons: mais comme elle ne nommoit perſonne, & que le commerce prétendu avec les ennemis de l'Etat étoit ſans aucun fondement, elle ne fit pas une grande impreſſion ſur les eſprits, non plus que celles de la Reine, de M. le Duc d'Orleans, & de M. le Prince, par leſquelles ils leur faiſoient ſavoir que c'étoient eux qui avoient conſeillé au Roi ſa ſortie, même la maniere de l'executer.

Ainſi le Parlement réſolut, ſans s'arrêter à ces Lettres, que toutes les Portes de la Ville ſeroient gardées par les Bourgeois; qu'on poſeroit des Corps de Gardes aux lieux néceſſaires pour la ſûreté publique, & que les chaînes ſeroient tendues ſi beſoin étoit. En joignant au Lieutenant Civil & aux Officiers de Police de tenir la main à ce qu'il fût apporté des vivres avec ſûreté dans Paris, & de faire retirer les gens de guerre qui étoient dans les Villes & Villages à vingt lieuës à la ronde; avec défenſes aux Places voiſines de recevoir aucunes garniſons.

Il y eut auſſi une Lettre particuliere pour M. le Coadjuteur, par laquelle il lui étoit ordonné de ſe rendre à Saint-Germain: à quoi il fit démonſtration de vouloir obéir: mais ſon caroſſe fut arrêté dès le Marché-Neuf, où quelques-uns de ſes Partiſans ſe jetterent de concert avec lui ſur les brides de ſes chevaux, le priant de n'abandonner pas la Ville, & de continuer à ſoûtenir les inte-

rêts de ſon peuple ; à quoi il défera
faire beaucoup prier, ſachant bien q
roit plus en ſureté à Paris, qu'à Sai
main.

Le lendemain 7. de Janvier, un Lie
des Gardes du Corps apporta au Parq
Gens du Roi, une Lettre de Cachet
à eux, & une autre pour le Parlemen
les Gens du Roi portérent auſſi-tôt
ſemblée des Chambres, & dirent que p
qu'ils avoient reçuë, ils voyoient
volonté du Roi étoit que le Parlem
transferât *à Montargis* (1), & atte
ſes ordres ; ſurquoi la Compagnie réſ
rendre cette Lettre ſans l'ouvrir ; &
rant enſuite ſur les autres Lettres du j
cedent adreſſées au Prevôt des Marcha
aux Echevins. Elle ordonna que les

coucher, pour executer l'ordre à la lettre.

Si la Reine les eût écoutez & congediez avec de bonnes paroles; & si au lieu de prendre tout le Parlement à partie, Elle se fût contentée de faire une querelle bien ou mal fondée à quelques particuliers, il y a bien de l'apparence que tout le Corps ne se seroit pas déclaré; une bonne partie d'entre eux étant découragez & apprehendant les suites de la guerre.

Mais sur cette réponse fiere, le Parlement ayant jugé qu'il n'y avoit plus de mesures à garder, donna le 8. un Arrêt sanglant contre le C. Mazarin, comme l'unique Auteur des déordres de l'Etat, par lequel il étoit déclaré Perturbateur du repos public, Ennemi du Roi & de l'Etat. Enjoint à lui de se retirer de la Cour dans les 24 heures, & du Royaume dans huit jours, si non ordonné à tous les Sujets du Roi de lui courir sus, & défenses à toutes personnes de le recevoir.

Il y eut encore un Arrêt le Samedy matin, à l'occasion d'une seconde Lettre au Prevôt des Marchands & Echevins, qui leur enjoignoit de faire obéir le Parlement, comme si la chose eût été en leur pouvoir; & il fut ordonné qu'on feroit un fonds de deniers pour lever des Troupes: ce qui fut reçu avec un applaudissement si géneral, qu'il se trouva en peu de tems un fonds de 4. ou 5. millions, le Parlement & toutes les autres Compagnies s'étant cottisées.

Jusques-là tous les nouveaux Conseillers de la derniere créaton faite sous le ministere du Cardinal de Richelieu, étoient si mal

reçus dans la Compagnie, que les Presidens ne leur distribuoient jamais de Procez, & prenoient à peine leurs avis aux Audiences; de sorte que ces Charges dans un étrange rebut; & ceux qui en étoient pourvûs ne trouvoient pas aisément des acheteurs qui vouluſſent ſe charger de ſi mauvaiſe marchandiſe. Le Sr de Boyleve Chanoine de Nôtre-Dame, qui avoit une de ſes Charges, jugeant l'occaſion favorable pour les mettre ſur un meilleur pied, propoſa que les nouveaux Conſeillers donnaſſent chacun 15000. livres pour les affaires publiques, outre ce que la Compagnie devoit fournir, à condition qu'il n'y auroit plus de difference entre les Charges anciennes & les leurs, & qu'on leur diſtribueroit les Procez comme aux autres. La

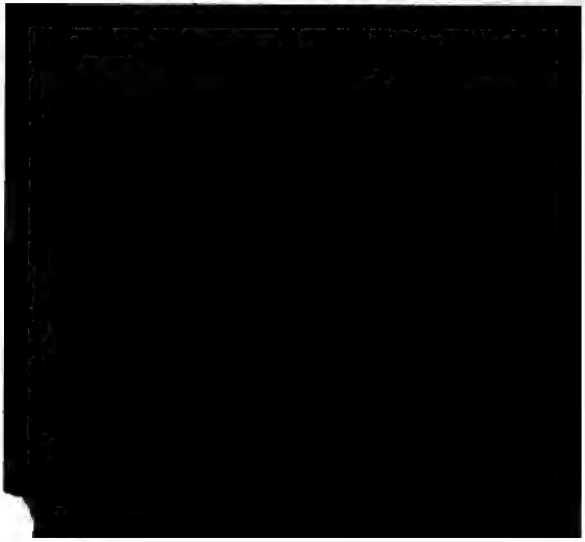

(2) le ſuivit de prés avec Meſſieurs ſes Enfans ; & il fut déclaré General des Armées du Roi ſous l'autorité du Parlement : ce qui lui donna un ſi grand credit dans la Ville pendant les premiers jours, qu'il en étoit comme le maitre abſolu ; & il s'en apperçût ſi-bien, qu'il écrivit auſſitôt à la Reyne pour lui offrir ſes ſervices, priant S. M. de l'employer dans cette conjoncture, qu'il prévoyoit bien ne pouvoir pas être de longue durée.

En effet, M. le Prince de Conti, M. le Duc de Longueville, le Prince de Marſillac, & le Marquis de Noirmoutier ayant quitté Saint Germain pour ſe jetter dans Paris, le credit du Duc d'Elbeuf ceſſa tout d'un coup & le Prince de Conti fut déclaré Generaliſſime, malgré l'oppoſition du Duc d'Elbeuf, qui étoit pourtant en état de faire beaucoup de bruit s'il avoit bien connu ſes forces, & la défiance que tout le monde avoit de S. A. Car il eſt certain que ce Duc fut pendant un jour entier le maitre de faire chaſſer ce Prince hors de la Ville, s'il avoit voulu : mais le Coadjuteur qui commençoit à établir ſon autorité parmi le peuple, ayant fait connoître que S. A. & M. de Longueville avoient donné leur parole il y avoit longtems, & qu'ils n'avoient eu aucune part à l'enlevement du Roy ; ce qui fut confirmé par le Preſident de Novion, à qui le Coadjuteur avoit confié ce ſecret. Tout le monde tourna

[1] Charles de Lorraine, Duc d'Elbeuf, mort en 1657.

de ce côté là, & le reconnut pour Gen
liſſime; & Mrs d'Elbeuf, de Bouillon
de la Mothe-Houdancourt pour Lieute
Generaux, avec un pouvoir égal, q
exerceroient alternativement, avec cette
diſtinction, que M. d'Elbeuf devoit c
mencer & avoir la premiere ſéance au C
ſeil de Guerre, qui ſe tiendroit toujours
M. le Prince de Conti; après quoy ce P
ce alla loger à l'Hôtel de Ville, pour
facer la défiance qui pouvoit reſter dans
eſprits du peuple contre lui. Madame la
cheſſe de Longueville ſa ſœur y prit auſſ
appartement par la même raiſon; de ſ
que la maiſon de Ville fut le lieu où to
monde alloit faire ſa cour; les Officie
Robe & d'Epée s'y rendant regulierer

la ſuite n'eut de veritable confiance qu'en lui, & au Coadjuteur, avec lequel ce Duc s'unit très étroitement. Juſques-là le Coadjuteur n'avoit point eu de voix déliberative dans le Parlement, mais on la lui donna le 21. Janvier 1649. en l'abſence de M. l'Archevêque de Paris ſon oncle : & il y prit ſa place aprés avoir fait le ſerment accoûtumé.

Pendant tout ce tems il y eut peu d'exploits de guerre de part & d'autre. Les Bourgeois de Paris s'emparerent ſeulement de la Baſtille, dont le Sieur de Brouſſel fut fait Gouverneur, & le Sr de Louviers ſon fils, qui étoit Lieutenant aux Gardes, ſon Lieutenant. D'un autre côté M. le Prince qui commandoit l'armée du Roi : ſe rendit maître des poſtes importans de Saint-Cloud, de Sain-Denis & de Charenton ; mais il ne garda pas long-tems le dernier. Le Parlement s'occupoit auſſi à chercher les moyens de faire venir des vivres à Paris, & à trouver des fonds pour les Gens de Guerre. Il donna pour cet effet des Arrêts pour prendre dans toutes les Recettes les deniers qui s'y trouveroient, & pour ſe ſaiſir de tous les effets & meubles appartenans au C. Mazarin ou à ſes Partiſans, avec promeſſe du tiers aux Dénonciateurs : mais cette recherche fut aſſez inutile, & ne produiſit pas grand choſe. On ne laiſſa pas cependant de délivrer de l'argent aux Officiers ; & le Coadjuteur leva un Regiment de Cavalerie à ſes frais, dont il donna le commandement au Chevalier de Sevigni ſon parent, qui fut appellé le Regiment *des Corintiens*, par-

que ce Prélat étoit Archevêque titulaire de Corinthe.

Cette levée de bouclier ſous le nom d'un Prêtre ne fut pas aprouvée de tout le monde & ne reuſſit pas avantageuſement pour ſon Auteur : car le Chevalier de Sevigny étant ſorti à la tête de ſon Regiment, & ayant rencontré un parti des ennemis, il fut battu, & on n'en fit que rire : cet échec ayant été appellé par raillerie, *la premiere aux Corinthiens.*

Les Officiers ne furent pas longtems à former leurs Regimens, tout le monde s'empreſſant à prendre parti ; & l'armée du Parlement ſe trouva dans peu de jours compoſée de 12000. hommes effectifs, mais mauvais Soldats, particulierement la Cavalerie [illegible] des Cavaliers fourni[illegible]

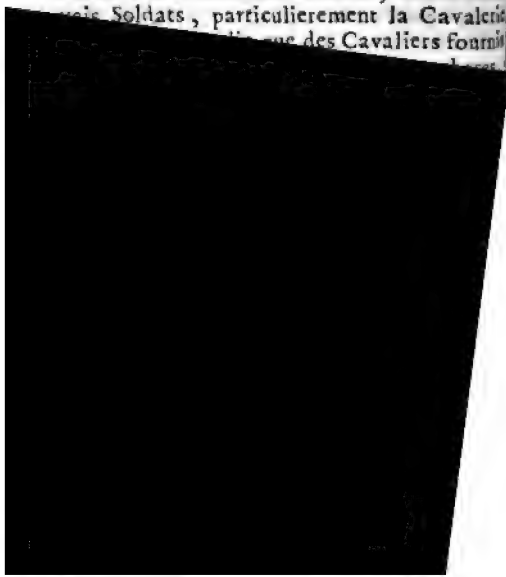

Allemagne qu'il commandoit, & l'amener
i ſervice du Parlement. M. de Turenne &
plûpart des Officiers Generaux étoient diſ-
ɔſez à prendre ce parti : mais la Cour ne
ır laiſſa pas le tems d'executer leur deſſein,
le Sr. Hervart [1] ayant eſté envoyé par
Cardinal dans cette armée avec de l'argent
trouva moyen de retenir au ſervice du Roi
ɔſieur Officiers étrangers, particulierement
Colonel Rozen ennemi declaré de M. de
ırenne, qui par ce moyen fut obligé de
ittet l'armée avec ſes amis, ce qui ne ſe-
it pas arrivé ſi on lui avoit envoyé de l'ar-
nt à propos.

Mais il y avoit dans la Ville & dans le
rlement tant de gens gagnez, qu'il ne faut
s s'étonner ſi ceux qui étoient bien inten-
ɔnnez ne purent rien faire de conſiderable
ndant la guerre. On ne laiſſoit pourtant
s de ſe réjouir à Paris. Il ne ſe paſſoit pas
jour qu'il ne ſe fit quelque chanſon nou-
lle contre le C. Mazarin, la plûpart fort
rituelles & de la façon du Sr. de Marigny.
Sr. Scarron fit auſſi alors ſa Mazarinade;
il paroiſſoit tant d'autres écrits ſi injuri-
ux, même contre la Reine, que le Parle-
ent fut obligé de faire défenſe d'en débiter
cette nature : mais ces défenſes n'empê-
erent pas le cours de ces libelles ; & la Rei-
étoit tombée dans un mépris ſi general,
e le menu peuple ne la nommoit plus que

[1] Contrôleur-General des Finances, qui ven-
enſuite au Roi ſa maiſon de Saint-Cloud,
x Monſieur.

Dame Anne ; & cette licence de pa
une des choſes qui contribuoit le pl
tretenir l'animoſité du peuple, & à
le chagrin qu'on avoit de voir qu
faiſoit rien d'ailleurs.

M. de Beaufort entreprit pourtan
le paſſage de Corbeil, & il ſe mit e
à grand bruit avec un gros détache
Bourgeois de la Ville, qui devoient
merveilles : mais ils n'eurent pas le
de paſſer Juviſy, ayant appris qu
ſorti des Troupes de Saint-Germai
couper. Il fut plus heureux dans
rencontre ; étant ſorti avec 300. che
devant d'un grand convoi que le M
Noirmoutier amenoit du côté d'E
& qui arriva heureuſement, quoi
été attaqué par les Troupes du Roi
pouſſerent juſqu'au Village de Vitry
trée duquel M. de Beaufort fit fac
mêla de bonne grace avec les ennem
même courir le bruit qu'il avoit tué
qui commandoit le Reſiment du C

la Ville, on alluma des chandelles à toutes les fenêtres des ruës où il paſſoit, tout le monde criant *Vive Beaufort.*

Le Marquis de Noirmoutier amena encore un autre convoi par la Vallée de Gros-Bois avec aſſez de peine, parce que les troupes qu'il avoit poſtées pour favoriſer ſon paſſage, étoient ſorties du lieu où il les avoit miſes pour charger quelques Eſcadrons du parti contraire. Le Marquis de Sillery fut pris dans cette occaſion, & le Prince de Marſillac [1] y fut bleſſé dangereuſement avec le Vicomte de Rohan.

On fit encore une autre ſortie preſque generale du côté des Portes Saint-Denis & Saint-Martin, pour faire entrer un convoi de bleds & autres proviſions, ſi nombreux; que les charettes ne ceſſerent de défiler nuit & jour pendant deux fois 24. heures. Le Marquis de Noirmoutier qui avoit la tête de tout s'étant avancé juſqu'à Dammartin, & le Maréchal de la Motthe [1] juſqu'à Gonneſſe; mais tout cela fut fort mal diſtribué.

Le Marquis de la Boulaye fit auſſi entrer quelques petits convois; & quoiqu'il n'eût pas fort eſtimé des Gens de Guerre, il ne laiſſoit pas d'être aſſez agreable au peuple.

Enfin les Generaux s'aviſerent de faire un

[1] François de la Rochefoucault, Prince de Marſillac, depuis Duc de la Rochefoucault, mort en 1680. C'eſt lui qui a fait les Memoires de la Regence de la Reine Anne, & de la guerre de Paris.

[1] Philippe de la Motthe-Houdancourt, Maréchal de France, mort en 1657.

camp à Ville-Juif, où l'on mit la plû
Troupes, le reſte étant dans les
voiſins, & particulierement au Por
glois, pour la défenſe d'un pont de
qu'on avoit conſtruit ſur la riviere d

Voilà les principales actions de gu
ſe firent durant le ſiege de Paris,
Troupes de la Ville : celles du Roi n
pas beaucoup plus importantes. Apr
rendu maître de Lagny, & de Bri
Robert, M. le Prince attaqua Charc
l'on avoit jetté un Corps de Troup
conſiderable pour conſerver ce poſt
étoit trés-important pour la ſubſiſtan
Ville. Le Marquis de Clanleu qui
mandoit y fut tué ; (n'ayant poin
de quartier,) avec pluſieurs Officier

l'aller insulter avec de nouvelles Troupes, n'y ayant eu que le Coadjuteur qui fut d'avis de donner bataille, & qui sortit en équipage de guerre avec des pistolets à l'arçon de la selle, voulant faire voir que la qualité de Prêtre n'étoit pas incompatible avec celle de brave.

Cette prise de Charenton, quoiqu'abandonnée deux jours après par M. le Prince, ne laissa pas de mettre une grande consternation dans le Parti, & contribua beaucoup à disposer le Parlement à écouter des propositions de Paix. Les Partisans de la Cour prirent aussi de là occasion de se reveiller, comme on le découvrit par une lettre interceptée de l'ancien Evêque de Dol nommé Cohon, où il rendoit compte de toutes choses au C. Mazarin, disant que l'Evêque de Glandéve Religieux Cordelier, connu auparavant sous le nom du Pere Faure [1] Confesseur de la Reine, & le Sieur de l'Aune Conseiller au Ghâtelet, le servoient fort bien; Que le Parlement feroit bientôt la Paix à telles conditions qu'on voudroit; & que les Officiers Généraux ne s'y opposeroient pas. Cela fut cause qu'on lui donna des Gardes: on en devoit aussi donner à l'Evêque de Glandève, mais on ne le fit point, parce qu'il étoit logé aux Cordeliers. On envoya aussi chez Deaune pour l'arrêter; mais ayant esté averti de bon heure il se retira à Saint-Germain.

[1] Il est faux que le Pere Faure, mort Evêque d'Amiens, ait jamais été confesseur de la Reine, mais bien son prédicateur, fort considéré d'elle.

On ſurprit pluſieurs autres Lettres ſan
nature, qui diſoit encore davantage, &
venoient de quelques Officiers du Parler
on en fit beaucoup de bruit, mais l'a
fut étouffée. On ne pourſuivit pas auſſi
me on auroit pu faire l'affaire du Che
de la Valette, bâtard de la Maiſon d'Ep
qui fut arrêté jettant la nuit des billets
Ville pour émouvoir le peuple.

Fondée ſur ces intelligences ſecrette
Cour avoit envoyé quelques jours aupar
un Herault-d'Armes chargé de Lettres
le Parlement, pour M. le Prince de Co
& pour le Prevôt des Marchands &
vins. Ce Herault s'étant preſenté à la
Saint-Honoré [1] y fit ſa chamade ;
Capitaine qui étoit de garde l'avant ar

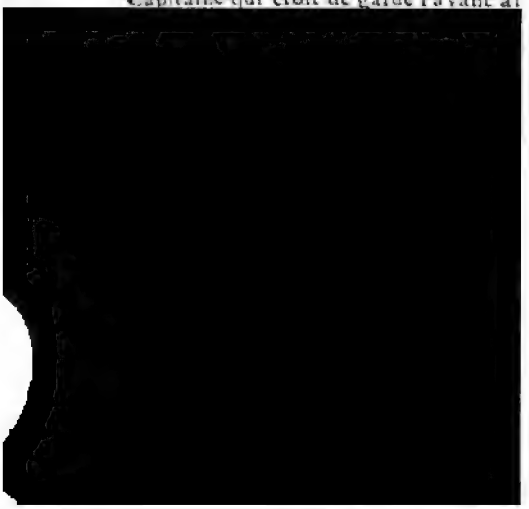

s Heraults n'ètant envoyez qu'à des Sou-
rains ou à des Ennemis ; & qu'ils ſup-
ioient S. M. de leur faire ſavoir ſa volon-
de ſa propre bouche, l'aſſurant de la con-
nuation de leur fidelité au ſervice du Roi.
C'ètoit-là proprement ce que la Cour ſou-
aitoit, pour avoir lieu d'entrer en nègocia-
on, à quoi elle n'avoit encore pu rèuſſir ; &
y a lieu de croire que cette mommerie de
erault avoit eſté concertée avec ceux du
rlement qui ètoient dans les interêts de la
our, à deſſein d'engager la Compagnie à
ire cette démarche. Auſſi la Reine ne perdit
is cette occaſion ; Elle fit dire aux Gens
i Roi, que S. M. ètoit ſatisfaite des aſſu-
nces qu'ils lui donnoient, mais qu'Elle en
ſiroit voir des effets vèritables, après quoi
i ſe pouvoit promettre des tèmoignages
ncere de ſa bien-veillance envers toutes
rtes de perſonnes, ſans aucune exception.
Cette réponſe gratieuſe donna lieu aux
éliberations qui ſe firent depuis, au con-
entement de la Cour ; à quoi la venue d'un
tre Herault, (1) envoyè dans le même
ms par l'Archiduc, Gouverneur des Païs-
s, & chargé de Lettres pour le Parlement, ne
ntribua pas peu ; les Emiſſaires de la Cour
tant adroitement ſervis de cette conjonc-

[1] Jamais l'Archiduc n'a envoyé de Herault.
tte mommerie fut concertée à Paris par le
arquis de Laigue, homme peu connu avant la
onde, qui par ſa correſpondance avec Madame
Chevreuſe avoit imaginé de rendre le Cardi-
l Mazarin odieux, en propoſant la paix gene-
le, dont le Cardinal ne vouloit point entendre
rler.

ture pour faire voir qu'il y avoit des
entretenoient des correſpondances
Eſpagnols ; ce qui étoit odieux & d
reuſe conſequence. Dans la verité, i
plus de quinze jours que cet Envoy
Paris, quelques-uns de la Compagn
travaillé pendant ce tems-là à lui dr
créance, dont on accuſoit particul
le Preſident de Belliévre (1), & le
Longueil (2).

Quoi qu'il en ſoit, cet homme s'é
ſenté au Parlement, on réſolut après
conteſtations de l'entendre, & de lu
ſeance dans la Compagnie, quand i
voir ſes Lettres de creance. Il s'
Dom Joſeph de Iſleſcas Arnolfini,
de peu de conſideration (3), mais
manquoit pas d'eſprit. Il avoit eſ
par Madame de Chevreuſe, qui éto
xelles ; & il avoit ordre de nègocier,
palement avec le Coadjuteur, & a

puis la ſortie du Roi hors de Paris, il en avoit propoſé d'autres fort avantageuſes à l'Eſpagne, pour ſe mettre en état de châtier les Rebelles & de réduire Paris à la raiſon. Que S. M. C. n'avoit pas eſtimé qu'il fût ſur ni honnête d'accepter des offres de cette nature de la part d'un homme declaré Ennemi de l'Etat par Arrêt du Parlement, où les Traitez de Paix doivent être vérifiez pour être authentiques. Qu'ainſi le Roi ſon Maître l'avoit envoyé vers la Compagnie, pour lui declarer qu'il ſe ſoûmettroit volontiers à ſon jugement, laiſſant à ſon choix de députer quelqu'un de leur Corps, en tel lieu qu'ils voudroient, même à Paris, où il envoyeroit ſes Plenipotentiaires, pour y conclurre une bonne Paix entre les deux Couronnes; & qu'il offroit cependant à la Compagnie toutes les Troupes du Roi ſon Maître, pour en diſpoſer, & les faire commander par des Officiers François; déclarant au ſurplus, qu'en cas que le Parlement n'eût pas beſoin de ſes Troupes, elles demeureroient ſur la fronterie, ſans rien entreprendre pendant qu'on traiteroit de la Paix.

Ce diſcours, & le rapport fait par les Gens du Roi de ce qui s'étoit paſſé à Saint-Germain, fut ſuivi d'une Dèliberation, où il fut arrêté qu'on députeroit vers la Reine pour la remercier de la maniere dont Elle avoit reçu les Gens du Roi; pour la prier de vouloir bien faire lever le blocus de Paris; & pour lui porter la copie de la Lettre de l'Archiduc, & l'informer de ce qui avoit été dit par ſon Envoyé; ſur quoi le Parlement

n'avoit pas voulu déliberer ſans ſavoir la volonté de S. M. à laquelle ils étoient prêts d'obéir, & de lui témoigner qu'ils étoient fideles Serviteurs du Roi.

Ainſi le Premier Preſident, avec le Preſident de Meſmes, & des Députez de toutes les Chambres, étant partis pour Saint-Germain, on y convint que de part & d'autre on envoyeroit à Ruel des Comiſſaires avec plein-pouvoir de conclure un accommodement, & que dès que le Parlement auroit donné les mains à cette conference, les paſſages ſeroient ouverts pour laiſſer entrer des vivres dans Paris.

Cet expedient fut accepté par le Parlement, où les Partiſans de la Cour faiſoient propoſer tous les jours de nouveles taxes pour la guerre, afin d'en dégoûter le peuple. De leur côté les Frondeurs faiſoient courir le bruit de la venue de M. de Longueville avec dix ou douze mille hommes : mais comme ces bruits n'étoient ſuivis d'aucun effet, le

ſieurs. Que l'Article du Parlement de Rouen n'étoit pas comme on le ſouhaitoit ; & que les Députez avoient permis que le C. Mazarin ſignât le Traité ; ſurquoi il s'éleva un ſi grand bruit à leur retour, & quand on s'aſſembla pour déliberer au Parlement, que le peuple penſa ſe jetter ſur eux, demandant la ſignature du Cardinal pour la faire brûler par la main du bourreau, & menaçant de tuer les Députez quand ils ſortiroient ; ce qui obligea M. de Beaufort de ſortir pour parler à eux & les appaiſer.

Il falut donc en venir à une nouvelle Déliberation, malgré le Premier Preſident, & le Preſident de Meſmes, dans laquelle il fut réſolu que les mêmes Députez retourneroient à Ruel pour traiter des prétentions des Officiers Generaux, qui pour cet effet envoyérent auſſi leurs Agents ; & on leur recommanda de faire enſorte que le Cardinal ne ſignât pas le Traité.

Cette Déliberation dura depuis le matin juſqu'au ſoir ; & à la ſortie, il falut que le Coadjuteur & le Duc de Beaufort accompagnaſſent le Premier Preſident (1), pour le garantir de la fureur du peuple. Une Lettre de Cachet qui fut envoyée dans le même tems au ſujet des Généraux, ne ſervit qu'à faire crier davantage, & donna lieu à un ſecond Arrêt pour faire réformer encore d'autres Articles pour les Prêts, & pour pluſieurs autres choſes.

Cependant les Officiers Généraux ayant

(1) Ce fut malgré lui, car jamais homme n'a été plus intrépide.

choisi le Duc de Brissac (1), & le C
Maure pour assister à la conference,
réduit en apparence tous leurs interê
loignement du C. Mazarin, les Dép
Parlement eurent ordre d'insister au
ment sur cet Article ; & ils l'auroient
si les Gèneraux eussent été aussi parfa
unis qu'ils le paroissoient ; d'autant
l'Archiduc, à qui on avoit envoyé le
quis de Noirmoutier & de Laigue
enfin entré en France avec l'armée
d'Espagne, & avoit écrit à M. le Pr
Conti, que nonobstant sa marche,
toujours prêt d'entendre aux propositi
la Paix generale, & à s'arrêter en c
voulût nommer des Députez. Cett
ayant été communiquée au Parlem
ordonna qu'on en donneroit avis à la
& l'affaire en demeura là. Si les Es
eussent fait dès le commencement
marche, ils en auroient sans doute

rche ; au Duc d'Elbeuf, une ſomme
nt, & un Domaine conſiderable en
andie ; au Duc de Bouillon, une ſatis-
n entiere ſur toutes ſes prétentions ; &
ince de Marſillac, des Lettres de Duc
r : ce qui facilita la réconciliation de
me de Longueville avec M. le Prince.
quoi la Paix ne reçût plus aucunes
ltez ; & le Premier Preſident à ſon retour
es autres Députez, rapporta une Dé-
on du Roi, qui fut verifiée le premier
l 1649. portant Amniſtie generale pour
eux qui avoient été dans le parti,
lement pour les Marquis de Noirmou-
e Laigue, le Comte de Fieſque ; Saint-
la Sauvetat, & la Boulaye ; ſans faire
e mention du C. Mazarin, qui de-
, comme il étoit le maitre de tou-
s affaires, & en état de ſe venger à
cretion du Coadjuteur & du Duc de
ort, qui avoyent paru les plus affec-
z au parti, & ſans aucun interêt.
nme la paix ne fit avoir à aucun des
tous les avantages qu'on s'en étoit
s, ce ne fut proprement qu'une ſuſpen-
l'armes, & nullement d'intrigues & de
s. Les Frondeurs ne pouvoient ſouffrir
Mazarin en place ; ils appréhendoient
ſſentimens, & pour s'en défendre, ils
ent d'entretenir l'animoſité dans les
s. Le Cardinal de ſon côté tâchoit de
ir ſon credit, eſperant que le tems lui
roit les occaſions de ſe venger : mais
l'inquiétoit davantage, étoit l'auto-
le M. le Prince avoit priſe dans les con-

ce. De plus, dans la pensée que les deurs pouvoient traverſer une partie deſſeins, il cherchoit ſur toutes choſe perdre, ou du moins à les abaiſſer, & ôter la faveur du peuple, qui étoit entiere & ſans aucun partage pour les de ce parti.

Avec tant de vûes differentes, il trés-difficile que tous ces Partis s'accor ſent bien enſemble; auſſi leur arrivoit- vent de ſe barrer, & de s'entrecho quelque fois même ſans deſſein. Une de mieres actions d'éclat qui reveilla la c des eſprits, fut l'arrivée du Duc de dale (1) à Paris, où l'on crut que la l'avoit fait venir à deſſein, pour inſu Duc de Beaufort, afin de voir de quelle cela ſeroit reçu du peuple. Quelques-u ſoient pourtant qu'il y étoit venu d mouvement, & ſans aucun concert a Cour. Quoi qu'il en ſoit, s'étant ren un ſoir aux Thuileries avec quelqu de ſes amis, il ſe mit à plaiſanter haut ſur la liberté qu'il diſoit être

tournant en ridicule certaines choſes du tems de la guerre, qui dénotoient aſſez intelligiblement le Duc de Beaufort, ſans cependant nommer perſonne.

Ces diſcours ayant été faits publiquement furent bientôt rapportez au Duc de Beaufort & à ſes amis, leſquels ayant ſçu que le Duc de Candale devoit ſouper, peu de jours après dans le Jardin de Renard au bout des Thuileries, ils réſolurent d'y aller ſous prétexte de la promenade, pour l'inſulter à leur tour. Cela ſe fit comme il avoit été projeté. Le Duc de Beaufort étant entré dans le lieu où le Duc de Candale étoit à table, lui dit en riant, qu'il venoit ſe réjouïr avec lui familierement, & avec la liberté qui regnoit alors ſur le pavé. La raillerie ne plut pas; on y répondit avec aigreur; & le Duc de Beaufort qui n'attendoit que cela, prit un coin de la nape, & renverſa tout ce qui étoit ſur la table. Le Duc de Candale voulut mettre l'épée à la main; mais il en fut empêché par ſes amis, qui virent que la partie n'étoit pas bien faite pour eux. On ſe ſépara donc de part & d'autre; & le Duc de Candale ſortit de Paris le lendemain matin, dans le deſſein de faire appeller le Duc de Beaufort: mais la Cour empêcha que la choſe n'allât plus loin. Cette bruſquerie fit beaucoup de bruit dans Paris pendant quelques jours, & fut fort approuvée du peuple, qui marqua vouloir entrer dans ſa querelle envers & contre tous.

Il penſa encore arriver du bruit à l'occa-

ſion d'un bâteau chargé de bombes & de grenades à l'Arſenal, & qui deſcendant la riviere, comme pour aller à Saint-Germain, fut arrêté vers le pont-Rouge, & pillé par le peuple, qui diſoit tout haut, qu'on avoit deſſein d'aſſieger Paris une ſeconde fois.

Le Duc de Beaufort étant tombé malade dans le même tems, on ne manqua pas de dire qu'il étoit empriſonné. Le peuple alloit tout le long des jours en proceſſion à l'Hôtel de Vendôme pour ſavoir de ſes nouvelles; & quoique ſa maladie ne fût rien, les Frondeurs la faiſoient paſſer pour périlleuſe. Cependant ſes gens avoient ordre de faire entrer dans ſa chambre une partie de ceux qui ſe preſentoient, dont pluſieurs le voyant au lit, ſe jettoient à genoux, pleurant à chaudes larmes, & priant Dieu pour lui, comme pour leur Pere & leur Liberateur.

Tous ces incidens, joints à l'animoſité qui paroiſſoit encore dans les diſcours

e M. le Prince qui vint ſeul à Paris, où fut complimenté par le Parlement qui lui éputa un Exprès : ce qui ne fut pas approué du peuple, qui ne regardoit ce Prince u'avec averſion, comme le principal Auteur de tous ſes malheurs ; juſques là que il eût ſéjourné plus long tems à Paris, il 'y auroit peut-être pas trouvé toute la ſure qu'il s'imaginoit : mais il s'en alla bientôt en Bourgogne, laiſſant ainſi le Cardinal ul auprès de leurs Majeſtez, bien aiſe de voir délivré de ſa préſence qui l'incommodoit fort.

Le peuple de Paris eut auſſi beaucoup de oye du départ de S. A. S. comme il le fit nnoître dans une affaire qui arriva peu de ms après, & qui fit aſſez de bruit. Un ommé Bautru Avocat au Conſeil, ayant é arrêté au ſujet d'une piece offenſante ontre ſon Alteſſe, dont on l'accuſoit à tort 'être l'Auteur, intitulée : *Diſcours ſur la éputation du Parlement à M. le Prince*, Cour témoigna y prendre beaucoup de art, & s'intereſſer fortement à la ſatisfaon de S. A. en ne negligeant rien pour tire punir cet innocent.

La ſubſtance de cet Ecrit étoit, que le arlement n'avoit pas dû députer à M. le rince, parce que la Compagnie n'avoit jamais fait cette démarche que pour le Roi, & . le Duc d'Orleans ; & que M. le Prince aant été l'Auteur du ſiege de Paris, le Proecteur du Cardinal, & la cauſe de tout ce s'ils avoient ſouffert, il n'étoit pas juſte de réjouir avec lui de ſon retour, & à la fin

l'Auteur (1) apoſtrophant M. le Prince pronoſtiquoit qu'il ſeroit la premiere time du Miniſtre, qui le jetteroit dans priſon, d'où il ne ſortiroit que par neroſité de ceux qu'il avoit perſecutez ſujet; ce qui arriva effectivement c

Si M. le Prince eût fait alors une ref ſérieuſe ſur cette prédiction, il ne ſe peut-être pas ſi fort emporté dans rencontre; & il auroit dû juger que le citations publiques de la Cour n'étoie pour l'engager davantage dans cette a & pour rejetter ſur lui toute la ma humeur qui reſtoit dans l'Eſprit du p En effet, tous les mouvemens q donna auprès des Juges, ne produ rien que de nouveaux Ecrits plus fo qui furent publiez ſous prétexte de la ſe de Bautru; lequel fut enfin décha l'accuſation par le Parlement, après couru riſque d'être condamné à m

ıot inſtruire le priſonnier de ce qu'il avoit re & à faire ; mais ce malheureux étoit oublé, qu'au lieu de profiter des conſeils lui avoient été donnez, il penſa ſe perdre même par ſes réponſes. Le Sr Joly avoit été ıu'alors intimement uni avec le Srd'Aubrai ıtenant Civil, dont il raportoit tous les cès ; mais ils rompirent en cette occa-ı, & ils en vinrent même à des paroles z fortes.

l arriva dans ce même tems une affaire ›cu près de la même nature, à l'occaſion n nommé Marlot, qui avoit éré connné d'être pendu, pour avoir imprimé Libelle, intitulé, *La Cuſtode* (1), très-, offenſant & contre l'honneur de la ne : mais comme il ſortoit de la Conciergie pour être mené en Grêve, pluſieurs ıçons Libraires & imprimeurs ſe trouvet à la porte du Palais, qui chargerent ſquement les Archers à coups de pierres, criant ſur eux aux Mazarins. Ils furent ondez par les gens de boutique du quarr ; de ſorte que Marlot fut ſauvé, y ayant pluſieurs Archers bleſſez, & même le Sr Grain, Lieutenant Criminel qui les comındoit, & qui eut aſſez de peine à ſe ſaur, après avoir reçu pluſieurs coups de ıon.

Tous ces évenemens étonoient la Cour, &

1] Ce n'étoit qu'une petite piece, que les Cuux ont encore aujourdihui, compoſée de ›o. ıo. Vers, où l'on peignoit en termes ſatyri-ːs & tres-obſcenes le prétendu commerce de Reine avec le Cardinal Mazarin.

le Cardinal vouloit s'en ſervir pour differer le retour du Roi à Paris : mais on lui fit connoître qu'une plus longue abſence pourroit faire naître des affaires plus dangereuſes, & dont les ſuites pourroient empêcher la Cour de revenir quand il en ſeroit abſolument beſoin. On lui diſoit auſſi qu'il falloit accoûtumer le peuple à la préſence du Roi, & que c'étoit le ſeul remede pour rallentir la chaleur des eſprits ; & qu'enfin il étoit bon d'appuyer de plus prés ceux qui étoient bien intentionnez, & las de la continuation de tous ces déſordres.

Ainſi le C. Mazarin ſe réſolut enfin de revenir à Paris, après avoir pris toutes les meſures poſſibles pour s'aſſurer contre la mauvaiſe volonté du peuple. La premiere précaution qu'il prit, fut de faire parler à Madame la Ducheſſe de Montbazon, qui gouvernoit abſolument le Duc de Beaufort [1], de laquelle on obtint à force de promeſſes, que ce

: ! mais il n'écouta point ces raiſons, & il figura qu'il ſuffiroit de publier à ſon retour 'il n'y avoit eſté que pour rendre ſes deirs au Roi & à la Reine, ſans voir le Carnal. La vérité eſt pourtant qu'il le vit, & 'il eut une conference de trois ou quatre ures avec lui pendant la nuit.

Après cela on prit un grand ſoin pour s'aſer des Corps des Métiers, par le moyen Lieutenant Civil, du Prevôt des Marands, & de pluſieurs autres; juſqu'à ſe vit de la Raliere Partiſan, pour ménar les Bâteliers, en les faiſant boire, & en ir diſtribuant de l'argent. On employa ſſi le Sieur de Longueil Conſeiller de la and'Chambre, en lui promettant la Surindance des Finances pour le Preſident de aiſons ſon frere.

Le Cardinal crut auſſi qu'il ſeroit bon de ire une entrepriſe d'éclat qui retablit ſa putation; c'eſt pourquoi il fit aſſieger Camai par le Comte d'Harcourt [1], & il y la lui-même pour faire des preſens d'épées, : baudriers, de gands de ſenteur, &c. à plûpart des Officiers: mais toute cette dénſe meſquine ne ſervit qu'à lui attirer la raillerie publique, d'autant plus que le ſiege fut vé [2]. De ſorte qu'il falut en revenir aux remieres meſures, pour préparer les Bourois de Paris au retour de la Cour, que ut le monde leur conſeilloit plus que ja-

[1] Henri de Lorraine, Comte d'Harcourt, rt en 1666.

[2] Quand on manquoit ſon coup, le peuple pelloit cela faire une Mazarinade.

mais ; & auquel le Cardinal n'aur
portant point encore donné les mains,
M. le Prince n'eût répondu à la Reine
ſuccès de l'affaire.

La Cour revint donc à Paris au mo
d'Aouſt 1649. Le Cardinal étant à la portie
du caroſſe du Roi avec M. le Prince, q
lui ſervoit comme de brave : & pour ſign
ler ce retour, on fit une calvacade du Pal
Royal aux Jeſuites de la ruë Saint-Antoi
le jour de Saint-Louis, cette Eminence étu
encore dans le caroſſe du Roi, & M. le Pri
ce à cheval avec toute la Cour dans des habi
magnifiques, dont l'éclat n'empêcha pas l
continuation des murmures ; le peuple étan
toujours ſi animé, qu'il eût falu peu de cho
pour faire repentir le Cardinal de n'avoir p
ſuivi les conſeils de ſa prudente timidité.

M. le Prince lui donna peu de jours apr
d'autres ſujets d'inquiétude, en menaça
de s'unir aux Frondeurs pour le perdre, ſu
le refus qu'il faiſoit de donner, ſuivant l

fait espérer que le Roi traiteroit de la Principauté de Montbeliard pour la lui donner; & ayant dépêché Hervaut en apparence pour négocier cette affaire, il lui avoit neanmoins donné des ordres secrets de ne rien conclurre. Enfin il éprouvoit tous les jours que ce Ministre le traversoit sous main en toutes rencontres; quoiqu'il lui fit des démonstrations d'une considération toute particuliere.

Le Cardinal de son côté ne pouvoit souffrir la maniere outragente dont M. le Prince parloit de ses niéces; ayant dit au sujet du mariage qui se négocioit avec M. de Mercœur, que les niéces du Cardinal n'étoient pas trop bonnes pour ses Gentils hommes; & ne s'il le fâchoit il obligeroit Champfleury apitaine des Gardes de Son Eminence, de i amener son Maitre par la barbe à l'Hôtel e Condé. Il crut aussi que la folle déclaran d'amour que Jarzay [1] eut l'audace faire à la Reine, venoit de M. le Prince], qui dans la vérité donna sa protection arzay, quoique banni de la Cour pour ujet. Les soupçons du Cardinal allérent ne plus loin; & il s'imagina comme bien itres qui voyoient les choses de plus près, M. le Prince n'avoit fait parler Jarzay, our se mettre par ce moyen tout à fait lace du Cardinal.

y avoit plusieurs autres raisons de part utre, qui ne venoient que d'une con-

Le Marquis ee Jarzay.

n dit neanmoins que ce Marquis fut assez croire que la Reine l'aimoit, & qu'il fit extravagances dans cette fausse idée.

étant preſque entierement diſſipée
affaires commençant à ſe rétablir,
rifier le Proverbe de ſon païs, *Paſſ*
ricolo, gabbato il ſanto.

Enfin cette meſintelligence fit beau
bruit; & S. A. pouſſa les choſes ſi l
alla deux ou trois fois de ſuite chez
juteur, comme pour prendre des meſ
lui & avec les Frondeurs pour prendr
dinal. M. le Duc d'Orleans paroiſſoi
être de concert avec M. le Prince,
là que ces deux Princes le pelotérent u
coups d'oranges dans un ſouper con
débauche; & on remarqua qu'en bûv
ſanté du Cardinal, M. le Prince
haut *A la Riviere, à la Riviere;*
d'un ton qui donnoit à douter, s'il
toit à l'Abbé de la Riviere qui étoit
ou s'il vouloit dire qu'il falloit noyer
dinal; & le lendemain on prétend q

a tout d'un coup avec le Cardinal,
onna ſatisfaction ſur le Pont de l'Ar-
lui promit de lui procurer à lui &
nis tous les avantages qui dépen-
de lui. De ſon côté S. A. s'engagea
ir de toutes ſes forces les interêts du
l, & d'abandonner entierement les
rs, qu'il recommença de haïr plus
ais, d'autant plus qu'il ſentoit bien
avoit offenſez.
rondeurs extrémement irritez, ſe
ent hautement de M. le Prince, di-
il ne les avoit recherchez que pour les
à ſes interêts, & rappellant le ſou-
ſes premieres infidelitez, ils n'ou-
rien pour le rendre odieux au peu-
pour lui faire regarder ſon accommo-
avec le Cardinal comme une perfidie
& qui étoit ſans exemple. Effective-
avoit vû M. le Prince en public avec
juteur pendant que le démêlé dura,
'à ſon accommodement; auſſi n'eût-
le bon à dire pour ſe juſtifier, ſinon
oadjuteur ne lui ayant propoſé que
vemens & des barricades fort hazar-
, il n'avoit pû ſe réſoudre à ces extré-
qui auroient été ſuivies d'un déſor-
ral. Il ſembloit que cette reconcilia-
oit entraîner la perte des Frondeurs,
a Cour alloit bientôt rentrer dans
e de ſon autorité arbitraire, dont
it ſi jalouſe: mais ceux qui connoiſ-
fond des choſes, jugérent bien que
mmodement forcé ne dureroit pas
ns, & *que le* Cardinal Italien cher-

perte lui rendroit celle du Cardin
cile. De leur côté les Frondeurs c
les moyens de ſe ſoûtenir, & de p
occaſions qui pourroient entretenir
vaiſe humeur du peuple. La Co
fournit elle même un beau ſujet
nant ſous ſa protection les Fermie
belles, qui avoient eſté condamn
ſieurs Arrêts du Parlement à f
fonds par ex dûs pour le payemen
tes de l'Hôtel de Ville. De ſorte qu
riers voyant que le Prevôt des Ma
les Echevins gagnez par la Co
geoient les interêts du public, c
rent à s'aſſembler dans la Maiſon
où ſur la propoſition faite par l
Conſeiller au Chatelet, ils arrêt
choiſiroient parmi eux des Sindic
ler à la conſervation des rentes;
executé nonobſtant un Arrêt de l

& Deſcoutures Secretaires du Roi ;
:ail Avocat au Parlement, Marêchal
au Conſeil, Belot & quelques au-
nombre de douze ; aprés quoi on
des billets imprimez pour avertir les
s de ſe trouver à l'Hôtel de Ville, où
cipaux n'oſerent pourtant aller de
ître remarquez, ſe contentant d'a-
ſous main la conduite des autres.
e la conſequence de cette affaire ne
aſſez compriſe dans le commence-
ni par la Cour, ni par les Frondeurs.
a ſentit bien que quelques jours aprés,
it qu'il y avoit peu de perſonnes dans
& même dans les Provinces qui n'y
quelque interêt direct ou indirect ;
our s'aviſa trop tard d'en prévenir les
& les Frondeurs comprirent à la fin
e pouvoient avoir de pretexte plus
le pour entretenir dans les eſprits du
la chaleur qu'ils deſiroient. Ils com-
ent donc de rechercher ceux des Sin-
'ils croyoient avoir le plus de credit
s Aſſemblées, particulierement Joly,
it connu pour avoir des ſentimens fi
pour la Juſtice & pour l'interêt public,
ne doutoient point en le gagnant, de
u peuple ce qu'ils voudroient.
:s avoir pris enſemble leurs meſures,
vinrent que les Rentiers iroient en-
lemander protection au Coadjuteur &
: de Beaufort ; ce qui fut executé fort
ellement : il y eut même un d'entre-
i harangua ces deux Meſſieurs, qui
ondirent fort honnêtement, & avec

du Sindicat, & de la faire ſigner de
Conſeillers intereſſez dans les rent
que ſi la Grand'Chambre, dont l
Preſident étoit le maitre, vouloit c
dre quelque choſe contre les Rent
ne le pût ſans une aſſemblée gênera
tes les Chambres.

Cette ouverture plût, parce qu'ell
à faire aſſembler le Parlement; ce
Frondeurs ſouhaitoient ſur toutes ch
chant bien qu'après cela il leur ſero
faire naitre des incidens favorables
ſur l'affaire du Parlement de Borde
avoit envoyé des Députez à celui d
pour demander qu'il ſe joignit à
d'obtenir du Roi l'éloignement du
pernon [1] Gouverneur de la Provir
la Requête fut ſignée de près de 500
entre autres du Sieur Loyſel Con
Parlement, qui n'avoit aucune rel

Martin de 1649. La Requête ayant été préſentée à la Grand'Chambre, qui prétendit en connoître ſeule, quoique Meſſieurs des Enquêtes euſſent demandé l'aſſemblée des Chambres à ce ſujet, & euſſent arrêté entr eux de confirmer le Sindicat.

La Cour étoit engagée trop avant, & trop intereſſée dans cette affaire pour reculer; c'eſt pourquoi au lieu de penſer à ſatisfaire les Rentiers, Elle s'appliqua uniquement à faire jetter la Requête, jugeant bien que l'établiſſement du Sindicat alloit à dépoſſeder les Officiers ordinaires de la conduite de la Ville, qui demeureroit par ce moyen entre les mains des Frondeurs. Elle réſolut donc d'emploier toute ſon autorité pour traverſer cet établiſſement, & elle donna ordre au Premier Preſident d'empêcher l'aſſemblée des Chambres à quelque prix que ce fût. Cependant le Cardinal voulant être informé de ce qui ſe diſoit dans la Ville, s'aviſa de faire expedier des brevets à pluſieurs particuliers, portant permiſſion d'aſſiſter aux aſſemblées des Rentiers, & par tout ailleurs, d'y parler & d'y agir de la maniere qu'ils jugeroient la plus propre pour s'y donner créance, & découvrir les ſentimens d'un chacun, à condition d'en faire leur raport. Cette infamie n'avoit point encore eu d'exemple en France [a], où l'on n'avoit jamais vû d'Eſpions de cette nature. Auſſi ce nouveau tour de

[a] Rien n'étoit plus oppoſé au génie François que cette fourberie Italienne; & l'on n'avoit jamais vû en France des Eſpions à Brevet.

politique fut ſi ſecret, que perſonne ne s'en douta, & n'en découvrit rien que long tems après. On voyoit ſeulement que le Premier Preſident s'oppoſoit avec fermeté à l'aſſemblée des Chambres, quoiqu'il y eût d'autres affaires qui la méritoient principalement l'audience qui étoit demandée par les Députez du Parlement de Bordeaux.

Neanmoins les Rentiers ne ſe relâchant point de leurs pourſuites, & ſe ſentant fortement apuiez par la Chambre des Enquêtes, le Premier Preſident fut enfin obligé de propoſer une conference chez lui, où il y auroit des Députez de toutes les Chambres, & où les Rentiers ſeroient reçûs pour y ſoûtenir leurs interêts. Ce qui fut executé le Samedi 4. Decembre chez le Premier Preſident, où quelques Preſidens à Mortier ſe rendirent avec les Députez, & un grand nombre de Rentiers. Dans le commencement les choſes y furent aſſez paiſibles. Le Premier Preſident

éblouir par des propoſitions ſpecieuſes, & qui n'étoient rien dans le fond; à quoi Joly répondit que la premiere choſe par où il faloit commencer, & ſans laquelle on ne pouvoit rien faire, étoit la confirmation du Sindicat; & qu'il ſupplioit l'Aſſemblée de vouloir bien faire cette juſtice au public; ce qui ayant été entendu par quelques uns des Rentiers qui étoient les plus près de la porte, ils ſe mirent à crier, *Des Sindics*, *Des Sindics*: mais comme le Premier Preſident n'en vouloit point, il rompit l'Aſſemblée juſqu'au Samedi ſuivant.

A la ſortie, les Rentiers criérent encore plus fort qu'auparavant, en apoſtrophant ceux qu'ils ſavoient ne leur être pas favorables, & les traitant de traîtres & de Mazarins. Il y en eut même quelques-uns de tiraillez ſans aucun reſpect, & la plûpart furent obligez de ſe ſauver par des eſcaliers dérobez. Pendant tout ce vacarme, le Sieur Champlatreux fils aîné du Premier Preſident, s'étant approché de Joli, lui dit pluſieurs paroles injurieuſes; le traitant de ſéditieux, & le menaçant de lui faire faire ſon procès. Joly répondit auſſi avec chaleur, ſe ſentant appuyé de pluſieurs Rentiers qui s'étoient approchez; après quoi chacun ſe retira, ſans que les Archers qu'on avoit fait venir exprés, fuſſent paroître.

Ce qui ſe paſſa dans cette occaſion donna bien à penſer aux deux Partis: le Cardinal crut qu'il falloit faire un coup d'autorité contre ceux des Rentiers qui avoient paru les plus échauffez à la conférence; &

il réſolut d'en faire arrêter cinq ou ſix
premiere Aſſemblée qui devoit ſe tenir l
medi ſuivant au même lieu, où il y a
des gens armez tout prêts à ſe ſaiſir de
à qui on en vouloit; & le Regiment
Gardes s'y rendroit en même tems pou
puyer l'execution qui devoit en être
ſur le champ par ordre de certains Com
ſaires apoſtez, qui les feroient pendre
grilles de la Conciergerie du Palais.

On aura peut être de la peine à c
que ce miniſtre eût voulu en venir à ce
cès de violence: mais il n'y a pourtant
de plus véritable que c'étoit ſon deſſein
quoique les Frondeurs n'en fuſſent pas a
tis dans ce tems-là, comme ils le fu
depuis d'une maniere à n'en pouvoir dou
ils ſçûrent cependant que la Cour avoit
grand deſſein contre eux. Que la gard
redoubloit tous les jours pour en favo
l'execution. Qu'on devoit commencer pa
Peintres, & attaquer enſuite le Cardin

qu'on n'étoit pas assuré du secret, sur tout à l'égard de Madame de Montbazon, à qui le Duc de Beaufort ne celoit rien.

Ceux qui étoient de cette conference se trouverent assez embaraſſez, jugeant bien que la Cour pouvoit rompre toutes leurs mesures par un coup de surprise qui seroit irreparable; de sorte qu'ils résolurent aprés bien des consultations, de prévenir la Cour à quelque prix que ce fût, & sur tout de tâcher de faire assembler les Chambres avant la conference qui devoit se tenir chez le Premier President, ne doutant point que la Cour ne prit ce jour-là pour executer ses desseins.

La difficulté fut de trouver des prétextes, & des raisons assez presentes pour assembler le Parlement. Le Coadjuteur proposa plusieurs projets, fondez sur le credit qu'il avoit parmi le peuple, mais qui ne furent pas jugez assez solides. Le Marquis de Noirmoutier renouvella une proposition qui avoit été faite quelque tems auparavant, savoir de faire une entrepriſe feinte sur le Duc de Beaufort, ou sur le Sieur de Brouſſel, en les faisant attaquer dans les rues par des gens inconnus ou masquez; ce qu'on supposoit devoir causer un soûlevement general: mais on trouva des difficultez dans l'execution, attendu qu'il faloit être d'intelligence avec celui qu'on attaqueroit; ce qui ne se pouvoit avec le Sr de Brouſſel, avec le Duc de Beaufort; on craignoit le défaut du secret. Le Coadjuteur se proposa aussi, mais n'appuya pas assez fort pour faire croire

qu'il le ſouhaitât tout de bon.

Enfin Joli qui avoit déja conferé ſur ce ſujet avec le Comte de Montreſor, & le Sr d'Argenteuil, reſolut de ſe propoſer lui-même, diſant qu'à la verité il pouvoit n'être pas aſſés connu ni aſſez eſtimé dans le monde pour exciter les eſprits du peuple ; mais que ſa qualité de Sindic des Rentiers, & la bonne opinion qu'ils avoient de lui, feroit ſans doute ſon effet, & produiroit du moins l'aſſemblée des Chambres, par le bruit que les Rentiers qui étoient tous les jours au Palais, ne manqueroient pas d'y faire impetueuſement au premier bruit de cet attentat.

La propoſition fut approuvée de toute la Compagnie, où il n'y avoit aſſurément perſonne qui eût voulu riſquer d'en faire autant. Pour l'execution, le Marquis de Noirmoutier ſe chargea de donner un Gentilhomme qui étoit à lui, trés brave & trés adroit, nommé d'Eſtienne, pour tirer un coup de piſtolet ſur Joly lorſqu'il paſſeroit dans ſa

ur un morceau de bois dans une cer-
ittitude, une des manches du pour-
étant pleine de foin, ſur laquelle d'E-
tira un coup de piſtolet avec tant de
e, qu'il la perça préciſement à l'endroit
e devoit paroître percée ; aprés quoi il
rêté entre eux que le veritable coup ſe-
iré le lendemain ſur les ſept heures &
du matin dans la ruë des Bernardins,
ris la porte où logeoit Argenteuil, qui
t pas éloignée de celle du Preſident
on, où Joly alloit preſque tous les

choſe fut faite comme on l'avoit pro-
. D'eſtienne s'aprochant du carroſſe,
ſe baiſſa ; & le coup paſſant pardeſſus
e, fut ſi bien ajuſté qu'il ſe rapportoit
itement à la ſituation où Joly devoit
dans le caroſſe, derriere lequel il n'y a-
point de Laquais, qui avoient eſté en-
z exprés en differens endroits, de peur
n'empechaſſent le deſſein.
rés le coup, d'Eſtienne ſe ſauva le plus
ju'il put : mais ce ne fut pas ſans dan-
ſon cheval s'étant malheureuſement a-
ſur le pavé. Il trouva cependant le mo-
le regagner l'Hôtel de Noirmoutier par
hemins détournez, & la nuit il renvoya
val au Marquis de Fauſſeuſe, qui le fit
r à la campagne, où il fut empoiſonné
en ôter tout à-fait la connoiſſance.
arriva encore une autre choſe qui étoit
le de tout gâter ; d'Eſtienne ayant mis
ſon piſtolet pour ſervir de bourre un
s de lettre qui lui étoit adreſſé ; mais

chez un Chirurgien au bout de la
nardins proche Saint-Nicolas du C
où ayant été deshabillé, on lui
bras gauche, à l'endroit où les balle
avoir passé, une espece de playe q
faite lui-même la nuit avec des
fusil ; de sorte que le Chirurgien
point que ce ne fût l'effet du coup
mit un appareil dans les formes.

Pendant ce tems, d'Argenteuil
tout ce qu'il put pour insinuer que
trepriſe ne pouvoit venir que de la
Cour, qui vouloit ſe défaire de
Sindics qui paroiſſoit le plus affect
alla enſuite chez le Preſident Char
s'imagina que c'étoit à lui qu'on en
& comme il étoit Colonel du Qu
fit battre le tambour, pendant quo
retira chez lui pour ſe mettre au lit.

Le bruit de cette action ayant ét

ident Charton ſe rendit auſſi en équipage
uerre l'épée au côté ; diſant que c'étoit
i qu'on en vouloit. Que l'entrepriſe s'é-
faite à ſa porte ; & cela avec un em-
ement ſi grand & ſi naturel, qu'il repeta
de cinquante fois, *Je dis ça* ; au lieu
l ne le diſoit ordinairement que ſept ou
fois, lorſqu'il prononçoit aux Requêtes
Palais, par une mauvaiſe habitude, étant
lleurs un fort honnête homme, plein
fection & de fidelité pour ſes amis. Ce
Preſident pouſſa même la choſe ſi loin,
l alla juſqu'à demander des Gardes à la
mpagnie, mais perſonne n'étant perſua-
comme lui, on éluda ſa demande, & il
le deplaiſir d'entendre dire au Sieur Viole
ızenau Conſeiller-Clerc de la Grand'
mbre, qu'il étoit d'avis qu'on donnât
Gardes au Preſident Charton, mais qu'il
oit que ce fût un Charpentier qui les fît.
ne fit pas grand'choſe ce jour-là au Parle-
nt, ayant eſté ſeulement arrêté qu'il ſe-
informé de l'aſſaſſinat commis en la per-
ne de Joly, par les Srs. Champron &
ajat, qui furent auſſi chargez de s'infor-
de l'état où il étoit.

Cependant le Marquis de la Boulaye ayant
l'émotion du Palais, crut qu'on pouvoit
iſſer la choſe plus loin, & ſe jetta dans
ruës avec environ 200. perſonnes, qui
oient *aux armes* ; diſant que la Cour avoit
aſſaſſiner un Conſeiller-Sindic des Ren-
s, & qu'on en vouloit faire autant à M.
Beaufort. Ce Marquis allant ainſi de côté
d'autre, particulierement chez le Coad-

Boulaye ne savoit rien de l'affaire de
qu'il n'avoit pris aucunes mesures av
du Party, à la réserve du Duc de B
lequel ayant sçu la blessure de Joly
que la chose pourroit avoir des suite
tint tout le matin prêt à monter
avec ses amis, pour appuyer le M
si le peuple s'étoit remué : mais les B
étant demeurez tranquiles, chacu
chez soi.

Les Conseillers Commissaires, qui
venus dès le matin chez Joly, y r
rent l'après diner, & trouverent fo
vais qu'on eut levé l'appareil de son
les attendre : mais enfin on leur do
tentement, en le faisant relever en
sence par les Medecins & Chirurgien
lement ; dont l'un, savoir Guenau
ordre de la Reine d'aller le soir au
Roial, pour rendre compte à S. M
qu'il auroit vû : ce qu'il fit, en effet

boulaye, qui voyoit bien que ſon entrepriſe du matin l'expoſoit à d'étranges ſuites, vouloit la couvrir par une autre encore plus téméraire, en attaquant M. le Prince ſur le Pont-Neuf à ſon retour du Louvre à l'Hôtel de Condé. Pour cet effet il aſſembla deux ou trois perſonnes dans l'Iſle du Palais & aux environs : mais le Cardinal en ayant été averti, il le fit dire à M. le Prince ; ainſi on réſolut de faire mettre dans le carroſſe de S. A. & dans celui de M. de Duras qui le ſuivoit ordinairement, quelques Laquais, dont il y en eut un fort bleſſé d'un coup de piſtolet : & ſi M. le Prince y eût été, il eſt certain qu'il auroit couru très grand riſque.

Cependant il y en a beaucoup qui ont cru que le C. Mazarin étoit le veritable Auteur de cette entrepriſe, & que la Boulaye n'avoit rien fait que par ſon ordre : mais il n'y a gueres d'apparence, quoique depuis, la Boulaye ait avoué à quelques-uns de ſes amis pendant ſa retraite à l'Hôtel de Vendôme, qu'il avoit imaginé cet attentat ſur la perſonne de M. le Prince, pour réparer la faute qu'il avoit faite le matin, ſachant bien que la perte de S. A. n'auroit pas déplû au Cardinal, qui lui avoit fait propoſer par Madame de Montbazon dès le mois de Septembre, de l'arrêter en plein jour ſur le Pont-Neuf.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que les autres Chefs des Frondeurs n'y avoient aucune part ; & que l'affaire de Joly & celle de la Boulaye ne venoient point du même con-

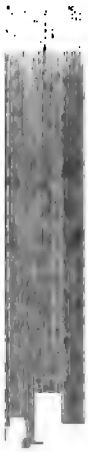

rencontre : & que le Parlement ne
ſe diſpenſer de condamner ſur les
d'une conjuration ſi évidente.

Effectivement pendant les premi
l'affaire parut ſe tourner d'une man
favorable pour la Cour, & le Roi
voyé le Lundy 13. Décembre une l
Cachet au Parlement, pour ordonn
Compagnie d'informer de ce qui s'é
le Samedy comme d'une conſpiratio
reuſe contre l'Etat. On fit penda
la ſamaine differentes informations
rent tenues fort ſecrettes, dont les pr
témoins étoient ces Eſpions à Brevet
il a eſté fait mention : mais comme
voit pas encore découvert cette belle i
& que les Conſeillers les mieux in
nez pour le Parti n'avoient oſé rien c
tre la Lettre de Cachet ; tout-le mon
ſi conſternè, que ſi la Cour eût po
choſes avec rigueur, elle auroit fai

de Chevreuſe & de Montbazon. Mais le Comte de Montreſor leur fit connoître que ce ſeroit tout perdre, qu'il faloit aller tête levée au Parlement, où il y avoit encore quantité de gens bien intentionnez pour eux, & qu'en faiſant bonne mine le Peuple ne les abandonneroit pas dans le beſoin.

Ayant donc été informez que le contenu aux informations n'étoit que bagatelles, & n'intereſſoit proprement que la Boulaye qui s'étoit retiré dans l'Hôtel de Vandôme; ils réſolurent d'aller enſemble au Parlement à la ſuite du Coadjuteur, & des Ducs de Beaufort, de Retz [1] & de Briſſac [2], afin de contrecarrer M. le Duc d'Orleans, M. le Prince, & pluſieurs autres Seigneurs qui s'y préſenterent du côté de la Cour. On ne fit pourtant rien d'important ce jour-là, toute la ſéance s'étant paſſée à parler d'une Requête preſentée par Joly, au ſujet de ſon aſſaſſinat prétendu, ſur laquelle le premier Preſident ayant voulu empêcher qu'on ne déliberât, il s'éleva un grand bruit qui fit connoître qu'il y avoit encore dans les eſprits plus de chaleur qu'on ne penſoit.

Elle éclata tout d'un coup le mecredy ſuivant, lorſque le premier Preſident, après la lecture des informations, & des Concluſions des Gens du Roi, qui portoient que le Coadjuteur, le Duc de Beaufort, & le ſieur de Brouſſel devoient aſſignez pour être ouis, voulut faire retirer ces trois Meſſieurs comme étant ac-

[1] Pierre de Gondy, Duc de Retz, mort en 1676.

[2] Louis de Coſſé, Duc de Briſſac, mort en 1681.

joutant qu'il étoit ſon ennemi parti
qu'il l'avoit voulu perdre en pluſieurs
ties, & qu'il en donneroit de bon
ves à la Compagnie.

La déclaration reſolue de ce bon
[1] changea en un moment la face d
res, & il s'éleva un bruit ſi grand
tinuel contre le Premier Preſident;
fut pas poſſible de déliberer pend
le jour, quoique l'aſſemblée eut co
à ſept heures du matin, & ne fi
quatre heures du ſoir. Et comme
peu à peu dans toutes les Salles d
où il y avoit plus de dix mille hom
qui ſe paſſoit dans l'aſſemblée, or
partout des grands ſignes de joie; &
le Duc de Beaufort ſortit, ceux qu
au paſſage s'etant mis à crier: *Cha*
c'eſt M. de Beaufort qui paſſe, tout
de mit auſſitot le chapeau à la m
ſe mit à crier: *Vive Beaufort; vive*
Et ces acclamations continuerent
depuis quand on s'aſſembloit, au

la plupart murmuroient dès qu'ils voioient paroitre M. le Duc d'Orleans, ou M. le Prince.

Depuis ce jour, les Frondeurs ayant reconnu leur avantage, n'oublierent rien de ce qui pouvoit augmenter la chaleur du Peuple, & les diſpoſitions favorables du Parlement. Pour cet effet, ils s'aſſembloient tous les ſoirs chez le Sr de Longueil, pour concerter les déliberations du lendemain, où ils réſolurent qu'on donneroit des Requêtes de recuſation contre le premier Preſident, au nom du Coadjuteur, du Duc de Beaufort, & des ſieurs Brouſſel & Joly, fondées ſur l'interêt perſonnel que ce Magiſtrat avoit dans l'affaire, pluſieurs témoins dépoſant qu'on avoit voulu l'aſſaſſiner. Ces Requêtes eurent tout l'effet qu'on s'en étoit promis. Cependant comme le premier Preſident avoit pluſieurs partiſans dans la Compagnie, outre ceux de la Cour, on délibera pendant quelques jours, pour ſavoir ſi les Requêtes ſeroient reçûes, ou non. Il y eut auſſi des recuſations préſentées contre M. le Prince, qui offrit de ſe retirer; mais la Compagnie ne le voulut pas ſouffrir, & on n'inſiſta pas ſon égard, comme ſur celui du premier reſident.

Enfin cette affaire faiſant toujours un grand bruit, & les Frondeurs ayant fait imprimer des moyens de recuſation, qui ſoulevoient par tout les eſprits du peuple; quelques amis communs propoſerent de paſſer outre au jugement du fonds du Procès, ans déliberer ſur les recuſations; promettant

mer ſans le conſentement de Joli, qui
auſſi recuſé le premier Preſident; le
juteur qui avoit grande envie de ſor
cet embarras, alla chercher Joli da
grande Salle du Palais, pour l'oblige
tirer auſſi ſa Requête; mais il lui rép
qu'il n'en feroit rien, ajoutant que cett
poſition d'accommodement étoit un
pour les perdre tous. Ainſi Joli n'aya
voulu y donner les mains, & ayant au
traire fait prier le Sr Lainé, qu'il
chargé de ſa Requête, de la rapporte
le champ: elle fut lûë, & on la trouva
te & ſi préciſe contre le premier Preſi
qu'il s'éleva tout d'un coup un murmu
neral. Enſuite de quoi le Coadjuteur
Duc de Beaufort, ayant remis auſſitôt
Requêtes entre les mains des Conſe
qui devoient les rapporter, il fut ord
que le premier Preſident paſſeroit le

iêtes, qui parloit toujours avec
iſteſſe, d'éloquence & de bon ſens,
qu'il ouvroit la bouche il ſe faiſoit
e general, qui ne finiſſoit point
it ceſſé de parler.
pourtant après pluſieurs conteſta-
s voix étant preſques partagées, il
fort peu en faveur du premier Pre-
'il demeureroit jugé [1], ce qui
ir le caprice & la legereté de quel-
de ceux qui paſſoient pour être des
t, entr'autres des Srs Labbé, Amelot,
chaumont.
les Frondeurs eurent bientôt lieu
ſoler de ce petit déſavantage, par
es qu'ils prirent avec le C. Mazarin
priſon de M. le Prince, dont ils
pas plus contens que de lui. Juſ-
e Cardinal n'avoit oſé rien entre-
ontre S. A. dans la crainte que ſe
t avec les Frondeurs, ils ne le per-
tiérement. Il avoit crû auſſi, qu'a-
r ſubjugé le Parti avec le ſecours
Prince, il lui ſeroit aiſé de le ré-
même avec l'autorité du Roi, &
ui lui avoit fait prendre la réſolu-
commencer par eux: mais il vit
les ſuites du Procés criminel qu'ils
ncore trop puiſſans, & qu'il étoit
x de les pouſſer à bout, ayant ſçû
oient fait venir un grand nombre

[1] Cardinal Mazarin ayant parlé le ſoir de
ge à Madame de Chevreuſe, elle em-
s l'inſtant la reſolution de la priſon des

accepta enfin apres bien des difficul
ſe délivrer tout d'un coup de l
preſant où ils l'avoient rèduit, &
quietudes continuelles que lui donne
grande autorité de S. A.

Le mariage du Duc de Richelie
M. le Prince venoit de faire avec l
de la Marquiſe du Vigean, ſans l
pation de la Cour, contribua be
déterminer le Cardinal : ce Prin
mené lui-même les nouveaux mari
chez Madame de Longueville, & f
dés la même nuit le Duc de Riche
ſe jetter dans le Havre [3] ce qui
hender de plus grands deſſeins.

Le Cardinal s'expliqua donc enfi
ment avec Madame de Chevreuſe,
auſſitôt confidence au Marquis d
ſon bon ami, & celui-ci au Marquis
moutier : ainſi ces deux Meſſieurs q

oir en quelque façon les arbitres de ſa
:, ayant été les premiers auteurs de
on.
s la ſuite le Coadjuteur y eut la plus
part, & ce fut lui proprement qui
a cette grande affaire, aprés pluſieurs
:nces ſecrettes qu'il eut avec le C. Ma-
u Palais Royal, où il ſe rendoit la
habit de Cavalier pour concerter en-
les meſures neceſſaires pour l'execu-
: ce deſſein. Madame de Chevreuſe
yoit plus librement le Cardinal, fut
e du ſoin de negocier avec lui les con-
particulieres des Chefs du Party, qui
loient des autres. On promit au Coad-
un Chapeau de Cardinal, l'Amirauté
le Beaufort, quoiqu'il ne ſçeut rien de
trigue qui fut tenuë fort ſecrete, le
rnement de Charleville & du Mont-
e à Noirmoutier, & la charge de
ine des Gardes de Monſieur au Mar-
: Laigue.
és cela il ne reſtoit plus que le conſen-
t de M. le Duc d'Orleans, ſans lequel
pouvoit entreprendre une affaire de
:onſequence; mais il ne fut pas diffi-
obtenir, & il ſe rendit aiſement aux
s de la Reine & de Madame de Che-
, qui lui firent ſentir ſans beaucoup de
qu'il étoit de ſon interêt de diminuer
grand credit de M. le Prince, dont il
aturellement aſſez jaloux. La ſeule in-
de qui reſta ſur ſon chapitre, fut la
: que S. A. R. ne découvrit le ſecret à
de la Riviere ſon favori, qu'on ſça-

dans le même tems d'entretenir une
tion ſecrette avec M. le Prince, pa
yen du Duc de Rets & du Marquis
moutier, qui traitoient avec le ſieu
vigni & le Prince de Marſillac; m
n'y voulut jamais entendre, quo
ſieurs de ſes amis le lui conſeillaſſe
fut même une des choſes qui lui fit
les avis qu'on lui donna plus d'un
l'accommodement des Frondeurs av
dinal, ne pouvant croire qu'ils l'eu
preſſer comme ils faiſoient, s'ils
eſté aſſurez de la Cour, ni que la R
Miniſtre puſſent jamais ſe réſoudre à
treprendre, non-ſeulement à cauſ
ſervices paſſez; mais auſſi par ra
beſoin preſſant, dans la ſituation o
les affaires du dedans & du dehor
leurs, ils avoient grand ſoin l'un
de l'endormir par de bonnes parole
& pour les ſiens. Enfin il juge

linal avec le Coadjuteur en habit de
alier, il n'en voulut rien croire, & il
ntenta d'en rire avec le Cardinal, qui
épondit ſur le méme ton ſans s'embar-
r, que ſans doute ce ſeroit une choſe
plaiſante de voir le Coadjuteur avec de
ds canons, un Bouquet de plumes, un
teau rouge & l'Epée au côté, & qu'il
ettoit à S. A. de la réjouir de cette
ſi jamais il prenoit envie à ce Prélat de
iter dans cet équipage : & il lui dit cela
air ſi libre & ſi dégagé, que M. le
e y fut trompé : mais il penſa décou-
oute l'affaire quelques jours aprés, ayant
is bruſquement le Cardinal dans ſon
net, qui faiſoit écrire par le ſieur de
ne [1] les ordres pour l'arrêter, avec
ince de Conti & le Duc de Longueville.
réſolution en étant donc priſe, il ne
it plus qu'à l'executer ; mais comme
Mazarin étoit naturellement incertain
nide, & qu'il differoit toujours, peut-
lans l'eſperance que le tems faiſoit nai-
es incidens qui le diſpenſeroient d'en
à cette facheuſe extremité ; les Fron-
furent obligez d'en venir aux menaces
le déterminer : ils prirent même des
res ſecrettes contre lui du côté du Par-
t, bien réſolus de s'en ſervir ſi l'affaire
iné davantage. Ils eurent auſſi le ſoin
repreſenter les ſujets qu'ils avoient de
re que M. le Duc d'Orleans, naturel-

[1] Hugues de Lyonne, Marquis de Berny, Secretaire d'Etat, mort en 1671.

lement peu diſcret, ne ſe laſſa
ſecret ; que depuis quelques j
plus aux aſſemblées du Parlem
texte d'une indiſpoſition feint
hautement que le Procés cri
qu'une bagatelle, comme pot
dre à M. le Prince qu'il ne
pourſuivre ; qu'il pourroit en
ge dans la ſuite, & donner
juger que la Cour auroit ch
ment.

Enfin ils en dirent tant que
réſolut. Pour cet effet, il fit
le Prince qu'il avoit reçu avis
res, un des principaux ſujets
minel, étoit caché dans une
ruë Montmartre, d'où il dev
lever l'après-dîner, & que p
rement, il falloit donner ordre
mes & Chevaux legers de mo
& de ſe tenir prêts à tout éve
le Palais Royal ; ce que S. A.

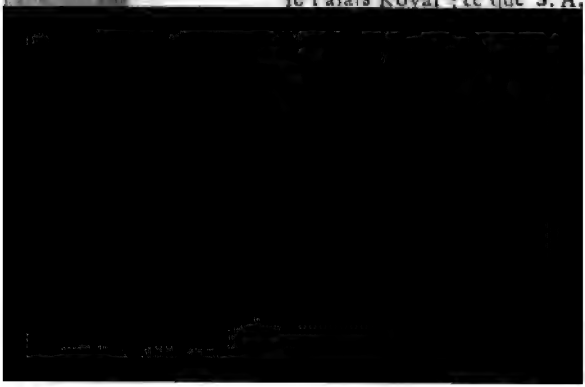

ſer pour monter enſuite dans le même car-
e, où le ſieur de Cominges monta ſeul
c eux. Ils furent menez au Château de
ıcennes avec une eſcorte de 50. chevaux,
t Gens-darmes que Gardes de la Reine,
nmandez par les ſieurs de Moiſſens [1]
de Cominges. Ils arriverent fort tard à
ıcennes, le carroſſe s'étant rompu en
min; ce qui donna occaſion à M. le Prin-
le propoſer à Mioſſens de le ſauver; mais
èpondit à S. A. que la fidelité qu'il devoit
Roi ne le lui permettoit pas: & le ſieur de
minges ayant entendu la propoſition, &
ıarqué que S. A. jettoit les yeux de tous
ez pour voir s'il ne leur venoit point de ſe-
rs, lui dit qu'il étoit ſon très-humble ſer-
ur; mais que quand il étoit queſtion du
ice du Roi, il n'écoûtoit que ſon devoir:
que s'il venoit du monde pour les ſauver,
s poignarderoit plutôt que de les laiſſer
ir d'entre ſes mains, & de ne pas rendre
compte de leurs perſonnes à S. M. qui
en avoit confié la garde. Ce diſcours,
ique dur, n'empêcha pas que M. le Prince
it une entiere confiance au ſieur de Co-
ges pendant les premiers jours de ſa pri-
elle fut même ſi grande que S. A. ne voulut
permettre que les Officiers du ſieur de
itault qui les ſervoient, fiſſent l'eſſay des
ndes devant eux; mais cela ne dura pas, le
r de Bar ayant été nommé pour les gar-
: & on leur donna en même tems des Of-
ers du Roi pour les ſervir.

[1] Ceſar-Phebus d'Albret, Comte de Mioſſens, Maréchal de France, mort en 1676.

Quand on annonça cette nou
Duc d'Orleans, S. A. R. dit :
coup de filet : on vient de prend
un Singe, & un Renard. On ar
le même tems le Preſident Pe
dant de M. le Prince, & on alla
perſonnes qui ne ſe trouverent p
eut que Madame la Princeſſe D
fut épargnée ; mais bientôt a
relegüée dans une de ſes maiſ
pagne.

Pendant que tout cela ſe paſſ
juteur étoit chez lui avec le Duc
qui y avoit dîné [1], la porte
étant fermée, avec défenſe de
qui que ce fut ; parce qu'alors i
ſa main des billets pour avertir
Paris de la détention des Prin
faiſoit avec ſi peu de précaution,
été aiſé à pluſieurs de ceux qui
ſens, s'ils avoient été plus
jetter les yeux ſur ces billets, &

Brillet Ecuyer du Duc de Beaufort, qu'on
oit envoyé exprès au Palais-Royal pour
oir donner avis de ce qui ſe paſſeroit, dès
il en auroit l'ordre du Marquis de Noir-
outier, ou de Laigue, qui commencérent
aroître ce jour-là chez la Reine un peu
ant que les Princes fuſſent arrêtez.
es Meſſieurs auroient peut être mieux fait
e ſe point trouver à cette action, attendu
leur préſence ſeule étoit capable de faire
pçonner & découvrir le deſſein : mais la
ne avoit ſouhaité que cela fût ; & ils
ient eux-mêmes tant d'envie de ſe venger
M. le Prince, & de paroître les Auteurs
ſa priſon, qu'ils ne pûrent s'empêcher de
onner ce plaiſir : outre que ceux du Par-
outoient toujours de la fermeté du Car-
al, & jugérent qu'il ne faloit pas l'aban-
mer à ſon incertitude dans le tems de l'e-
ution.

e bruit s'étant répandu dans Paris qu'on
it arrêté quelqu'un au Palais-Royal, ſans
: qui, le peuple s'imagina que c'étoit M.
Beaufort ; ce qui obligea pluſieurs Bour-
is à prendre les armes, particuliérement
s le Quartier des Halles, & vers la porte
uphine ; & tout le reſte auroit bien-tôt ſu
ſi la Reine n'eût envoyé chercher en dili-
ce ce Duc au Palais d'Orleans, où lui &
Coadjuteur étoient allez dès que Brillet
eût porté la nouvelle. Il falut même
le Duc de Beaufort montât à cheval pour
ontrer au peuple, avec quantité de flam-
ux, ſuivi de trois ou quatre cens chevaux,
uis neuf heures du ſoir, juſqu'à deux

heures après minuit, avec un gr
de peuple, dont quelques-uns c
falloit aller aſſomer la grande ba
dire le Premier Preſident, juſ
la bride de ſon cheval pour le
de côté là.

Pendant que tout cela ſe pa
ques-uns des amis de M. le Prin
toient rendus à l'Hôtel de Cond
rent de monter à cheval, & d'a
le Duc de Beaufort, pour mettre
dans le peuple, qui auroit pu
que c'étoit une entrepriſe du C
dans la vérité, ſi la choſe av
conduite, elle auroit pû réuſſir
ne fut pas ſuivi, & tous ſes
penſérent qu'à ſe retirer. Mad
gueville étant partie dès le co
de la nuit pour aller en Norm
une eſcorte de 60. chevaux, co
Duc de la Rochefoucault, le D
lon prit le chemin de Bordeaux
de Turenne celui de Stenay, le S

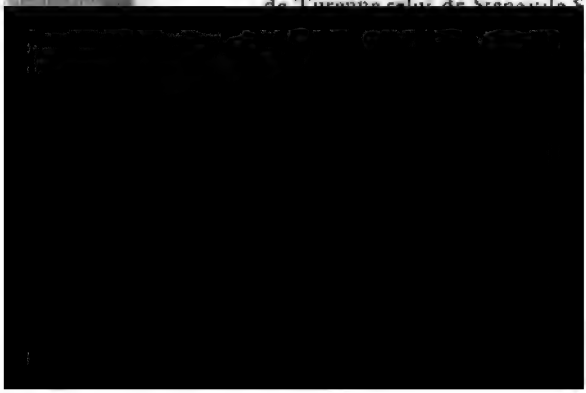

faites contre eux, & renvoyez hors & de procez, en termes plus ou moins eux. L'Arrêt de Joly fut le plus fa- de tous, ayant été non-seulement é de l'accusation, mais obtenu aussi ion de continuer ses informations. Il que le Sieur de Champlastreux y con- un peu, dans l'apprehension qu'étant e la protection de M. le Prince; on rvit de l'affaire de Joly pour le pous- qui auroit été aisé sur la déposition x témoins, dont il auroit pû se trouver- isé; c'est pourquoi il alla trouver quis de Noirmoutier pour accommoder e, offrant pour cela dix mille écus à ce qui donna bien à rire à ceux qui t du secret, & leur fit cependant ju- 'il y avoit eu quelque dessein formé. épondit que volontiers il prendroit de- it; mais qu'il vouloit qu'il y en eût un evant Notaires; ce qui n'étoit pas le- e du Sieur de Champlastreux, auquel noyen il n'en coûta rien, que la parole onna, que lui & tous ses parens sorti- lorsqu'on parleroit de l'affaire de Joly, aucun d'eux ne seroit de ses Juges; & romit de son côté qu'il ne poursuivroit ses informations. Il n'auroit pû le quand il auroit voulu, parce que la nvoya peu de tems après une Amnistie eur du Marquis de la Boulaye, & pour tout ce qui s'étoit passé le 11. Decem- 9.

e Amnistie confirma beaucoup le sour- ceux qui croyoient que le marquis de

heures après minuit, avec un grand co
de peuple, dont quelques-uns criérent
falloit aller aſſomer la grande barbe, c
dire le Premier Preſident, juſqu'à p
la bride de ſon cheval pour le faire t
de côté là.

Pendant que tout cela ſe paſſoit,
ques-uns des amis de M. le Prince, c
roient rendus à l'Hôtel de Condé, pr
rent de monter à cheval, & d'aller at
le Duc de Beaufort, pour mettre la co
dans le peuple, qui auroit pu s'im
que c'étoit une entrepriſe du Cardin
dans la vérité, ſi la choſe avoit é
conduite, elle auroit pû réuſſir : mai
ne fut pas ſuivi, & tous ſes Partiſ

plaintes faites contre eux, & renvoyez hors de cour & de procez, en termes plus ou moins avantageux. L'Arrêt de Joly fut le plus favorable de tous, ayant été non seulement déchargé de l'accusation, mais obtenu aussi permission de continuer ses informations. Il est vrai que le Sieur de Champlastreux y contribua un peu, dans l'apprehension qu'étant privé de la protection de M. le Prince, on ne se servit de l'affaire de Joly pour le pousser : ce qui auroit été aisé sur la déposition de deux témoins, dont il auroit pû se trouver embaraſſé ; c'eſt pourquoi il alla trouver le Marquis de Noirmoutier pour accommoder l'affaire, offrant pour cela dix mille écus à Joly ; ce qui donna bien à rire à ceux qui étoient du ſecret, & leur fit cependant juger qu'il y avoit eu quelque deſſein formé. Joly répondit que volontiers il prendroit de l'argent ; mais qu'il vouloit qu'il y en eût un Acte devant Notaires ; ce qui n'étoit pas le compte du Sieur de Champlastreux, auquel par ce moyen il n'en coûta rien, que la parole qu'il donna, que lui & tous ſes parens ſortiroient lorſqu'on parleroit de l'affaire de Joly, & qu'aucun d'eux ne ſeroit de ſes Juges ; & Joly promit de ſon côté qu'il ne pourſuivroit point ſes informations. Il n'auroit pû le faire quand il auroit voulu, parce que la Cour envoya peu de tems après une Amniſtie en faveur du Marquis de la Boulaye, & pour abolir tout ce qui s'étoit paſſé le 11. Decembre 1649.

Cette Amniſtie confirma beaucoup le ſoupçon de *ceux qui croyoient* que le marquis de

a Boulaye n'avoit rien fait que de concert avec le Cardinal : ce qu'on a cru encore plus fortement depuis la mort de ce Miniſtre, que la Boulaye a laiſſé entendre que cela étoit vrai, quoiqu'auparavant il ne parlat pas ſi ouvertement : mais il y a bien de l'apparence qu'il a plûtôt dit celà pour ſe diſculper & pour diminuer le blâme d'une action ſi étrange, que pour confeſſer la verité.

Le commencement de la priſon des Princes fut fort rude, le Cardinal les ayant mis à la garde du Sr de Bar, homme farouche, qui s'imagina que le mauvais traitement qu'il leur feroit avanceroit ſa fortune, & lui ſeroit d'un grand merite à la Cour. Ainſi la ſeule conſolation des priſonniers, fut le commerce qu'ils eurent dès le trois ou quatrième jour de leur priſon avec quelques-uns de leurs amis.

Le Sieur de Montreuil Secretaire de M. [illegible] de Conti, étoit celui qui conduiſoit [illegible]droitement, & par

Mais toutes ces petites ruſes ne pouvoient pas leur donner de grandes conſolations, puiſqu'on ne leur apprenoit que de fort mauvaiſes nouvelles ; car quoique leurs amis ſe donneſſent bien des mouvemens au dedans & au dehors du Royaume, le Cardinal fut ſi heureux qu'il découvrit toutes leurs pratiques, ſouvent par le moyen des Frondeurs ; c'eſt pourquoi dans les commencemens il les ménageoit avec une grande attention, faiſant par tout qu'il étoit fort aiſe d'être devenu Frondeur : mais ſes proſperités lui ayant enflé le cœur, il les negligea dans la ſuite, & les força de prendre des meſures qui furent ſuivies de la liberté des Princes, & d'une ligue preſque generale contre lui.

La premiere démarche que ce Miniſtre fit contre les Princes, fut d'envoyer au Parlement une déclaration aſſez mal digerée, contenant les raiſons de leur empriſonnement, qui n'auroit pas produit un effet conforme à ſes deſirs, ſi les réponſes qui furent faites par les Partiſans des Princes n'avoient été encore plus mauvaiſes. Enſuite il mena le Roy & la Reyne en Normandie, pour en chaſſer Madame de Longueville, qui fut obligée de ſe retirer à Dieppe [1], &

[1] Elle alla d'abord à Rouen, où elle fut mal reçûë, contre ſon attente. Elle courut un trés-grand danger à Dieppe ; car les Dieppois craignant de perdre leurs privileges, voulurent la faire jetter dans la mer par leurs Matelots ; Elle ſe ſauva deguiſée en paiſanne. Sa Belle-fille qui l'avoit d'abord accompagnée, laſſe de ces courſes, étoit retournée à Paris. C'étoit Marie d'Orleans, *fille du premier lit de Henri d'Orleans*

ces fut bientôt soumis après la retraite
Bellegarde.

Cependant Madame la Princesse la J
riere aiant presenté une Requête au
ment, pour avoir la liberté de deme
Paris, afin de solliciter l'élargissem
Messieurs ses enfans, on n'y eut aucun
quoiqu'il y eût une forte cabale pou
Le premier Président qui étoit des ar
M. le Prince, ayant fait sou-main &
trop se déclarer, tout son possible p
favoriser le succés: mais M. le Duc
leans, avec le Coadjuteur & le Duc de
fort, étant allez au Parlement, ils
rejetter la Requête, & toutes les sol
tions de cette Princesse demeurerent in
aussi bien que les soûmissions indignes
& de ses Enfans, qu'elle fit au Coad
à l'entrée du Palais, en s'abaissant j
embrasser ses genoux. Bassesse qu'il e
difficile de pardonner à une mere de

à Bordeaux, où Madame la Princeſſe & M. le Duc d'Enguien avoient été reçûs avec les Ducs de Bouillon [1] & de la Rochefoucault & avoient engagé le Parlement à donner un Arrêt, portant qu'il ſeroit fait remontrance au Roi pour la liberté des Princes. La plûpart des amis du Cardinal ne lui conſeilloient point ce voyage, parce qu'il y faloit mener beaucoup de Troupes, & laiſſer les frontieres de Flandres ouvertes aux ennemis. Ils lui remontroient, Que pendant l'abſence de la Cour, les amis des Princes pourroient faire des pratiques dangereuſes dans le Parlement & dans la Ville de Paris. Qu'on pouvoit remedier au déſordre de Bordeaux, en y envoyant un habile Géneral avec des Troupes. Qu'enfin Paris étoit la tête de toutes les affaires, & le cœur de l'Etat, où il faloit neceſſairement s'arrêter. Mais ce Miniſtre paſſa par deſſus toutes ces conſiderations, & comme les Eſpagnols venoient de lever le ſiege de Guiſe avec quelque perte, il crut qu'ils ne ſeroient pas ſitôt en état de rien entreprendre, & qu'il auroit le tems de s'aſſurer de Bordeaux, où il ne s'attendoit pas de trouver plus de reſiſtance qu'en Bourgogne & en Normandie. Il partit donc avec le Roy & la Reyne, laiſſant à Paris M. le Duc d'Orleans en qualité de Lieutenant General de la Couronne, avec le Sieur le Tellier Secretaire d'Etat, qui avoit le ſecret & la confiance du Cardinal.

Les Frondeurs lui promirent auſſi de de-

[1] *Frederic-Maurice de la Tour, mort en 1652.*

meurer fidelement dans l'union qu'ils avoient faite avec lui, & de s'opoſer aux cabales que les Partiſans des Princes pourroient faire dans la Ville, dans le Parlement, & même auprès de M. le Duc d'Orleans, dont le Coadjuteur étoit devenu le Confident depuis la diſgrace de l'Abbé de la Riviere, qui fut chaſſé un peu aprés la priſon des Princes.

Le Cardinal ſe repoſa ſur Madame de Chevreuſe du ſoin de ménager les Frondeurs, & ſur le Garde des Sceaux de Châteauneuf, par le moyen de Madame de Rhodes ſon amie, qui alloit tous les ſoirs à l'Hôtel de Chevreuſe, où ces Meſſieurs ne manquoient jamais de ſe rencontrer : mais comme le Garde des Sceaux étoit vieux, & que Madame de Rhodes n'avoit plus pour lui qu'une complaiſance intereſſée, elle étoit bien plus diſpoſée à ſervir les Frondeurs, & elle découvroit beaucoup plus des choſes en leur faveur par le moyen du Garde des Sceaux

Ces deux incidens commencerent à faire changer la face des affaires. Le voiſinage des Eſpagnols qui pouvoient aiſément venir de Rethel à Vincennes, obligea la Cour de penſer à en tirer les Princes, pour les transferer ailleurs : mais la difficulté fut de convenir du lieu. Le Cardinal fit propoſer le Havre : mais les Agens des Princes s'y oppoſerent de toutes leurs forces ; & les Frondeurs ne trouvoient pas bon qu'on les mit dans un lieu qui dépendit ſi abſolument du Cardinal. Ils auroient mieux aimé la Baſtille, dont ils étoient à peu prés les maitres ; & ce fut le ſentiment du Coadjuteur & du Duc de Beaufort : mais le Sieur le Tellier s'y oppoſa fortement, faiſant agir tous les Partiſans de la Cour auprés de S. A. R. pour l'en détourner, & l'engager à conſentir au Havre. Le Marquis de Laigue conſulté Par M. le Duc d'Orleans, ne lui conſeilla pas de les mettre à la Baſtille : mais il n'approuva pas auſſi la Citadelle du Havre, où S. A. R. n'avoit aucun pouvoir. Ainſi M. le Duc d'Orleans après pluſieurs déliberations ſe réſolut de lui-même de faire tranſferer les Princes à Marcouſſy, dont perſonne n'avoit parlé.

Cette tranſlation déplût fort à la Cour ; & le Cardinal en ayant été informé, commença à ſe plaindre du Coadjuteur, comme s'il eût voulu ſe rendre le maitre des Princes, ſous le nom de S. A. R. Il trouva auſſi fort mauvais que M. le Duc d'Orleans eut envoyé le Marquis de Verderonne, & le C. d'Aſtaux à *l'Archiduc*, ſur de nouvelles pro-

la Boulaye n'avoit rien fait que de concert avec le Cardinal : ce qu'on a cru encore plus fortement depuis la mort de ce Miniſtre, que la Boulaye a laiſſé entendre que cela étoit vrai, quoiqu'auparavant il ne parlat pas ſi ouvertement : mais il y a bien de l'apparence qu'il a plûtôt dit celà pour ſe diſculper & pour diminuer le blâme d'une action ſi étrange, que pour confeſſer la verité.

Le commencement de la priſon des Princes fut fort rude, le Cardinal les ayant mis à la garde du Sr de Bar, homme farouche, qui s'imagina que le mauvais traitement qu'il leur feroit avanceroit ſa fortune, & lui feroit d'un grand merite à la Cour. Ainſi la ſeule conſolation des priſonniers, fut le commerce qu'ils eurent dès le trois ou quatrième jour de leur priſon avec quelques-uns de leurs amis.

Le Sieur de Montreuil Secretaire de M. le Prince de Conti, étoit celui qui condui-

Mais toutes ces petites ruſes ne pouvoient pas leur donner de grandes conſolations puiſqu'on ne leur apprenoit que d'aſſez mauvaiſes nouvelles ; car quoique leurs amis ſe donneſſent bien des mouvemens au dedans & au dehors du Royaume, le Cardinal fut ſi heureux qu'il découvrit toutes leurs pratiques, ſouvent par le moyen des Frondeurs ; c'eſt pourquoi dans les commencemens il les ménageoit avec une grande attention, diſant par tout qu'il étoit fort aiſe d'être devenu Frondeur : mais ſes proſperités lui ayant enflé le cœur, il les negligea dans la ſuite, & les força de prendre des meſures qui furent ſuivies de la liberté des Princes, & d'une ligue preſque generale contre lui.

La premiere démarche que ce Miniſtre fit contre les Princes, fut d'envoyer au Parlement une déclaration aſſez mal digerée, contenant les raiſons de leur empriſonnement, qui n'auroit pas produit un effet conforme à ſes deſirs, ſi les réponſes qui furent faites par les Partiſans des Princes n'avoient été encore plus mauvaiſes. Enſuite il mena le Roy & la Reyne en Normandie, pour en chaſſer Madame de Longueville, qui fut obligée de ſe retirer à Dieppe [1], &

[1] Elle alla d'abord à Rouen, où elle fut mal reçûë, contre ſon attente. Elle courut un très-grand danger à Dieppe ; car les Dieppois craignant de perdre leurs privileges, voulurent la faire jetter dans la mer par leurs Matelots ; Elle ſe ſauva deguiſée en paiſanne. Sa Belle-fille qui l'avoit d'abord accompagnée, laſſe de ces courſes, étoit retournée à Paris. C'étoit Marie d'Orleans, fille du premier lit de Henri d'Orleans

de-là en Flandres, d'où elle alla trouver le Vicomte de Turenne à Stenay. Le Duc de Richelieu abandonna auſſi le Havre; & le Roy demeura le maître de toute la Province & des places que le Duc de Longueville y avoit. La même choſe arriva en Bourgogne, où tout ce qui tenoit pour les Princes fut bientôt ſoûmis aprés la reduction de Bellegarde.

Cependant Madame la Princeſſe la Douairiere aiant preſenté une Requête au Parlement, pour avoir la liberté de demeurer à Paris, afin de ſolliciter l'élargiſſement de Meſſieurs ſes enfans, on n'y eut aucun égard quoiqu'il y eût une forte cabale pour elle. Le premier Preſident qui étoit des amis de M. le Prince, ayant fait ſou-main & ſans trop ſe déclarer, tout ſon poſſible pour en favoriſer le ſuccés: mais M. le Duc d'Orleans, avec le Coadjuteur & le Duc de Beaufort, étant allez au Parlement, ils firent

à Bordeaux, où Madame la Princeſſe & M. le Duc d'Enguien avoient été reçûs avec les Ducs de Bouillon [1] & de la Rochefoucault & avoient engagé le Parlement à donner un Arrêt, portant qu'il ſeroit fait remontrance au Roi pour la liberté des Princes. La plûpart des amis du Cardinal ne lui conſeilloient point ce voyage, parce qu'il y faloit mener beaucoup de Troupes, & laiſſer les frontieres de Flandres ouvertes aux ennemis. Ils lui remontroient, Que pendant l'abſence de la Cour, les amis des Princes pourroient faire des pratiques dangereuſes dans le Parlement & dans la Ville de Paris. Qu'on pouvoit remedier au déſordre de Bordeaux, en y envoyant un habile Géneral avec des Troupes. Qu'enfin Paris étoit la tête de toutes les affaires, & le cœur de l'Etat, où il faloit neceſſairement s'arrêter. Mais ce Miniſtre paſſa par deſſus toutes ces conſiderations, & comme les Eſpagnols venoient de lever le ſiege de Guiſe avec quelque perte, il crut qu'ils ne ſeroient pas ſitôt en état de rien entreprendre, & qu'il auroit le tems de s'aſſurer de Bordeaux, où il ne s'attendoit pas de trouver plus de reſiſtance qu'en Bourgogne & en Normandie. Il partit donc avec le Roy & la Reyne, laiſſant à Paris M. le Duc d'Orleans en qualité de Lieutenant General de la Couronne, avec le Sieur le Tellier Secretaire d'Etat, qui avoit le ſecret & la confiance du Cardinal.

Les Frondeurs lui promirent auſſi de ſe

[1] *Frederic-Maurice de la Tour, mort en 1652.*

meurer fidelement dans l'union qu'ils avoient faite avec lui, & de s'opoſer aux cabales que les Partiſans des Princes pourroient faire dans la Ville, dans le Parlement, & même auprès de M. le Duc d'Orleans, dont le Coadjuteur étoit devenu le Confident depuis la diſgrace de l'Abbé de la Riviere, qui fut chaſſé un peu aprés la priſon des Princes.

Le Cardinal ſe repoſa ſur Madame de Chevreuſe du ſoin de ménager les Frondeurs, & ſur le Garde des Sceaux de Châteauneuf, par le moyen de Madame de Rhodes ſon amie, qui alloit tous les ſoirs à l'Hôtel de Chevreuſe, où ces Meſſieurs ne manquoient jamais de ſe rencontrer : mais comme le Garde des Sceaux étoit vieux, & que Madame de Rhodes n'avoit plus pour lui qu'une complaiſance intereſſée, elle étoit bien plus diſpoſée à ſervir les Frondeurs, & elle découvroit beaucoup plus des choſes en leur faveur par le moyen du Garde des Sceaux

Ces deux incidens commencerent à faire changer la face des affaires. Le voisinage des Espagnols qui pouvoient aisément venir de Rethel à Vincennes, obligea la Cour de penser à en tirer les Princes, pour les transferer ailleurs : mais la difficulté fut de convenir du lieu. Le Cardinal fit proposer le Havre : mais les Agens des Princes s'y opposerent de toutes leurs forces ; & les Frondeurs ne trouvoient pas bon qu'on les mit dans un lieu qui dépendit si absolument du Cardinal. Ils auroient mieux aimé la Bastille, dont ils étoient à peu prés les maitres ; & ce fut le sentiment du Coadjuteur & du Duc de Beaufort : mais le Sieur le Tellier s'y opposa fortement, faisant agir tous les Partisans de la Cour auprés de S. A. R. pour l'en détourner, & l'engager à consentir au Havre. Le Marquis de Laigue consulté Par M. le Duc d'Orleans, ne lui conseilla pas de les mettre à la Bastille : mais il n'approuva pas aussi la Citadelle du Havre, où S. A. R. n'avoit aucun pouvoir. Ainsi M. le Duc d'Orleans après plusieurs déliberations se résolut de lui-méme de faire transferer les Princes à Marcoussy, dont personne n'avoit parlé.

Cette translation déplût fort à la Cour ; & le Cardinal en ayant été informé, commença à se plaindre du Coadjuteur, comme s'il eût voulu se rendre le maitre des Princes, sous le nom de S. A. R. Il trouva aussi fort mauvais que M. le Duc d'Orleans eut envoyé le Marquis de Verderonne, & le C. d'Avaux à *l'Archiduc*, sur de nouvelles pro-

poſition de Paix faites par ce Prince, diſant que cela ne venoit que du Coadjuteur, qui avoit voulu faire la Paix ſans lui. Il eſt vrai que cette négociation fut pouſſée un peu trop avant, l'Archiduc ayant envoyé Dom Gabriel de Tolede à Paris: mais on découvrit bientôt que la conduite des Eſpagnols n'étoit qu'un pur artifice pour brouiller, par le refus que l'Archiduc fit d'envoyer des paſſeports au Nonce du Pape, & à l'Ambaſſadeur de Veniſe, qui avoient été nommez pour médiateurs, & qui s'étoient avancez en cette qualité juſqu'à Nanteuil.

Le C. Mazarin ſe tint auſſi offenſé d'une députation du Parlement à la Cour, ménagée par S. A. R. ſous pretexte d'informer le Roy des propoſitions des Députez de Bordeaux: mais en effet pour tâcher de terminer la choſe par un accommodement, s'imaginant que le Coadjuteur lui avoit ſuſcité cette affaire, pour lui ôter l'honneur de ré-

dans le Parlement & parmi le peuple.

En effet, les déliberations du Parlement alloient ſi avant ſur les affaires de Bordeaux, qu'on n'y parloit pas ſeulement de faire des remontrances pour la liberté des Princes, mais auſſi de l'éloignement du Cardinal; ſur quoi le Coadjuteur & les Frondeurs en parlant d'une maniere ambiguë, ſe faiſoient un fort grand préjudice dans le monde, où le nom de Mazarin étoit toûjours odieux.

Les amis des Princes eurent auſſi le ſoin de diſtribuer de l'argent à pluſieurs Avanturiers, qui ſe mêlant dans la Salle du Palais, & déclamant hautement contre le Cardinal, engageoient une infinité de gens à crier à tout moment : *Vive le Roy ; Vivent les Princes, Point de Mazarin.* Ce qui cauſoit un tel bruit & une ſi grande confuſion, que S. A. R. fut obligée plus d'une fois de rentrer dans la Grand'Chambre, ſes Gardes ne pouvant lui ménager le paſſage, quoiqu'aſſiſtez du Duc de Beaufort qui ſe mit à leur tête, & qui fut repouſſé auſſi bien qu'eux. Le Coadjuteur, s'il l'en faut croire, fut auſſi attaqué un jour par un Gentilhomme le poignard à la main, qu'il ſe vantoit de lui avoir arraché des mains. Cependant il n'a jamais voulu le nommer à perſonne, quoi qu'il aſſurât l'avoir bien reconnu : mais il n'y a gueres d'apparence qu'une action de cette nature ſe fût paſſée dans la Grand'Salle du Palais, ſans que perſonne la vit. D'ailleurs ceux qui l'ont connu le plus familierement ſavent bien qu'il étoit incapable de garder un ſecret de cette eſpece à

auſſibien que ſes bonnes fortunes av
Dames.

Malgré tout cela les Frondeurs der
rent fermes, & empêcherent qu'il ne f
ordonné contre le Cardinal, ou pour
berté des Princes; & toutes les déliber
du Parlement ſur les affaires de Bord
ſe terminerent à un ſecond envoy de
tez, par l'entremiſe deſquels le Trai
enfin ſigné, portant la révocation d
d'Eperon, Gouverneur de la Provinc
Amniſtie générale pour la Ville, & po
ceux qui avoient pris les armes; part
rement pour les Ducs de Bouillon &
Rochefoucault, & permiſſion à M.
la Princeſſe de ſe retirer avec M. ſon
Montrond, ou en quelqu'une de ſes m
d'Anjou,

La Paix de Bourdeaux étant fait
Déliberations du Parlement ceſſerent
mais les Partiſans des Princes ne di
nuerent pas pour cela leurs intrigues

eut auſſi du bruit au ſujet du meurtre
les Gentils-hommes de M. de Beaufort
é Saint-Eglan lequel allant querir ce
à l'Hôtel de Montbazon fut tué dans
roſſe dans la ruë Saint-Honoré ſur les
heures de nuit. Cet aſſaſſinat fit faire
es raiſonnemens. Quelques-uns voulu-
faire paſſer pour un ſimple vol ; plu-
l'imputerent aux amis de M. le Prin-
is l'opinion la plus générale, appuyée
; Emiſſaires des Princes, fut que le
ıal avoit fait faire le coup : mais que
ns s'étoient mépris, ayant cru que
le Duc de Beaufort. Quoi qu'il en
on n'en a jamais bien pu découvrir la
; ceux des aſſaſſins qui furent exe-
ayant dit ſimplement qu'ils étoient
ts par un homme qui s'étoit ſauvé, &
ɔit ſervi dans un des Regimens de M.
ıce [1].

orps d'un de ces miſerables ayant été
ınné aux Chirurgiens, on lui trouva
es parties tranſpoſées, le cœur & la
ı côté droit, & le foye au côté gau-
: qui fut remarqué comme une cho-
extraordinoire, quoiqu'elle ne ſoit
ıs exemple, puiſque dans le même
peu près, on trouva la même con-

[1] Pluſieurs diſoient que cet aſſaſſinat étoit
ade renforcée ; & que la feinte bleſſure
: Joly, que l'on avoit déja ſuppoſée
ı priſon des Princes, pour échauffer le
n'ayant pas eu le ſuccés qu'on deſiroit,
t voulu cette fois ſacrifier un homme
ɔon, pour voir ſi cela réuſſiroit mieux.

& il s'en étoit ouvert à Madame d
vreuſe, en lui faiſant connoître en mêm
les offres qui lui étoient faites de la p
Princes. Cette Dame lui repreſenta q
devoit pas ſe ſéparer ſi legerement de l
ni rentrer avec tant de précipitation d
intérêts de M. le Prince, dont la fidel
voit lui être ſuſpecte après les expe
du paſſé. Qu'il ne devoit pas tant s'ar
des bruits qui pouvoient être répandu
prés par les Emiſſaires des Princes, q
quand ils ſeroient vrais, n'étoient pas
importans pour le porter aux extrémi
qu'enfin avant que de ſe déterminer,
loit voir ſi la Cour lui refuſeroit la
nation au Cardinalat, qu'Elle lui av
eſperer; & que c'étoit uniquement p
te pierre de touche qu'il devoit juger
bonnes ou mauvaiſes intentions à ſon

Le Coadjuteur ſe fit prier, diſant q

ſinterêts à quelque prix que ce fût ; & le Sr le Tellier ayant refuſé de ſe charger de cette propoſition, qu'il ſavoit bien ne devoir pas être agreable ; elle en écrivit elle même au Cardinal, qui lui répondit en termes generaux qui ne ſignifioient rien dans ſon langage, mais qui ne laiſſoient pas de lui donner quelque lieu d'eſperance.

Le Coadjuteur ſur cette réponſe, ſe retint pendant quelque tems, juſqu'à ce qu'il eût avis de certaines paroles qui étoient échapées au Cardinal contre lui & contre ſes amis ; dont Madame de Chevreuſe ayant été informée, elle commença auſſi d'entrer en quelque défiance, d'autant plus que le Sieur de Laigue ſon ami étoit mêlé dans ces diſcours. Le Cardinal ayant dit *que ce Marquis avoit encore trop de teinture du Coadjuteur, pour ſe pouvoir fier en lui.* C'eſt pourquoi dès que la Cour fut arrivée à Fontainebleau, cette Dame s'y rendit exprès, afin de faire expliquer plus nettement ce miniſtre ſur l'affaire du Chapeau. Ce que n'ayant pu obtenir, elle lui dit en prenant congé de lui, qu'elle ne pourroit pas s'empêcher de témoigner au Coadjuteur quelque choſe de ſa froideur à ſon égard ; ſurquoi le Cardinal ayant fait reflexion, il envoya chez elle le lendemain matin ; & ayant ſçu qu'elle étoit déja partie, il fit chercher avec empreſſement le Marquis de Laigue, auquel il donna des paroles preſque poſitives, dans la crainte que le Coadjuteur ne le traverſât dans le deſſein qu'il avoit de retourner à Paris, & de tranſ-
ferer les Princes au Havre de Grace.

Ce fut la premiere choſe dont la Reine entretint M. le Duc d'Orleans à Fontainebleau, en le priant de vouloir bien ſe charger de la priſon des Princes, ou de ſouffrir qu'on les menât au Havre; à quoi S. A. R. s'oppoſa pendant quelques jours avec aſſez de fermeté; mais enfin il ſe rendit aux inſtances de la Reine; & le Cardinal craignant qu'il ne retractât ſon conſentement, fit expedier les ordres ſur le champ par le Sieur le Tellier, auquel il dit en même tems de s'abſenter, ou de ſe cacher, ſi bien qu'on ne le pût trouver, au cas que S. A. R. l'envoyât chercher, pour lui défendre de paſſer outre à l'execution des ordres; ce qui ne manqua pas d'arriver, mais il n'étoit plus tems.

Cette tranſlation fut fort ſenſible aux amis des Princes, qui étoient ſur le point d'executer un deſſein concerté depuis long-tems pour les ſauver. Dans cette vûe ils avoient gagné quatre Gardes des ſept qui étoient dans

s'acquitta de cette commission sans beaucoup de peine ; mais il s'attira le blâme de tous les honnêtes gens, qui trouvérent cette action indigne de lui, & de la réputation qu'il s'étoit faite dans le monde. Ce qui donna lieu à cette Chanson (1) :

Cet homme gros & court,
Si connu dans l'Histoire,
Ce grand Comte d'Harcourt
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Cazal, & qui reprit Turin,
Est maintenant, est maintenant,
Recors de Jules-Mazarin.

Peu de tems après, la Cour étant revenue à Paris, Madame de Chevreuse ne manqua pas de passer le Cardinal sur le Chapeau promis au Coadjuteur : mais ce Ministre se voyant Maitre des Princes, & dans Paris, où il croyoit n'avoir plus rien à craindre, changea de langage, & refusa nettement de tenir les paroles qu'il avoit données au Marquis de Laigue à Fontainebleau.

Le Coadjuteur avoit toujours bien prévu qu'il en useroit de la sorte ; & Madame de Chevreuse commençoit à s'en douter : mais comme elle avoit beaucoup de peine à quitter le parti de la Cour, on en auroit eu beaucoup à l'en détacher ; & l'on n'en seroit pas

(1) M. le Prince fit cette chanson dans son carrosse *pendant qu'on le transferoit.*

enfin les mains, ſur la propoſition
faite du mariage de Mademoiſelle d'
avec M. le Duc d'Anguien.

Il ne reſtoit donc plus qu'à écrire
comme il y avoit eu des avis differen
les Frondeurs, il y en eut auſſi entre
des Princes, dont quelques-uns étan
en negociation avec le Cardinal,
faiſoit eſperer dans peu la liberté des
ſoûtenoient qu'il faloit tout attend
eôté-là. Les autres diſoient que to
paroles qu'il donnoit, n'étoient q
amuſer leurs amis, & qu'il ne fa
ſe promettre de lui que par force,
rendant ſuperieurs: ce qui ne ſe pou
par l'union avec les Frondeurs. Ma
les diviſoit davantage, étoit un ar
ces Meſſieurs vouloient inſerer dans
pour engager les Princes à travaille
cert avec eux à l'éloignement du C
à quoi pluſieurs d'entre eux ne p
conſentir, parce qu'ils étoient an
zarins & ennemis jurez des Fron

qu'on lui donnoit n'étoient pas bien circonstanciez, & qu'il negocioit lui-même avec les principaux amis des Princes, il ne s'en mit pas beaucoup en peine, s'imaginant être au-dessus de toutes choses, parce qu'il étoit venu à bout de la Normandie, de la Bourgogne & de Bordeaux.

Comme il ne lui restoit rien à soûmettre que la frontiere de Champagne, où les ennemis s'étoient établis, il résolut d'aller lui-même en ces quartiers-là; & il y fut si heureux, que non-seulement il reprit Rhetel; mais que l'armée du Roi commandée par le Maréchal du Plessis défit celle du Vicomte de Turenne prés de Sommepuy; aprés quoi il revint à Paris triomphant, ne croyant pas que rien pût, ni osât lui resister aprés cela.

Mais il y trouva plus d'affaires qu'il ne pensoit; car le traité des Princes ayant été signé peu de jours aprés, Madame la Princesse [1] présenta une Requête au Parlement, avec une Lettre des Princes, qui engagerent la Compagnie dans des Deliberations que le Cardinal ne pût empêcher avec tous ses artifices; & il fut arrêté que trés-humbles remontrances seroient faites au Roi & à la Reine, & que M. le Duc d'Orleans seroit prié d'employer son autorité pour la liberté des Princes.

Son A. R. n'étoit point entrée dans ces Deliberations, quoique dés-lors, il témoignât publiquement desirer la liberté des pri-

[1] La *jeune*, car la Douairiere étoit morte.

ſonniers, & qu'il eut declaré aſſez hau
ment que leur tranſlation au Havre s'é
faite ſans ſon agrément : mais comme
traité avec eux n'étoit pas encore conclu
n'avoit pas jugé à propos de s'engager av
que d'avoir pris ſes ſuretez.

Enfin le Coadjuteur acheva le tout
deux traitez qu'il fit avec Madame la P
ceſſe Palatine, qui avoit reçû pour cela
pouvoir de M. le Prince ſur un mor
d'ardoiſe, & une promeſſe de Madame
Longueville d'agréer pour les Princes
ce dont on ſeroit convenu avec leurs Ag
Dans le premier Traité qui regardoit S.
R. en particulier, on ſtipuloit le mar
d'une de Meſdemoiſelles ſes filles avec M
Prince, & pluſieurs autres conditions, c
attachement & d'une union trés étroite
part & d'autre. Par le ſecond, qui regar
le Coadjuteur, le Duc de Beaufort, &
reſte du Parti, dont la plûpart ne ſa
pouvant rien, on craignoit du mau

de Chevreuſe, dans l'apprehenſion que Madame de Montbazon ne rompit l'affaire, à cauſe de ſa jalouſie contre Madame & Mademoiſelle de Chevreuſe. Le Coadjuteur qui ſe chargea exprés de la lecture du Traité, ayant paſſé adroitement cette clauſe, ſans que le Duc de Beaufort s'en aperçût. On a prétendu auſſi que pour faciliter la ſignature, on avoit promis au nom des Princes une ſomme conſiderable à Madame de Montbazon.

Tout le monde étant d'accord il ne fut plus queſtion que de la maniere dont on s'y prendroit pour faire élargir les Princes. Quelques-uns propoſérent de ſe rendre maitres de la perſonne du Cardinal, & de le faire mettre à la Baſtille; le Coadjuteur ayant offert le Miniſtere du Marquis de Chandenier, premier Capitaine des Gardes du Corps, dont il répondoit, & la choſe ſe fut pouſſée ſi loin, que ce Prélat avertit quelques-uns de ſes amis de ſe tenir prêts, & que l'affaire ſeroit executée à un ſouper que le Sr Tubeuf Surintendant de la Reine devoit donner au Cardinal: mais S. A. R. n'ayant pu s'y réſoudre, on prit le parti de preſſer la réponſe de la Cour aux remontrances du Parlement, qui avoit toujours été differée ſous differens prétextes, & par les manéges du Premier Preſident, qui ne pouvoit ſouffrir (quoiqu'ami des Princes), que les Frondeurs euſſent la gloire de leur rendre la liberté: mais enfin il ne fut plus poſſible ni à la Cour ni à lui de réſiſter aux empreſſemens & aux vives inſtances de la Compagnie; il falut ceder, & répondre.

le Vicomte de Turenne, qui étoient
ſeſſion de la Ville de Stenay, remiſſe
Place entre les mains de S. M. & ren
dans l'obéiſſance ; après quoi le Roi
roit les ordres néceſſaires pour l'élargi
des Princes.

Cette réponſe fut regardée comm
tifice du Cardinal, qui vouloit gag
rems, ou éluder les fins de la Requ
une propoſition captieuſe, dont l'ex
auroit fait certainement languir les
des Princes, & peut être entierement
Auſſi ſa lecture fut ſuivie auſſitôt d
des Enquêtes, diſant qu'il faloit délit
quoi le Premier Preſident ne put s'o
aprés que le Coadjuteur eût déclaré
A. R. jugeoit la liberté des Princes né
au bien du Royaume.

La Déliberation fut longue, & l
fort partagez, les Frondeurs conclua
jours à l'éloignement du Cardinal

Prince s'en excuſa pendant quelques jours ; mais enfin il y donna les mains, piqué de certains propos que le Cardinal avoit tenus ur ce ſujet dans le Conſeil, où il avoit oſé dire que le Parlement vouloit faire comme celui d'Angleterre, & comparer le Coadjuteur & le Duc de Beaufort à Fairfax & à Cromwel. Ce que ce Miniſtre avoit dit pour rendre le Parti odieux, produiſit un effet tout contraire ; juſques là que Son A. R. déclara hautement à la Reine, qu'il n'entreroit plus dans le Conſeil, tant que le Cardinal y ſeroit.

Dans ces ſentimens, *il ſe réſolut d'aller au* Parlement, *quoique la Reine fit tous ſes efforts pour l'en détourner*, & pour l'obliger de retourner au Louvre, offrant même de mener le Roi au Luxembourg avec un ſeul Ecuyer, & ſans Gardes, pour lui marquer la confiance qu'Elle avoit en lui, & pour lui ôter les ombrages qu'il avoit pris de l'ordre qui avoit été donné aux Gensdarmes & aux Chevaux legers de monter à cheval : mais tout cela ne produiſit rien, c'eſt pourquoi le Cardinal voyant qu'il n'y avoit plus rien à eſperer du côté de *S. A. R. dépêcha* en diligence le Maréchal de Grammont, ami de M. le Prince au Havre, pour traiter avec lui des conditions de ſa liberté, quoiqu'il n'eût pas les pouvoirs néceſſaires pour conclurre.

Cependant M. le Duc d'Orleans étant allé au Parlement, la Cour voulant empêcher la déliberation, envoya le Marquis de Rhodes, Grand Maitre des Céremonies, avec une Lettre de Cachet, portant ordre à toute la Compagnie, de ſe trouver à neuf heures au

d'autant plus que pluſieurs Conſeille
Parlement commençoient à mêler le Ca
dans leurs avis, & à prendre des conc
contre lui.

La Reine déclara donc enfin pour r
aux remontrances, que S. M. conſen
la liberté des Princes; mais qu'il étoi
auparavant que Madame de Longueuil
le Vicomte de Turenne, qui étoient e
ſeſſion de la Ville de Stenay, remiſſen
Place entre les mains de S. M. & rent
dans l'obéiſſance; après quoi le Roi
roit les ordres néceſſaires pour l'élargiſſ
des Princes.

Cette réponſe fut regardée comme
rifice du Cardinal, qui vouloit gagn
tems, ou éluder les fins de la Requê
une propoſition captieuſe, dont l'exe
auroit fait certainement languir les a
des Princes, & peut être entierement r
Auſſi la lecture fut ſuivie auſſitôt d'
des Enquêtes, diſant qu'il faloit délib
quoi le Premier Preſident ne put s'on

Prince s'en excusa pendant quelques jours ; mais enfin il y donna les mains, piqué de certains propos que le Cardinal avoit tenus sur ce sujet dans le Conseil, où il avoit osé dire que le Parlement vouloit faire comme celui d'Angleterre, & comparer le Coadjuteur & le Duc de Beaufort à Fairfax & à Cromwel. Ce que ce Ministre avoit dit pour rendre le Parti odieux, produisit un effet tout contraire ; jusques là que Son A. R. déclara hautement à la Reine, qu'il n'entreroit plus dans le Conseil, tant que le Cardinal y seroit.

Dans ces sentimens, *il se résolut* d'aller au Parlement, quoique la Reine fit tous ses efforts pour l'en détourner, & pour l'obliger de retourner au Louvre, offrant même de mener le Roi au Luxembourg avec un seul Ecuyer, & sans Gardes, pour lui marquer la confiance qu'Elle avoit en lui, & pour lui ôter les ombrages qu'il avoit pris de l'ordre qui avoit été donné aux Gensdarmes & aux Chevaux legers de monter à cheval : mais tout cela ne produisit rien, c'est pourquoi le Cardinal voyant qu'il n'y avoit plus rien à esperer du côté de S. A. R. dépêcha en diligence le Maréchal de Grammont, ami de M. le Prince au Havre, pour traiter avec lui des conditions de sa liberté, quoiqu'il n'eût pas les pouvoirs nécessaires pour conclurre.

Cependant M. le Duc d'Orleans étant allé au Parlement, la Cour voulant empêcher la déliberation, envoya le Marquis de Rhodes, Grand Maitre des Céremonies, avec une Lettre de Cachet, portant ordre à toute la Compagnie, de se trouver à neuf heures au

Palais-Royal, pour y apprendre les volontez de S. M. A quoi le Premier Preſident répondit qu'il falloit obéir : mais pluſieurs Conſeillers des Enquêtes s'y oppoſérent, diſant qu'on avoit déja arrêté de n'avoir aucun égard à ces Lettres de Cachet qu'on envoyoit à tous momens; & que puiſque S. A. R. étoit préſente, il faloit déliberer : ce qui alloit paſſer malgré le Premier Preſident, ſi M. le Duc d'Orleans n'avoit propoſé d'envoyer ſur l'heure des Députez au Palais Royal pour ſavoir la volonté de la Reine ; & que cependant la Compagnie demeureroit aſſemblée pour déliberer inceſſamment après le retour des Députez ; ce qui fut executé ſur le champ par le Premier Preſident, qui fut nommé avec quelques autres, & qui ne revinrent qu'au bout de trois heures, pendant leſquelles S. A. R. demeura dans la Grand'Chambre. Au retour, le Premier Preſident avec une affectation aſſez groſſiere, pour mieux faire ſentir la moiſſé de la Cour dit que la

ious informer en même tems de ce qui ſe
t mercredi dans le Conſeil, où ſur le ſujet
affaires M. le Cardinal dit, qu'il voyoit
qu'on n'en vouloit pas ſeulement à lui,
à l'Autorité Royale; & qu'après s'être
it de lui, on en viendroit à la perſonne
Monſieur, & enſuite à celle de la Reine;
ue M. le Coadjuteur étoit Auteur de tous
déſordres; & que S. A. R. avoit répondu
n n'en vouloit qu'au Miniſtre & à ſa
vaiſe conduite. Qu'après le Conſeil il ſe
gnit à la Reine du diſcours du Cardinal;
ue le lendemain il lui manda par le Maré-
de Villeroi, & le Sr le Tellier, qu'il
aſſeroit plus au Conſeil, tant que le Car-
l s'y trouveroit; ce qui eſt d'autant plus
eux à la Reine, qu'Elle a toujours traité
: S. A. R. en pleine confiance, ſans lui
celer des Déliberations les plus ſecrettes;
u'Elle ne peut attribuer ſon éloignement
ux conſeils de M. le Coadjuteur. Que
t à la liberté des Princes, Elle la deſire
que lui, qui doit l'apprehender; & qu'en-
Elle conjure S. A. R. de vouloir bien ren-
dans le Conſeil, s'aſſurant que toutes cho-
ſe raccommoderont par ſa préſence.

Aprés quoi le Premier Preſident dit,
e la Reine avoit pris la parole, & les avoit
gez de dire à S. A. R. Qu'Elle ne pou-
aſſez exprimer le déplaiſir qu'Elle reſſen-
e de ſon éloignement, & qu'Elle le conju-
de retourner au Palais Royal, pour y or-
ner de toutes choſes comme S. M. Qu'Elle
voit enſuite aſſurez que le Roi ne ſortiroit
t de Paris. Que s'il en étoit dehors il

il y reviendroit; & qu'enfin pour la liber
Princes, Elle la promettoit pure & f
ſans aucune condition; & qu'au reto
Maréchal de Grammont, on verroit qui l
plus deſirée d'Elle ou du Coadjuteur, au
ſeils duquel Elle prioit S. A. R. de ne
laiſſer ſurprendre.

Enſuite le Comte de Brienne Secr
d'Etat laiſſa au Parlement un Ecrit conf
au recit du Premier Preſident, & dit à
Duc d'Orleans de la part de la Reine, q
le prioit d'aller au Palais Royal, où Elle
haitoit de conferer avec lui ſur l'état pr
des affaires. A quoi S. A. R. répondit
le rapport du Premier Preſident étant
derniere conſéquence, il faloit aupar
voir ce qu'il y avoit à faire. Le Premier
ſident reprit auſſitôt la parole, pour d
M. le Duc d'Orleans, qu'il ne devoit p
fuſer cette ſatisfaction à la Reine. Qu
refus mettroit la confuſion & le deſordre

n'y avoit jamais été, perſonne n'oſant prendre la parole dans une conjoncture ſi délicate. M. le Duc d'Orleans répondit ſeulement en peu de mots, qu'il ne refuſoit pas de rendre viſite à la Reine, ſi la Compagnie le lui conſeilloit, malgré les ſujets de crainte qu'il avoit: mais il dit cela d'un air & d'un ton ſi peu aſſuré, qu'il ne fit qu'augmenter l'embarras de toute l'Aſſemblée. Ainſi le Premier Preſident reprenant la parole pour preſſer S. A. R. d'aller chez la Reine, peut-être en ſeroit-il venu à bout, ſi le Duc de Beaufort ne l'eût interrompu pour lui demander où étoit la ſûreté de Monſieur; encore cela ne fit pas un grand effet, le Premier Preſident ayant répondu: *Ah! Monſieur, elle eſt toute entiere, le Parlement s'y obligera.* Enfin le Coadjuteur qui juſques-là n'avoit rien dit, prit la parole d'un air déciſif, & dit: *Meſſieurs, S. A. R. vous a déja declaré qu'Elle s'en rapportoit à l'avis de la Compagnie; l'avis de la Compagnie n'eſt pas celui de deux ou trois perſonnes; il faut deliberer.*

A ces mots tout le monde reprit courage; & il s'éleva un ſi grand bruit & ſi continuel de voix, qui diſoient qu'il faloit deliberer, qu'à la fin le Premier Preſident fut obligé de ceder. M. le Duc d'Orleans [1] reprit auſſi

[1] Ce Prince avoit une éloquence naturelle: & l'on n'auroit rien eu à deſirer en lui, ſi ſa fermeté y eût répondu. On fit ce Quatrain ſur lui & le Duc de Beaufort.

Beaufort brille dans les combats,
Et Gaſton dans une harangue.
Ah! que Beaufort n'a-t-il ſa langue:
Ah! que Gaſton n'a-t-il ſon bras.

je negligeois de le juſtifier a la Cc
Pour le faire, je ſuis obligé de rep
choſe de plus haut, & de remonte
ſeil qui ſe tint il y a 18. mois à C
ſur les troupes de la Guyenne, où j
pour les appaiſer, je ne voyois poin
leure voye que de rappeller le Duc d
Le C. Mazarin me témoigna n'être
tent que j'euſſe ouvert cet avis; il
parler par la Reyne, & dans un auti
qui ſe tint à Paris pour la même affai
vû que je perſiſtois dans mon ſenti
le combatit, & le fit paſſer pour fo
ordinaire. Je me tûs par reſpect po
Depuis il fut queſtion de la priſon des
qu'on me repreſanta comme abſolume
faire, & ſur laquelle on ne me don
peu de tems que j'avois demandé pou
ſoudre. Au retour des voyages de N
& de Bourgogne, on propoſa celui de B

ſ; qu'on pouvoit éviter, en retirant le Duc 'Epernon de cette Province, & y envoyant n nouveau Gouverneur. Quelque tems aprés appris la réſiſtance de Bordeaux, l'irruption es Eſpagnols en Champagne, & la priſe du atelet. Pour remedier à tant de déſordres, ! jugeai qu'il étoit à propos de députer quelues-uns de vôtre Corps [1] pour aller aider pacifier les troubles de Guyenne. Vous ſavez, 'eſſieurs, la maniere dont ils furent reçûs, a guerre continua; il fut réſolu d'envoyer ? nouveaux Députez [2]. Le Cardinal m'en ût mauvais gré; il ſe plaignit que j'avois npêché le ſuccès des armes du Roy, & m'en ! écrire en ces termes par la Reyne. Quand adame la Princeſſe ſortit de Bordeaux, il t une longue conference avec Elle, & avec s Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, ns m'en donner aucun avis. Enſuite les enmis pénetrerent plus avant dans le Royaue. Il vous vint des nouvelles de pluſieurs droits, que dans 24. heures ils pouvoient rendre au Bois de Vincennes. Pour la ſûté de Meſſieurs les Princes, je les fis transrer à Marcouſſy; on s'en plaignit à la Cour. es Eſpagnols s'étant retirez, j'écrivis trois is à la Reyne, pour ſavoir ſi elle ſouhaiit qu'on les ramenât au Bois de Vincennes; lle ne me fit point de réponſe. Le Roy étant retour à Fontainebleau, je m'y rendis auſſi t: on me propoſa de ſouffrir qu'ils fuſſent nduits au Havre: la Reine m'en fit les der-

[1] M. le Preſident le Bailleul, &c.
[2] Les ſieurs du Coudray, Montpenſier, de Lezige, & Bitaud.

nieres inſtances, & pour ne pas l'irriter, je fus obligé d'y conſentir. Peu après je mandai M. le Garde-des-Sceaux, & le Sr le Tellier, pour leur déclarer que je n'approuvois point cette tranſlation; & que dans une affaire de cette importance, il falloit me vaincre par des raiſons, & non par des prieres. M. le Cardinal m'en fit faire des reproches par la Reine, & m'en témoigna même quelque choſe. Depuis il a conſervé tant d'aigreur contre moy, que la plus grande partie des Conſeils s'eſt paſſée en diſputes. Il m'a dérobé la connoiſſance de pluſieurs affaires : il a propoſé des deſſeins violens contre cette Compagnie. Il m'a preſſé

Suisses impressions au Roy. Le lendemain je mandai M. le Garde des-Sceaux, le Maréchal de Villeroi, & le Sr le Tellier, pour leur déclarer que je n'irois plus au Conseil, ni au Palais Royal, tant que le Cardinal y seroit. Voilà, Messieurs, un compte exact de ma conduite, dans laquelle je ne croi pas qu'on puisse remarquer aucun interêt particulier. Tout le monde sçait comme j'en ai usé jusqu'ici, quel respect j'ai toujours eu pour la Reine. Je ne m'en éloignerai jamais, encore moins du service du Roy, qui m'a toujours été plus cher que toutes choses.

Ce discours quoique sans preparation, fut prononcé par S. A. R. avec tant de facilité, de majesté, & d'un air si digne de sa naissance, qu'il fut suivi d'un applaudissement général, & d'une repetition continuelle, qu'il faloit déliberer. Cependant le premier Président, & le Président le Coigneux, ne laisserent pas d'insister encore sur une conference de S. A. R. avec la Reyne; mais leurs remontrances n'eurent point d'effet, non-plus que les Conclusions de l'Avocat Général, qui commença par dire fort gravement, que les éclipses des corps celestes n'arrivoient jamais que par l'interposition des corps étrangers. Ce qui fit juger qu'il alloit conclurre rigoureusement contre le Cardinal, mais il tomba tout d'un coup, en priant S. A. R. le conferer avec la Reine. Il voulut aussi faire la grimace de pleurer comme le premier Président; mais ce jeu fut traité comme il méritoit de badin & de ridicule.

Le premier Président n'en demeura pas là,

que toutes vos Aſſemblées. Mais ayant heureuſement avancé ; qu'il oſoit rép de la liberté des Princes ; qu'ils étoient être déja libres ; que le Maréchal de C mont étoit parti exprés pour cela ; l la Reyne lui avoit commandé d'en la Compagnie, Son A. R. lui ré *Monſieur le premier Preſident, vous vez donc plus que moy ; car tout je ſai là-deſſus, c'eſt que le Marét Grammont eſt allé ſeulement pour né ſans aucun pouvoir pour la liber Princes.*

Ainſi le Premier Preſident ayant toute eſperance, commença de pren avis, qui furent, ſuivant l'uſage de des Aſſemblées, entremêlez de beauc bonnes choſes, & de quantité de baç Tout le Monde s'attendoit que le iuteur alloit faire une Apologie dans

erui, in proſperis nihil de publico deliba-
in deſperatis nihil timui. *Ce n'eſt pas*
je ne reſſente un déplaiſir extrême des mau-
ſes impreſſions qu'on a données au Roy &
a Reine contre moi : mais ce qui me con-
; c'eſt d'être calomnié par un homme dont
gens de bien mépriſent juſqu'aux louanges
és les témoignages dont M. le Duc d'Or-
us a bien voulu m'bonnorer, je ne dois
t chercher de juſtification. C'eſt pourquoi,
ſentiment eſt que la Reine doit être ſup-
e d'envoyer une declaration d'innocence
r Meſſieurs les Princes, d'éloigner M. le
dinal Mazarin d'auprès de la perſonne du
, & de ſes Conſeils ; & que non-ſeule-
t on doit ſe plaindre des paroles injurieu-
qu'il a dites contre l'honneur du Parle-
t, mais en demander une réparation
ique.

nfin M. le Duc d'Orleans opina, en re-
nt quelques avis qui avoient été propo-
, d'informer, de decreter, & de faire
rocés au Cardinal ; ce qu'il dit n'être
à propos pour le préſent : & il conclut
le Roy & la Reyne ſeroient trés humi-
ent ſuppliez d'envoyer inceſſamment les
es néceſſaires pour mettre les Princes en
té, & enſuite une déclaration de leur
cence ; comme auſſi d'éloigner le Car-
l de la Cour & du Conſeil, & de s'aſ-
ler le Lundi ſuivant ſur la réponſe.
et avis fut ſuivi, l'Aſſemblée ayant duré
u'à quatre heures du ſoir, en préſence
peuple extraordinaire, qui témoigna
coup de joye par les cris redoublez qu'il

dans l'eſperance que les amis des P
qui avoient opiné pour l'éloignemen
Cardinal pourroient revenir & changer
en leur faiſant ſentir qu'ils n'obtiend
rien pour les Princes, tant qu'ils to
roient cette corde. C'eſt pourquoi la
envoya le Garde des-Sceaux, le Maréc
Villeroy & le Sieur le Tellier au Lu
bourg, pour déclarer qu'Elle déſavou
que le Premier Preſident avoit avancé
chant la liberté des Princes; ſur q
Conſeil n'avoit rien arrêté depuis la r
tion qui avoit été priſe en ſa préſenc
preſſant toujours de retourner au
Royal. A quoi M. le Duc d'Orlea
pondit ſeulement, qu'il falloit aupar
finir ce qui regardoit la liberté des Pri

Le Lundi matin S. A. R. fit rapport
Compagnie du ſujet de ce meſſage, c
excita un étrange murmure contre le Pr

bruits contre lui, & tout le monde entra dans de tres grandes défiances du procedé de la Cour, d'autant plus que S. A. R. ſe plaignit en même tems des défenſes que la Reine avoit envoyé faire au Prevôt des Marchands, & à tous les Officiers de lui obéir, quoiqu'il fût Lieutenant Géneral de la Couronne. Ainſi le Parlement ordonna derechef que trés-humbles remontrances ſeroient faites à la Reine, & que M. le Duc d'Orleans ſeroit remercié de la protection qu'il donnoit à la Compagnie.

Les choſes étant en cet état, le Cardinal jugea bien qu'il faloit ſe réſoudre à faire de lui-même ce que dans la ſuite il auroit été obligé de faire par force, en ſe retirant ſagement, pour éviter les inſultes fâcheuſes qui auroient pû lui arriver dans un tumulte. Ayant donc communiqué ce deſſein à quelques uns de ſes confidens, il y en eut qui lui conſeillérent d'emmener avec lui le Roi & la Reine, & de ſe moquer enſuite de toutes les Déliberations du Parlement, en ſe mettant à la tête d'un armée, qui réduiroit les Partiſans des Princes à la néceſſité de venir à lui, pour ſolliciter leur liberté, dont il demeureroit toujours le maitre. On lui avoit donné le même conſeil aprés la bataille de Rhetel; & s'il l'eût ſuivi dans ce tems-là, il auroit certainement bien embarraſſé ſes ennemis, qui étoient déſunis, & mécontens les uns des autres: mais ce Miniſtre étant enyvré de ſa victoire, & des avantages qu'il avoit remportez en Normandie, en Bourgogne, & en Guyenne, il crut qu'il lui ſeroit aiſé de reduire l'un des partis en s'attachant à

qui montoient à cheval toutes les n
faiſoient des rondes continuelles a
Palais-Royal.

M. le Duc d'Orleans autoriſoit t
précautions, & ſe tenoit lui-mêm
monter à cheval au premier avis, s
que les Ducs de Beaufort, de Nemo
avec un fort grand nombre de Gen
mes, qui avoient obtenu de S. A. R
miſſion de s'aſſembler.

Le Cardinal bien informé de to
choſes, reſolut donc de ſe retirer ſeu
l'eſperance que ſon éloignement ap
les eſprits, & donneroit lieu aux
tions. Ainſi ce Miniſtre ſortit de Par
le 6. Fevrier 1651. ſur les onze he
nuit en habit gris, accompagné ſe
de ſon Ecuyer & de trois autres p
qui le menerent par la porte de R
juſqu'au rendez-vous, où ils trouve

Parlement, où il declara que cette demarche ne ſuffiſoit pas pour l'engager à entrer en conference avec la Reine. Ce qu'il ne feroit point pendant que le Cardinal demeureroit aux environs de Paris, & juſqu'à ce que la Cour eût mis les Princes en liberté. Cette réſolution de S. A. R. fut approuvée de tout le monde; & pour la confirmer, le Parlement ordonna que la Reine ſeroit trés-humblement ſuppliée dés le même jour de faire expedier inceſſamment les ordres neceſſaires pour la liberté des Princes. Que leurs Maieſtez ſeroient remerciées de l'éloignement du Cardinal Mazarin, & priées de lui commander de ſortir du Royaume, & d'envoyer au Parlement une declaration pour exclurre l'avenir des Conſeils du Roi tous Etrangers, même les naturaliſez, & en general tous ceux qui auroient prêté ſerment à d'autres Princes que le Roi.

Suivant cet Arrêt, le Premier Preſident ſuivi des autres Députez, étant allé au Palais Royal, la Reine leur dit ſeulement, *Qu'elle ne pouvoit leur donner de réponſe ſans l'avis de ſon Conſeil, dont M. le Duc d'Orleans étoit le Chef; & que s'il n'y vouloit pas aller, Elle ſeroit obligée d'aſſembler les Grands du Royaume, pour les conſulter ſur l'état préſent des affaires.*

Conformément à cette rèponſe, la Reine envoya les Ducs de Vendôme, d'Elbeuf, d'Epernon, les Maréchaux d'Eſtrées, de Schomberg, de l'Hôpital, de Villeroy, du Pleſſis, d'Hocquincourt, de Grancey, avec l'Archevêque d'Ambrun, au Luxembourg,

qui dirent à S. A. R. que la Reine l
témoigné qu'Elle desiroit qu'ils s'a
sent au Palais Royal, ils venoient
A. R. de s'y trouver, l'assurant que
ference accommoderoit toutes ch
qu'ils étoient prêts de se mettre tou
mains de ses Gardes pour la sûreté
sonne ; à quoi M. le Duc d'Elbe
assez indiscretement, *qu'il feroit sa*
Sur quoi M. le Duc d'Orleans, q
long-tems étoit piqué contre ce Du
de son attachement au Cardinal, c
obligations qu'il avoit à S. A. R. &
devoit à l'honneur de son alliance

:tte fermeté [1] de M. le Duc d'Orleans
ıa fort la Reine, qui avoit eſperé com-
bien d'autres, que la retraite du Cardinal
teroit les prétextes dont il s'étoit ſervi,
ſe diſpenſer d'aſſiſter au Conſeil. Il eſt
:e certain que ce fut le premier ſentiment
. A. R. qui fit aſſurer par deux fois la
e, qu'il iroit au Palais Royal: mais les
des Princes lui firent bientôt changer
is, ſous prétexte de ſa ſureté particulie-
& pour ne le pas commettre, diſoient-
dans une occaſion où il ne pourroit pas
erver toute la fermeté qu'il devoit à ceux
leſquels il avoit traité, ſans refuſer la
e en face. Ce qui ſeroit bien plus déſo-
ant, qu'en faiſant ſes excuſes de loin.
ı Reine n'inſiſta donc plus ſur l'Aſſem-
des Grands; & ſe voyant preſſée de
ıer une réponſe poſitive aux derniers Ar-
, Elle fit déclarer au Parlement par les
s du Roi, Que ſi S. A. R. perſiſtoit dans
ſus d'aller au Palais Royal, Elle vou-
bien pour marquer la ſincerité de ſes in-
ons, envoyer chez lui le Maréchal de
:roi, le Garde des Sceaux, & le Sieur le
ier, afin de concerter avec lui la maniere
: on s'y prendroit pour l'élargiſſement des
ces; ajoûtant que l'éloignement du C.
:arin étoit ſans retour.

e rapport ayant été fait au Parlement,
paiſa pas la chaleur des eſprits; & quoi-

] Elle lui étoit principalement inſpirée par
oadjuteur, qui le gouvernoit plus abſolu-
t que n'avoit jamais fait l'Abbé de la Ri-

qu'ils ſeroit procedé contre eux e
nairement ; permis à tous les Sujet
de courir ſus, ſans qu'ils puiſſent
ſous quelque prétexte que ce ſût,
défenſe à tous Gouverneurs, Maires
vins, de les ſouffrir dans aucune d
du Royaume, avec ordre de publie
rêt à ſon de trompe.

Cependant la conference ne laiſſa
tenir chez M. le Duc d'Orleans, où
de Beaufort & de la Rochefoucault,
juteur, le Preſident Viole, & le Si
nauld ſe trouvérent avec les Commiſſ
la Reine ; & après quelques conteſt
ils convirent que le Duc de la Rochef
le Sieur de la Vrilliere, le Preſident
Arnauld ſe tranſporteroient inceſſamm
Havre, avec une Lettre de Cachet, ſi
la Reine & de S. A. R. portant ordre
aux Sr de Bar de mettre les Princes en

qu'il en avoit des avis très certains. Ce
t juger que la Reine ne s'étoit rélâchée
entir à la conference, que pour ôter
ujets de defiance, & prendre plus aiſé-
ſes meſures pour executer ſon deſſein,
qu'il en ſoit, S. A. R. donna de ſi bons
s pour l'en empêcher, qu'il lui auroit
mpoſſible d'en venir à bout quand elle
it entrepris ; d'autant plus que cinq ou
ompagnies Bourgeoiſes du Quartier
Honoré, ſe mirent ſous les armes à
heures aprés minuit par les intrigues
oadjuteur, & ſe ſaiſirent des portes
Ville les plus proches du Palais
l.

endant ce procedé ne fut pas approuvé
bonne partie du Parlement. Le Premier
ent, & pluſieurs autres après lui ayant
ncé de parler fortement au contraire :
tout le monde ſe tût, lorſque M. le Duc
ans eut déclaré que le tout s'étoit fait
n ordre, & ſur les avis qu'il avoit re-
un nouveau deſſein d'enlever le Roi ; &
réſolu de ſupplier la Reine d'ôter au
: toutes ſortes d'ombrages là-deſſus.
ie S. M. fut obligée de faire, en conſen-
que les Bourgeois gardaſſent les portes
Ville ; ce qui ſe fit ſi exactement, qu'ils
ent tous les carroſſes qui ſortoient par
re Dauphine pour aller à la Foire Saint
ain, pour voir ſi le Roi n'y étoit point

choſes étant en cet état, les Députez
oient chargez de la Lettre de Cachet
ie I. G

partirent pour Havre [1] : mais le C. Mazarin qui étoit toujours aux environs de Paris, ayant été informé de cette résolution, prit les devans en poste, voulant se faire honneur de la liberté des Princes. Ainsi il arriva au Havre le Lundi matin 13. Février 1651. après avoir marché toute la nuit ; & il alla aussitôt à la Citadelle saluer Messieurs les Princes, & les assurer de leur liberté. Il fit plus ; car il s'humilia jusqu'à embrasser les genoux de M. le Prince, les larmes aux yeux, en lui demandant sa protection : mais il ne put tirer de S. A. que des paroles assez froides & générales, pendant une heure de conférence qu'il eut avec lui.

Dès qu'ils eurent dîné, les Princes sortirent du Havre pour venir à Paris, où ils ar-

bien reçûs de leurs Majeſtez. Ils trouverent ſur toute leur route un fort grand nombre de carroſſes, & une foule extraordinaire de peuple qui crioit, *Vive le Roi*, *Vivent les Princes*. Il y eut même la nuit des feux de joie [1] en pluſieurs endroits de la Ville.

Les jours ſuivans, les Princes allérent au Parlement pour remercier la Compagnie de ſes bons offices; ce qui ſe paſſa de part & d'autre avec beaucoup de ſatisfaction. Quelques jours après, la déclaration de leur innocence fut envoyée au Parlement, & enregiſtrée le 28. Février. Enſuite pour mettre fin à toutes les Déliberations du Parlement, le Roi donna une nouvelle Déclaration [2] par laquelle S. M. excluoit des ſes Conſeils tous Etrangers, quoique naturaliſez, & tous Cardinaux, même ceux de la Nation. Cette derniere clauſe avoit occupé long-tems le Parlement, & donné lieu à des diſcours aſſez étudiez. Ce fut proprement l'ouvrage des *Mazarins*, leſquels enragez de l'éloignement de leur Patron, la firent inſerer pour ſe venger du Coadjuteur, qui ſoupiroit avec une grande ardeur après cette dignité.

C'eſt ainſi que finit la priſon de M. le Prince, pendant laquelle il éprouva un nombre infini d'amis, qui le ſervirent avec la derniere chaleur au dedans & au dehors du Ro

[1] M. de Longueville dit à cette occaſion que c'étoient les reſtes des fagots que les Bourgeois avoient allumez à leur empriſonnement.

[2] Cette Declaration ne fut donnée que quelque tems après.

aume. Aprés tout, il faut convenir que
e furent les Frondeurs qui eurent le plus de
part à sa liberté; quoique bien des gens
cruſſent qu'ils ne le devoient pas faire: mais
outre les conſiderations qui les y engage-
rent, il eſt certain qu'à la reſerve des Mar-
quis de Noirmoutier & de Laigue, tous les
autres Chefs du Parti n'avoient contribué à
la priſon des Princes, que contre leur incli-
nation, & pour éviter leur derniere ruine,
ayant fait auparavant tous leurs efforts pour
engager M. le Prince à ſe raccommoder ſin-
cerement avec eux.

La Reine n'aiant conſenti que par force à
l'éloignement du Cardinal, & à la liberté
des Princes; ce qui ſe paſſa dans la ſuite ne
fut qu'une continuation des premieres intri-
gues. Ce n'eſt pas que l'élargiſſement des
Princes fit tant de peine à S. M. Elle n'étoit
bleſſée que de l'abſence du Cardinal; &
me l'union des Princes avec les Fron-
ſe, & un obſtacle in-

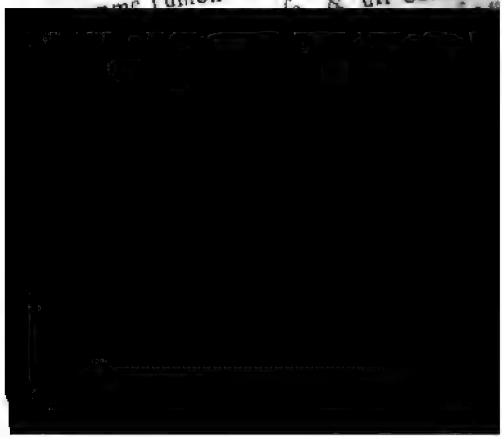

(s) avec lui, & que toutes ſes demarches ne tendoient qu'à lui faire peur, & à le réduire à la neceſſité de ſe ſoûmettre entierement à lui, pour ſe rendre par ce moyen, ſuivant ſes anciens projets, le maître abſolu du cabinet & des affaires. Mais comme ſes ſentimens n'étoient point connus que de peu de perſonnes, & qu'il ne faiſoit rien qui pût les faire ſoupçonner, tout le monde travailloit de bonne foi à fermer au Cardinal toutes avenues pour le retour. C'eſt pourquoi le Parlement reprit avec chaleur les Déliberations précedentes, qui furent ſuivies de nouveaux Arrêts contre lui ; & on envoya des Députez ſur la frontiere pour informer du trop long ſéjour qu'il avoit fait dans quelques lieux de ſon paſſage, afin de l'obliger à ſortir du Royaume, & d'empêcher les Gouverneurs des Places frontieres de lui donner retraite.

Cependant Madame de Longueville, & le Duc de la Rochefoucault, qui avoient eu peu de part à l'élargiſſement des Princes, & qui craignoient d'en avoir encore moins dans les affaires, s'ils ſouffroient la conſommation du mariage de M. le Prince de Conti avec Mademoiſelle de Chevreuſe, faiſoient tous leurs efforts pour empêcher cette alliance ; & comme ils penétroient mieux que perſonne dans les véritables ſentimens de M. le Prince, ils crurent que ce n'étoit pas beaucoup hazarder que de laiſſer entrevoir à la

(s) On a toujours cru que le Cardinal Mazarin avoit fait un traité ſecret avec M. le Prince avant qu'il ſortit du Havre.

trer en négociation, pour tâcher de to
ſon avantage le bénefice, du tems. S. M
prétexte de vouloir éprouver ſi Elle p
prendre confiance en ce qu'on lui diſo
propoſer à S. A. de faire ceſſer l'Aſſem
la Nobleſſe, qui s'étoit augmentée ſi
rablement depuis ſa liberté, qu'il ſe t
aux Cordeliers deux ou trois fois la ſ
ſept à huit cens Gentils hommes des m
leures Maiſons de France, dont quelq
étoient porteurs de Procurations; de ſo
cette Aſſemblée repréſentoit en quelq
niere toute la Nobleſſe du Royaume.

Cette nouvelle conféderation donn
juſtice de grandes inquietudes au Ca
parceque ces Meſſieurs ne s'étant aſſ
que pour demander ſon éloignemen
liberté des Princes, il étoit naturel
priſſent des reſolutions contraires aux
tes qu'il préparoit pour ſon retour. D'

les avis ſur toutes les affaires : ce qui ſe paſſoit avec beaucoup moins de bruit & de tumulte que dans le Parlement, perſonne n'interrompant jamais celui qui parloit. Ils avoient auſſi élû deux Secretaires, qui ne changeoient pas comme les Preſidens, dont l'un étoit le Marquis d'Auvery de la Maiſon d'Ailly, ami du Coadjuteur ; & l'autre le Marquis de Chanloſt ſerviteur de M. le Prince qui reduiſoient par écrit toutes les Déliberations de la Compagnie. Au reſte ces Meſſieurs avoient pouſſé les choſes ſi avant, ſous prétexte de la conſervation de leurs privileges & du *bien public*, qu'ils demanderent à la fin la convocation des Etats Generaux. Ce qui fut ſi agreable à tout le monde, que les Prélats qui étoient alors à Paris, députerent M. de Comminges pour les aſſurer de la concurrence du Clergé ; de ſorte qu'il ne manquoit plus que le conſentement du Tiers Etat, qu'ils étoient ſur le point d'aller demander à l'Hôtel-de-Ville, & d'écrire pour le même ſujet dans les Provinces ; aprés quoi il ne faut pas douter que les Etats ne ſe fuſſent aſſemblez : ce qui auroit rompu pour jamais les meſures du C. Mazarin. Auſſi étoit-ce la choſe du monde qu'il apprehendoit le plus, & contre laquelle tous ſes Partiſans ſe déchaînoient davantage dans le Parlement, tâchant d'inſpirer de la jalouſie aux mieux intentionnez, qui ſe perſuaderent trop legerement [1] que les Etats Ge-

[1] Tres ſagement aucontraire ; car le Parlement eſt peu de choſe, lorſque les Etats Generaux ſont aſſemblez, toute l'autorité s'y réuniſſant comme dans ſon *centre*.

neraux ruineroient entierement leu
& leur autorité.

Cependant comme l'affaire étoit
cée, & que tout le monde appuy
marches de la Nobleſſe, il falut avc
à M. le Duc d'Orleans & à M. le
qui ſe laiſſérent aiſément perſuade
ferentes raiſons, particuliérement
auquel Madame de Longueville
de la Rochefoucault n'eurent pas
de peine à faire comprendre qu'u
blée d'Etat auroit neceſſairemen
deference pour M. le Duc d'O
pour lui. Qu'elle mettroit les aff

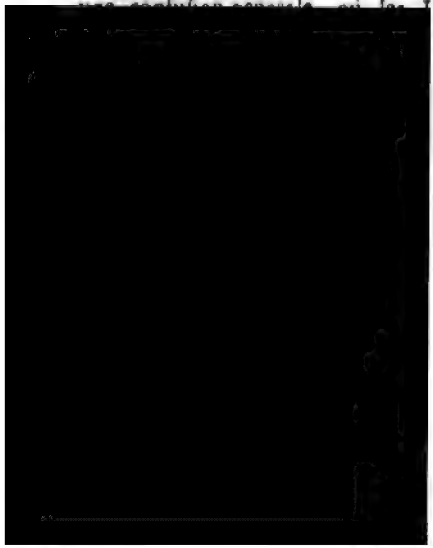

en ne pouvoit leur être plus dèſavan-
x que ce qu'ils demandoient : les priant
en conſiderer le peril qu'il y avoit dans
ardement ; & le peu de cas qu'on ſe-
ıprès la majorité, des promeſſes dont
s flâtoit. Ce qui fut exprimé en termes
ts ; & ſi dignes du rang de ceux qui
ent ; qu'on peut dire qu'il ne s'étoit
fait de diſcours qui approchaſſent de
à dans toutes les Aſſemblées du Par-
ıt.

falut cependant ceder à la pluralité des
L'aſſemblée fut rompuë, & pour la
, on envoya quelques Lettres dans les
ages du reſſort de Paris. En conſequen-
quoi il ſe fit une Aſſemblée dans l'Ar-
ché, pour nommer des Députez aux
ıdus Etats Generaux : mais il arriva
ôt des affaires qui rompirent ces me-
apparentes, qu'on auroit bien trouvé
yen d'éluder ſans cela, de quelque ma-
que ceût été.

te premiere démarche faite, la Cour
demeura pas là, & le Cardinal ayant
ré l'éloignement extrême de Madame
ngueville pour le mariage de Made-
lle de Chevreuſe, il entreprit de le faire
re, & d'engager M. le Prince à faire
ſeconde faute, qui dans la ſuite lui fut
oup plus préjudiciable que la premiere,
faiſant entendre que pour établir une
te confiance entre eux, il faloit com-
er par la rupture de ce mariage.

demoiſelle de Chevreuſe étoit une jeu-
rinceſſe, belle, bien faite, d'une humeur

inſtances du Cardinal, en décriar
moiſelle de Chevreuſe de tous côt
aucun ménagement, juſqu'à la t
maitreſſe & de Demoiſelle du Co
en quoi elle étoit merveilleuſeme
dée par Madame de Montbazon,
Duc de Beaufort, qui étoient p
Myſtere qu'on leur en avoit fait &
percherie du Coadjuteur, lors de la
du Traité.

Le Duc de la Rochefoucault de
avec toutes ces perſonnes, repreſent
ſament à M. le Prince, qu'il n'ob
jamais rien de la Cour ſans quelque
ſance pour la Reine. Que la con
de ſon engagement avec le Coadju
la conſommation de ce mariage
roient peut-être ſans retour de tou
de graces, à moins de perdre ab
la Reyne [1] ; ce qui étoit une

tomberoit entre les mains de S. A. R. Qu'il étoit vrai que la Reine avoit un grand attachement pour le Cardinal : mais qu'aprés tout il n'étoit pas indiſſoluble. Qu'il arrivoit tous les jours des dégouts entre les perſonnes les mieux engagées ; & qu'au pis aller, en flâtant la paſſion de la Reyne, S. A. pourroit introduire ſes amis & ſes creatures dans les Conſeils : aprés quoi il faloit tout eſperer des conjonctures & du tems.

Pluſieurs amis de M. le Prince ſoûtenoient au contraire qu'il n'y avoit rien à eſperer de ce côté là. Que la Reyne ne changeroit jamais ſur le chapitre du Cardinal. Que ce Miniſtre n'avoit rien de plus à cœur que d'éloigner S. A. des affaires. Que les eſpérances vagues qu'il donnoit, ne tendoient qu'à le ſeparer d'avec les Frondeurs ; aprés quoi le Cardinal ne manqueroit pas de ſe raccommoder avec eux pour le perdre ; ainſi que le plus ſûr étoit de le pouſſer ſans quartier, & même la Reine s'il étoit beſoin. Que la choſe n'étoit pas ſi difficile qu'on s'imaginoit, en s'uniſſant tous enſemble pour y faire conſentir M. le Duc d'Orleans. Qu'il ne faloit pas craindre que pour cela S. A. R. devint ſi fort le maitre des affaires, puiſque le mariage en queſtion attacheroit bien plus étroitement les Frondeurs à M. le Prince qu'à tout autre. Qu'enfin il ſeroit peu honête de manquer ſi-tôt aux engagemens d'un Traité qui venoit de lui rendre la liberté. Que cette mauvaiſe foi dégoûteroit ſes amis, & empêcheroit les honnêtes gens de s'attacher à lui.

inſtances du Cardinal, en décrian
moiſelle de Chevreuſe de tous côt
aucun ménagement, juſqu'à la t
maitreſſe & de Demoiſelle du Coa
en quoi elle étoit merveilleuſemet
dée par Madame de Montbazon,
Duc de Beaufort, qui étoient pi
Myſtere qu'on leur en avoit fait &
percherie du Coadjuteur, lors de la
du Traité.

Le Duc de la Rochefoucault de
avec toutes ces perſonnes, repreſentc
ſament à M. le Prince, qu'il n'ob
jamais rien de la Cour ſans quelque
ſance pour la Reine. Que la con
de ſon engagement avec le Coadju
la conſommation de ce mariage l
roient peut-être ſans retour de tou
de graces, à moins de perdre ab
la Reyne [illegible] ce qui étoit une e

beroit entre les mains de S. A. R. Qu'il
t vrai que la Reine avoit un grand at-
ement pour le Cardinal : mais qu'aprés
: il n'étoit pas indiſſoluble. Qu'il arrivoit
; les jours des dégouts entre les perſonnes
nieux engagées ; & qu'au pis aller, en
ant la paſſion de la Reyne, S. A. pour-
introduire ſes amis & ſes creatures dans
Conſeils : aprés quoi il faloit tout eſperer
conjonctures & du tems.
luſieurs amis de M. le Prince ſoûtenoient
contraire qu'il n'y avoit rien à eſperer de
ôté là. Que la Reyne ne changeroit ja-
s ſur le chapitre du Cardinal. Que ce
iſtre n'avoit rien de plus à cœur que
oigner S. A. des affaires. Que les eſpé-
es vagues qu'il donnoit, ne tendoient
le ſeparer d'avec les Frondeurs ; aprés
i le Cardinal ne manqueroit pas de ſe
ommoder avec eux pour le perdre ; ainſi
le plus ſûr étoit de le pouſſer ſans quar-
, & même la Reine s'il étoit beſoin.
la choſe n'étoit pas ſi difficile qu'on
aginoit, en s'uniſſant tous enſemble
y faire conſentir M. le Duc d'Orleans.
il ne faloit pas craindre que pour cela
. R. devint ſi fort le maitre des affaires,
que le mariage en queſtion attacheroit

Toutes ces conſiderations differentes embaraſſerent quelque tems M. le Prince, & le firent balancer: Mais enfin il ne lui fut pas poſſible de reſiſter aux ſollicitations continuelles de Madame de Longueville, & aux cabales domeſtiques, qui l'emportent preſque toujours dans ces occaſions. D'ailleurs la Reyne ayant été avertie de ce qui ſe paſſoit, intervint fort à propos dans le tems de ſes irreſolutions, par la propoſition qu'Elle lui fit faire de rappeller dans les Conſeils le Sieur de Chavigni qui étoit de ſes amis; d'en éloigner le Garde des Sceaux de Châteauneuf, qui étoit dans les interêts des Frondeurs, & de donner les Sceaux au premier Preſident, toujours prêt à ſervir S. A. quand Elle ſeroit bien avec la Cour. De plus Sa Majeſté promettoit de lui donner le Gouvernement de Guyenne, au lieu de celui de Bourgogne, & la Lieutenance Generale au Duc de la Rochefoucaut, avec le

Traité vint ſi tôt à la connoiſſance du Public, ni qu'on pût juger qu'il avoit donné les mains au retour du Cardinal. Ce qui n'auroit pas manqué d'arriver, ſi l'on avoit vû tout d'un coup le Conſeil rempli de ſes creatures, & les graces de la Cour pleuvoir ſur lui & ſur ſes amis.

Cependant M. le Duc d'Orleans fut fort ſurpris du changement du Conſeil, dont on ne lui avoit rien dit ; & il jugea bien que cela n'avoit pu ſe faire qu'en conſequence d'une liaiſon étroite avec M. le Prince, qui n'en demeuroit pourtant pas d'accord ; mais qui la fit cependant connoître avec trop d'affectation, étant allé le même jour en triomphe au Luxembourg, ſuivi du Duc de la Rochefoucault & de la plûpart de ſes Partiſans, qui firent une eſpece d'inſulte au Coadjuteur, & aux autres Frondeurs qui s'y trouverent.

M. le Duc d'Orleans fut fort embaraſſé de cette affaire ; mais il diſſimula ſon reſſentiment, n'ayant pu ſe déterminer ſur aucun des partis qui lui furent propoſez par ſes amis, qui lui conſeillerent de ne pas ſouffrir un mépris ſi marqué, & de ne pas accoûtumer la Reine à faire des changemens de cette conſequence ſans ſa participation. Le Coadjuteur, & le Marquis de Noirmoutier étoient même d'avis d'aller enlever par force les Sceaux [1] d'entre les mains du Premier Pre-

[1] Voici le prétexte qu'on prit pour ôter les Sceaux à M. de Chateauneuf. Le Parlement demandoit avec empreſſement la Declaration pour exclure les Etrangers, & tous les Cardinaux.

ſident, & de les aporter au Luxembc
ſoûtenant que S.A.R. étoit en droit d'e
ainſi, en qualité de Lieutenant Géne
là Couronne. Mais M. le Duc d'O
n'ayant pu ſe réſoudre à cet éclat [1]

même François, du Conſeil. Le Gar
Sceaux la refuſoit, & ſoûtenoit que la Re
trice de ſon Fils, ne pouvoit faire de pa
Loix. Le motif étoit beau ; mais la raiſ
crette étoit l'eſperance qu'il avoit d'être
nal, ſi le mariage du Prince de Conti, qui
la nomination, ſe concluoit. Le Coadjute
averti que la Reine, qui avoit toujours ot
au Garde des Sceaux de reſiſter, avoit
d'accorder la Declaration, aprés que le
des Sceaux auroit refuſé le Parlement,
jetter ſur lui la haine de la Compagnie.
voya un Magiſtrat de conſideration, pour
horter à ſe rendre, mais il fut inebranlable
dit pour toute raiſon ; Si la Reine eſt ferme
ſon refus, je n'ai rien à craindre. Si elle me
perdre, je ne ferai que me deshonorer, e
ſentant à une choſe ſi déraiſonnable ; & ſo
autre pretexte, on m'éloignera huit jours

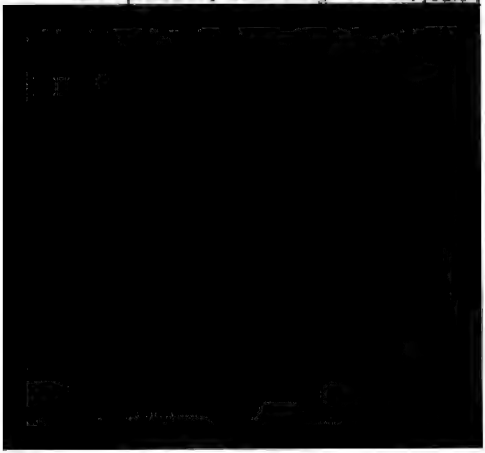

gerent bien dès-lors qu'il n'y avoit pas grand-chose à se promettre de lui, & qu'il ne faloit plus s'attendre au mariage de Mademoiselle de Chevreuse, ni à rien de ce qu'ils s'étoient promis de la part de M. le Prince.

En effet, S. A. commença dés-lors à ne garder plus aucunes mesures, ni même les bienséances sur le fait du mariage ; & quoiqu'il eut chargé au commencement le Président Viole d'aller retirer sa parole, & celle de M. le Prince de Conti, avec quelques complimens pour Madame & Mademoiselle de Chevreuse, la chose ne se fit point ; & il aima mieux rompre cette affaire avec éclat. Ce qu'il fit un soir chez M. le Prince de Conti, auquel il dit en présence de tout le monde cent choses injurieuses contre l'honneur de de Mademoiselle de Chevreuse ; après quoi ce Prince qui en étoit amoureux, déclara qu'il ne penseroit plus à elle.

Cette conduite de M. le Prince fut generalement désapprouvée de tous les honnêtes gens : mais ce qui offensa davantage le Public, fut son raccommodement avec la Cour, dont il ne se cachoit presque plus, & que ses Partisans tâchoient inutilement de justifier. Il n'y eut que le Coadjuteur, qui dans la suite dit une chose qui pouvoit disculper S. A. savoir qu'un jour il avoit en sa présence proposé à M. le Duc d'Orleans d'ôter la Regence à la Reine. Que S. A. R. ne l'avoit pas

Monsieur qu'il ne reprendroit point les Sceaux ; mais que s'il vouloit s'en charger, il viendroit le conseiller tous les jours qu'il tiendroit le Sceau,

écouté ; & que lui Coadjuteur n'avoit consentir, à cause des obligations qu'il à S. M. Cela étant vrai, M. le Prince roit pas eu grand tort, parceque dans l rité c'étoit le seul moyen de perdre le C zarin. Mais outre que S. A. ni ses amis jamais parlé de cela, le Coadjuteur n rien dit lui-même que long-tems après ceux à qui il en parla ne le crûrent poi parce qu'ils le connoissoient, & qu'ils voient bien qu'il ne cherchoit alors qu'à faire une espece de mérite auprès de la Rei à laquelle il étoit véritablement redeva de sa Coadjutorerie, & cela aux dépens de le Prince.

Quoi qu'il en soit, on ne parla plus mariage de Mademoiselle de Chevreuse. avoit même déja couru un bruit quand Sceaux furent ôtez à M. de Châteaune que la mere & la fille devoient être exil ce qu'elles avoient cru fi bien, qu'elles p

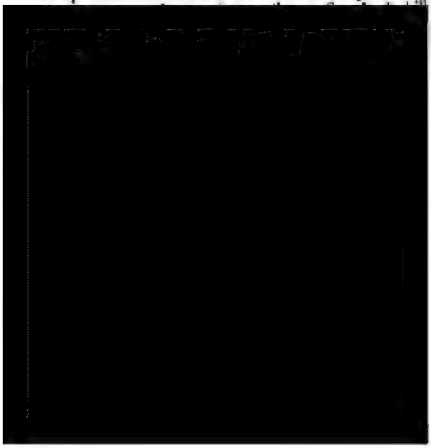

elques jours après, le Coadjuteur
. Luxembourg, lui dit, qu'ayant
ors n'être pas entierement inutile
aires générales, il s'y étoit em-
n mieux ; mais que voyant qu'il
néceſſaire, & que les affaires
autre train, il vouloit ſe mettre
ne plus s'expoſer comme il avoit
public, & pour des interêts par-
ont on ne lui tenoit pas grand
e diſcours fit ſon effet ſur M. le
ns, qui en parut ſurpris, com-
it bien prévû : ce qu'il marqua
ıſe, en diſant qu'on lui faiſoit
l'on craignoit qu'il pût ſe livrer
ti, & qu'il ſouhaitoit d'entre-
s une intelligence ſincere & par-
ıi & avec ſes amis : mais afin
ıffer davantage, le Coadjuteur
rſiſter dans ſa réſolution, mal-
s & les inſtances aſſez vives de
ette retraite ſimulée fut ſoûtenue
démonſtrations exterieures du
adjuteur, que pluſieurs de ſes
ne ſérieuſe & ſincere. Il s'aviſa
mieux couvrir ſon jeu, d'aller
la Confirmation avec grand ap-
pluſieurs Paroiſſes de la Ville ;
pêchoit pas qu'il ne ſongeât tou-
ffaires, & qu'il n'allât tous les
ment à l'Hôtel de Chevreuſe, où
ux de la Cabale ne manquoit pas

hoſes demeurerent quelque tems
ece de calme, M. le Prince s'i-

Cela ne fut pourtant pas de longu
Le ménagement que la Cour avoit
Madame de Chevreuſe, ayant fait
Frondeurs que leurs affaires n'éto
déſeſperées, ils firent agir ſous-ma
de la Reine & du Cardinal, qui ne
verent pas fort difficiles à perſuade
qu'ils avoient obtenu de M. le Pri
ce qu'ils deſiroient, par la rupture d
ge de Mademoiſelle de Chevreuſe.
avoit fait outrager ſi ſenſiblement l
deurs par M. le Prince, la Cour ch
moyens de faire rendre la pareille à
Prince, par les Frondeurs, afin de
mer les uns contre les autres; de
qu'ils ne puſſent plus ſe raccommode
cela le Cardinal voyoit une eſpece
ſibilité à ſon retour, ni l'un ni l'autre
tis n'étant pas ſeul aſſez fort pour
Il jugea qu'il falloit les brouiller

ıt ſes demandes continuelles, qui lui nt craindre qu'à la fin il ne ſe rendit tre de toutes choſes; au lieu qu'il n'aen de ſemblable à redouter du côté des eurs, qui ne cherchoient qu'à ſe ran côté de S. A. ſans aucune autre con.

fut dans cette vûe que le Cardinal itit en apparence à la propoſition que me de Chevreuſe lui fit faire d'arre. le Prince une ſeconde fois. Il com. qua ce deſſein à la Princeſſe Palatine, : l'en détourna pas, étant alors mé nte de S. A. qui donnoit toute ſa con à Madame de Longueville, & au Duc Rochefoucault, & qui avoit mal ré a aux ſoins qu'elle avoit pris de ſes es pendant ſa priſon. Le Cardinal qui voit bien, & qui connoiſſoit ſon eſprit, vit d'elle pendant ſon exil pour faire la rt des ſiennes, l'employant dans les in s les plus ſecrettes & les plus déli.

Ce fut donc elle qui fit donner au iuteur par Madame de Rhodes, la pre nouvelle du conſentement du Cardi à un ſecond empriſonnement de M. le e : mais comme elle vouloit encore r quelques meſures avec S. A. elle ne t point être nommée; jugeant peut-ien auſſi que le Cardinal n'avoit pas n d'en venir à l'execution; mais ſeule de feindre à ſon ordinaire, pour com. e les deux Partis.

Sieur de Lionne Secretaire des Commens de la Reyne, fut chargé d'en

trer dans le détail de cette négociation
le Coadjuteur. Il se rendit pour cet
secretement chez le Comte de Montr
où le Coadjuteur alla dans le caroſſ
Joli qui l'y accompagna. Ces deux Meſſ
aprés une conference de trois heures, aj
rent facilement toutes choſes, & convin
d'une union parfaite & de bonne foi, m
nant la priſon de M. le Prince; aprés
le Coadjuteur promit au nom du Parl
travailler au retour du Cardinal, se re
vant la liberté de prendre dans les Aſſemb
du Parlement tels avis qu'il lui plairo
même contraires en apparence, afin de co
ſerver ſon credit, pour être toujours en é
de ſervir utillement dans les occaſions
le Sieur de Lyonne s'engagea au nom
Cardinal, de procurer toutes ſortes de g
ces au Coadjuteur & à ſes amis.

En ſortant de la Conference, le Coad
teur, dans la derniere joye, dit à Joly,
l'avois entre les deux yeux [illegible]

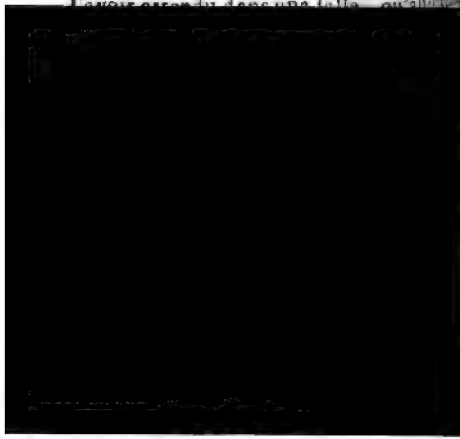

adame de Chevreuſe, ni à ceux qui
du ſecret.
ndant il eſt certain, comme on l'a
nis, que le ſieur de Lyonne, qui af-
toûjours de recommander le ſecret,
revelé lui-même au Maréchal de
ont, lequel en ayant fait confidence
ir de Chavigny; celui-ci en avertit
t M. le Prince. Et comme S. A. re-
même temps un billet pour l'avertir
s Compagnies du Regiment des Gar-
ient ordre de marcher vers le Faux-
Saint-Germain, il monta prompte-
cheval ſur les deux heures du matin
uillet 1651. avec quelques-uns de ſes
ur ſe retirer à Saint-Maur, où il fut
u de temps après par M. le Prince
ti, Madame de Longueville, les
e Nemours & de la Rochefoucault,
pluſieurs autres perſonnes de qualité.
etraite ſurprit extrêmement tout le
, qui n'en pouvoit comprendre la rai-
es Partiſans faiſoient ce qu'ils pou-
pour perſuader le peuple qu'on avoit
l'arrêter, parce qu'il s'oppoſoit au
du Cardinal: mais le Coadjuteur &
s publioient par tout que cette nou-
capade n'étoit fondée que ſur le refus
avoit été fait de pluſieurs graces qu'il
loit encore pour lui & pour ſes crea-
Que ce qu'on alleguoit du retour du
al Mazarin, n'étoit qu'un prétexte
imer le peuple. Qu'il n'étoit pas vrai
ût voulu l'arrêter; & que l'ombrage
oit pris étoit ſans fondement, & ne

ment, où il dit ſeulement pour j
retraite de M. ſon frere, qu'il avc
avis très-certains qu'on le vouloit
ſans ajoûter aucune particularité,
qu'on dépêchoit tous les jours des
au Cardinal. Qu'il étoit plus pui
jamais dans le Conſeil par le m
ſieurs Servien, [1] le Tellier &
ne ſes creatures, qui ne faiſoient rie
ſes ordres. Que S. A. ne pouvoi
aucune confiance, ni être en ſû
Cour, ſi ces trois Meſſieurs n'er
éloignez; ce qu'il demandoit inſta
la Compagnie, après quoi il revie
ceſſamment à Paris, & iroit rendr
pects au Roi.

Ce diſcours ne fit pas une fort g
preſſion, non plus qu'une Lettre
Prince, qui fut preſentée au Parle
un de ſes Gentilshommes, & qui

niéces. Ainſi le premier Preſident qui
croit les interêts de la Cour à ceux de
e Prince, ſe contenta de repondre : M.
rince de Conti, que S. A. auroit mieux
de venir lui-même faire ſes plaintes à la
pagnie, au lieu de le retirer, & ne
r la frayeur dans les eſprits de tout le
de; & qu'après tout M. le Prince n'a-
pas plus à craindre, & ne devoit pas
plus de difficulté de venir au Parlement
lui. M. le Duc d'Orleans prit auſſi la
le, & dit qu'il ſe croyoit obligé de lui-
: la Reine en cette rencontre, aſſurant
poſitivement, que S. M. n'avoit formé
n deſſein contre la perſonne de M. le
ce; & il le diſoit comme il le penſoit,
: qu'on avoit pris un grand ſoin de le
acher; & comme il parla en homme
perſuadé, ſon diſcours fit beaucoup
et dans l'Aſſemblée, qui le confirma
lonner que la Lettre de S. A. ſeroit
ſe à la Reine pour ſavoir ſa volonté ſur
M. le Duc d'Orleans ſeroit prié de faire
ettre, & de raſſurer M. le Prince.
eſt pourquoi la Reine & S. A. R. envo-
le Maréchal de Grammont à Stenay,
r, pour dire à M. le Prince qu'elle n'a-
eu aucun mauvais deſſein contre lui,
'il pouvoit revenir en toute ſeureté ſur
paroles; à quoi il répondit, qu'il ne
iroit jamais à Paris pendant que la Rei-
roit auprés d'Elle les Valets du C. Ma-

.

s paroles furent trouvées un peu for-
& on n'approuva pas qu'il eut écrit des

le même jour à tous les P
yaume : ce qui ſembloit ma
prémedité de porter les peu
vement général ; d'autat
ce jour-là dans la Grand'Sa
grand nombre d'Officiers &
re comme pour donner plu
Déliberations de la Compa
quelques gens apoſtez qui cr
Point de Mazarin : mais
choient point de ceux d
n'étoit pas neceſſaire alors
eurs à gages ; tout le mon
prit ſe ſervoit de ſa voix
ſentimens de ſon cœur. Ce
même choſe, toutes les
partagées entre les diffe
ſans aucune conſideration
publics.

L'averſion qui regnoit t
Cardinal, donnoit pourta
Prince les ſuffrages de bie
croyoient qu'il agiſſoit tou

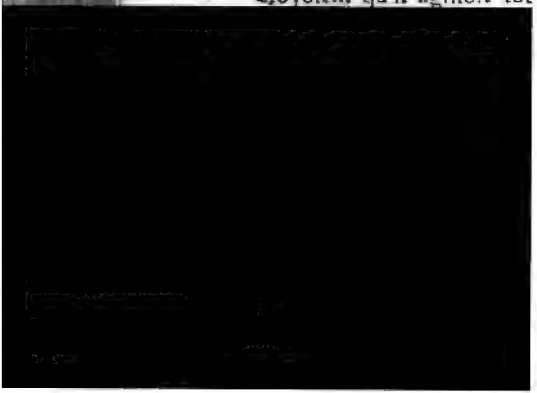

entrât ſincerement dans le parti de M. le Prince, qui venoit d'accuſer en plain Parlement le Duc de Mercœur ſon frere[1], d'avoir fait un voyage auprès du Cardinal, à deſſein d'épouſer ſa niece. Enfin on voyoit bien qu'il ne s'étoit précipité dans ce nouvel engagement, que par des vûes particulieres qui n'intereſſoient perſonne, & qu'il n'y tenoit la place que d'un médiocre Suivant, ſans conſideration & ſans merite : au lieu qu'en prenant d'autres meſures, il auroit pu toujours paroître le Chef d'un Parti très-conſiderable.

Cependant la Lettre de M. le Prince ayant été portée à la Reine S. M. y fit une réponſe par écrit, que les Gens du Roy apporterent au Parlement, portant en ſubſtance, Que M. le Prince ne devoit pas conſerver les ſoupçons qu'il avoit pris pour prétexte de ſa retraite, après les aſſurences que S. M. & S. A. R. lui avoient fait donner du contraire par le Maréchal de Grammont. Que S. M. avoit donné pouvoir à M. le Duc d'Orleans d'accommoder cette affaire, conformement aux deſirs du Parlement. Qu'à l'égard du C. Mazarin, S. M. éclaroit qu'Elle n'avoit aucune penſée de faire revenir, & qu'Elle vouloit obſerver ligieuſement la parole qu'Elle avoit donnée au Parlement. Qu'Elle ne ſavoit rien voyage du Duc de Mercœur, qui s'étoit ſans ſa participation. Que les Sieurs rvien & le Tellier avoient toujours bien vi le Roi dé unt. Que le Sr de Lyonne

[1] Frere du Duc de Beaufort.

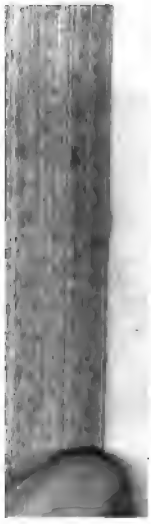

S. M. en auroit un extreme dép
qu'Elle ne desiroit rien tant que
parfaite union dans la Mai
si necessaire pour le bien & po
de l'Etat.

Cette réponse, quoique peu
laissa pas d'être assez bien reçû
ment, qui trouva cependant à
ne fut pas signée d'un Secretaire d
on ne s'arrêta pas beacoup à c
formalité ; de sorte qu'on pria e
Duc d Orleans de vouloir bien s
pour tâcher de ramener l'esprit
le Prince ; ce que Son Altesse
cepta.

Il y eut ce jour-là des paro
entre M. le Prince de Conti, &
Président, lequel exagerant l'in
l'affaire, dit que M. le Princ
pas se retirer sur des simples s

le Roy qui fût en droit de lui imposer silence [1], & se remettant à parler de la guerre civile, il s'échauffa jusqu'à dire qu'on avoit des exemples assez récents des Ancêtres de M. le Prince, qui avoient brouillé l'Etat. Cette repetition affectée mettant à bout la patience de Mr le Prince de Conti, il ne fut plus maitre de lui, & repliqua tout en colere au premier Président, que par tout ailleurs, il lui feroit connoitre ce que c'étoit qu'offenser un Prince du Sang.

M. le Duc d'Orleans ne dit rien durant cette contestation [1] : mais quand ce fut à lui de parler, il marqua être fâché qu'on eut usé du terme odieux de guerre civile : qu'il esperoit qu'il n'y en auroit point, & qu'on y mettroit bon ordre, promettant de ne rien négliger pour pacifier toutes choses. En effet dans une conference qu'il eut à Rambouillet avec M. le Prince, il fit tout ce qu'il peut pour dissiper ses soupçons & pour l'obliger à se désister de la demande qu'il avoit faite de l'éloignement des Sieurs Servien, le Tellier, & de Lyonne : mais S.

[1] On blâma fort le premier Président de ne s'en être pas tenu là, & d'avoir commis imprudemment sa dignité, en ajoûtant des choses si injurieuses, qu'elles ne pouvoient pas manquer de lui attirer la réplique dure du Prince de Conti, qui, en bon François, le menaçoit de lui donner des coups de canne, ou quelque chose d'équivalent.

[1] Cela prouve assez bien ce qu'on a dit de lui, qu'il parloit beaucoup quand il faloit se taire, & qu'il se taisoit quand il faloit parler.

A. demeura ferme, & ne voulut jamais consentir à rien, ſans cette condition, ni la Reine s'y ſoumettre, S. M. perſiſtant avec autant de fermeté dans ſes ſentimens, que M. le Prince dans les ſiens.

Ainſi S. A. R. ayant fait rapport au Parlement de ce qui s'étoit paſſé, ſans découvrir ſes ſentimens, on fut obligé d'en venir à une Déliberation qui fut aſſez confuſe, les eſprits étant partagez par la chaleur des partis, & par l'attachement aux differentes cabales. Celui de tous les opinans qui fut écouté avec le plus d'attention, fut le Coadjuteur, dont on ne ſavoit point les veritables ſentimens, & qui paroiſſoit dans un pas aſſez délicat entre la Cour & M. le Prince: mais comme il avoit pris des meſures avec le Sr de Lyonne, il ne lui fut pas mal-aiſé de former ſon avis de maniere que perſone n'eût lieu de s'en offenſer. Il avoit compoſé auparavant avec les Sieurs de Champmartin & Joli qui connoiſſoient parfaitement

: *assûrément la confusion & le desordre.*
les scrupules qui paroissent sur ce sujet sont
des, il est à craindre qu'ils ne produisent
effets facheux, & s'ils n'ont point de fon-
ient ; ils ne laissent pas de donner de justes
ts de crainte par les prétextes qu'ils four-
èrent à toutes les nouveautez. Pour les
uffer tout d'un coup, & pour ôter aux
l'esperance, & aux autres le prétexte,
ime qu'on ne sçauroit prendre d'avis trop
isifs ; & comme on parle de commer-
frequens qui donnent de l'inquiétude, il
oit qu'il seroit à propos de declarer crimi-
r & perturbateurs du repos public, ceux
negocieront avec M. le Cardinal Mazarin,
pour son retour de quelque maniere que ce
se être. Si les sentimens de S. A. R.
ent été suivis il y a quelques mois, les af-
es auroient maintenant une autre face ; on
eroit pas tombé dans ces défiances ; le re-
de l'Etat seroit rassûré ; & nous ne se-
es pas obligez de supplier M. le Duc d'Or-
ns, comme c'est mon avis, de s'employer
rès de la Reine, pour éloigner de la Cour
creatures de M. le Cardinal, qui ont été
mées. Il est vrai que la forme avec la-
lle on demande cet éloignement, est ex-
ordenaire ; & que si l'averſion d'un de
ssieurs les Princes du Sang étoit la regle de
ortune des Particuliers, cette dépendance
inueroit beaucoup de l'autorité du Roi, &
a liberté de ses Sujets ; & la condition des
rtisans deviendroit fort desagréable, en
assujettissant au caprice de tant de maîtres.
is il y a une exception à faire dans cette

rencontre : il s'agit de l'éloignement de quelques Sujets, qui ne peut être que très-utile, en levant les ombrages qu'on pourroit prendre pour le retour de M. le Cardinal Mazarin, qui même a été proposé à cette Compagnie par S. A. R. dont les intentions, toutes pures pour le bien de l'Etat & pour le service du Roi, sont connuës de toute l'Europe. Il faut espérer de la prudence de leurs Majestez, & de la sage conduite de M. le Duc d'Orleans, que les soupçons seront dissipez, & que nous verrons bien-tôt l'union rétablie dans la Maison Royale, suivant les vœux de tous les gens de bien, qui n'ont travaillé à la liberté de Messieurs les Princes que dans cette vûë. Trop heureux d'y avoir pû contribuer en quelque façon par leurs suffrages. Pour former dès mon opinion, je suis d'avis de declarer criminels & perturbateurs du repos public, ceux qui negocieront avec M. le Cardinal Mazarin, & pour son retour de quelque maniere que ce puisse être, de supplier S. A. R.

e de S. A. M. le le Duc d'Orleans eut auſſi ieu d'être content de la maniere dont il avoit arlé de lui. Auſſi ce diſcours fit-il un rès-grand effet ſur les eſprits, & il détruiſit n un moment toutes les meſures que M. e Prince avoit priſes dans le Parlement, ont pluſieurs Conſeillers ne pûrent s'empêcher de blâmer hautement la conduite de . A. entre autres le ſieur Laiſné, Conſeiller e la Grand' Chambre, qui ſe declaroit en outes occaſions contre la Cour; & qui cependant dit aſſez librement, qu'avant de en décider ſur les demandes de M. le Prin- , il falloit le prier de venir lui-même faire s plaintes, ſur leſquelles on feroit droit, l'obliger à ne plus rien demander après la, parce qu'autrement il pourroit faire ncore de nouvelles demandes, pour remir le Conſeil & les principales Charges du oyaume de gens à ſa devotion, & ſe rendre nſi le maitre.

M. le Duc d'Orleans parla d'une maniere u déciſive, en homme qui ne vouloit point declarer, ni prendre parti entre la Cour & . le Prince, quoique le Coadjuteur n'eût en negligé pour réveiller ſa jalouſie naturlle, & ſes inquiétudes ſur la trop grande evation de M. le Prince. De ſorte que r ſon incertitude, qui avoit paru pendant ute la Deliberation, l'Arrêt qui interent fut auſſi embigu que la plûpart des avis, ant été ſeulement ordonné que la Reiſteroit remerciée de la parole qu'Elle oit donnée de ne point rappeller le Carnal Mazarin, & trés-humblement ſup-

plée d'en envoyer une Déclaration au P
lement pour être inſerée dans les Regiſtr
comme auſſi de donner à M. le Prince t
tes les ſûretez neceſſaires pour ſon retou
& qu'il ſeroit informé contre ceux
avoient eu commerce avec le Cardinal
puis les défenſes.

La Reine auroit donc pû, ſi elle a
voulu, ſe diſpenſer de faire retirer les ſi
Servien, le Tellier & de Lyonne, puiſ
l'Arrêt n'en diſoit rien préciſément; n
comme on avoit reſolu d'ôter à S. A.
qu'aux moindres prétextes, Sa Majeſté
ordonna de s'éloigner. Et lorſque les C
du Roi allerent au Palais Royal en co
quence de l'Arrêt, elle leur declara qu'
feroit dreſſer une Déclaration conforme
ſouhaits de la Compagnie ſur le chapitre
Cardinal; & même qu'elle feroit retirer
les trois perſonnes ſuſpectes à M. le Pri
En effet, non-ſeulement ils ne ſe trouve
plus au Conſeil, ils ceſſerent même de
roître dans le monde avec leurs livrées,

t voir pendant le jour à Paris, & re-
ant le ſoir à Saint-Maur ; & quand il
par la Ville, il ſe faiſoit ſuivre d'un
ɔre extraordinaire de Pages & de Va-
e pied, avec de livrées fort riches,
u'il fut encore en deüil de Madame la
eſſe ſa mere. Il ſe faiſoit auſſi accom-
:r de pluſieurs perſonnes de qualité, &
ciers qui le ſuivoient en caroſſe ; & par-
tout cela, il avoit ſoin de faire diſtri-
le l'argent à des canailles de la lie du
:, qui le precedoient avec des acclama-
continuelles de *Vive le Roi : Vivent les*
es, point de Mazarin. Ce fut dans cet
age, & avec une fierté trop dédaigneu-
il alla prendre ſa place au Parlement,
ɔrès avoir entendu le recit que fit le
ier Preſident des promeſſes de la Rei-
ur l'éloignement des perſonnes qui lui
nt ſuſpectes, il ajoûta qu'il falloit
; fuſſent éloignez ſans eſperance de re-

Ce qui déplût beaucoup à toute l'Aſ-
ée, comme une marque trop ſenſible
deſſein prémedité de former toûjours
uvelles difficultez.

ı trouva auſſi fort mauvais que M. le
e fût allé au Parlement ſans avoir vû le

Le Premier Preſident l'exhorta fort de
re ; & ſur cela ils eurent quelques paro
S. A. ſoûtenant qu'il n'y avoit point de
: pour lui ; & qu'avant ſa priſon on
oit donné beaucoup d'aſſurances ſem-
:s, qui n'avoit pas empêché qu'on ne
tât ; de ſorte qu'il retourna coucher à
- Maur ſans voir leurs Majeſtez ; &

cela ne laiſſa pas d'être bien relevé
Premier Preſident ; & la choſe alla
un jour, que ce Magiſtrat lui dit ſur
contre du Cours, qu'il ſembloit qu'i
élever Autel contre Autel ; à quoi M.
ce répondit en l'interrompant, qu'il
voit laiſſer paſſer cette parole ; qu'il
le reſpect qu'il devoit au Roi ; q
manqueroit jamais, quand il pourroi
dre ſans riſque ; & que ce n'étoit poi
ver Autel contre Autel, que de deman
ſûretez dans l'état où étoient les choſ
creatures du Cardinal Mazarin ayan
les jours des commerces publics avec
les nommez Berthet, Brachet, Sillon &
dei [r] faiſant des voyages contin
Cologne, où le Cardinal s'étoit retir
tre qu'il étoit bien averti qu'on avoit
puis peu des Aſſemblées, où l'on av
ſolu de l'arrêter une ſeconde fois

désigna si bien, que tout le monde connut que cela tomboit sur le Coadjuteur.

Ces contestations furent suivies d'une Déliberation, où il fut arrêté que les paroles de la Reine seroient enregistrées. Que M. le Prince seroit prié d'aller voir leurs Majestez. Que commission seroit délivrée au Procureur Général pour informer contre ceux qui auroient tenu des conferences secrettes pour arrêter S. A. Que le Duc de Mercœur seroit mandé pour venir rendre compte de son voyage vers le C. Mazarin, & de son mariage avec sa niece. Que le nommé Ondedei seroit pris au corps, & les nommez Berthet, Brachet, & Sillon, seroient assignez pour répondre aux faits que le Procureur Général pourroit proposer contre eux.

Peu de jours après, M. le Prince alla enfin rendre ses respects à leurs Majestez, où il fut conduit par M. le Duc d'Orleans, & assez bien reçu du Roi & de la Reine. Cependant il étoit bien aisé de voir que les esprits n'étoient pas bien remis, & qu'il restoit encore beaucoup de défiance: & cette visite n'empêcha pas que M. le Prince ne continuât de marcher toujours avec une grande suite pendant le jour, & la nuit avec une escorte de 80. chevaux. M. le Prince de Conti en usoit de même; & le Coadjuteur à leur exemple, n'alloit jamais à l'Hôtel de Chevreuse, sans se faire bien accompagner.

Cependant M. le Prince pressoit vivement du mariage du Duc de Mercœur, en consequence de l'Arrêt qui lui ordonnoit de venir répondre sur ce sujet; ce qu'il fut enfin obligé

de faire, en avouant qu'il étoit marié. Que le voyage qu'il avoit fait, n'avoit été que pour voir ſa femme. Qu'après tout, ce mariage s'étoit fait du conſentement de leurs Majeſtez, de S. A. R. & même de M. le Prince. A quoi M. le Duc d'Orleans répondit, qu'il étoit vrai que trois ans auparavant il y avoit conſenti, auſſi bien que la Reine, à la ſollicitation de l'Abbé de la Riviere, & du Maréchal d'Eſtrées: mais que depuis, ayant reconnu la pernicieuſe conduite du Cardinal, il avoit fait ſon poſſible pour diſſuader S. M. de ce mariage, & pour en détourner le Duc de Mercœur, auquel il avoit déclaré qu'il n'y conſentiroit jamais.

Quoique la déclaration de S. A. R. fut aſſez contre le Duc de Mercœur, l'affaire ne fut pas pouſſée plus loin, parce qu'il auroit été bien difficile de rompre un mariage fait & conſommé dans toutes les formes. D'ailleurs on étoit occupé de deſſeins plus importans: la Reine & ſon Conſeil ſecret [illegible]

e qu'ils hazardoient, en ſe fiant aux pro-
ieſſes du Cardinal, ils étoient ſi outrez des
anquemens de M. le Prince à tant de pro-
oeſſes ſi ſolemnelles, qu'il ne leur étoit pas
oſſible de réſiſter au deſir de vengeance qui
s aveugloit. Ils eſperoient d'ailleurs que le
ardinal auroit long-tems beſoin de leur aſ-
ſtance. Que l'éloignement de M. le Prin-
e ne finiroit pas ſi-tôt les affaires, & qu'il
aitroit dans la ſuite des occaſions de ſe ren-
re néceſſaires, & qui obligeroient le Car-
inal à leur accorder certaine graces, & peut-
re la nomination du Coadjuteur au Cardi-
alat [1]

M. le Prince au contraire tâchoit de ſe
aintenir dans Paris, d'où il ne vouloit
int ſortir: mais comme il voyoit appro-
er la majorité du Roi, & que ſon credit
minuoit beaucoup dans la Ville, par ſa
eſintelligence avec les Frondeurs, il com-
nçoit à prendre des meſures au dedans &
dehors du Royaume, pour former un parti
i pût retenir le Cardinal dans le reſpect, &
bliger à lui accorder les graces qui lui
oient été refuſées. Malheureuſement pour
, ſes négociations en Eſpagne ne pûrent
re ſi ſecrettes que la Cour n'en fut avertie,
n ſi la Reine qui ſe voyoit preſſée de répon-
à l'Arrêt du Parlement, qui lui demani-
it une Déclaration plus formelle contre le-

[1] De toutes les guerres civiles qu'on a ja-
is vûës, il n'y en a pas une ſeule, dit judi-
ſement un Hiſtorien, qui n'ait eu pour pré-
te le bien public, & pour motif ſecret, l'in-
êt particulier.

ces du Parlement contre la perſonne
dinal.

Pour cet effet, la Reine ayant
toutes le Compagnies Souveraine
Corps de Ville le 17. Août 1651. le P
envoya des Députez au Louvre, oi
ſence de M. le Duc d'Orleans, & d'u
nombre de Seigneurs & d'Officiers de
ronne, lecture leur fut faite d'un Ec
conduite de M. le Prince, qui fut en
mis entre les mains du Premier Pr
pour en faire part à toute la Cor
Cet Ecrit contenoit une nouvelle Dé
de leurs Majeſtez, pour l'excluſion
elle du Cardinal, & un examen g
la conduite de S. A. auquel on reproc
bord toutes les graces qu'il avoit obt
la Cour, les complaiſances que leur
tez avoient eues pour lui. & la mani
il avoit répondu à toutes leurs bonte
ſuite le Roi & la Reine déclaroient

Stenay les Eſpagnols qu'on y avoit introduits pendant ſa priſon, quoique ce fût la ſeule choſe que le Roi eut exigée de lui. Qu'il avoit écrit à tous les Parlemens & aux principales Villes du Royaume, pour leur inſpirer des penſées de révolte. Qu'il faiſoit fortifier toutes les Places dont il étoit le maitre, particulierement Montrond, où Madame la Princeſſe, & Madame de Longueville s'étoient déja retirées. Qu'il avoit toujours refuſé de joindre ſes Troupes à celles du Roi ; & qu'au lieu de les employer contre les ennemis, elles ne faiſoient que déſoler la Picardie & la Champagne. Qu'enfin leurs Majeſtez avoient jugé à propos d'informer le Parlement de toutes ces choſes, s'aſſurant qu'ils employeroient leurs ſoins pour appuyer les bonnes intentions du Roi, & pour faire rentrer S. A. dans ſon devoir.

La lecture de cet Ecrit ſurprit extrémement toute la Compagnie, & ce fut ſans doute la premiere ſource des deſordres qui vivirent peu de tems après. M. le Prince tâcha d'y répondre, en rejettant les accuſations dont il étoit chargé ſur la malice de ſes ennemis, particulierement du Coadjuteur, qu'il traitoit de calomniateur, comme Auteur de l'Ecrit, & qu'il accuſoit d'avoir tenu pluſieurs conſeils contre lui chez le Comte de Montreſor, pour le faire arrêter une ſeconde fois. M. le Prince n'avoit point encore parlé ſi poſitivement de ſes conferences, pour ménager le Sr de Lyonne qui lui en avoit donné les premiers avis ;

G. Mazarin, jugea qu'il étoit tems d'
ter. Et comme M. le Prince n'étoit pa
tourné au Louvre depuis que S. A. R
avoit mené, S. M. résolut de faire des pl
tes publiques de sa conduite dangereuſ
peu respectueuse, afin de l'obliger à ſe
tirer, & d'éluder en même tems les in
ces du Parlement contre la personne du
dinal.

Pour cet effet, la Reine ayant m
toutes le Compagnies Souveraines, d
Corps de Ville le 17. Août 1651. le Parle
envoya des Députez au Louvre, où en
sence de M. le Duc d'Orleans, & d'un gr
nombre de Seigneurs & d'Officiers de la C
ronne, lecture leur fut faite d'un Ecrit ſi
conduite de M. le Prince, qui fut enſuit
mis entre les mains du Premier Preſide
pour en faire part à toute la Compag
Cet Ecrit contenoit une nouvelle Déclara
de leurs Majeſtez, pour l'exclusion perp
elle du Cardinal, & un examen géné

rer des penſées de révolte. Qu'il faiſoit
fier toutes les Places dont il étoit le
re, particulierement Montrond, où
ame la Princeſſe, & Madame de Lon-
lle s'étoient déja retirées. Qu'il avoit
urs refuſé de joindre ſes Troupes à
du Roi ; & qu'au lieu de les em-
er contre les ennemis, elles ne fai-
t que déſoler la Picardie & la Cham-
e. Qu'enfin leurs Majeſtez avoient jugé
pos d'informer le Parlement de toutes
oſes, s'aſſurant qu'ils employeroient
ſoins pour appuyer les bonnes inten-
du Roi, & pour faire rentrer S. A. dans
levoir.

lecture de cet Ecrit ſurprit extréme-
route la Compagnie, & ce fut ſans
la premiere ſource des deſordres qui
ent peu de tems après. M. le Prin-
ha d'y répondre, en rejettant les ac-

d'entre eux doutoient fort qu'il eû veler ce ſecret de ſon chef, & ſans C. Mazarin.

Quoi qu'il en ſoit, le Coadjute fendit en niant tout, & qu'il fut A l'Ecrit (quoiqu'il l'eut conſeillé & a & en déſavouant les conferences chez te de Montreſor, dont il parla d'un ſang froid, qu'on ne ſavoit ce qu'or voit croire.

Après cela M. le Prince préſe Ecrits au Parlement pour ſa juſtifi dont l'un étoit de lui, contenant des ſes particulieres aux faits articulez d du Roi, & l'autre étoit une déclar M. le Duc d'Orleans ſur le même ſuj Prince auroit bien ſouhaité que S. A été en perſonne au Parlement, pour ſe déclaration par ſa préſence; m put obtenir cela de lui, S. A. R. s'é auparavant retirée des Aſſemblées

tion à M. le Prince : mais il fut ſi
qu'il ne put s'en défendre.
:e declaration portoit, Que S. A. R.
: ſçu que bien tard la réſolution priſe
M. de mander les Compagnies Souve-
Que l'Ecrit en queſtion ne lui avoit été
uniqué qu'un quart d'heure avant l'ar-
des Députez du Parlement. Qu'il y
trouvé pluſieurs choſes à redire, &
roit conſeillé de le ſupprimer. Qu'en ſa
:e M. le Prince avoit propoſé à la Rei-
depuis au Conſeil, deux moyens pour
ortir les Eſpagnols de Stenay; l'un par
ation, moyennant une ſuſpenſion d'ar-
tre cette Ville & les Places du Luxem-
; & l'autre par la force, en lui don-
000. hommes pour en faire le ſiege,
pouvant ſans cela, parce qu'il n'y
que 200. hommes pour lui dans la
:lle, & que les Eſpagnols en avoient
lans la Ville. Que S. A. n'avoit pas
é ſes Troupes à l'armée du Roi, parce
étoit commandée par le Maréchal de
erté, creature du Cardinal, qui l'a-
corté dans tous ſes voyages, & l'avoit
lans ſes Places malgré les Arrêts du
ient. Que M. le Prince ayant prié S.
d'envoyer un homme pour comman-
s Troupes, Elle avoit nommé le Sr.
lon, que la Reine empêcha de partir.
s défiances de M. le Prince n'étoient
s fondement; qu'il n'avoit pas été
:n reçu au Palais-Royal; que S. A. R.
avoit pas conſeillé d'y retourner. Qu'il
ign informé des conferences qui s'é-

lui, avant & pendant ſa priſon. C
à la verité, il s'étoit uni à tous
mens du Royaume, & aux vœux d
pour conſerver la tranquilité publ
auroit pu être alterée par le reto
dinal. Que ſi le Conſeil de S.
le ſoin qu'il devoit, de lever les
du public, à l'occaſion des vo
quents qui ſe faiſoient à Cologne
ment n'auroit pas été obligé de den
déclaration confirmative de ces Arr
il ſembloit qu'on vouloit éluder l
l'Ecrit qu'on venoit de produire.
gard des graces qu'on lui reprocho
tendoit les avoir bien méritées p
vices. Qu'après tout, ni lui, ni
n'avoient pas à beaucoup près tan
à leur diſcretion, que le Cardinal
tures, qui commandoient dans
Saluces, Perpignan, Roſes, Breſt

vivoit avec le Premier Preſident, on ne
imputeroit pas le dernier changement ar-
é dans le Conſeil, ou il aſſuroit n'avoir
aucune part, ſi ce n'étoit peut être en
ppoſant comme il avoit fait avec S. A.
aux avis violents du Coadjuteur & du
omte de Montreſor d'ôter les Sceaux de
rce au premier Preſident ; de faire pren-
e les armes aux Bourgeois, & d'aller
oit au Palais Royal. Que l'éloignement
sSieurs Servien, le Tellier, & de Lyon-
, étoit neceſſaire pour ſa ſeureté, & avoit
é approuvé du Parlement & du public,
ue s'il s'étoit executé de bonne foi, il
ſeroit ſoûmis auſſitôt à toutes les volontez
la Reine : mais qu'ayant vû que dans le
ème tems on continuoit en commerce reglé
ec le Cardinal, il avoit dû penſer à ſa
:eté. Que cette ſeule raiſon l'avoit empê-
é de retourner à la Cour & au Conſeil,
rien ne ſe décidoit que par les ordres du
ardinal, & où il ſavoit qu'on vouloit fai-
entrer de nouveaux Sujets qui lui étoient
:ierement dévouez.

Les perſonnes dont M. le Prince enten-
it parler, étoient M. de Châteauneuf [1],
ui intime de Madame de Chevreuſe, &
Madame de Rhodes, auquel il avoit fait
er les Sceaux, & qui fut rappellé, & fait
ſf du Conſeil, & le Marquis de la Vieu-
le, auquel on donna la Surintendance des
inances.

[1] M. le Prince ne pouvoit le ſouffrir, parce
il avoit préſidé au Jugement, & prononcé
rrêt de M. de Montmorency.

Enſuite S. A. avouoit, qu'il a
aux Parlemens, & aux bonnes V
Royaume; mais ſimplement pour
fier, & diſſiper les bruits qu'on fa
rir, que ſon deſſein étoit d'exciter
re civile. Que ſi Madame la Pr
Madame de Longueville s'étoient
Montrond, elles ne l'avoient fait
une juſte precaution, afin de me
Perſonnes à couvert des entrepri
ennemis. Qu'il n'étoit pas vrai qu'
rifier ſes places, quoiqu'il eut per
pouvoir de S. M. pour cela. Q
étoit faux qu'il eut jamais eu auc
ligence avec les Eſpagnols; que c
pure calomnie, dont il demandoi
tion, comme du plus grand ou
pût être fait à un Prince du San
ſupplioit la Compagnie de la lui
tenir, & de prier leurs Majeſtez
mer les autres, ſe ſoumettant volo
jugement de la Compagnie, s'il
voit qu'il eut rien fait contre le d

perſonnes ſe mirent à crier dans la Salle, *Point de Mazarin, Point de Coadjuteur*, ſans doute par ordre de M. le Prince, qui étoit venu au Palais, ſi bien accompagné d'Officiers & de gens de guerre, qu'il y a lieu de s'étonner que le Coadjuteur en fut quitte à ſi bon marché, n'ayant pour lors avec lui qu'un fort petit nombre de ſes amis. C'eſt pourquoi étant obligé de ſe juſtifier le Lundi ſuivant, il crut ne devoir plus tant ſe commettre; & fit ſi bien, que dans ce peu de tems il s'aſſura d'un bon nombre de gens de main pour l'accompagner, tous les Frondeurs s'étant ralliez dans cette occaſion, à la reſerve du Duc de Beaufort, qui s'étoit déclaré en faveur de M. le Prince.

La Reyne qui regardoit le Coadjuteur comme le ſeul qui peut ſoutenir l'autorité du Roy dans le Parlement, donna ordre aux Officiers des Gardes du Corps, des Gens d'armes, & des Chevaux legers, & à quelques Capitaines du Regiment des Gardes, d'envoyer ſecrettement le Lundi matin dans la Salle du Palais, un certain nombre de leurs gens, qui recevroient les ordres de ce qu'ils auroient à faire, du Marquis de Laigue, auſquels on donna pour ſe reconnoître le mot de *Notre-Dame*.

De ſon côté, M. le Prince raſſembla le plus de monde qu'il put, avec beaucoup plus de bruit que les jours précedents, auſquels il donna le mot de *Saint Louis*.

Le Coadjuteur arriva le premier au Palais, bien accompagné de perſonnes de qualité,

qui ſe rengerent vers le Parquet des Ge
du Roi, occupant juſqu'à la porte de l
Grand'Chambre, où ſe tiennent les Huiſſiers
pendant que les Gens de la Maiſon du Roi
ſans faire paroître leur deſſein, étoient di
perſez par pelotons dans la Grand'Salle, &
diſpoſez de maniere, qu'ils auroient pu att
quer les gens de M. le Prince par devant &
par derriere. En un mot, on s'attendoit
bien à en venir aux mains, que pluſieurs
Conſeillers & autres gens de Robe de deux
Partis, avoient des épées, poignards, &
autres armes cachées ſous leurs habits [illegible]

Le Comte de Montreſor, que M. le Pri
te avoit accuſé & de parole & par ſon Ecri
ſe crut auſſi obligé d'aller au Parlement pou
ſe juſtifier: mais comme il n'y avoit pa
l'entrée, il demeura dans le Parquet des
Huiſſiers avec le Sr d'Argenteuil, & quel
ques autres du Parti, où il ſe trouva auſſi
un nombre conſiderable de Partiſans de M.
qui s'en rendirent les maîtres. O
cauſe de la pr

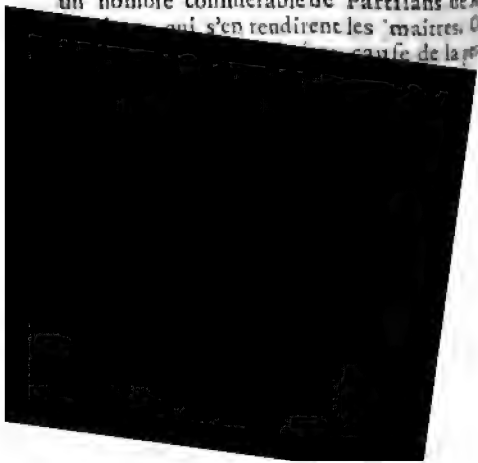

voit de mauvais deſſeins ſur ſa perſo
Qu'en entrant dans la Salle il avoit vû
eurs amis du Coadjuteur. Qu'il ſavoit q
n avoit détaché dix hommes de chaq
ompagnie des Cardes auſquels on av
onné le mot de *Notre-Dame*. Ce que
oadjuteur avoua, diſant qu'il étoit vra
u'il avoit prié ſes amis de l'accompagner.
our ne pas s'expoſer une ſeconde fois au
ſque qu'il avoit couru en ſortant de la der-
ere Aſſemblée : mais que ſi S. A. vouloit
rdonner à ſes gens de ſe retirer, il prieroit
s ſiens d'en faire de même. Sur quoi le
arlement ayant ordonné que tous ceux qui
toient dans la Salle en ſortiroient, le Sr
e Champlaſtreux fut commis avec quelques
utres Conſeillers pour cela ; & M. le Prin-
ayant envoyé M. de la Rochefoucault avec
ix pour faire retirer ſes gens, le Co-
juteur alla lui-même pour conjedier les
ns, ſans penſer qu'il alloit ſe com-
ttre.

A peine eut-il paſſé la porte du Parquet
Huiſſiers avec le Sieur d'Argenteuil, que
ou ſix Valets de-pied de M. le Prince
nt l'épée à la main, & coururent à lui, cri-
u Mazarin. Ce qui fut cauſe que tous les
Partis tirerent auſſi l'épée, ceux du
uteur s'étant jettés en foule au tour
pour le couvrir, en criant *Vive le*
& les autres, *Vivent le Roy & les*
. De ſorte qu'il parut en un moment
quatre mille épées nuës dans le Pa-
il y a bien de l'apparence qu'il y
u bien du ſang répandu, ſi quel-

vice ſignalé dans cette occaſion, en lui facilitant le paſſage, & en arrêtant, à ce qu'il dit, le bras d'un homme qui vouloit lui enfoncer un poignard dans le corps. En reconnoiſſance de quoi ce Prélat reçut le ſieur Noblet dans ſa maiſon, où il eſt demeuré jusqu'à ſa mort.

Ainſi le Coadjuteur rentra heureuſement dans la Grand' Chambre, au moment que chacun remettoit l'épée dans le fourreau; & le ſieur Champlaſtreux ayant paru dans la Grand' Salle, & parlé aux Chefs des deux Partis, tout le monde défila en même temps par différentes portes dans la cour du Palais, ainſi qu'il fut reglé ſur le champ par des Commiſſaires pour éviter le deſordre & les conteſtations; Partiſans de M. le Prince prétendant que ceux du Coadjuteur devoient ſortir les premiers.

Tout ce tumulte empêcha qu'il ne ſe fit rien au Parlement ce jour-là, les eſprits

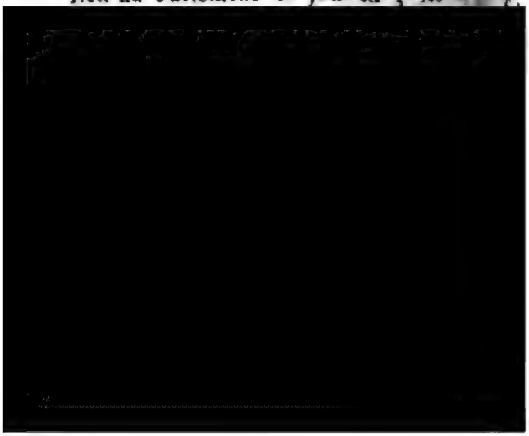

nous battrons point pour cet affaire. [1]

Cependant le Duc de Briſſac parent du Coadjuteur, & qui alloit toûjours au Parlement avec lui, à ſon retour de l'Aſſemblée, envoya le Marquis de Saint Auban, Gentilhomme de Dauphiné, faire un appel au Duc de la Rochefoucault; mais la choſe ayant été découverte, on y mit ordre, & elle n'alla pas plus loin.

Laprèsdînée M. le Duc d'Orleans fit prier le Coadjuteur de n'aller point au Parlement le lendemain; ce qu'il eut de la peine à obtenir de lui, quoique ce Prélat eût déja ſçu que la Reine étoit parfaitement bien contente de lui, & qu'elle n'attendoit rien davantage de ſa part: mais comme il lui ſembloit que c'étoit en quelque façon quitter la partie, il n'y auroit pas conſenti aiſément, ſi dans le même temps le ſieur Joly ne lui eût propoſé un prétexte honnête pour s'en diſpenſer, en aſſiſtant à la Proceſſion ſolemnelle de la grande Confrairie, qui devoit ſe faire ce jour-là, & où l'Archevêque a coûtume de ſe trouver avec tous les Curez de la Ville. Cette Proceſſion part de la Magdeleine pour aller aux Cordeliers, où ſe dit la Meſſe: & comme M. l'Archevêque n'étoit

[1] Le Duc de la Rochefoucault lui répondit: Monſieur le brouillon, ſi vous étiez homme d'épée vous ne parleriez pas comme vous faites, ce qui engagea le Duc de Briſſac à faire la marche qu'il fit. D'autres diſent qu'il n'y eut point d'appel, & que le Duc de Briſſac lui envoya ſeulement dire, que s'il le rencontroit, il lui donneroit cent coups d'éperons, parce qu'il ne valoit pas la peine qu'on ſe battît contre lui.

pas en état d'assister à cette ceremonie. bienseance vouloit que le Coadjuteur rem sa place ; & il ne fut peut être pas fâché cette ouverture, qui mettoit à couvert honneur & sa personne.

Cependant peu s'en fallut qu'il n'y eut autant de danger que le jour précedent quoiqu'à la fin le tout se tournât d'une niere avantageuse pour lui. Le hazard lut donc que S. A. sortit ce jour-là du Pal pour retourner à l'Hôtel de Condé, dans même temps que la Procession sortoit Cordeliers pour revenir à la Magdeleine, que les uns ou les autres s'étant rencontr dans la rue du Paon, la canaille qui choit devant le carosse de S. A. cria Coadjuteur : *Au Mazarin*, sans respect la ceremonie : mais M. le Prince les fit re ; & comme son carosse fut vis à-vis Coadjuteur, il le fit arrêter, & baisse portiere ; & ceux qui étoient avec lui pour se mettre à genou

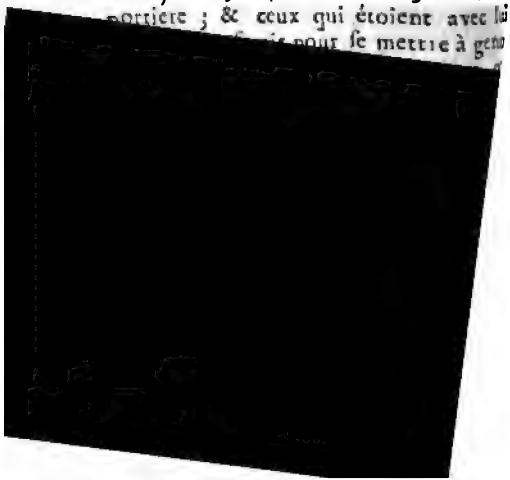

toûjours, inſiſtant & demandant une Déclaration d'innocence. C'eſt pourquoi il fut ordonné que tous les Ecrits ſeroient portez à leurs Majeſtez, & que très humbles remontrances ſeroient faites ſur la conſequence d'iceus; la Reine très-humblement ſuppliée de vouloir bien étouffer cette affaire, & S. A. R. de s'entremettre pour l'accommoder.

Les Partiſans de M. le Prince avoient tâché de porter la choſe plus loin, & de faire ajoûter que la Reine ſeroit ſuppliée de nommer les Auteurs de l'Ecrit contre S. A. & de fournir les preuves des faits: mais les amis du Coadjuteur s'étant joints au parti de la Cour, ils empêcherent ce deſſein de réuſſir.

Enfin la Reine ayant mandé le Parlement, elle lui fit dire par le Chancellier: Que les avis lui avoient été donnez de l'intelligence de M. le Prince avec les Eſpagnols, n'ayant pas été confirmez, S. M. vouloit bien croire qu'ils n'étoient pas vrais. Que cependant elle entendoit que S. A. fit ſortir la garniſon de Steray. Que ſes troupes allaſſent inceſſamment joindre l'armée du Roi: Qu'il fit ceſſer les fortification de Montrond, & ſortir de toutes ſes Places les Soldats qui excederoient le nombre des Etats expediées pour cet effet: Qu'il vint rendre ſes reſpects au Roi, & prendre ſa place au Conſeil.

Cette réponſe avoit été dictée par M. de Châteauneuf, qui étoit rentré en grace, & avoit été fait Chef du Conſeil, ſans lui rendre pourtant les Sceaux, qui demeurerent entre les mains du Premier Preſident, quoiqu'il reſtât toûjours à la tête du Parlement,

fiant en quelque façon ſur ſon in
avec les ennemis de l'Etat, quoiq
fort bien ce qui en étoit, & qu'il c
de prendre des meſures avec eux po
guerre ; mais on diſſimula ſur ce pc
de lui ôter toutes ſortes de préte
pendant comme M. le Prince
d'inſiſter ſur ſa juſtification, & c
Duc d'Orleans fût pour le même
Parlement, S. M. reſolut enfin
en même temps une Déclaration
ce pour S. A. & celle qu'on dema
puis ſi long-temps contre le Cardir
rin ; après quoi tout le monde ci
faires finies, & que M. le Prince
plus aucune difficulté de retourner
Royal.

Mais ceux qui voyoient les cho
près, & qui ſçavoient les intrigue
pour gagner le Parlement & le p

voyoit bien que les ſuites pourroient être fâcheuſes pour lui. D'ailleurs il avoit de la repugnance à quitter ſa belle maiſon de Chantilly, & à s'éloigner de Madame de Châtillon dont il étoit fort amoureux : mais Madame de Longueville, le Duc de la Rochefoucault, & une infinité d'Officiers & de gens de guerre, dont il étoit continuellement obſedé, qui ne demandoient que les occaſions d'une meilleure fortune, le déterminerent enfin à prendre le parti de la guerre.

Madame de Longueville & le Duc de la Rochefoucault, qui avoient commencé les negociations de M. le Prince avec le Cardinal, & qui voyoient que le dernier s'étoit mocqué d'eux, cherchoient les moyens de le venger. Ils s'étoient figuré que la ſeule apparence de guerre étourdiroit le Cardinal ; & ils diſoient ſans ceſſe à S. A qu'il n'iroit pas juſqu'à Bourges, ſans qu'on envoyât lui offrir la carte-blanche. Madame de Longueville avoit de plus un interêt particulier & ſecret de ſouhaiter une rupture, parce qu'alors il lui importoit fort d'être éloignée de M. ſon mari, qui la preſſoit fort de retourner avec lui ; & que pour s'en diſpenſer avec quelque bienſeance, elle avoit beſoin d'une raiſon auſſi eſpecieuſe que celle de ſuivre M. ſon frere, dans une querelle où tout le monde ſçavoit bien qu'elle avoit autant & plus de part que perſonne.

Ainſi M. le Prince ſe laiſſa emporter preſque malgré lui aux ſollicitations & aux paſſions de ceux qui l'environnoient, dont les vûës intereſſées ne lui étoient pas in-

meura jusqu'a la fin attache a ſes
Il n'en fut pas de même du Duc de
ville, qui ſe tint en répos dans ſon
nement de Normandie [11] fort m
de ſa femme, & peu ſatisfait de S
Duc de Bouillon & le Vicomte de T
voulurent point non plus entrer dans
Quelques offres qu'on leur pût fair
que le Duc dans les commenceme
fait eſperer à M. le Prince, ayant
cet effet pluſieurs conferences avec l
la Rochefoucault. Enfin S. A. p
ſon départ quelques meſures avec M
d'Orleans, qui demeura cependant
comme Spectateur de la Tragedie
bien tôt commencer.

Le Roi étant entré dans ſa quat
année le 7. Septembre 1651. Sa M
au Parlement le même jour pour
declarer majeur, ſelon les Loix du

nal, accompagné des Officiers de la Couronne, & d'un grand nombre de Seigneurs avec les habits magnifiques, & montez ſur des chevaux richement enharnachez. Cependant au travers de cette pompe ſuperbe, & malgré la foule extraordinaire du monde dont les ruës étoient remplies : on ne laiſſoit pas d'entrevoir des ſignes de la malheureuſe diſpoſition des eſprits, par un ſilence triſte qui regnoit preſque part tout, au lieu des cris ordinaires de *Vive le Roi*, qui auroient dû être redoublez à tout moment dans une occaſion de cette nature, & qui ne ſe faiſoient entendre qu'aſſez rarement & foiblement.

La marche de cette cavalcade fut par les ruës Saint Honoré, des Lombards, des Arcis, & enſuite par le Pont Notre-Dame, où le Roi étant proche Saint Denis de la Chartre, & quelqu'un lui ayant fait remarquer le Coadjuteur à une fenêtre, Sa Majeſté lui fit l'honneur de le ſaluer. Le reſte de la marche continua juſqu'au Palais avec beaucoup d'ordre, où la Déclaration de majorité ſe fit dans les formes ordinaires ; & le Roi s'étant aſſis ſur ſon Lit de Juſtice, remercia la Reine des ſoins qu'elle avoit pris de ſa perſonne & de ſon éducation. (Comment que la Reine ne méritoit point, Et le Cardinal s'étant peu mis en peine d'inſtruire le Roi comme ils le devoient, & de cultiver les heureuſes diſpoſitions qui paroiſſoient dès lors dans Sa Majeſté, afin de le retenir plus long temps dans leur dépendance, & de demeurer les maîtres des

Cette Déclaration n'empêha pourta
M. le Prince de continuer ſon voyage.
à quoi ne contribua pas peu l'équivoque
Courrier que lui envoya le Maréch
de Grammont avec une Lettre pour l'a
de ne s'éloigner pas davantage, & q
avoit encore eſperance d'accommoder
M. le Prince étoit allé de Paris à Aug
le, maiſon de plaiſance du Preſident
rault. Le Courrier confondant Auge
avec Angerville; prit le chemin de ce
nier lieu. Ce détour ayant été cauſe q
A. ne reçut la dépêche de M. de G
mont qu'au moment qu'il partit d'Aug
le; ce Prince après l'avoir lûë, dit à
qui étoient auprès de lui, que ſi elle éto
rivée un peu plûtôt, elle l'auroit ar
mais que puiſqu'il avoit le cul ſur la ſ
il n'en deſcendroit pas pour des eſper
incertaines. De ſorte que ſans autre d

onti, qui avoit voulu assister à la ceremo-
e de la majorité des Ducs de Nemours &
la Rochefoucault, & de la plûpart des
rsonnes de qualité qui s'étoient declarées
ur lui pendant sa prison, à la reserve du
ic de Bouillon & du Vicomte de Tu-
ne. Le Comte du Dognon, Gouverneur
Brouage, augmenta le nombre de ses
rtisans, après avoir été conferer avec lui
ordeaux, où ce Prince avoit été reçu avec
grandes acclamations du peuple, & le
ntentement du Parlement, qui donna auſ-
ôt plusieurs Arrêts pour saisir les deniers
Roi, & pour faire tout ce que S. A.
voit desirer

Après cela M. le Prince donna des ordres
r lever des gens de guerre de tous côtez
délivra des commissions aux Officiers qui
oient suivi; de sorte qu'il se vit bien-
avec un corps de dix à douze mille hom-
s de Troupes reglées, & en état d'en
en action: mais comme il étoit impor-
de faire connoître au public qu'il n'en
oit à ces extremitez que pour sa défense,
ar pure necessité, un des premiers soins
S. A. fut d'écrire à M. le Duc d'Orleans
Lettre en forme de Manifeste, qui con-
oit le recit de tout ce qui s'étoit passé à
Cour depuis sa liberté; & sur toutes cho-
l'établissement dans le Conseil des Sieurs
Châteauneuf & de la Vieuville, creatu-
du C. Mazarin, & beaucoup plus atta-
à lui, que les Sieurs Servien, le Tel-
, & de Lyonne, qui n'avoient été con-
iées que pour le surprendre, & pour me-

tre en leurs places ſes ennemis déclarez. Il tâchoit auſſi d'inſinuer qu'il n'avoit rien fait que de concert avec S. A. R. qui n'avoit pas approuvé ce changement plus que lui ; finiſſant par des proteſtations générales de contribuer autant qu'il pourroit à tout ce que S. A. R. & le Parlement jugeroient le plus propre ; pour remedier aux deſordres de l'Etat.

La Cour informée de ce qui ſe paſſoit à Bordeaux, reſolut de partir le 26. Septembre pour Fontainebleau, & de là pour Poitiers, afin d'être à portée de s'oppoſer aux progrés de Monſieur le Prince ; laiſſant à Paris le Sr de Châteauneuf pour prendre ſoin des affaires, avec le Premier Preſident, le Marquis de la Vieuville, & ſur tout le Coadjuteur, qui devoient agir auprés de M. le Duc d'Orleans dans le Parlement & dans la Ville, pour ménager les eſprits, & traverſer les Cabales des amis de M. le Prin[illegible] que la Reyne & le Cardi[illegible] Coadju-

leur repreſentant que la méſintelligence paſſée ne venoit que de ce qu'on ne lui avoit pas tenu parole ; & que ſi dans cette conjoncture on négligeoit de recompenſer ſes ſervices, dont la Cour avoit marqué tant de contentement, il y avoit lieu de craindre qu'il ne changeât encore une fois de ſentimens & de conduite.

Ces mêmes conſiderations étoient auſſi fortement repreſentées par la Princeſſe Palatine [1], dont le credit étoit plus grand que celui de Madame de Chevreuſe ; & il eſt certain que ce fut elle qui porta le dernier coup dans l'affaire du Chapeau, & qui en eut tout l'honneur, le C. Mazarin ayant trouvé par pluſieurs experiences que cette Princeſſe avoit beaucoup plus de pouvoir ſur l'eſprit du Coadjuteur, & le ſavoit mieux ménager que Madame de Chevreuſe.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant que Madame & Mademoiſelle de Chevreuſe, & le Marquis de Laigue étoient en ce tems-là les dupes du Coadjuteur ; qui alloit preſque toutes les nuits chez la Princeſſe Palatine avec Madame de Rhodes dans le carroſſe de Joly, qui de là le ramenoit à l'Hôtel de Chevreuſe, où il entroit comme s'il fut venu chez lui, ſans rien dire de ſon commerce ; & pour le mieux entretenir pendant

[1] Anne de Gonzague de Mantouë, femme d'Edouard Prince Palatin. Elle avoit tant d'eſprit, & un talent ſi particulier pour les affaires, que perſonne au monde n'y réuſſiſſoit mieux qu'elle.

l'abſence de la Cour, il donna un chif
fre à cette Princeſſe, qui en fit uſa
ge tres regulierement & de fort bonne foy,
donnant au Coadjuteur des avis les plus ſin
ceres, juſqu'à lui mander ſouvent des ch
ſes qui ſembloient aſſez contre les intereſt
de la Cour. De ſon côté le Coadjuteur
n'oublioit rien dans le détail de ſes Lettres
de tout ce qui pouvoit augmenter la conſide
ration où elle étoit auprès de la Reyne, &
faire connoître à S. M. que la plûpart de
ſervices eſſentiels qu'il rendoit alors dans
toutes les occaſions, étoient une ſuite de
conſeils de la Princeſſe Palatine. Car on n
peut pas nier que ce Prélat ne s'employât
alors de fort bonne foi, & tres-utilement,
pour appuyer les deſſeins & les interêts de
la Cour, ſoit dans le Parlement, ſoit auprés de M. le Duc d'Orleans, dont il étoit
ſouvent aſſez mal-aiſé de venir à bout, à
cauſe des grands égards qu'il affectoit d'a
[redacted] de M. le Prince, dont

déclarez criminels de leze-Majeſté, avec ordre aux Gouverneurs des Provinces & des Places de ſaiſir les contrevenants. Cet Arrêt étoit aſſurément contre M. le Prince, quoi qu'il n'y fût pas nommé ; & il ne fut rendu que ſur les avis qu'on reçut des levées qui ſe faiſoient en ſon nom de tous côtez ; la Cour ayant ſollicité cet Arrêt pour retenir les peuples & les Officiers dans le reſpect, & les empêcher de prendre les armes en faveur de S. A.

Ce fut encore dans la même vûe, & pour mettre M. le Prince tout-à-fait dans ſon tort, que le Roi écrivit de Bourges une Lettre au Parlement, en forme de Réponſe à celle de S. A. pour déclarer que S. M. étoit prête d'écouter toutes les propoſitions qui pourroient lui être faites, pour rétablir la tranquilité publique ; donnant pour cet effet tous les pouvoirs néceſſaires à M. le Duc d'Orleans, Gaſton du Marêchal de l'Hôpital, des Sieurs de Villigre & de la Marguerie Conſeillers d'Etat, & des Sieurs de Meſmes Preſident à Mortier, Menardeau, Champré & de Cuſſi Conſeillers au Parlement, pour traiter avec M. le Prince en tel lieu qu'ils jugeroient à propos : mais cette propoſition a été refuſée par S. A. ſous des prétextes aſſez frivoles, S. M. envoya une Declaration au Parlement, qui déclaroit criminels de leze Majeſté Meſſieurs les Princes de Condé & de Conti, Madame la Ducheſſe, Madame la Ducheſſe de Longueville, les Ducs de Nemours, de la Rochefoucaut, & tous ceux qui les aſſiſteroient

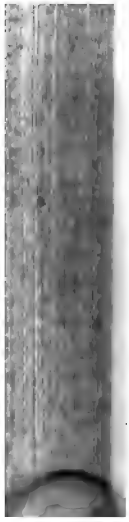

n'oublioit rien dans le détail de
de tout ce qui pouvoit augmente
ration où elle étoit auprès de la
faire connoître à S. M. que la
ſervices eſſentiels qu'il rendoit
toutes les occaſions, étoient un
conſeils de la Princeſſe Palatine.
peut pas nier que ce Prélat ne
alors de fort bonne foi, & tres
pour appuyer les deſſeins & les
la Cour, ſoit dans le Parlement
prés de M. le Duc d'Orleans, d
ſouvent aſſez mal-aiſé de venir
cauſe des grands égaids qu'il aff
voir pour les amis de M. le Pri
il étoit continuellement obſedé.

Cette conduite de S. A. R. qu
toujours avec ſoin ce qu'on pou
contre M. le Prince, ſous prét
accommodement auquel il diſoi

flarez criminels de leze-Majeſté, avec
lre aux Gouverneurs des Provinces & des
ices de ſaiſir les contrevenants. Cet Ar-
étoit aſſurément contre M. le Prince,
oi qu'il n'y fût pas nommé ; & il ne fut
du que ſur les avis qu'on reçut des levées
ſe faiſoient en ſon nom de tous côtez ;
Cour ayant ſollicité cet Arrêt pour re-
ir les peuples & les Officiers dans le reſ-
t, & les empêcher de prendre les armes
faveur de S. A.
Ce fut encore dans la même vûe, & pour
tre M. le Prince tout-à-fait dans ſon tort,
le Roi écrivit de Bourges une Lettre au
lement, en forme de Réponſe à celle de
. pour déclarer que S. M. étoit prête d'é-
ter toutes les propoſitions qui pourroient
être faites, pour rétablir la tranquilité
lique ; donnant pour cet effet tous les
voirs néceſſaires à M. le Duc d'Orleans,
ſté du Maréchal de l'Hôpital, des Sieurs
ligre & de la Marguerie Conſeillers d'E-
& des Sieurs de Meſmes Préſident à
tier, Menardeau, Champré & de Cu-
t Conſeillers au Parlement, pour traiter
M. le Prince en tel lieu qu'ils juge-
nt à propos : mais cette propoſition
it été refuſée par S. A. ſous des pré-
s aſſez frivoles, S. M. envoya une
aration au Parlement, qui déclaroit cri-
ls de leze Majeſté Meſſieurs les Prin-
e Condé & de Conti, Madame la
ceſſe, Madame la Ducheſſe de Longue-
, les Ducs de Nemours, de la Roche-
ult, & tous ceux qui les aſſiſteroient

ſi dans un mois ils ne reconnoiſſoien
ſautes, & ne rentroient dans leur
M. le Duc d'Orleans empêcha
quinze jours ſous différens prétex
cette Déclaration ne fût vérifiée ;
il fut ſecondé vivement par les ami
le Prince, qui formoient tous les
nouveaux incidens : mais à la fin
de la Cour, & les amis du Coadjut
tant joints, il falut en venir à la D
tion, où S. A. R. ne voulut pas
ver ; ſuivant laquelle il fut ordonn
Decembre 1651. Que la Déclaratio
lûe, publiée & enregiſtrée, pour ê
cutée ſelon ſa forme & teneur. C
pendant M. le Duc d'Orleans ſero
de continuer ſes ſoins pour l'accom
ment ; & qu'après le mois expiré,
pourroit faire aucune procedure contr
ſieurs les Princes, & autres privile
qu'au Parlement, & toutes les Ch
aſſemblées, ſuivant les Loix de

t commencé une guerre ouverte, fait
r la flotte d'Espagne dans la Garonne,
liegé des Places, entre autres Coignac,
: il fut obligé de lever le siege, un de
quartiers ayant été forcé par le Comte
arcourt.
Cependant on ne laissoit pas de négo-
en faveur de S. A. à Poitiers, où étoit
our, & auprès du C. Mazarin, à qui
eur de Gourville fut envoyé plus d'une
. Ces differens voyages servirent à M.
Prince pour donner de ses nouvelles à
Correspondans, & pour en recevoir;
e qu'ils donnérent lieu à Gourville de
ier une entrepriſe sur la Personne du
djuteur, dont il n'étoit pas assurément
remier Auteur.
uoi qu'il en soit, Gourville étant venu
aris vers la fin du mois d'Octobre,
assembla 40. ou 50. personnes de la
ndance de M. le Prince, avec quelques
iers & Cavaliers de la Garnison de
villiers, que le Major nommé la Ro-
ochon avoit amenez avec lui. Une
e de ces gens furent postez un soir dans
etite ruë où est l'Egliſe de Saint-Tho-
du Louvre, & l'autre sous l'arcade
petit Pont qui est sur le bord de la
re au bout de la ruë des Poulies, proche
etit-Bourbon, à dessein d'attaquer le
ljuteur dans son carrosse au retour de
tel de Chevreuse, d'où il revenoit or-
irement tous les soirs par le Quai des
ries du Louvre. L'entrepriſe étoit fort
imaginée; & il étoit difficile qu'elle

nanquât, le carroſſe devant être attaqué par devant & par derriere ſur le bord de l'eau, & dans un lieu éloigné de ſecours ; mais il arriva que ce ſoir il ſurvint une grande pluye, qui ayant empêché les gens de Madame de Rhodes de la venir prendre avec ſon carroſſe qui étoit drappé, elle prit le Coadjuteur de la ramener chez elle : ce qu'il fit, prenant ainſi contre ſon ordinaire le chemin de la ruë Saint-Honoré [1], pour remettre cette Dame à l'Hôtel de Briſſac où elle demeuroit, au coin de la ruë d'Orleans. Ce fut certainement un coup de grand bonheur pour le Coadjuteur ; mais le lendemain il en arriva encore un autre plus ſurprenant. Un des Cavaliers de Damvilliers ayant oui dire à quelqu'un de la troupe qu'on en vouloit au Coadjuteur, & s'étant imaginé que ce Prélat pouvoit être des amis du Sieur Talon Intendant de [illegible] frontieres, avec lequel il avoit que[illegible] le trouver pour [illegible]

à la Cour à cauſe de ſa nomination toute récente au Cardinalat, alla auſſi-tôt lui communiquer cet avis, marquant le lieu où la Roche-cochon étoit logé, & celui où ſe retiroient les Cavaliers, avec offre de lui repréſenter ſon Auteur ; de ſorte que le Coadjuteur qui par un autre hazard avoit pris medecine ce jour-là, ne ſortit point du logis, eut le tems de s'informer ſous-main des circonſtances qui lui avoient été rapportées par le Sieur Talon, & qui ſe trouvérent vraies. Cependant cela ne l'empêcha pas d'aller le lendemain après midi dans la vieille ruë du Temple, rendre viſite à la Preſidente de Pommereuil ſon ancienne amie, pour laquelle il avoit une plus forte inclination que pour aucune autre. Il eſt vrai qu'avant de ſortir, il promit à Joly, qu'il avoit employé pour approfondir cette intrigue, de revenir avant la nuit : mais ſon plaiſir l'ayant fait reſter plus longtems qu'il ne penſoit, peu s'en falut qu'il ne lui coûtât cher, & qu'il ne fût rencontré ce ſoir-là par les gens de Gourville & de la Roche-cochon ; le Cavalier qui avoit donné le premier avis au ſieur Talon, étant retourné lui dire qu'on les avoit encore fait monter à cheval ce même jour, pour aller dans la vieille ruë du Temple, où ils n'avoient manqué leur coup que d'un petit quart d'heure.

Cette nouvelle circonſtance frappa un peu plus le Coadjuteur ; & le ſoin qu'il vit qu'on avoit d'obſerver toutes ſes démarches, l'obligea de penſer un peu plus ſerieuſement à

ſa conſervation : c'eſt pourquo
accompagner toutes les nuits
l'Hôtel de Chevreuſe, d'où il
chez lui que par la ruë Saint
changement fit juger à G
étoient découverts ; & le C
encore avis de tout ce détai
avoient ordre de s'en retour
niſon, Gourville ayant déja
de Bordeaux, & la Roche-co
ſolu de partir inceſſamment.
que le Coadjuteur demanda
Premier Preſident pour faire
ville & la Roche cochon, c
M. le Prince, qui étoient à P
des Troupes, contre la défe
ment, ſans cependant lui en
ritable ſujet, ne voulant pas
une entrepriſe de cette nat
propos. Il écrivit auſſi à M
neuf pour le prier de faire ar
à Poitiers, par où il devoi

trement, & lui ayant été confronté, il avoua le tout, & que Gourville l'avoit engagé dans le deſſein d'enlever le Coadjuteur pour tenir lieu de repreſailles, & aſſûrer la perſonne de l'Abbé de Sillery, que la Cour avoit fait arrêter à Lyon.

Peu de jours après, Gourville fut auſſi arrêté à Poitiers par les ſoins de M. de Châteauneuf, qui en avertit auſſi-tôt le Coadjuteur: mais il lui fit ſçavoir en même temps que la Reine l'avoit fait élargir ſur le champ. Il arriva encore dans la ſuite que le même Gourville fut découvert à Paris, au retour d'un autre voyage qu'il avoit fait vers le Cardinal Mazarin; & comme il étoit ſur le point d'être arrêté par la Foreſt, & par l'Ecuyer du Coadjuteur, qui le ſuivoient de près à la Campagne, ils en furent empêchez par un ordre du Premier Preſident. Cette conduite de la Cour donna bien à penſer au Coadjuteur & à ſes amis; & quoiqu'ils ne creuſſent pas tout à-fait que le Cardinal eût part à l'entrepriſe, ils ne purent s'empêcher de concevoir des ſoupçons violens contre la Cour, voyant la protection qu'elle donnoit à Gourville, & de préſumer une intelligence ſecrette entre M. le Prince & le Cardinal. Cependant ils jugerent que le meilleur étoit de diſſimuler, & de traiter la choſe de bagatelle; ainſi les pourſuites furent inſenſiblement negligées & entierement abandonnées, même à l'égard de la Roche-chon, quoiqu'il y eût des preuves ſuffiſantes contre lui, & il en fut quitte pour cinq ou ix mois de priſon, d'où il trouva le moyen

négociations, ſans qu'on ſe mit be
peine de la traverſer, & il all
ment à Paris, & au lieu de la re
Cardinal, ſans que cependant il
envoyé par M. le Prince, dont
en effet point de pouvoir : mais i
un fort précis de Madame de Lo
& du Duc de la Rochefoucault,
ſoit à peu près la même choſe ; d
M. le Prince avoit imaginé pour
tre pas ouvertement dans ces nég
& pour ſe reſerver le droit de deſ
propoſitions que faiſoit Gourville
conſentement au retour du C. Ma
n'eſt pas que dans le fond il n'
volontiers les mains, & qu'il ne
fort d'engager le Cardinal dans cet
che, dans l'eſperance qu'il ſe tire
faire par un accommodemen
tageux, ou que du moins ſon p

qu'il auroit été bientôt contraint de ſe ſoûmettre, ſi le retour trop precipité du Card. n'avoit changé la face de toutes choſes. Les Troupes du Roi avoient battu les ſiennes preſque par tout en Guyenne ; & ce Prince, quoique très-grand Capitaine, avoit été forcé de ceder en pluſieurs rencontres à l'étoile du Comte d'Harcourt, qui n'en ſavoit aſſurement pas tant que lui [1]. Outre la levée du ſiege de Coignac, il avoit encore été obligé d'abandonner celui de Miradoux, mauvaiſe bicoque, où étoit enfermé le Regiment de Champagne, lequel quoique manquant de toutes choſes, ne voulut jamais lui rendre ce poſte, & donna le tems au Comte d'Harcourt de venir le ſecourir ; aprés quoi M. le Prince fut encore contraint de ſortir honteuſement d'Agen, où il s'étoit retiré, les Bourgeois de cette Ville s'étant ſoûlevez & barricadez contre lui à l'approche des Troupes du Roi.

Ainſi M. le Prince étoit comme renfermé dans les murailles de Bordeaux, ſans argent & ſans eſperance de ſecours. A Paris ſes affaires n'étoient pas en meilleur état. Tous les bons Bourgeois étoient las de la guerre, & le pretexte du C. Mazarin ne faiſoit plus d'impreſſion que ſur le menu peuple. Les Emiſſaires de S. A. avoient beau jetter des billets dans les maiſons, afficher des placarts, faire crier la canaille dans les ruës ;

[1] Ce Comte étoit à la verité fort inferieur au Prince de Condé dans la ſcience militaire ; mais ſes Troupes étoient compoſées de vieux Soldats aguerris.

tout cela ne produiſoit rien. Le I
donnoit des Arrêts contre lui, qu
executez non-ſeulement par les Of
Juſtice, mais ſouvent par les Bour
mes, qui les prévenoient.

Il eſt donc certain que le Par
le Prince étoit dans le dernier aba
& qu'il auroit été bientôt ruiné ſan
ce, ſi le Cardinal ne ſe fut entêt
nir par un contre-tems, qui rendit
res bien plus mauvaiſes. Auſſi la p
ſes amis ne le lui conſeilloient p
Coadjuteur écrivoit ſouvent ce qu'
ſoit à la Princeſſe Palatine, quoi
bien aſſuré que ſes conſeils ſeroien
çûs & mal interpretez par le C.
& qu'ils pourroient même nuire à
ſuite qu'il faiſoit à Rome du Cha
lui avoit été accordé : mais ces c
tions ne l'empêcherent point de dé
brement ſa penſée, ni le Cardinal
ter ſa reſolution ; fortement perſ

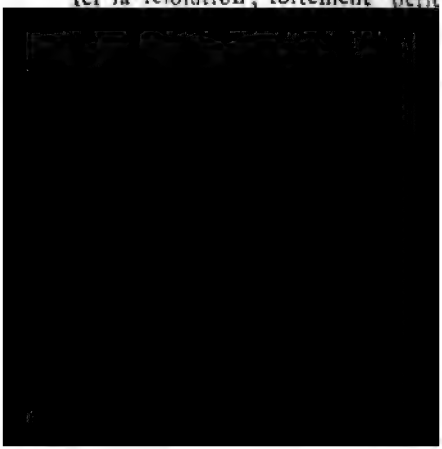

élque tems à la Cour une intelligence plus oite entre ceux du Conſeil pour ſe paſſer Cardinal Mazarin. Que la Reine ne paſſoit plus ſi touchée de ſon abſence, & 'Elle commençoit à s'accoûtumer à ceux i étoient auprés d'Elle. Juſques-là que la uvelle étant venue d'une grande maladie Pape, Sa Majeſté fit écrire au Cardinal r Monſieur le Compte de Brienne Secrere d'Etat, qu'il ne pouvoit mieux employer le tems de ſon abſence, qu'en allant Rome ſervir le Roy dans un Conclave, ſi Pape venoit à mourir, & que cela pourt ſervir à faciliter ſon retour. Mais il étoit p ruſé pour donner dans ce panneau, & ar ne pas voir les conſequences de ce voge. Ce fût même ce qui lui fit précipiter retour, dans l'apprehenſion que la Reyne s ce pretexte, ne conſentit à des choſes quelles il n'y auroit plus de remede; & par un changement aſſez naturel au pernes de ſon ſexe, Elle ne s'attachât à lqu'un des objets, preſens, & n'oubliât abſens.

C'eſt pourquoi il ſe réſolut tout d'un p de revenir, à la tête d'un corps de ſept uit mille hommes qu'il avoit levez à ſes ens, s'imaginant qu'il lui ſeroit aiſé d'aver d'accabler le Parti de M. le Prince, les joignant à celles du Roy, & ayant oſé toutes choſes pour cela, il donna

mençoit à donner ſa confiance au Prince Thoi. C'étoit Thomas-François de Savoye, Prinle Carignan, General des Armées du Roi en ie, mort à Turin en 1656.

le commandement de ces Troupes au
réchal d'Hocquincourt [1], qui en avoi
la plus grande partie, & leur avoit
des écharpes vertes.

Le bruit de ce retour imprevû ne fu
plûtôt répandu dans le monde, qu'il
duisit tous les effets qu'on avoit appr
dez, & beaucoup d'autres auſquels
s'étoit pas attendu, qui rejetterent t
choſes dans la con uſion & dans le deſc
Le premier & le principal de ces ma
effets, fut le changement de M. le Duc
leans, qui avoit commencé à ſe dégage
interets de M. le Prince, & n'alla
plus aux aſſemblées du Parlement, co
il faiſoit dans les commencemens, à
adoucir les choſes. Ce Prince ne pou
ſouffrir qu'on eût oſé penſer au retour du
Mazarin ſans lui en parler, après tant de
clarations ſolemnelles du contraire, crut
pouvoir honnêtement ſe diſpenſer de ſe jo
dre à ceux qui vouloient s'y oppoſer; &

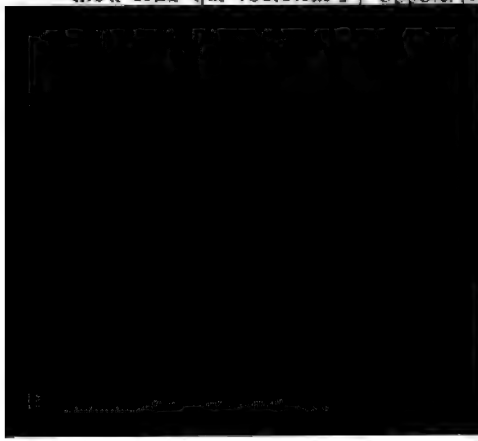

ûtenant toujours qu'elles n'étoient pas Eſ-
gnoles, quoiqu'elles vinſſent des Païs-bas
r les ordres de l'Archiduc, & que ce
étoient que des Allemands, des Liegeois,
autres Etrangers, dont M. le Prince avoit
us de droit de ſe ſervir pour ſa défenſe,
e le Cardinal de celles qu'il avoit amenées
prejudice de tant de Déclarations du
oy, & des Arrêts du Parlement. Ainſi quoi
e la Cour put faire, il lui fut impoſ-
le de rien obtenir de ce qu'elle ſou-
itoit.

M. le Duc d'Orleans n'en demeura pas là,
il aſſembla un autre corps de Troupes
s ſon nom, & ſous celui de M le Duc
Valois ſon fils, dont il donna le com-
ndement au Duc de Beaufort, à l'occa-
n d'un Arrêt du [1] Parlement, par lequel
étoit prié de s'oppoſer au retour du Car-
al, auquel le Coadjuteur & ſes amis au-
ent entrepris inutilement de s'oppoſer, vû
déchainement & l'animoſité des eſprits,
étoient plus échauffez que jamais contre
. Mazarin.

e Parlement recommença donc de don-
des Arrêts pour empêcher ſon retour; un
3. & l'autre du 21. Decembre 1651. por-
, Que le Roi ſeroit averti par un Preſi-
& quelques Conſeillers qui ſeroient
rez à cet effet, de ce qui ſe paſſoit ſur
rontiere; & qu'il ſeroit très-humblement
lié de vouloir donner ſa parole Royale

[1] Le Parlement ne voulut jamais donner un
et d'union, comme il l'avoit fait ſi librement
premiere guerre de Paris.

pour l'execution de la Déclaration, verifé
le ſixiéme Septembre dernier, avec dé ent
à toutes ſortes de perſonnes de donner pa
ſage ni retraite au Cardinal, ou de faire au
cunes levées pour faciliter ſon retour, ſu
les peines portées par les Arrêts, & d'êt
déchûs de toutes ſortes de dignitez.

Ces Arrêts n'empêcherent pas le Cardina
de rentrer dans le Royaume par Sedan, c
il fut reçu magnifiquement par le Maréchal
de Faber. Il étoit accompagné de Meſſieu
les Maréchaux de la Ferté & d'Hocquin
court, & de pluſieurs perſonnes de qualé
qui le ſuivirent juſqu'à Poitiers, ſçachan
bien que c'étoit la meilleure maniere de fa
re leur cour à la Reine, qui n'oſa ou ne vo
lut plus écouter d'autres conſeils que le
ſiens, depuis qu'il fut auprès d'elle; ce q
obligea M. de Châteauneuf à ſe retirer, n
geant bien que ſa preſence ne plaiſoit pas
Cardinal Mazarin, & qu'il ne pouvoit
faire qu'une mauvaiſe figure à la Cour.

une ſomme de 150000. liv. pour ceux qui le repreſenteroient à Juſtice mort ou vif ; [1] & que M. le Duc d'Orleans ſeroit prié d'employer toute ſon autorité pour favoriſer l'execution de l'Arrêt.

Cet Arrêt fit un fort grand bruit dans le monde, & ſur tout parmi le Clergé, qui ſe ſcandaliſa fort de voir mettre à prix la tête d'un Cardinal ; ce qui ne s'étoit jamais fait en France que contre le Cardinal de Châtillon, frere de l'Amiral de Coligny, qui avoit apoſtaſié. Il donna auſſi beaucoup d'inquiétude au Cardinal Mazarin, qui ſçavoit que dans ſon païs un Arrêt de cette nature n'auroit pas été long-temps ſans être executé : mais ce qui lui en donna davantage, fût un petit Ouvrage de Marigny, qui contenoit un tarif ou repartition de cette ſomme de 150000. liv. en faveur de ceux qui trouveroient le moyen de ſe défaire de lui ou de le mutiler ; l'Auteur ayant fort plaiſamment imaginé plus de cent manieres differentes d'attenter ſur la perſonne du Cardinal, qui pouvoient tenter ſes domeſtiques, & ceux qui approchoient de lui, ſans qu'il lui fût poſſible de ce précautionner contre ceux qui auroient voulu l'entreprendre. Ce qui étoit aſſaiſonné d'une eſpece de plaiſanterie, qui fait ſouvent plus d'impreſſion que les choſes les plus ſerieuſes. Ce Marigny avoit un talent merveilleux pour ces ſortes d'ouvrages ; & il avoit déja regalé le

[1] Le C. Mazarin dit aprés la Paix faite, qu'il donnoit tout au Parlement, excepté d'avoir fait ſa tête à prix.

public de pluſieurs Chanſons, Vaudevilles, Balades & autres gentilleſſes de cette nature, pendant la priſon de M. le Prince, qui n'avoient pas pû contribué à rendre le Parti des Frondeurs favorable.

En conſequence du dernier Arrêt, le Parlement envoya les ſieurs Bitaud & du Coudrai Geniers, pour faire rompre les ponts ſur la route du Cardinal; & ces deux Conſeillers étant arrivez dans ce deſſein à Pont-Sur-Yonne, à peu près dans le même temps que le ſieur d'Hoquincourt, le ſieur Bitaud fut fait priſonnier, & le ſieur de Geniers ſe ſauva, après avoir été pourſuivi long-temps par les Coureurs du Maréchal. Cette nouvelle donna lieu à une longue Déliberation du Parlement, auquel on rapporta d'abord que le dernier avoit été tué: mais ce bruit s'étant trouvé faux, les Conclusions furent plus moderées, & on ſe contenta de donner des Arrêts pour la

engagea le Roi d'aller au devant de lui juſqu'à une grande lieuë, où l'ayant rencontré, Sa Majeſté le conduiſit à cheval chez la Reine, que l'impatience retint pendant plus d'une heure à une fenêtre pour voir arriver ſon cher favori. Les Députez du Parlement qui arriverent preſque en même temps, ne furent pas reçus ſi honorablement: On ne laiſſa pourtant pas de répondre à leurs remontrances d'une maniere aſſez honnête, diſant qu'on étoit perſuadé des bonnes intentions de la Compagnie; & qu'elle n'auroit pas fait cette démarche, ſi elle avoit ſçu que le Cardinal n'étoit entré en France que par ordre de Sa Majeſté, qui lui avoit commandé de lever des troupes & de les lui amener, afin de ſoûmettre plus promptement les rebelles. Que l'Arrêt qu'ils avoient donné contre lui étoit extraordinaire & ſans exemple. Que le Cardinal vouloit ſe juſtifier, & que Sa Majeſté ne pouvoit le lui refuſer.

Cependant M. le Prince dépêcha le ſieur de la Salle au Parlement avec une Lettre, & fit preſenter une Requête, par laquelle il demandoit la ſurſéance de la Déclaration qui avoit été donnée contre lui, juſqu'à l'entiere execution des Arrêts contre le Cardinal; ce qui lui fut accordé par un Arrêt du 12. Janvier 1652. Mais on n'en demeura pas là; car en déliberant ſur la réponſe faite aux Députez, il fut arrêté [1] que très-humbles remontrances ſeroient faites au

[1] Le 26. Janvier 1652.

Roi pour l'éloignement du Cardinal ; & que cependant les Arrêts donnez contre lui ſeroient executez, & les autres Parlemens priez d'en donner de ſemblables : ce que quelques-uns firent dans la ſuite.

Pendant que tout cela ſe paſſoit à Paris, les troupes Eſpagnoles s'avancerent ſous le commandement du Duc de Nemours juſques ſur la Loire ſans aucun obſtacle, & le Duc de Rohan-Chabot [1] ſe ſaiſit de la Ville d'Angers ; ce qui obligea le Roi d'aller à Saumeur, pour aſſieger cette Place que ce Duc ne défendit pas long-temps, s'étant rendu à la veille du ſecours qui lui avoit été envoyé ſous les ordres du Duc de Beaufort. Cela n'empêcha pas que S. A. R. ne le prit ſous ſa protection, ſans laquelle il n'auroit certainement pas obtenu la verification de ſes Lettres de Duc & Pair, tout le monde étant perſuadé que ce Seigneur, qui de tout temps avoit été attaché aux interêts du Cardinal, n'avoit excité ce déſordre que

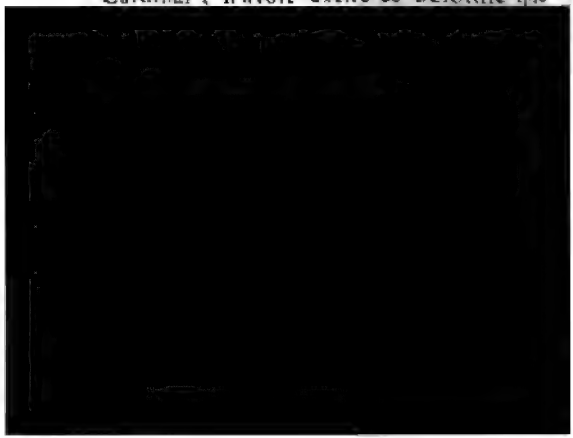

rentes de l'Hôtel de Ville, que Sa Majesté fit arrêter dans toutes les Recettes pour s'en servir aux necessitez de la guerre. Le Parlement prit feu d'abord là-dessus, la chose fut poussée jusqu'à une assemblée de toutes les Compagnies souveraines dans la Chambre de Saint-Loüis, où il y eut diverses conferences, dans lesquelles les Partisans de M le Prince firent plusieurs tentatives, pour engager sous le prétexte de l'interêt public, les Compagnies souveraines & les Corps de Ville dans une union semblable à celle de 1648. mais ils n'y purent réüssir; la plupart des Députez ayant declaré qu'ils n'avoient ordre de conferer que sur l'affaire des Rentes; & que si on leur parloit d'autres choses, ils se retireroient. Ainsi l'affaire tirant en longueur, fut dissipée peu à peu par quelques Arrêts du Conseil, qui sembloient mettre à couvert les interêts des particuliers. Ainsi le Parlement ayant beaucoup rallenti de sa premiere chaleur sur cette affaire, se radoucit aussi peu à peu sur les autres, & les avis commencerent à se partager dans les Déliberations; de maniere qu'il ne fut pas possible de parvenir à l'union tant desirée, quoique le Maréchal d'Estampes eut proposé pour cela un nouvel expedient, qui d'abord fut approuvé de plusieurs personnes, mais combattu ensuite par le plus grand nombre. Les amis de Messieurs les Princes ne se rebuterent pourtant pas; & les troupes du Roi s'étant approchées de Paris après la reduction d'Angers, ils se servirent de ce prétexte pour animer le Parlement, sous ombre

qu'il avoit donné autrefois des Arrêts qui défendoient les approches de Paris aux Troupes dix lieuës à la ronde : mais le Maréchal de l'Hôpital, Gouverneur de Paris, éluda cet artifice, par l'offre qu'il fit au nom de Sa Majeſté de les faire éloigner, pourveu que celles de S. A. R. & du Duc de Nemours fiſſent la même choſe. Ainſi cette propoſition quoique ſpecieuſe, n'eut point de ſuite. Le Maréchal de l'Hôpital étoit un homme ferme, qui avoit été choiſi comme tel pour gouverner cette grande Ville dans ces temps difficiles, & auſſi en conſideration de la Princeſſe Palatine, qui lui avoit ménagé ce poſte à la priere de Madame de Rhodes, ſa bonne amie, belle-fille du Maréchal.

Ce furent auſſi ces deux Dames qui formerent une étroite liaiſon entre le Coadjuteur & ce Maréchal, leſquels agiſſant de concert contre les deſſeins de M. le Prince, trouvoient aiſément les moyens de contre-

n'eût aucun bien, ils ne laissérent pas de lui aller offrir aussitôt leurs bourses, entre autres les Sieurs Daurat, le Févre, de la Barre, & Pinon du Martray; de sorte que le Coadjuteur se trouva en peu de tems avec cinquante mille écus d'argent comptant, & autant en billets, sur sa seule réputation. Cependant il n'eut pas besoin d'envoyer beaucoup d'argent à Rome, si ce n'est pour quelques voyages de l'Abbé Charrier, qu'il avoit envoyé pour solliciter le Chapeau, & pour quelques présens de bijoux à la Princesse de Rossano, qui avoit épousé le neveu du Pape Innocent X. Car ce Pontife se trouva dans des dispositions si favorables pour lui, tellement prévenu de ses grandes qualitez, & si peu persuadé de celles du C. Mazarin, que la négociation du Chapeau ne reçut presque aucune difficulté auprès de S. S. qui s'imagina que le Coadjuteur alloit aussitôt remplir la place du Cardinal, & qu'il auroit peut être plus d'égards pour lui & pour le Saint Siege que son Prédecesseur. La seule chose qui retarda un peu sa promotion, fut qu'elle ne devoit pas être seule, & qu'il en faloit faire en même tems pour les autres Couronnes; & de plus les oppositions secrettes du Bailly de Valançay [1] Ambassadeur de France à Rome, qui la traversoit sourdement par les ordres du C. Mazarin, n'osant le faire ouvertement, parceque ses instructions n'étoient pas précises, mais ambigües, à cau-

[1] Qui fut depuis Grand-Prieur de France.

ſe des meſures que ce Miniſtre étoit alors obligé de garder avec le Coadjuteur, dont les ſervices lui étoient utiles & néceſſaires. Ainſi ils ſe contenterent de faire inſinuer adroitement à la Cour de Rome que ce Prélat étoit Janſeniſte (1) ; & il s'en falut peu que cet artifice ne leur réuſſit, attendu que dans ce tems là le ſeul nom de Janſeniſte étoit du moins auſſi odieux à Rome, que celui de Mazarin l'étoit en France ; & Monſignor Chigi Secretaire des Brefs, prit une ſi forte allarme ſur ce ſoupçon, qu'il obligea le Pape à demander au Coadjuteur un Ecrit par lequel il renonçât au Janſeniſme. En ſon particulier le Pape ne s'en mettoit pas fort en peine : mais Monſignor Chigi qui ſe laiſſoit gouverner par les Jeſuites, n'entendoit point raiſon là-deſſus; de ſorte que l'Abbé Charrier fut obligé de dépêcher un Courrier exprès au Coadjuteur, pour lui demander une abjuration formelle du Janſéniſme ; mais il n'en voulut rien

lui demandoit. Il fit voir ce commencement de Lettre à tous ſes amis un peu familiers, mais la choſe en demeura-là ; & il arriva heureuſement pour lui que les affaires ayant changé de face ; par les bruits qui ſe répandirent du retour du C. Mazarin, l'Abbé Charriet ſçût ſi-bien profiter de cette conjoncture, & repreſenter au Pape que ſes bonnes intentions pour le Coadjuteur alloient devenir inutiles, ſi le Cardinal rentroit une fois à la Cour, où il ſeroit le maitre plus que jamais, & en état de le perdre, à moins que S. S. ne prevint ſon retour, & ne le mit en état de ſe ſoûtenir par lui-même ; ajoûtant qu'il avoit avis certain que la révocation de la nomination étoit en chemin ; ce qui étoit vrai. De ſorte que le Pape ſe réſolut tout d'un coup d'avancer la promotion, après avoir tiré un écrit de l'Abbé Charrier, par lequel il s'engageoit d'en fournir un du Coadjuteur, tel qu'on le deſiroit.

Cette reſolution quoique fort ſecrette, ne laiſſa pas de venir aux oreilles du Bailly de Valançay, lequel ayant ordre de révoquer la nomination en cas de beſoin, envoya auſſitôt demander audience le Dimanche au ſoir pour le lendemain matin, laquelle lui ayant été accordée ſans aucune difficulté, il crut qu'il n'y avoit encore rien à craindre. Cependant le Pape qui ſe douta bien de ſon deſſein, envoya intimer à petit bruit le Conſiſtoire pour le Lundy matin 18. Février 1652. de fort bonne heure ; & l'ayant commencé par la promotion, il attendit

après tranquilement la visite de l'Ambassadeur, qui s'envoya excuser, voyant que le coup étoit manqué. Ce qui dut le toucher d'autant plus sensiblement, que le Dimanche au soir il avoit reçu par un Courrier exprès, non seulement la révocation en forme, mais aussi une nomination en sa faveur; du moins le bruit en courut à Rome.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle de cette promotion étant arrivée à Paris par le Courrier du Grand Duc, qui devança ceux de l'Abbé Chartier, le Coadjuteur qui prit aussitôt le titre de Cardinal de Retz, envoya l'annoncer à tous ses amis, que témoignèrent une joie extrême, à la réserve de Madame & de Mademoiselle de Chevreuse qui en parurent peu touchées; attendu qu'elles avoient enfin découvert les intrigues de ce Prélat avec la Princesse Palatine. Ce n'est pas qu'il n'eût toujours continué de vivre bien avec elles, & d'y être fort assidu, aussi s'accoutumerent-elles fort aisément

que de part & d'autre il y avoit des ſujets de refroidiſſement, qui ne furent cependant connus que de peu de perſonnes ; les marques exterieures de leur bonne intelligence ayant duré juſqu'à la mort de Mademoiſelle de Chevreuſe, qui arriva peu de mois après.

Cette mort ſurprit tout le monde, Mademoiſelle de Chevreuſe n'ayant été malade que trois ou quatre jours [1], ſans aucun mauvais accident que celui qui l'étouffa tout d'un coup : on remarqua que ſon viſage & ſon corps devinrent tous noirs, auſſibien que l'argenterie qui étoit dans ſa chambre ; de ſorte que le bruit courut que c'étoit un effet du poiſon qu'elle avoit pris elle-même, ou que Madame ſa mere lui avoit donné pour des raiſons ſecrettes. Quoi qu'il en ſoit, le C. de Retz reçut cette nouvelle avec tant d'indifference, que cela fit de la peine à ſes amis, qui ſavoient la maniere dont il avoit vêcu avec elle.

Si la promotion du C. de Retz fit plaiſir à ſes Partiſans, elle déplût beaucoup à ceux de Monſieur le Prince, & même aux perſonnes neûtres, qui demeurerent convaincues que dans toutes les affaires paſſées, il n'avoit eu en vûë que ſon interêt particulier ; & que dans la ſuite il ſuivroit aveuglement le parti de la Cour :

[1] Elle ne fut pas malade 24. heures d'une fiévre aiguë qui la ſaiſit tout d'un coup, & l'emporta en moins de rien. Elle s'apelloit Charlote-Marie ; elle étoit fille de Claude de Lorraine Duc *de Chevreuſe*.

après tranquilement la visite de l'Ambassadeur, qui s'envoya excuser, voyant que le coup étoit manqué. Ce qui dut le toucher d'autant plus sensiblement, que le Dimanche au soir il avoit reçu par un Courrier exprès, non seulement la révocation en forme, mais aussi une nomination en sa faveur; du moins le bruit en courut à Rome.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle de cette promotion étant arrivée à Paris par le Courrier du Grand Duc, qui devança ceux de l'Abbé Charrier, le Coadjuteur qui prit aussitôt le titre de Cardinal de Retz, envoya l'annoncer à tous ses amis, que témoignèrent une joie extrême, à la réserve de Madame & de Mademoiselle de Chevreuse qui en parurent peu touchées; attendu qu'elles avoient enfin découvert les intrigues de ce Prélat avec la Princesse Palatine. Ce n'est pas qu'il n'eût toujours continué de vivre bien avec elles, & d'y être fort assidu, aussi s'accoutumerent-elles fort facilement

que de part & d'autre il y avoit des ſujets de refroidiſſement, qui ne furent cependant connus que de peu de perſonnes ; les marques exterieures de leur bonne intelligence ayant duré juſqu'à la mort de Mademoiſelle de Chevreuſe, qui arriva peu de mois après.

Cette mort ſurprit tout le monde, Mademoiſelle de Chevreuſe n'ayant été malade que trois ou quatre jours [1], ſans aucun mauvais accident que celui qui l'étouffa tout d'un coup : on remarqua que ſon viſage & ſon corps devinrent tous noirs, auſſibien que l'argenterie qui étoit dans ſa chambre ; de ſorte que le bruit courut que c'étoit un effet du poiſon qu'elle avoit pris elle-même, ou que Madame ſa mere lui avoit donné pour des raiſons ſecrettes. Quoi qu'il en ſoit, le C. de Retz reçut cette nouvelle avec tant d'indifference, que cela fit de la peine à ſes amis, qui ſavoient la maniere dont il avoit vêcu avec elle.

Si la promotion du C. de Retz fit plaiſir à ſes Partiſans, elle déplût beaucoup à ceux de Monſieur le Prince, & même aux perſonnes neûtres, qui demeurerent convaincues que dans toutes les affaires paſſées, il n'avoit eu en vûë que ſon interêt particulier ; & que dans la ſuite il ſuivroit aveuglement le parti de la Cour :

[1] Elle ne fut pas malade 24. heures d'une fiévre aiguë qui la ſaiſit tout d'un coup, & l'emporta en moins de rien. Elle s'apelloit Charlote-Marie ; elle étoit fille de Claude de Lorraine Duc de Chevreuſe.

ce qui étoit de dangereuſe conſequence pour lui ; d'autant plus qu'on tâcha d'inſpirer ce ſentiment à S. A R. mais inutilement ; & ce Prince fut un de ceux qui lui marquerent la plus véritable joie de ſa nouvelle dignité. Il lui fit même l'honneur de l'aller voir chez lui, & quoiqu'il continuât de favoriſer M. le Prince, il ne laiſſoit pas d'écouter toujours & de ſuivre ſouvent les avis du nouveau Cardinal. Auſſi ſe donnoit-il bien de garde d'épouſer en ſa préſence les interêts du C. Mazarin ; mais en récompenſe il ne manquoit pas de lui repréſenter dans les occaſions, qu'il n'étoit pas de ſon interêt de contribuer à l'augmentation du credit & de l'autorité de M. le Prince. C'étoit là l'endroit ſenſible de M. le Duc d'Orleans, & par où il étoit ſuſceptible de toutes ſortes d'impreſſions. Ce que le C. de Retz ſavoit mieux que perſonne ; & il ſçut bien ſe prévaloir en pluſieurs rencontres de cette jalouſie, pour

penſa plus à la vérité, au deſſein qu'elle avoit formé de s'établir à Orleans : mais ſi S. A R. y eut été lui-même, ſa préſence auroit produit tout un autre effet, & auroit ſans doute donné plus de vigueur aux affaires de Paris.

Ainſi quoique les amis de M. le Prince euſſent fait ce qu'ils deſiroient de ce côté-là, ils jugerent que ce n'étoit pas aſſez, & qu'il falloit trouver les moyens de s'aſſurer de l'eſprit de S. A. qui leur échappoit en bien des occaſions ; c'eſt pourquoi ils écrivirent à Monſieur le Prince, qui étoit encore à Bordeaux, *Qu'il faloit abſolument venir à Paris, attendu que le C. de Retz devenoit de jour en jour plus puiſſant auprés de M. le Duc d'Orleans, & que ſon parti appuyé de celui de la Cour, le fortifioit dans la Ville, de maniere qu'ils n'y pourroient pas réſiſter ſi l'armée du Roi s'en approchoit.*

Sur ces avis, M. le Prince réſolut de venir à Paris, d'autant plus que ſes affaires n'alloient pas bien en Guyenne, & que les Troupes Eſpagnoles avoient beſoin d'un autre Chef que M. le Duc de Nemours. Il eſperoit auſſi que les negociations du Duc de la Rochefoucault & de Gourville avec le C. Mazarin, deviendroient plus vives par ſa preſence, & qu'il lui ſeroit plus aiſé de prendre ſon parti ſuivant les conjonctures.

Cependant dès que le bruit de ſon retour fut répandu dans la Ville, le Maréchal de l'Hôpital, [1], le Prevôt des Marchands

[1] François de l'Hôpital, Comte de Roſny, *Gouverneur de Paris*, mort en 1668.

& les Echevins aſſiſtez de pluſieurs bons Bourgeois, allerent chez Son A. R. pour lui repreſenter qu'on ne devoit pas recevoir M. le Prince, qu'il ne ſe fut auparavant juſtifié des faits contenus en la Déclaration donnée contre lui; à quoi M. le Duc d'Orleans ſe contenta de répondre que ce Prince ne venoit point pour cauſer aucun trouble, mais ſeulement pour conferer avec lui, & qu'il ne ſejourneroit à Paris que 24 heures. Cela n'empêcha pas que ſes Partiſans n'affichaſſent des placards pour faire ſoulever le peuple, & n'envoyaſſent leurs Emiſſaires dans les rues pour crier, *Vive le Roy*, *Vivent les Princes*; *Point de Mazarin*; en quoi ils réuſſirent ſi bien, que S. A. R. fut obligée d'envoyer ſes Gardes, & de faire armer les Bourgeois pour diſſiper cette canaille, qui vouloit piller l'Hôtel de Nevers appartenant au Sieur de Guenegaut Secretaire d'Etat; & l'on fut obligé d'en faire pendre

voyage avec moins de riſque, & de ſe mettre à ſa ſuite en qualité de Cornette, ſous la conduite d'un Gentilhomme nommé Saint Hippolite, qui connoiſſoit parfaitement les chemins. Un ſoir qu'ils étoient à ſouper chez un vieux Gentilhomme, il arriva qu'en buvant, le Maitre du logis qui ne connoiſſoit pas les principaux de ſes Hôtes, ſe mit à dire pluſieurs veritez anecdotes de la maiſon de S. A. qu'il ignoroit ſans doute, & qui l'embarraſſerent aſſez, auſſi bien que le Duc de la Rochefoucault; qui y avoit bonne part. Le Marquis de Lévy eut beau faire pour empêcher le Gentilhomme de continuer, il ne lui fut pas poſſible de retenir ſa langue, ni de l'empêcher de dire tout ce qu'il ſavoit. Cependant ſes hiſtoires, quoique vraies & très offenſantes, ne troublerent point la fête; M. le Prince fit bonne contenance, & même ſemblant d'en rire comme les autres; & le lendemain comme ſi de rien n'eût été ils continuerent leur voyage, S. A. raillant les uns & les autres ſur leurs avantures. On remarqua entre autres choſes, qu'étant prêt de joindre ſon armée, il dit à Chavagnac, *Qu'il avoit déja changé de Maitre, & qu'il en pourroit bien encore changer.* A quoi ce Gentilhomme repondit bruſquement, *Qu'il étoit vrai, & qu'il en changeroit juſqu'à ce qu'il en eût trouvé un bon.* Ce qui arriva effectivement peu de tems aprés.

M. le Duc d'Orleans alla au devant de M. le Prince une lieue hors de la Ville, & le mena le lendemain au Parlement, où il

proteſterent tous deux en termes généraux, Que tout ce qu'ils avoient fait étoit pour le ſervice du Roy, le bien public, & le repos du Royaume. Après quoi M. le Prince prenant la parole, dit qu'il venoit remercier le Parlement de la ſurſéance qu'il avoit accordée de la Déclaration publiée au nom du Roi contre lui. Qu'il prioit la Compagnie d'être perſuadée que ſon intention n'étoit point de troubler l'Etat. Qu'il n'en auroit jamais d'autre que d'employer ſa vie au ſervice du Roi, comme il avoit déja fait, & qu'il étoit prêt de mettre les armes bas, dés que le C. Mazarin ſeroit hors du Royaume, & que les arrêts donnez contre lui auroient été executez; priant que ſa déclaration fût enregiſtrée, & qu'on lui en donnât Acte.

Ce diſcours ſpecieux fut fort applaudi, & fit des impreſſions avantageuſes pour lui dans la plûpart des eſprits; d'autant plus que dans le même temps la Cour ſouffroit encore

s'étant assemblé pour déliberer sur tout cela, les avis se trouvérent partagez pendant plusieurs jours : mais enfin il fut arrêté que les mêmes Députez retourneroient à la Cour, & feroient toutes les instances possibles pour obtenir la lecture des remontrances en presence de S. M & pour en avoir réponse. Que la Declaration de M. le Duc d'Orleans & de M. le Prince, seroit aussi communiquée à S. M. & envoyée aux autres Parlemens & Compagnies Souveraines, qui seroient priez d'envoyer aussi leurs Députez à la Cour. Qu'enfin il seroit fait une assemblée generale en la Maison de Ville, où Son A. R. & M. le Prince seroient priez de faire une déclaration semblable à celle qu'ils avoient faite au Parlement ; & l'Assemblée de Ville conviée aussi d'envoyer des Deputez, pour demander tous ensemble l'éloignement du C. Mazarin.

Tout cela fut executé ; M. le Duc d'Orleans & M. le Prince ayant été réiterer leurs Déclarations à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aydes, & à la Maison de Ville, on y prit des résolutions conformes à l'Arrêt du Parlement, mais d'une maniere qui fit juger qu'ils ne prenoient ce parti qu'avec peine & par pure complaisance pour les Princes. Le sieur Nicolaï Premier Président de la Chambre des Comptes, dit même à S. A. R que leurs remontrances seroient inutiles, & qu'Elle seroit mieux de s'entremettre pour un bon accomodement ; à quoi quelques Maîtres des Comptes ajoûterent, que le mieux seroit de défendre toutes

levées de gens de guerre ſans permiſſion du Roi. Le ſieur Amelot, Premier Preſident de la Cour des Aydes, prit même la liberté de dire en face à M. le Prince, [1] qu'il s'étonnoit fort qu'après avoir triomphé ſi glorieuſement des ennemis de l'Etat, il eut voûlu ſe liguer avec eux contre Sa Majeſté; & que non content de cela, il vint encore triompher dans la Compagnie.

La députation generale qui ſe differoit de jour en jour, découvrit encore mieux la veritable diſpoſition des eſprits; chaque Corps cherchant des prétextes pour reculer, particulierement celui de la Ville, qui porta ſes plaintes au Parlement, de ce que les Ponts de Charenton, de Saint Cloud & de Neuilly, avoient été rompus par ordre des Princes; ce qui empêchoit les vivres de venir à Paris. Cette plainte fit du bruit, qui fut cependant appaiſé quand on ſçut que les Troupes du Roi étoient à Melun & à Corbeil.

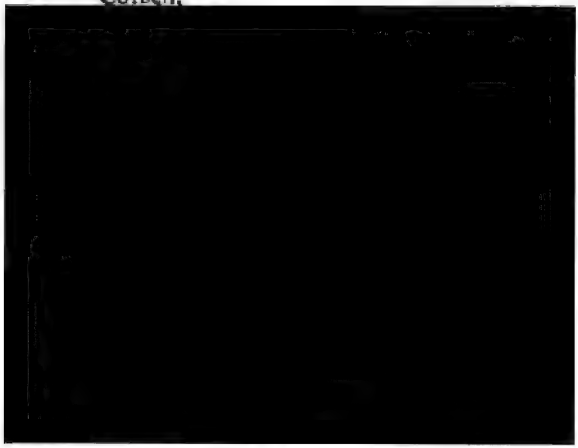

leur faire prendre cette reſolution dans ne viſite qu'elle rendit à Son Alteſſe Roya- , à qui elle dit que le Roi [1] de la rande Bretagne ſon fils, étant allé ſaluer Roi à Corbeil, avoit de lui-même propo- une conference que S. M. accepta pourveu ue les Princes en fuſſent d'accord ; ce qui s obligea de faire cette démarche, pour aire connoître qu'il ne tenoit pas à eux que a Paix ne ſe fit, quoiqu'ils jugeaſſent bien ue cette propoſition étoit un artifice de la our, afin d'arrêter le cours des affaires reſentes.

En effet, ces Meſſieurs étant arrivez à aint-Germain, où la Cour s'étoit renduë, firent leurs déclarations, mais on n'y eut ucun égard, & ils revinrent ſans rien fai- e, quoiqu'ils euſſent vû le Cardinal ; ce qui evoit rendre les affaires plus faciles : mais e Miniſtre ne cherchoit qu'à engager des egociations [1] inutiles & ſans fin, pen- ant leſquelles il eſperoit de fatiguer ſes nnemis, & de venir à bout de ſes deſ- eins. Ainſi les Princes ne penſerent plus u'à preſſer l'execution du dernier Arrêt. e Procureur General fut envoyé à Saint- Germain demander un jour pour l'Audience les Députez, qui lui fut enfin accordée près pluſieurs rémiſes.

[1] Charles Second refugié alors en France, & mort en Angleterre en 1685.

[1] Le C. Mazarin diſoit qu'il avoit recours à es moyens, parce qu'il ſentoit en cela la ſupe- iorité de ſa Nation ſur la Françoiſe, qui n'a pas aſſez d'haleine & de patience pour ſuivre une ne- ociation *comme* il faut.

ſes interêts. A l'égard du Parlem
Majeſté conſentit après quelques
tez, à entendre la lecture de leur
trances contre le Cardinal Mazari
nant d'accorder cette grace aux pr
la Reine. [1] Après quoi on dit
putez que le Roi y feroit réponſe d
ques jours, quand il en auroit com
avec ſon Conſeil; & à l'égard de l
ment des Troupes, on répondit qu
avoit mandé le Maréchal de l'Hôp
envoyé un paſſe-port à S. A.
telle perſonne qu'il lui plairoit d'e
afin de conferer des moyens les pl
pres pour cela.

Ce procedé n'étoit qu'une veritab
& une affectation aſſez marquée de
choſes en longueur, afin de profiter
fice du temps, ſur lequel le Cardin
toujours un grand fonds: [1] mais

ne fut pas auſſi long qu'il l'auroit ſouhaité, à cauſe des inſtances des Princes qui ne lui donnoient point de relâche ; car dès que les Députez furent de retour, on délibera auſſi-tôt ſur ce qui s'étoit paſſé à Saint-Germain ; & il fut arrêté que les mêmes Députez retourneroient pour preſſer une réponſe plus poſitive, qui fut que Sa Majeſté nommeroit des Commiſſaires pour conferer avec eux, ou avec ceux que le Parlement voudroit nommer, des moyens pour retablir la tranquillité publique & l'autorité du Roi. Cette réponſe fut renduë le 4. Juin à Melun, où le Roi étoit allé ſur l'avis qu'on eut de l'entrée du Duc de Lorraine en France avec ſept à huit mille hommes, ſans quoi la Cour ne ſe ſeroit peut-être pas relâchée juſques là. Ce n'eſt pas qu'il ne ſe fût paſſé bien de choſes pendant le ſéjour de Saint-Germain, qui pouvoient donner de l'inquiétude au Cardinal ; mais il en étoit auſſi arrivé beaucoup qui entretenoient ſes eſperances.

Il ne ſe paſſoit gueres de jours que le menu peuple ne donnât de nouvelles marques de ſon zele pour M. le Prince, & de ſa fureur contre le Cardinal Mazarin. Le Prévôt des Marchand & tout le Corps de Ville en fu-

eſprit & à ſon adreſſe quantité d'évenemens favorables, qu'il ne devoit qu'au tems & au hazard. Il diſoit qu'il lui étoit ſouvent arrivé qu'après avoir tourné ſon eſprit en tout ſens, pour trouver quelque expedient déciſif, ſans en venir à bout, il avoit tout abandonné au caprice de la fortune, qui diſpoſoit admirablement toutes choſes à une fin heureuſe.

rent attaquez en plusieurs rencontres, particulierement une fois au sortir du Luxembourg, avec tant de violence, qu'ils furent obligez de se refugier dans quelques maisons au bout de la ruë de Tournon, & d'abandonner leurs carrosses qui furent mis en pieces par cette canaille; ce qui seroit aussi arrivé à leurs personnes, s'ils ne s'étoient mis heureusement à couvert de leurs insultes. Le Cardinal de Retz n'étoit pas plus épargné que les autres, quand il étoit obligé d'aller dans ce quartier-là; & comme les Partisans de M. le Prince l'avoient principalement en butte, il auroit couru plus de risque que personne, & il n'en auroit pas été quitte pour des injures, qu'il essuyoit souvent, s'il n'avoit eu à sa suite des gens en état de le défendre; outre que la plupart des Bourgeois sçavoient fort bien qu'il n'avoit pas dans le cœur pour le Cardinal Mazarin tous les sentimens dont il étoit accusé.

Il eſt vrai que les Partiſans de la Cour, appuyez des bons Bourgeois & de la plus grande partie des honnêtes gens, faiſoit ce qu'ils pouvoient pour rabattre les coups, & pour diſpoſer les eſprits à un accommodement ; ce qui parut aſſez ſenſiblement lorſque M. le Duc d'Orleans propoſa de faire garder les portes de la Ville par les Bourgeois, ſous prétexte d'empêcher les déſordres ; car le Gouverneur, le Prevôt des Marchands, & les Echevins s'y oppoſérent d'abord très-fortement : mais enfin ils y conſentirent ſur un ordre du Roi, qui fut donné de concert avec les principaux Chefs de la Ville, qui promirent de prendre ſi bien leurs meſures, que la Cour bien loin d'en ſouffrir, en pourroit retirer des avantages conſiderables.

M. le Duc d'Orleans fit une autre tentative pour ſe rendre maître de la Ville, qui ne fut pas mieux reçuë, ſous prétexte de veiller à la ſûreté du Parlement, qui étoit expoſé comme les autres aux inſultes de la canaille, en propoſant de ſe repoſer de ce ſoin ſur S.A.R. qui étoit aimée & reſpectée du peuple plus que perſonne : mais on jugea que ce nouveau pouvoir étoit d'une trop grande conſéquence, & qu'il alloit à dépoſſeder les Magiſtrats, & à changer le cours ordinaire du gouvernement.

M. le Prince tâcha auſſi, mais inutilement, de faire prendre les armes aux Bourgeois, à l'occaſion de l'attaque de Saint Cloud par M. de Turenne. Il monta auſſitôt à cheval, & courut par les ruës pour

exciter le peuple à le ſuivre pour aller au ſecours de cette Place : mais il ne put débaucher que quelques Volontaires de la Ville avec leſquels au lieu d'aller à Saint-Cloud, il tourna du côté de Saint-Denis, dont il ſe rendit maître ſans beaucoup de peine ; entrepriſe qui fut auſſitôt déſavouée par la Ville, laquelle écrivit au Roi que cette ſortie s'étoit faite ſans ordre. D'ailleurs cette Ville fut repriſe dès le lendemain par les Troupes de S. M. qui l'abandonnèrent enſuite, témoignant ſe mettre peu en peine de ce poſte.

Après ce déſaveu de la Ville, qui faiſoit aſſez connoître la diſpoſition des eſprits, le Parlement fit une autre démarche qui n'étoit pas moins conſiderable, en s'oppoſant avec beaucoup de fermeté au deſſein que S. A. R. avoit formé de conduire ſolemnellement M. le Duc de Lorraine au Palais, & de le faire entrer au Parlement : ce que la Compagnie ne voulut jamais ſouf-

Paris ; attendu que ces actions exterieures de Religion font ſouvent de grands effets ſur les eſprits du peuple, dans les conjonctures douteuſes & embarraſſantes. Cette céremonie ſe fit avec toute la pompe & la ſolemnité imaginable, le Parlement, toutes les Cours Souveraines, le Corps de Ville, & généralement tous les Corps Eccleſiaſtiques & Séculiers y ayant aſſiſté ; ce qui ne ſervit pas peu à inſpirer des deſirs de la Paix à tout le monde.

Le Parlement commença de tourner ſes Déliberations de ce côté là, & de diſpoſer les eſprits à la conference que la Cour deſiroit, & que les Princes éloignoient toujours autant qu'il leur étoit poſſible, dans l'eſpérance que l'armée du Duc de Lorraine, qui étoit vers Brie-Comte-Robert, les mettroit bien-tôt en état de donner la Loi : mais ils furent bien ſurpris lorſqu'ils apprirent que ce Duc s'étoit retiré à la premiere nouvelle des approches du Vicomte de Turenne, qui ayant fait paſſer en diligence l'armée du Roi ſur le Pont de Corbeil après avoir levé le ſiege d'Eſtampes, s'étoit mis en état de l'attaquer avant que l'armée des Princes pût le joindre : de maniere que le Duc de Lorraine ſe trouvant preſſé, donna les mains à un accommodement avec la Cour, dont le Roi d'Angleterre fut médiateur, ſans autres conditions que de le laiſſer retourner d'où il étoit venu, ſans le pourſuivre, quoique le bruit courût qu'il s'étoit laiſſé gagner par une ſomme d'argent aſſez médiocre : mais la verité

eſt [1] que la néceſſité le réduiſit à prendre ce parti, ſe ſentant beaucoup plus foible que M. de Turenne, & ſachant bien que le deſſein des Eſpagnols n'étoit pas de donner des batailles en faveur de M. le Prince. Ainſi S. A. qui s'étoit avancée à ſon ſecours, fut obligée de retourner promptement ſur ſes pas, & de mener ſes troupes à Saint-Cloud.

Cependant les Députez du Parlement ayant ſuivi la Cour à Melun, en rapportérent une nouvelle réponſe du Roi, par laquelle Sa Majeſté commença de déclarer, que ſon intention étoit de conſentir à l'éloignement du Cardinal Mazarin, quoiqu'Elle fût perſuadée que les Princes ne ſe ſervoient de ſon nom, que comme d'un prétexte pour colorer leurs mauvais deſſeins. C'eſt pourquoi S. M. demandoit, ſi en congediant le Cardinal, les Princes renonceroient effectivement à toutes ſortes de ligues, ſachant bien que le Traité de S. A.

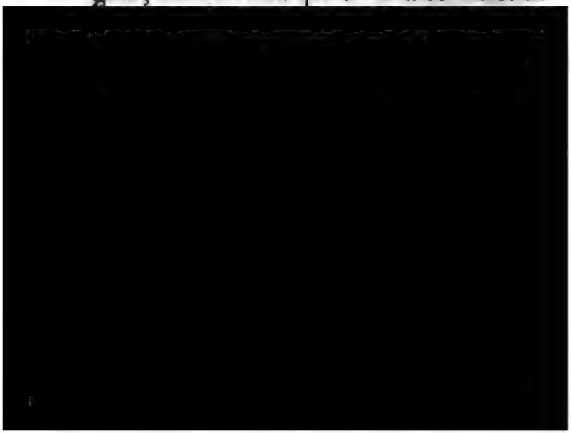

Places dont ils étoient les maîtres, & les Villes rebelles, comme Bordeaux, &c. Les Princes firent ce qu'ils purent pour ſe diſpenſer de rèpondre préciſément à toutes ces queſtions, en inſinuant que c'étoient des artifices du Cardinal Mazarin : mais enfin après pluſieurs Déliberations, ils furent obligez de ſe conformer aux deſirs du peuple, & de promettre qu'ils executeroient de bonne foi tous ces articles, dès que Sa Majeſté auroit éloigné le Cardinal Mazarin, ſachant bien que s'ils ne l'avoient pas fait, ou auroit paſſé outre, & que la Maiſon de Ville avoit pris des meſures avec le Gouverneur, pour arrêter l'inſolence de la populace, & pourvoir à la ſûreté du Parlement & de la Ville.

M. le Prince remarquoit auſſi tous les jours que Son Alteſſe Royale commençoit à ſe rebuter de ces deſordres continuels, & jugea que ſi la Cour prenoit la reſolution de lui accorder quelque ſatisfaction apparente ſur le fait du Cardinal Mazarin, il ne lui ſeroit pas poſſible de le retenir davantage, non plus que la plûpart de ſes Partiſans, qui ne cherchoient que des prétextes pour ſe tirer d'intrigues, ſans ſe mettre fort peu en peine d'être trompez. Ainſi la déclaration des Princes ayant été dreſſée, le Parlement ordonna qu'elle ſeroit inceſſamment portée au Roi par des Députez, qui feroient entendre à Sa Majeſté que la Compagnie étoit entierement diſpoſée à faire de leur part tout ce qui ſeroit jugé neceſſaire pour acheminer les choſes à un bon accommodement,

Cet Arrêt contribua beaucoup à ruiner les affaires de M. le Prince, & fit extraordinairement crier ſes Emiſſaires, qui firent ce jour-là & les ſuivans, beaucoup plus de bruit à la ſortie du Palais, qu'ils n'avoient encore fait : cependant il n'arriva point de deſordre, parce que le Prévôt des Marchands & les Echevins, faiſoient monter tous les jours des Compagnies Bourgeoiſes à la garde des avenuës du Palais pour la ſûreté du Parlement ; précaution à laquelle on eut dans les commencemens aſſez de peine à s'accoutumer, & qui couta la vie à près de quarante perſonnes ſur le Quai des Orfévres, par l'inſolence de quelques Bourgeois du quartier, qui ſe mirent à crier : *Au Mazarin*, ſur une Compagnie de la Colonelle du ſieur Menardeau-Champré, Conſeiller de la Grand' Chambre qui marchoit à la petite porte du Palais, vis-à-vis le logis du Premier Preſident. Il eſt vrai que tout le monde connoiſſoit ce Colonel

rent à se declarer si ouvertement, & en si grand nombre, que ceux de M. le Prince, avec tous leurs mouvemens, ne purent parvenir à lui faire ouvrir aucune des portes de Paris, lorsque M. de Turenne l'obligea de chercher une retraite sous les murs de cette grande Ville, quoiqu'il se présentât successivement à celles de la Conference, de Saint-Honoré, de Richelieu, de Saint-Denis & de Saint-Martin, jusqu'à celle de Saint-Antoine, qui lui fut enfin ouverte par les sollicitations & l'autorité de Mademoiselle, [1] après qu'elle eut obligé les Troupes du Roi à se retirer, en faisant tirer le canon de la Bastille sur elles; ce qui fut le salut de M. le Prince & de toute son armée, qui sans cela auroit été entierement défaite sous les yeux de la plûpart des Bourgeois de Paris, qui ne faisoient que s'en rire, plusieurs ayant même tiré sur ses Troupes, & quelques-uns ayant été assez hardis pour se vanter d'avoir tiré sur sa personne. M. le Duc d'Orleans ne s'en émut pas beaucoup davantage; & ceux qui l'environnoient ne purent jamais obtenir de lui de sortir dans les ruës [1] pendant la bataille, pour marquer qu'il y prenoit interêt.

Après cette action, le Prévôt des Marchands & les Echevins, encouragez par le

[1] Anne-Marie-Louise d'Orleans, Duchesse de Montpensier, morte fille en 1693.

[1] Ce fut à son refus que Mademoiselle y alla elle-même, & entra dans la Bastille, comme elle avoit fait auparavant dans Orleans, au refus de Monsieur.

ſuccés des armes du Roi, prirent cette occaſion pour convoquer l'Aſſemblée Generale qui avoit été ordonnée par le Parlement, où ils inviterent ceux de tous les Corps qu'ils ſçavoient les mieux intentionnez pour la Paix, dans la reſolution de leur propoſer le retour du Roi pur & ſimple ſans aucunes conditions; ce qui auroit été certainement arrêté, ſi Meſſieurs les Princes, avertis de leurs deſſeins, ne s'étoient rendus à cette Aſſemblée pour s'y oppoſer. L'entrepriſe étoit difficile; c'eſt pourquoi M. le Prince qui connoiſſoit la diſpoſition des eſprits, ayant jugé qu'il tenteroit inutilement de les faire entrer dans ſes ſentimens par les voyes ordinaires, reſolut d'emporter leurs ſuffrages par force, & en les intimidant.

Dans cette vûë il fit entrer dans la Ville un grand nombre d'Officiers & de Soldats, [1] leſquels s'étant répandus aux environs de l'Hôtel de Ville, ſe mêlerent avec le menu peuple & les Emiſſaires ordinaires de Son

Echevins, & la plûpart de ceux qui avoient été invitez, ne ſe trouvaſſent à l'Hôtel de Ville à deux heures après-midi ; mais ce ne fut que pour remettre la partie en vertu d'une Lettre de Cachet de Sa Majeſté, dont M. le Maréchal étoit porteur ; ce qui ayant été approuvé de la plus grande partie des Députez, Meſſieurs les Princes furent obligez de ſe retirer, après avoir remercié la Ville du paſſage qu'on avoit accordé à leurs Troupes, & leur avoir fait des offres generales de ſervice.

Mais M. le Prince ayant dit tout haut en ſortant, qu'il n'y avoit dans l'Aſſemblée que des Mazarins, qui ne cherchoient qu'à prolonger les affaires, ſes Partiſans qui n'attendoient que le moindre ſignal de ſa part, ſe mirent à crier qu'il falloit les aſſommer tous ; & en même temps ils coururent en foule à la porte de l'Hôtel de Ville pour y entrer de force : mais ils en furent heureuſement empêchez par les Archers qui trouverent le moyen de la fermer.

Cet obſtacle, bien loin d'arrêter la fureur des ſéditieux, ne fit que les animer davantage ; & pendant qu'une partie d'entre eux tiroient dans les fénêtres de la Maiſon de Ville, les autres apporterent du bois pour brûler la porte ; de ſorte que les Archers & les Gardes du Maréchal ayant été obligez de ſe retirer, ceux de l'Aſſemblée ſe cacherent, ou tâcherent de ſe ſauver comme ils purent au travers de la foule, déguiſés en differentes manieres ; ce qui n'empêcha pas qu'il n'y en eut *pluſieurs* de maſſacrez, entre

autres les sieurs le Gras, Maitre des Requêtes, Ferrand & le Févre, Conseillers au Parlement, & Miron, Maitre des Comptes, quoiqu'ennemis declarez du Cardinal Mazarin. Enfin l'animosité du peuple devint si terrible, que le Curé de Saint Jean s'étant avisé de porter le Saint Sacrement dans la Gréve pour tâcher de les retenir dans le respect, ils le menacerent de le tuer lui-même, s'il ne se retiroit promptement.

Après tout, cette rage n'étoit pas si universelle, que plusieurs des mutins qui paroissoient les plus échauffez, ne s'employassent eux-mêmes à sauver ceux des Députez qui étoient de leur connoissance. Le Prevôt des Marchands, & le Sieur de la Barre son fils, furent sauvez de cette maniere par des Bâteliers, qui rendirent le même service à plusieurs autres pour de l'argent. Le Maréchal de l'Hôpital, que le danger menaçoit plus que personne, fut obligé de se déguiser [1], pour se dérober à la fureur du peu-

ils le conduisirent chez lui pendant la nuit, avec un nouveau risque auquel ils ne s'étoient pas attendus ; le Maréchal quoique déguisé ayant été reconnu par un Cabaretier de la cabale de M. le Prince proche la Croix du Trahoir, qui se mit aussi-tôt à crier pour donner l'alarme au quartier : mais d'Auvilliers qui le connoissoit, s'étant approché de lui, lui fit croire qu'il s'étoit trompé ; & passant vite leur chemin, ils arriverent à l'Hôtel de l'Hôpital.

Pendant tout ce tumulte [1], le Duc de Beaufort, & le Marquis de la Boulaye étoient dans une maison de la Grêve, d'où ils regardoient froidement ce qui se passoit, sans secourir personne, jusqu'à dix heures du soir, que S. A. R. ayant envoyé Mademoiselle pour sauver quelques-uns de ses amis, ils suivirent cette Princesse [1] à la Maison de Ville, & firent retirer les séditieux assez à propos pour eux ; attendu que

[1] Bien des Politiques crurent que parmi les mutins, il y avoit des gens dévouez à la Cour, qui les animoient exprés pour dégouter les Bourgeois des Princes, qui passoient pour être les Auteurs de cette violence, parce qu'on avoit entendu des gens crier : *A moi Bourgogne ; A moi Condé.*

[1] Cette Princesse étoit accompagnée du Duc de Beaufort. Ce qui les empêcha d'arriver plûtôt, c'est qu'ils s'amuserent à disputer en chemin, qui des deux avoit plus de credit parmi le peuple. Mademoiselle soûtenoit qu'il ne seroit pas en sureté sans elle ; & il se piquoit d'avoir l'affection du peuple préferablement à tout autre. Cette contestation si mal placée les avoit engagez à s'avancer & à se retirer plusieurs fois.

pluſieurs compagnies Bourgeoiſes qui avoient eu le tems de ſe reconnoitre, commençoient à marcher de ce côté-là pour delivrer ceux qui étoient encore renfermez, dans le deſſein de faire main-baſſe ſur les rebelles; en quoi ils auroient apparemment été ſecondez de la plus grande partie des habitans, à qui cette action avoit donné de l'horreur.

Quelques jours aprés Son Alteſſe Royale fut au Parlement, pour tâcher d'excuſer cette violence; mais inutilement; la plûpart des Conſeillers demeurerent clos & couverts dans leurs maiſons, auſſi bien que les Gens du Roy qui deſerterent le Parquet. Le Maréchal de l'Hôpital, & le Prevôt des Marchands de leur côté, firent déclarer à la Ville qu'ils n'y retourneroient plus tant que les choſes demeureroient dans l'état où elles étoient; de ſorte que ce tumulte ſuſcité par M. le Prince [1], nuiſit beaucoup à ſes affaires, & aliena generalement de

pour augmenter le desordre, & porter la confusion jusqu'au dernier point, afin d'en faire tomber toute la haine sur M. le Prince, & de le ruiner entierement dans l'esprit des Parisiens; en quoi il réussit parfaitement bien. On a sçû depuis que ces ordres avoient été expediez par le Sieur Ariste, Commis du Comte de Brienne Secretaire d'Etat.

D'un autre côté le C. de Retz & ses amis, sans rien savoir de ces ordres secrets, ne négligerent rien pour exciter la haine publique contre M. le Prince, par les bruits qu'ils faisoient courir de ses négociations avec la Cour, avec plusieurs particularitez qui furent toutes rassemblées dans un Ecrit intitulé, *Les intrigues de la Paix*, dont il fut debité plus de 5000. exemplaires en fort peu de jours.

M. le Prince en auroit bien peu dire autant du C. de Retz & de ses amis, qui avoient tous chacun leur commerce particulier à la Cour. Madame de Chevreuse avoit des relations avec l'Abbé Fouquet; l'Abbé Charrier avec le Grand Prevôt & l'Abbé de Sourches son frere. Madame de Rhodes qui mourut dans ce tems-là, faisoit elle-même ces voyages à la Cour en habit déguisé [1], aussibien que Berthet, & le Barou de Pennacors parent du C. de Retz, qui tâchoient l'un & l'autre de se rendre nécessaires, & de

[1] On trouva dans sa Garde-robe cinq ou six frocs de differens Moines. Elle mourut de chagrin, parce qu'étant allée déguisée en Cordelier pour donner quelques avis au Mazarin, celui-ci la reçût, avec tant de mépris, qu'elle en fut outrée.

s'intriguer dans les négociations. Mais comme Monſieur le Prince n'étoit pas ſi bien informé des menées du C. de Retz, qu'il l'étoit des ſiennes, il ne lui étoit pas ſi aiſé de lui dire ſes verités, ni d'en tirer les avantages qu'on prenoit plus facilement contre Son Alteſſe.

La ſeule reſſource de M. le Prince étoit donc dans la violence, dont il auroit encore bien voulu ſe ſervir contre le C. de Retz. Ce que la plûpart de ſes amis apprehendant, ils convinrent qu'il devoit prendre le parti de la retraite, auſſibien que le Maréchal de l'Hôpital, & le Prevôt des Marchands, & qu'il allât à Charleville ou à Meziers, dont le Vicomte de Buſſy-Lamet parent du Cardinal, & le Marquis de Noirmoutier étoient Gouverneurs. C'étoit le ſentiment de l'Evêque de Châlons, du Duc de Briſſac, du Comte de Montreſor, du Marquis de Laigue, de l'Abbé Charrier, & du Sr d'Argenteuil: mais

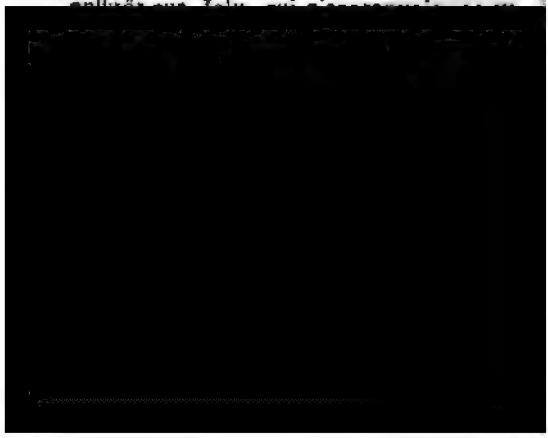

le ſieur de Caumartin lui offrit auſſitôt une ſomme de dix mille livres : pour s'aſſurer d'une bonne Garde, qu'il compoſa de 100. ou 120. Anglois de la ſuite du Roy d'Angleterre, que ce Prince voulut bien lui prêter, ſans parler de plus de cent Gentils-hommes, dont une partie couchoit dans le petit Archevêché, & les autres dans le Cloître.

On s'aſſura auſſi de la plûpart des Bourgeois des environs, dont les Capitaines promirent de ſe mettre ſous les armes au premier bruit. Il y en eut même pluſieurs des quartiers plus éloignez qui donnérent leur parole, entre autres le Sr le Houx Capitaine des Bouchers au bout du Pont Nôtre-Dame. On donna auſſi ordre aux Curez de faire ſonner le tocſin en cas d'alarme, & d'exciter le peuple au ſecours de leur Archevêque. Outre ces précautions, on prit encore celle d'ouvrir ſecrettement une des vitres de l'Egliſe Nôtre Dame qui répondoit au petit Archevéché, afin qu'en cas de beſoin le Cardinal de Retz pût ſe ſauver dans les Tours de l'Egliſe, où l'on fit proviſion de mouſquets, de bombes, de grenades, avec des vivres pour quelques jours ; & tout cela dans un grand ſecret, & par le miniſtere d'un bon Prêtre nommé Carré, qui avoit le ſoin des cloches ; mais le reſte étoit public, les Soldats faiſant la Garde régulierement dans l'Archevêché ſous les ordres du Vicomte de Lamet, & du Marquis de Châteaurenault.

Tous ces préparatifs retinrent les Fac-

tieux dans le reſpect, & les empêchèrent de s'approcher comme ils faiſoient auparavant du quartier Nôtre-Dame, & d'y continuer leurs inſolences. Il y a même bien de l'apparence qu'ils produiſirent le même effet à l'égard de M. le Prince, & que quelque envie qu'il eût de chaſſer le Cardinal de Retz de la Ville, où il rompoit toutes ſes meſures, voyant qu'il ne pouvoit entreprendre de le forcer ſans s'expoſer à de grands riſques, il jugea plus à propos de n'en rien faire; d'autant plus qu'il appréhendoit d'offenſer S. A. R. qui continuoit de l'aimer & de le proteger.

Cependant on amuſoit à la Cour les Députez du Parlement, ſans leur rendre réponſe, dans l'eſpérance que les Bourgeois irritez des violences de M. le Prince, ſe déclareroient contre lui: mais voyant qu'au contraire il s'étoit rendu maître de l'Hôtel de Ville, par l'abſence du Maréchal de l'Hôpital, & du Prevôt des Marchands,

ſolution de mettre les armes bas ſans aucunes conditions, dés qu'il ſe ſeroit retiré; le Parlement ordonna, Que S. M. ſeroit remerciée très humblement. Que les Députez inſiſteroient toujours à l'execution de cette promeſſe; & que Meſſieurs les Princes ſeroient priez de leur écrire, pour les aſſurer qu'ils s'en tenoient à leur derniere Déclaration, & pour les prier de recevoir pour eux les ordres du Roi, de ce qu'ils auroient à faire après que le Cardinal ſe ſeroit retiré.

Les termes de cet Arrêt ne ſatisfirent aucun des deux Partis: ainſi de part & d'autre on continua les voyes de fait; & la Cour ayant fait caſſer par un Arrêt du Conſeil la nomination du ſieur de Brouſſel à la Charge de Prevôt des Marchands, les Princes n'oublierent rien pour ſoûtenir ce qu'ils avoient fait, & pour porter encore les choſes plus avant; ce qui ne leur fut pas difficile, la plûpart des Conſeillers du Parlement ſe tenant renfermez dans leurs maiſons, & ne voulant plus ſe trouver aux Aſſemblées. De ſorte que les Députez étant revenus de Saint-Denis, malgré les ordres du Roi de ſuivre la Cour à Pontoiſe; & ayant fait leur rapport, le Parlement après pluſieurs Déliberations donna un Arrêt, par lequel il fut déclaré, Que le Roi n'étant pas en liberté, S. A. R. ſeroit priée d'employer toute ſon autorité pour le tirer d'entre les mains du Cardinal Mazarin; & pour cela de prendre la qualité de Lieutenant *Général* du Royaume, avec ordre à

tous les Sujets de Sa Majeſté de le reconnoître pour tel, tant que le Cardinal demeureroit en France. Que Monſieur le Prince ſeroit auſſi prié d'accepter le commandement des Armées ſous l'autorité de S. A. R. Que tous les Officiers du Roi, Capitaines de ſes Gardes, & autres ayant charge près de ſa Perſonne, en demeureroient reſponſables. Qu'il ſeroit écrit au Roi, pour excuſer le retour des Députez, & pour le ſupplier de vouloir bien éloigner le Cardinal Mazarin, ajoûtant que l'Arrêt ſeroit envoyé aux autres Parlemens, qui ſeroient invitez d'en donner de ſemblables.

La Cour caſſa cet Arrêt; mais cela n'empêcha pas le Parlement d'en donner deux autres, dont le premier ordonnoit l'execution de celui qui mettoit la tête du Cardinal à prix. Que ſa Biblioteque & ſes meubles ſeroient vendus, & les Fermiers de ſes Bénefices contraints de payer entre les mains

avoit été caſſé par le Conſeil.

Cependant S. A. R. & Monſieur le Prince ayant accepté les qualitez qui leur avoient été données par le Parlement, ils dépêchérent des Lettres Circulaires à tous les Gouverneurs de Provinces; & Monſieur le Duc d'Orleans établit un Conſeil au Luxembourg, où il appella deux Officiers du Parlement, le Preſident de Neſmond, & le Sieur de Longueuil Conſeiller, &. même Monſieur le Chancelier, qui auroit ce ſemble bien pû, & dû ſe diſpenſer d'y aſſiſter.

La Cour voyant que le Parlement n'oſoit plus s'oppoſer aux volontez des Princes, prit le parti de le transferer à Pontoiſe, où elle s'étoit renduë; & ayant ramaſſé vingt ou trente Maitres des Requêtes, Preſidens & Conſeillers [1] Elle en compoſa une eſpece de Parlement pour oppoſer à celui de Paris. Ces Officiers, quoiqu'en petit nombre, ne laiſſérent pas de faire leurs fonctions avec aſſez de vigueur; & pour s'attirer plus de conſideration, ils firent de concert avec la Cour des remontrances pour l'éloignement du Cardinal Mazarin, qui leur fut auſſitôt accordé & executé. Après quoi le Roi fut à Compiegne, laiſſant le Maréchal de la Ferté à Pontoiſe avec une partie de ſes Troupes, pendant que le Vicomte de Turenne étoit allé ſe poſter à Villeneuve-Saint-Georges,

[1] A l'exception du Preſident de Novion, depuis Premier Preſident, & de ſept ou huit Conſeillers. Les autres Magiſtrats du Parlement refuſerent d'obéir.

avec ſept à huit mille hommes, pour tenir tête au Duc de Lorraine, qui étoit rentré en France, & s'étoit avancé vers Brie-Comte-Rober.

Ce mouvement ayant obligé Monſieur le Prince à décamper de la Plaine d'Yvry, pour paſſer à Charenton ſur un Pont de bâteaux, qu'il fit dreſſer ſur la Seine au Port-à-l'Anglois, Monſieur de Turenne ſe trouva comme enfermé entre l'armée du Duc de Lorraine, & celle de Monſieur le Prince; embarras qui dura pendant quelques jours, mais dont il ſe retira heureuſement durant une nuit que ces deux Princes [1] étoient à Paris, ayant ſi bien pris ſon tems, que ſes ennemis ne s'apperçurent de ſon délogement, que quand il fut en état de ne les plus apprehender.

Cette retraite imprévûe les déconcerta d'autant plus, qu'ils remarquérent dans le Parlement un fort grand changement à leur

revenir à Paris, pour y recevoir toutes les marques qu'elle pourroit desirer de leur obéissance & de leurs respects : Que Messieurs les Princes seroient aussi remerciez, & priez de continuer leurs bons offices pour la Paix ; & que cependant leur déclaration seroit enregistrée.

Cet Arrêt ne satisfit pas la Cour, qui prétendoit que les Princes, conformement à leur déclaration, devoient mettre bas les armes sans aucune capitulation ; de sorte que S. A. R. ayant écrit au Duc de Danville, qui étoit à la Cour, d'obtenir des passeports pour quelques personnes qu'il vouloit y envoyer : ce Duc lui fit réponse qu'il n'avoit pû obtenir les passe-ports, parce que Sa Majesté vouloit avant toutes choses, que M. le Prince mit bas les armes, suivant ses promesses.

Pour satisfaire en quelque façon à la demande des Princes, la Cour envoya une Amnistie au Parlement de Pontoise, dont la publication ne servit de rien ; à cause de la maniere dont elle étoit dressée, qui condamnoit trop ouvertement la conduite des Princes, & parce que le Canal du Parlement de Pontoise ne se plaisoit pas à celui de Paris ; ce qui donna lieu à des nouvelles Déliberations, dont le resultat fut, Que le Roi seroit encore une fois très-humblement remercié, & supplié de revenir à Paris, d'accorder des passe-ports aux Envoyez des Princes, & une Amnistie generale en bonne forme, pour être publiée dans tous les Parlemens du Royaume ; & que toutes les Com-

prier de revenir à Paris, tout le mond
preſſa d'executer cet article de l'A
ſans s'embarraſſer du reſte.

Les Eccleſiaſtiques, comme de r
commencerent les premiers à donner
ple ; & le Doyen de Notre-Dame aya
poſé au Chapitre d'envoyer des D
ſans en parler au Cardinal de Retz
après l'en avoir informé, lui fit e
qu'il lui ſeroit avantageux de ſe met
tête de cette députation ; & que ce
une occaſion fort naturelle de recevo
main de Sa Majeſté le Bonnet que
lui avoit envoyé par un Camerrier :
le Cardinal de Retz ſouhaitoit avec
n'er empreſſement, ayant employé
ſortes de moyens pour obtenir que
donnât cette commiſſion à Son Alteſ
yale, ou à quelque autre : c'eſt pc
après s'être aſſuré de l'agrément de la

naille qui crierent à leur ordinaire après eux : *Aux Mazarins*, ſans trouver aucun obſtacle ſur toute leur route, quoique les Troupes de M. le Prince fuſſent répanduës dans les campagnes, à cauſe de la protection de Son Alteſſe Royale, qui avoit donné un détachement de ſes Gardes au Cardinal de Retz pour l'eſcorter juſqu'à Compiegne.

Leur voyage fut de huit jours, dont le Cardinal de Retz en paſſa trois à la Cour, où il fut fort bien reçu. Sa Harangue fut approuvée de tout le monde, étant conçuë en des termes parfaitement accommodez à la diſpoſition preſente des eſprits. Il y eut pluſieurs conferances ſecrettes pour concerter les moyens du retour du Roi, & d'une réunion ſincere entre les deux Cardinaux, qui ne purent être terminées, parce qu'il fut obligé de retourner à Paris : mais on convint de ſe donner des nouvelles de part & d'autre.

Cependant les Partiſans de M. le Prince ayant fait imprimer une fauſſe Harangue du Cardinal de Retz au Roi pour le décrier parmi le peuple, on fut obligé de publier la veritable, qui fut tellement goûtée du public, que quand il rentra dans Paris, tout le monde ſortoit des maiſons pour le voir, avec des acclamations redoublées de *Vivé le Roi & la Paix.*

Cet exemple du Clergé fut bien-tôt ſuivi par toutes les Compagnies Souveraines, par le Corps de Ville, par les Corps des Marchands ; & par les Colonels & Capitaines de la Bourgeoiſie, dont les derniers

furent ménagez principalement par le Cardinal de Retz, qui avoit toutes les nuits des conferences avec quelques uns d'entre eux, particulierement avec le ſieur de Seve Maitre des Requêtes, & Colonel du Fauxbourg Saint-Germain.

L'Abbé Fouquet qui s'étoit érigé en Agent du Cardinal Mazarin, voulut auſſi ſe faire de fête, & ſe donner tout le mérite du retour du Roi. Pour cet effet, ſur des ordres qu'il s'étoit fait adreſſer de la Cour, il aſſembla dans le Palais Royal un grand nombre de Bourgeois bien intentionnez, ſous la direction du ſieur le Prévôt, Conſeiller de la Grand' Chambre, lequel après un diſcours étudié, pour leur faire ſentir les douceurs de la Paix, & les avantages qu'ils devoient ſe promettre du retour du Roi, qui étoit deſiré de tous les gens de bien, & traverſé par un petit nombre de Factieux, conclud en les exhortant à ſe ſaiſir des principaux quartiers de la Ville, & à mettre tous

Cependant, comme dans le fond, les diſpoſitions étoient favorables, ce Prélat pour ſatisfaire à ſa promeſſe, envoya ſecrettement à la Cour le ſieur Joly, afin de prendre des meſures pour le retour du Roi avec la Princeſſe Palatine; mais il arriva qu'en revenant, il fut arrêté par quelques Cavaliers de l'Armée de M. le Prince, qui le menerent à Charenton, où ils le garderent bien caché pendant deux jours, en attendant quatre cens écus qu'il leur avoit promis pour ſa rançon, & qu'il envoya chercher à Paris; après quoi ces Cavaliers le remirent en liberté de ſi bonne foi, qu'ils ne voulurent pas fouiller dans ſes poches, où ils auroient trouvé les dépêches de la Princeſſe Palatine. Ce fut un grand bonheur pour Joly que M. le Prince n'eût aucune connoiſſance de ſa capture; car Son Alteſſe ſçachant quelle part il avoit dans les ſecrets du Cardinal de Retz, il auroit ſans doute couru riſque s'il eût été à la diſcretion de ce Prince. Mais où ſon bonheur parut davantage, ce fut ſur le chemin de Charenton à Paris, un moment après avoir été relâché; car il rencontra M. le Prince preſque tête à tête. De maniere que pour l'éviter, il fut obligé de pouſſer ſon cheval au travers des champs; ce qui auroit dû naturellement le rendre ſuſpect, & le faire arrêter; mais il ſortit heureuſement de tous ces dangers, & il alla rendre compte de ſes avantures & de ſes negociations au Cardinal de Retz, qu'il trouva fort inquiet de ſa détention, & qui fut ravi de le voir, & d'apprendre de lui, que dès que leurs Majeſ-

tez eurent appris de ſes nouvelles, elles réſolurent auſſi-tôt de ſe rendre à Saint-Germain, où les Députez furent entendus.

Il y eut quelque difficulté ſur ceux de la Ville, parce que le Duc de Beaufort & le ſieur de Brouſſel s'étoient trouvez à leur nomination; mais elle fut aiſement levée quand on ſçut qu'ils s'étoient demis l'un & l'autre [1] de leurs emplois, & le Roi leur accorda une audience trés-favorable, auſſi-bien qu'aux autres; mais ceux qui furent reçus le plus agreablement, furent les Officiers de la Bourgeoiſie, dont la Cour avoit plus de beſoin que de tous les autres pour bien aſſurer le retour du Roi, & une reception honorable dans Paris.

M. le Prince voyant que tout ſe diſpoſoit de ce côté-là, ſe retira vers la Flandre avec ſes Troupes, à l'exemple du Duc de Lorraine, aprés avoir tenté inutilement pluſieurs moyens de s'accommoder avec la Cour par le miniſtere de Gourville, du Duc de Bouil-

on conviendroit, & qu'on ôtât le Surintendant. 3. Que tous ceux qui avoient suivi les Princes fussent rétablis dans leurs biens Charges & Gouvernemens. 4. Que M. le Duc d'Orleans auroit une pleine satisfaction pour lui & pour ses amis. 5. Qu'on accorderoit à la Ville de Bordeaux les Immunitez & Privileges qu'elle desiroit. 6. Que M. le Prince de Conti auroit permission de traiter du Gouvernement de Provence avec le Duc d'Angoulesme. 7. Que le Duc de Memours auroit celui d'Auvergne, & le Duc de la Rochefoucault celui d'Angoumois & de Xaintonge, ou une somme de 360000. liv. pour traiter de tel autre qu'il voudroit. 8. Que le Prince de Tarente seroit dédommagé du rasement de Taillebourg. 9. Que les Comtes de Dognon & de Marsin seroient faits Maréchaux de France; & le sieur Viole Secretaire d'Etat ou President à Mortier. 10. Qu'on donneroit des Lettres de Duc au Marquis de Montespan. 11. Qu'on rendroit le Gouvernement d'Anjou au Duc de Rohan, avec celui du Pont de Cé & de Saumur. 12. Que le Marquis de la Force auroit le Gouvernement de Bergerac & de Sainte-Foy; & qu'on donneroit 150000. l. à M. de Sillery pour acheter un Gouvernement, avec promesse de le faire Chevalier de l'Ordre à la premiere Promotion. A ces conditions M. le Prince promettoit de mettre bas les armes, & de consentir au retour du Cardinal Marin dans trois mois, ou après la conclusion de la Paix génerale.

Ces prétentions outrées rendirent toutes les négociations inutilles, quoiqu'elles fus-

ſent devenues moins difficiles par la mort du Duc de Nemours [1], qui fut tué en duel par le Duc de Beaufort ſon Beau-frere, d'un coup de piſtolet derriere les Jacobins de la rue Saint-Honoré, pour des démêlez ſecrets [2] qui duroient depuis longtems entre eux, & qui ſe réveillérent au ſujet du Gouvernement de Paris qui avoit été donné au Duc de Beaufort. Cet accident n'ayant pas levé toutes les difficultez, on ne conclut rien; & il n'y eut que Madame de Châtillon qui profita de ces négociations, par le don que lui fit M. le Prince de la terre de Merlou, où il pouvoit cependant entrer d'autres conſiderations. [3]

Ainſi toutes les conferences ne produiſirent rien, S. A. s'engagea tout à fait avec les Eſpagnols, & ſe réſolut à la continuation de la guerre, entraîné par la cabale de Madame de Longueville [4], qui étoit jalouſe de Madame de Châtillon, & qui

La Cour ne manqua pas de profiter de cette consternation, & d'en tirer avantage. Le Roy revint à Paris sans Amnistie, & sans avoir rien accordé à M. le Duc d'Orleans. Au contraire S. M. lui ayant dépêché un Exprès du Bois de Bologne en approchant de Paris, pour lui dire de s'aller trouver, ou de se retirer, il eut peur d'être arrêté, & il partit le lendemain matin pour aller à Blois.

Le Roi continuant d'agir avec autorité, envoya une Lettre de Cachet au Parlement, pour lui ordonner de se rendre au Louvre; ce qui étonna un peu la Compagnie: mais comme il n'étoit plus tems de faire des difficultez, Elle obéit sans raisonner, & alla au Louvre, où le Roi tint son Lit de Justice; & après une Amnistie qui paroissoit générale, S. M. y fit publier une Déclaration pour en excepter les Ducs de Beaufort & de la Rochefoucault, les Sieurs de Broussel, Viole, de Thou, Portail, Biraud, Croissy, Martineau, Genou, le Marquis de la Boulaye, Fontrailles, & Penis Tresorier de France; avec défense au Parlement de prendre à l'avenir connoissance des affaires d'Etat, & de la direction des Finances.

Cette hauteur surprit tout le monde, sans en excepter ceux qui s'étoient employez avec le plus de chaleur pour le retour de leurs Majestez. Cependant les disgraciez furent obligez de disparoître [1], & de se cacher en differens endroits, où quelques-uns sont morts exilez, entre autres le sieur de Broussel.

Cette subite révolution donna une grande

[1] Ils sortirent tous dés le même jour.

réputation au Cardinal Mazarin dan
Païs étrangers, où d'ordinaire on ne juge
choſes que par l'évenément. La vérité
pourtant qu'il n'y eut pas toute la part q
pourroit s'imaginer ; la plûpart de ces
gemens s'étant faits par hazard [1], &
tre ſon ſentiment ; mais quand tous
heureux ſuccès ſeroient un effet de
génie, il n'en meriteroit pas beau
plus de gloire, puiſqu'il eſt toujours a
celui qui a l'autorité du Prince en mai
s'en prévaloir, & même d'en abuſer
donnant de belles eſpérances, & manq
impunément à ſa parole [2]. Mais certa
ment cela ne juſtifie pas ni Son Alteſſe
yale, ni Monſieur le Prince, ni le Card
de Retz, qui devoient le mieux connoi
Une meilleure intelligence auroit pû pr
nir ce malheur, & tous les autres qui
ſont arrivez dans la ſuite, qu'ils ne doi
attribuer qu'à leurs paſſions, & au deſir q

IEMOIRES
DE
M. JOLY,
ONSEILLER DU ROY
U CHATELET DE PARIS,
ir ſervir d'éclairciſſement & de ſuite
AUX MEMOIRES
E M. LE C. DE RETZ.
TOME SECOND.

A ROTTERDAM,
Chez les Heritiers de LEERS.

M. DCCXVIII.

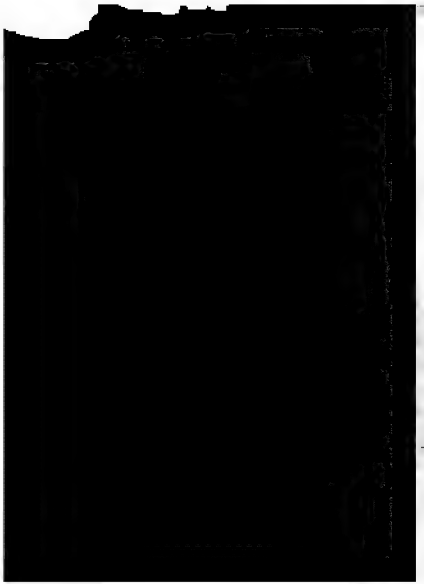

MEMOIRES
DE
M. JOLY.
pour ſervir d'éclairciſſemens & de ſuite
AUX MEMOIRES
DE M. LE C. DE RETZ.

LA maniere dont le Roi rentra dans Paris devoit ſurprendre le Cardinal de etz plus que perſonne, parce qu'ayant ontribué autant qu'il avoit peu au retour de a Majeſté, il ſemble qu'on ne devoit pas ublier de ſi bonne heure les paroles qu'on lui voit données, de ne rien faire que de con- ert avec lui. Cependant il ne fit preſque au- ne reflexion ſur cette conduite, non lus que ſur le ſecret qu'on lui avoit fait du eſſage à M. le Duc d'Orleans qu'il n'aprit u'au Louvre, où il s'étoit rendu d'aſſez onne heure pour attendre leurs Majeſtez, cela par un pur hazard, le Prévôt de Iſle l'ayant dit à Joly comme une nouvelle ublique.

Il lui arriva dans le même lieu une au- e choſe qui devoit encore l'étonner davan-

tage, c'eſt qu'il reçut un moment après un Billet de la Princeſſe Palatine, pour l'avertir de ne la point aller voir dans l'appartement qu'on lui avoit preparé au Louvre, & de lui envoyer ſeulement Joly, qu'elle inſtruiroit de toutes choſes. Cela fut executé comme elle le deſiroit; & cette Princeſſe en abordant Joly, commença par lui demander ſi le Cardinal de Retz avoit perdu l'eſprit, & pourquoi il avoit fait revenir le Roi ſi tôt à Paris, ajoûtant qu'elle ne croyoit pas que cela fût de ſon interêt, ni qu'il en dût eſperer une grande ſatisfaction. Ce diſcours rapporté au Cardinal ne fit pas grande impreſſion ſur ſon eſprit, & il étoit ſi enthouſiaſmé des careſſes de la Reine, qu'il n'écoûtoit preſque rien de tout ce qu'on lui repreſentoit: Sa Majeſté lui ayant dit entre autres choſes, *que le retour du Roi étoit ſon ouvrage, & qu'il venoit de lui rendre un ſervice dont elle vouloit le faire ſouvenir toute ſa vie.*

de choſes à la Cour ſans ſa participation, quoiqu'il lui eût proteſté cent & cent fois qu'il ne vouloit dépendre que de lui. La Reine ne fut pas auſſi contente du conſeil qu'il avoit donné à Son Alteſſe Royale ; mais elle ne lui en témoigna rien, & ne laiſſa pas de le careſſer à ſon ordinaire quand il alloit au Louvre ; ce qu'il continua de faire pendant quelque temps, étant ſi prévenu de l'importance de ſes ſervices, qu'on ne pût lui faire écouter les avis qui lui venoient tous les jours du peril dont il étoit menacé, s'imaginant follement que la pourpre Romaine le mettoit à couvert de toutes entrepriſes, & que le peuple ne manqueroit pas dans un beſoin d'accourir à ſon ſecours, en quoi il ſe trompoit fort, la plûpart du monde, & particulierement les perſonnes de qualité qui avoient le plus de part aux intrigues, ayant changé en haine l'affection qu'ils avoient euë pour lui, parce qu'on voyoit manifeſtement qu'il étoit l'auteur de la derniere revolution, à quoi il n'y avoit plus de remede.

Cependant la Princeſſe Palatine ne ceſſoit point de faire avertir le Cardinal de Retz de prendre garde à lui ; [1] & comme il vou-

[1] Le Cardinal Mazarin écrivoit ſans ceſſe à la Reine qu'il faloit le faire arrêter, ſans quoi il ne retourneroit jamais à Paris, où il ne croyoit pas être en ſureté pendant qu'il y reſteroit un homme capable de lui tenir tête, & d'exciter, quand il lui plairoit, le peuple contre lui. Ce qui le portoit encore à remettre ſon retour aprés la priſon du C. de Retz, c'eſt qu'il vouloit mander à Rome que les Miniſtres l'avoient réſolue ſans ſa participation, afin qu'on ne lui imputât *point la captivité* d'un de ſes Confreres.

lut enfin s'éclaircir par lui-même, & ſçavoir d'elle ce qu'il y avoit à craindre ; ce qu'il jugeoit plus facile, parce qu'elle avoit quitté ſon appartement du Louvre, & qu'elle étoit logée chez elle à l'Hôtel de Luynes, il chargea Joly ſon entremeteur ordinaire de lui demander une heure de la nuit pour s'entretenir avec elle ſurement & ſecrettement ; mais cette Princeſſe répondit qu'elle ne vouloit en façon du monde que le Cardinal mit le pied dans ſon logis, parce que ce ſeroit trop s'expoſer, & que tout ce qu'elle pourroit faire pour lui, étoit de ſe rendre le lendemain à neuf heures du ſoir chez Joly, où ce Prélat n'ayant pas manqué de ſe trouver, elle lui repeta fort au long tous les avis qu'elle lui avoit fait donner ; & le Cardinal lui ayant enfin demandé où pouvoit donc aller ce qu'il avoit à craindre, elle lui répondit bruſquement en ſe levant, *tout juſqu'à la mort.*

voit toute ſeule être cauſe de ſa perte, puiſque c'étoit donner à entendre à la Cour, qu'il lui reſtoit encore des moyens de renouveller les deſordres paſſez. La verité eſt pourtant qu'il ne cherchoit qu'à s'accommoder avec le Cardinal Mazarin, & qu'il s'imaginoit que le meilleur moyen étoit de lui faire peur, en affectant une fierté qui n'étoit certainement plus de ſaiſon, & qui n'étoit plus ſoûtenuë des moyens réels, ni d'aucune reſſource eſſentielle.

C'eſt ce que le Cardinal Mazarin ſçavoit fort bien, quoiqu'il feignit de l'ignorer, traitant toujours avec le Cardinal de Retz, comme s'il eût été en état de lui nuire, & lui faiſant témoigner beaucoup de diſpoſition à le ſatisfaire; mais il ſçavoit bien faire naitre des difficultez pour ſe diſpenſer de conclurre, ſe plaignant entre autres choſes de ce que le Cardinal de Retz ſe ſervoit de trop de gens pour négocier avec lui; cette diverſité de perſonnes & ſouvant de propoſitions ne lui permettant pas de ſe déterminer à rien; & en cela il faut convenir que le Cardinal Mazarin avoit raiſon: car la facilité du Cardinal de Retz étoit ſi grande, qu'il ne refuſoit aucun de ceux qui lui offroient leur médiation, quoique ſes meilleurs amis lui repreſentaſſent ſouvent les dangereuſes conſequences de cette conduite: mais il étoit environné de gens qui trouvoient leur compte à cette confuſion, & qui plus occupez de leurs interêts que des ſiens, tâchoient de s'intriguer dans ſes negociations pour faire leurs affaires à ſes dépens.

La Princeſſe Palatine avoit toujours eu plus de part que perſonne à ſa confiance & malgré les traverſes des autres, elle avoit eu l'habileté de conduire ſa negociation à des propoſitions moins vagues & plus préciſes de part & d'autre. Le Cardinal Mazarin s'étant engagé de faire donner la direction des affaires de France au Cardinal de Retz s'il vouloit aller à Rome, & de lui procurer des Abbayes, [1] des penſions, & tout ce qui ſeroit neceſſaire pour ſoûtenir avec honneur la dignité de ſon caractere dans cette Cour; mais il ne ſe contentoit pas de cela, & comme il y avoit pluſieurs perſonnes conſiderables qui s'étoient attachées à lui, il demandoit trois Gouvernemens de places importantes pour le Duc de Briſſac, pour le Marquis de Fauſſeuſe & pour le ſieur d'Argenteuil; une Abbaye de vingt mille livres de rentes pour l'Abbé Charrier, une Charge de Secretaire d'Etat pour le ſieur de Caumartin & une ſomme d'argent

qu'il falloit absolument se contenter de ce qu'on lui offroit sans penser à ses amis, dont on se souviendroit en temps & lieu.

De tous les amis du C. de Retz il n'y eut que Joly qui appuya ce sentiment, lui représentant sans cesse le péril où il s'exposoit si il en usoit autrement; & que quand il pourroit esperer d'obtenir les graces qu'il souhaittoit pour un petit nombre de ses Partisans, il ne devoit pas s'y trop opiniâtrer, quand ce ne seroit que pour ne pas décourager les autres, qui auroient lieu de de se plaindre de cette préference. Le C. de Retz étoit assez disposé à suivre ce conseil; & si le sieur de Caumartin eut été à Paris, il y a bien de l'apparence que lui & Joly l'auroient déterminé, se mettant peu en peine l'un & l'autre de leurs interêts particuliers; mais Caumartin ayant été obligé d'aller à Poitiers pour se marier, Joly ne se trouva pas assez fort pour tenir tête au Duc de Brissac, à l'Abbé Charrier, & aux autres interessez dont il étoit continuellement obsedé.

Au commencement le Duc de Brissac n'avoit eu que très-peu de part aux affaires du C. de Retz; mais il s'étoit depuis quelque tems si bien mis avec lui & par des voyes si agréables, en lui ménageant des parties de plaisirs, qu'il étoit fort difficile de faire prendre au Cardinal d'autres résolutions que celles qui lui étoient inspirées par le Duc [1].

[1] Le C. de Retz nous le represente comme un homme de cire, chancellant, irresolu, susceptible des premieres impressions. Ce n'est guere là *le caractere d'un homme qui en gouverne un autre.*

La principale de ces parties de divertiſſement vint du commerce que le Duc de Briſſac avoit avec Mademoiſelle de la Vergne belle-fille du Chevalier de Sevigny, parent du Cardinal. Cette Demoiſelle qui étoit fort bien faite, avoit pour voiſines Meſdemoiſelles de la Loupe, dont l'aînée étoit une des plus belles perſonnes de la France; & comme il y avoit une porte de communication d'une maiſon à l'autre, Mademoiſelle de la Loupe étoit à tout moment chez Mademoiſelle de la Vergne, où le Cardinal & le Duc alloient ſouvent la nuit entretenir ces deux Demoiſelles; le C. de Retz s'étant fait faire pour ces viſites nocturnes des habits fort riches & fort galans, ſuivant ſon humeur vaine, qui le portoit à ſe ſervir ordinairement le jour auſſi bien que la nuit d'habits extraordinairement magnifiques, dont on ſe moquoit dans le monde [1].

Outre ces rendez-vous de galanterie, le

C. Mazarin, & lui faire ſa Cour à ſes dépens ; ajoûtant que cette Princeſſe n'avoit plus de credit, & qu'il ſeroit bien mieux de traiter directement avec la Reine, qui ne ſe rendroit pas ſi difficile ſur les conditions, ou avec Servien qui avoit été rappellé depuis peu, & qui avoit alors toute la confiance de S. M.

Cette penſée de traiter avec Servien venoit de Madame la Ducheſſe de Leſdiguieres, amie du Duc de Briſſac, qui cherchoit depuis long-tems un prétexte pour entrer dans les affaires du C. de Retz ſon couſin, & qui crut en avoir trouvé un admirable, Servien l'ayant été voir ſous ombre de la remercier de la maniere obligeante dont il avoit été reçû dans ſa maiſon de Beaupreau pendant ſon exil ; mais en effet pour faire inſinuer par ſon moyen au Cardinal l'envie de retourner au Louvre, en lui faiſant entendre qu'un leger compliment à la Reine mettroit les choſes en état d'être terminées dans un moment.

La Ducheſſe de Lesdiguieres ayant donné dans ce panneau y fit tomber aiſément le Duc de Briſſac, parce que les diſcours de Servien s'accommodoient à leurs deſſeins & à leurs interêts, ne ſçachant pas l'un & l'autre que Servien & l'Abbé Fouquet ne s'étoient raccommodez que dans la vûë de perdre le C. de Retz, & d'empêcher ſa reconciliation avec le C. Mazarin, prévoyant bien que ſi elle ſe faiſoit une fois, ils ne ſeroient plus que des ſerviteurs inutiles & ſans aucune conſideration. Dans ce deſſein ces deux Meſſieurs

avoient prévenu l'eſprit de la Reine, en lui faiſant entendre qu'elle ne parviendroit jamais à faire revenir le C. Mazarin, ſi elle ne s'aſſuroit auparavant du C. de Retz, dont ils empoiſonnoient la conduite, en lui faiſant remarquer qu'il n'alloit plus au Louvre, & qu'il affectoit de ſe promener tous les jours dans les ruës de Paris, & de ſe venter qu'il n'en quitteroit pas le pavé.

Ces diſcours ne manquerent pas de produire leur effet dans l'eſprit de la Reine, qui dans le fond haiſſoit toujours le C. de Retz, quoiqu'elle n'ignorât pas les ſervices qu'il lui avoit rendus: & les choſes furent pouſſées ſi avant, qu'elle donna ſon conſentement pour l'arrêter mort ou vif, & des ordres au ſieur de Pradel Capitaine aux Gardes pour l'attaquer dans les ruës, s'il continuoit de refuſer d'aller rendre ſes reſpects à leurs Majeſtez. L'Abbé Fouquet ſe chargea du ſoin de diſpoſer toutes choſes pour cette execution

ſes ne ceſſoit de repreſenter au C. de Retz les inconveniens qui en pouvoient arriver, ſuivant les avis de la Princeſſe Palatine ; mais comme le Comte de Montrefor & Argenteuil appuyoient les viſions du Duc de Briſſac, le premier diſant hautement en toutes rencontres, *qu'il seroit pour des ſcélérats ceux qui conſeilleroient au Cardinal de négliger les interêts de ſes amis* ; Joly ne fut plus écouté, la Princeſſe Palatine devint ſuſpecte, & le C. de Retz n'eut pas la force de reſiſter au C. de Montrefor, ni à ſes autres amis de la même cabale, dans la crainte de les perdre.

L'Abbé Charrier n'étoit pas moins vif que le Duc de Briſſac, étant ſoutenu dans les mêmes ſentimens par les raiſonnemens du Maréchal de Villeroi, du Grand Prieur de l'Hôtel & de l'Abbé de Soubiſes ſon frere, avec leſquels il avoit toujours entretenu un commerce particulier, de maniere qu'il concouroit avec eux, ſans ſçavoir pourquoi ce qu'il faiſoit, l'envie qu'il avoit de ſortir promptement d'affaires à ſon avantage lui faiſant écouter trop aiſément tout ce qui pouvoit flatter ſes deſirs. Ainſi le Duc de Briſſac & lui s'étant trouvez de même humeur & de même opinion, ils gouvernoient entierement le C. de Retz avec d'autant plus d'empire, qu'ils entroient l'un & l'autre dans ſes plaiſirs ſecrets, où l'Abbé étoit intrigué de tout tems, ne le perdant preſque point de vûë, & l'engageant tous les jours dans de nouvelles parties aux environs de Paris, où il n'étoit ordinairement ſuivi que de deux domeſtiques.

L'Abbé Fouquet qui s'étoit chargé de faire arrêter le C. de Retz mort ou vif, ayant été informé de ces parties de promenades commença de prendre des mesures pour l'execution de son dessein, qui auroit assurement été fort aisé, en l'attaquant dans une de ces occasions; mais il en fut détourné par deux raisons, dont la premiere fut un reste de répugnance dans l'esprit de la Reyne, pour une action si étrange, sur laquelle Sa Majesté questionnant cet Abbé, pour sçavoir comment il s'y prendroit pour en dérober la connoissance au Public, il lui répondit, *qu'elle s'en reposât sur lui, & qu'il le feroit attaquer en lieu & de sorte que rien ne seroit découvert, après quoi il le feroit salir.* Ces paroles dénotent une méchanceté si noire qu'on aura sans doute peine à les croire, mais elles sont pourtant très vrayes. L'autre raison qui empêcha la Reyne de presser l'execution de cette entreprise vint

La Cour de Rome donnoit auſſi de l'inquietude au C. Mazarin, qui ſçavoit bien que le Pape n'étoit pas de ſes amis, & que le ſacré College n'approuveroit pas un attentat de cette nature ſur un de leurs Confreres. Ces conſiderations garantirent pour un tems le C. de Retz de la fureur de l'Abbé Fouquet, qui ne laiſſa pourtant pas d'entretenir ſes pratiques pour obſerver ſes démarches, faiſant ſuivre ſon carroſſe tout le long du jour, & tâchant de corrompre ſes domeſtiques pour découvrir l'heure où il ſortoit & les lieux où il alloit pendant la nuit. Mais il arriva heureuſement qu'un de ceux auſquels il s'adreſſa, étant fils d'un bourgeois de Paris, qui avoit obligation au C. de Retz, découvrit ſes menées, ajoûtant qu'un nommé Dufay, homme d'affaires demeurant proche ſaint Paul, tâchoit auſſi de corrompre l'Argentier de ce Cardinal nommé Péan. Sur cet avis Joli ayant été chez Péan pour l'interroger, il répondit ſans ſe troubler qu'il avoit vû pluſieurs fois ce Dufay chez ſon frere l'Orfevre, & qu'il lui avoit demandé pluſieurs fois des nouvelles de S. E. à quoi il n'avoit pas fait d'attention; mais qu'il ne lui avoit jamais rien donné ni offert pour le ſeduire: ſur quoi Joly l'ayant aſſuré qu'on ne doutoit point de ſa fidelité, lui ordonna d'écouter cet homme pour tâcher de tirer de lui le complot.

Cela fut commencé, mais mal ſuivi de la part du C. de Retz, qui ſe contenta d'informer le Duc de Briſſac, le C. de Monteſſor & l'Abbé Charrier, des avis qu'il avoit

reçûs, comme auſſi d'une Lettre que le P. Thomas avoit écrite au P. de Gondy, pour l'avertir du danger dont le C. de Retz ſon fils étoit menacé; mais il plût à ces Meſſieurs de traiter tous ces avis de terreurs paniques, & de dire que c'étoient des artifices de la Princeſſe Palatine, pour empêcher le Cardinal d'aller au louvre, dans la crainte qu'il ne s'accommodat avec la Reyne ſans ſa participation, & afin de prolonger ſes négociations, qui lui attiroient de la conſideration & du merite. Dans le fond, le C. de Retz n'étoit pas du même avis, mais il n'oſoit les contredire: ce que Joly ayant remarqué il lui propoſa d'aller à Mezieres & à Charleville chez le Duc de Noirmoutier, où le Vicomte de Buſſy Lamet, d'où il pourroit lui-même traiter avec le C. Mazarin ſans la mediation de la Princeſſe Palatine, ni de perſonne; lui repreſentant que c'étoit le moyen le plus ſur pour ſortir

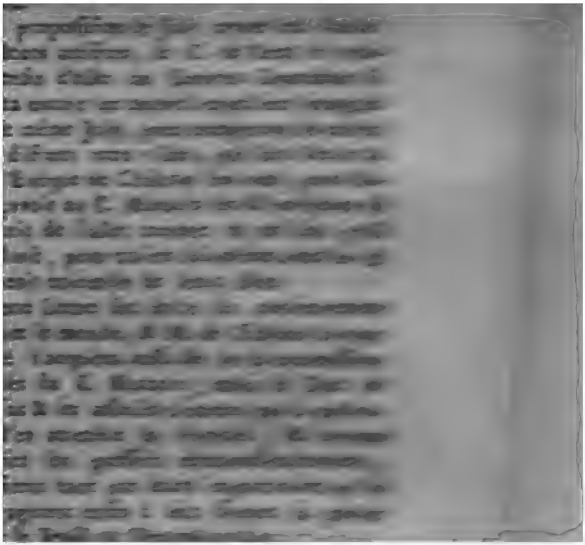

martin ayant dit d'abord qu'il
perdu ſur ce qu'il venoit d'ent
Cardinal n'en voulut pas demeurer
& après avoir expoſé ſes raiſon
clut, en diſant que la Cour po
prendre la réſolution de le faire
dont il ne la croyoit pas capa
qu'elle n'oſeroit le faire arrêter,
étant ſans exemple & d'une perill
ſequence dans la conjoncture pr
affaires. Dans toute cette conve
prit un fort grand ſoin de cacher à
tin ſa grande liaiſon avec le Duc
& ſes nouveaux confidens, qui av
une grande jalouſie contre lui. T
put dire Caumartin pour détruire
ne ſervit de rien, & dans la verit
oppoſa pas avec la vigueur & l
que Joly s'en étoit promiſe, ſoit
n'étoit pas ſuffiſamment inſtruit d

ter, & de demeurer chez lui pendant lques jours en attendant la réponſe du Mazarin, qui leveroit toutes les difficul- . Joly eut beau inſiſter là-deſſus & y idre ſes remontrances, tout cela fut tile [1] & ne ſervit qu'à augmenter les portemens de l'Abbé Charrier, qui s'étoit lu au petit Archevêché dés les ſept heures matin, & qui perſecutoit à tout moment Cardinal de monter en carroſſe, ce qu'il nfin ſur les neuf heures avec quelques res perſonnes qui l'accompagnerent juſ- au Louvre, où étant arrivez, ils mon- nt d'abord à l'appartement du Maréchal Villeroy, d'où l'on envoya ſçavoir ce que oi faiſoit, & comme on rapporta que M. ſortoit de ſa chambre pour aller chez Reine, le Cardinal partit, & au bas de calier il rencontra le Roi qui lui dit en ant: *Ah vous voilà M. le Cardinal! je s ſouhaite le bonjour*; & entra dans la mbre de la Reine, laquelle voyant pa- re le C. de Retz, lui dit aſſez bruſque- nt: *M. le Cardinal, on m'a dit que vous z été malade, on le voit bien à vôtre ge: mais il me paroit pourtant aſſez bon r juger que le mal n'a pas été grand.* La verſation finit là, ſans que leurs Ma- z lui diſſent un ſeul mot pendant tout

1] Le Cardinal de Retz ce précipita par la ne préſomption qui avoit perdu le Duc de e à Blois. Ils s'imaginoient l'un & l'autre n n'oſeroit attenter à leur perſonne, ſans re- ir que l'état le plus dangereux pour un ſujet, de ſe rendre redoutable à ſon Souverain.

le reſte du tems qu'il fut en leur preſence. Cette eſpece d'indifference l'obligea de ſortir un peu plûtôt qu'il n'avoit deſſein de faire ; mais à peine fut il hors de la porte qu'il fut joint par M. de Villequier, qui l'ayant tiré vers une fenêtre de l'antichambre, lui dit, *qu'il l'arrêtoit de la part du Roi* ; & marchant a ſon côté il lui fit prendre le chemin de ſa chambre, où étant prêt d'entrer, le Cardinal ſe tourna vers ceux qui l'avoient ſuivi, & leur dit *qu'ils n'avoient qu'à ſe retirer, & qu'il étoit arrêté.* Ce qui ſe paſſa ſur les onze heures du matin, aprés quoi il fut conduit au Bois de Vincennes vers les trois heures aprés diner.

Cette nouvelle s'étant répanduë auſſitôt dans le Louvre, la Reine dit *qu'elle louoit Dieu de ce qu'il n'y avoit point eu de ſang répandu* ; ce qui fait bien voir que les Ordres étoient donnez de la maniere qu'il a été dit. S. M. demanda auſſi au ſieur le Tellier

qu'aucune autre. Après quoi Joly retourna au Cloître, où il demeura deux ou trois heures, tâhant d'exciter le Chapitre à entreprendre quelque chose de vigoureux en sa faveur; ce qui étoit fort imprudent, puisque s'il eût été pris, & qu'on lui eût fait son procès, comme on n'y auroit pas manqué, le Cardinal de Retz étoit perdu sans ressource, Joly étant dépositaire des secrets les plus délicats & les plus importans. Enfin s'étant laissé persuader par les remontrances du Marquis de Châteaurenaut, de l'Abbé d'Haqueville & du sieur Daurat Conseiler au Parlement, il monta dans le carosse du dernier, qui le mena dans une maison particuliere, où il passa la nuit à écrire aux amis du Cardinal de Retz.

La Providence toute seule conserva Joly dans cette occasion, le Cardinal de Retz l'ayant pressé autant qu'il se pût d'aller avec lui au Louvre, jusqu'à lui reprocher qu'il avoit peur, pour le picquer d'honneur; ce qui pensa le déterminer à le suivre: mais enfin ayant fait reflexion au risque qu'il y avoit pour le Cardinal lui-même, il prit congé de lui, & lui dit en le quittant: *Que puisqu'il se vouloit perdre, il falloit qu'il se perdit tout seul, & que peut-être il seroit assez heures pour aider à le tirer un jour de l'abîme où il alloit se précipiter.* Ce qui est effectivement arrivé, comme on le verra dans la suite de ces Memoires.

Il est étonnant combien peu de gens s'interesserent à la prison du Cardinal de Retz, & combien il y en eut qui s'en réjouirent

Chanoines en furent, ils s'assemblerent
traordinairement, & resolurent de p
l'Archevêque de Paris de se joindre a
pour aller demander sa liberté. P
Curez qui se trouverent dans le mêm
à l'Archevêché firent les mêmes instan
le Nonce du Pape qui s'y rencontra
même sujet, les exhorta tous de sa
devoir, les assurant qu'ils seroient
nus avec vigueur du côté de Rome
lui-même en tout ce qu'il dépendr
son pouvoir; mais M. l'Archevêque
sous prétexte d'indisposition, & r
partie au lendemain, quoiqu'il fu
ment sollicité d'y aller sur le champ
P. de Gondi son frere, & pere du C
de Retz, & par la Ducheſſe de Lesd
sa niéce, qui s'avisoit un peu trop
chercher du remede au mal dont elle
cause.

Cette nonchalance de l'Archevêq

tion, où il ſe trouvoit beaucoup de monde : les Chanoines ayant refuſé d'obéir, & quelques uns ayant parlé en des termes ſi forts, que la Cour vit bien qu'il ne falloit pas preſſer cette affaire ; de ſorte que ſi l'Archevêque avoit marqué un peu plus de reſolution, & menacé des Cenſures Eccleſiaſtiques, il y a bien de l'apparence que la Cour auroit été obligée de le relâcher, attendu que le Chapitre & les Curez étoient reſolus de fermer Notre-Dame & toutes les Egliſes, ſi l'Archevêque les eût voulu appuyer ; ce qui auroit cauſé un étrange deſordre, d'autant plus que le parti de M. le Prince étoit devenu beaucoup plus conſiderable.

Mais l'Archevêque étoit bien éloigné de prendre parti dans cette affaire, tant par ſa foibleſſe naturelle, qui étoit connue de tout le monde, que par une jalouſie ridicule qu'il avoit conçûe de ſon néveu, depuis ſa promotion au Cardinalat. Ainſi quoiqu'à la fin il fut obligé d'aller faire au Roi les remontrances dont il avoit été chargé par tout le Clergé, il s'en acquitta ſi mal, que la Reine lui ayant reproché les Prieres de quarante heures, il répondit : *Qu'elles ne s'étoient pas faites par ſon ordre, mais par celui du Chapitre.* Après quoi Sa Majeſté l'ayant tiré à part, & lui ayant dit quelques mots de douceur, avec des aſſurances que ſon néveu n'auroit aucun mal, il s'en contenta, & crut avoir beaucoup fait pour lui, laiſſant tous les Eccleſiaſtiques peu ſatisfaits de ſa conduite, qui leur lioit en quelque façon les mains, & ne leur permettoit pas de rien

entreprendre davantage. Cependant le C
pitre ne laiſſa pas de nommer des Dépu
pour examiner les moyens de ſecourir
Cardinal de Retz, & ordonna qu'on di
tous les jours à la fin de l'Office un Pſeau
en chant lugubre, avec une Oraiſon p
ſa liberté. Mais on en demeura là par l
cheté de l'Archevêque & de la plûpart
parens ou amis du Priſonnier, qui le n
gerent tellement, qu'on n'auroit pas eu
lement de ſes nouvelles ſans la Preſid
de Pomereuil, qui pratiqua dès les prem
jours deux commerces differens, pa
moyen deſquels le Cardinal écrivoit & r
voit des Lettres aſſez ſouvent.

Cette Dame étoit depuis long-temps a
du Cardinal de Retz, & il eſt certain
avoit plus d'inclination pour elle, que
toutes celles auprès deſquelles il s'étoi
taché : auſſi peut-on dire qu'elle mér
cette diſtinction, l'ayant toûjours ob
ſans interêt, & ſans avoir voulu prend

té pour le lui faire tenir ; mais ce Marquis les ayant auſſi-tôt remiſes entre les mains de la Reine, Sa Majeſté propoſa la choſe au Conſeil, où Servien fut d'avis d'en ôter le contrepoiſon, & d'y mettre du poiſon veritable, [1] pour être enſuite renduës au Priſonnier ; mais le ſieur le Tellier opinant au contraire dit, qu'il n'y avoit qu'à jetter les boetes & n'en plus parler, la Reine ſuivit cet avis fort irritée contre la Ducheſſe de ce qu'elle l'avoit priſe pour une empoiſonneuſe. Dans la ſuite cependant ſa colere s'appaiſa, Madame de Leſdiguieres s'étant chargée de porter le Cardinal de Retz à faire tout ce que la Cour ſouhaiteroit de lui.

Le ſieur de Caumartin ſervit auſſi le Cardinal en veritable ami : & comme la Cour l'avoit laiſſé en pleine liberté pendant que Joly étoit obligé de ſe tenir caché, ils ſe virent pluſieurs fois la nuit pour concerter enſemble la maniere dont il falloit conduire ſes affaires ; mais comme ils ne pouvoient rien faire ſeuls, & qu'il falloit engager le plus de monde qu'il ſe pourroit, ils jugerent à propos de faire bonne mine au Duc de Briſſac, à la Ducheſſe de Leſdiguieres, au Cardinal de Montreſor, à l'Abbé de Charrier & au ſieur d'Argenteuil, laiſſant-là les éclairciſſemens pour une autre ſaiſon. Ainſi ayant propoſé à la Ducheſſe de Leſdiguieres, chez qui le Duc de Briſſac ſe tenoit caché, de recevoir chez elle les amis du Car-

[1] Cela ſe raporte aſſez au caractere qu'en fait partout le C. de Retz, comme d'un homme extrêmement violent.

dinal pour prendre des meſures enſemble; ils s'y trouverent deux ou trois fois avec Argenteuil, qui faiſoit auſſi pour le Comte de Montreſor; ce dernier n'oſant paroître, ni ſe commettre à cauſe de quelques mauvaiſes affaires.

Ces conferences auroient pû produire quelque choſe de bon, ſi l'on avoit executé ce qui y fut reſolu; ſçavoir, que l'Abbé Charrier iroit inceſſamment à Rome pour agir auprès du Pape, à quoi il ne ſe reſolut qu'avec bien de la peine, après qu'on lui eut aſſuré un fonds pour ſa ſubſiſtance; que Joly iroit en Bretagne trouver le Duc de Retz, pour l'exhorter à ſe joindre au Prince de Conti & au Comte de Doignon, qui tenoient encore dans Bordeaux & dans Blouage pour M. le Prince, le Duc de Briſſac ayant promis de ſe rendre dans ces quartiers-là pour appuyer les propoſitions de Joly; que l'Abbé de Lamet ſeroit prié d'aller à Mezieres & à Charleville, pour engager le

& ſi Joly avoit pû aller de ce côté-là, comme il en avoit envie, pour le faire ſouvenir de la parole qu'il lui avoit donné pluſieurs fois, de tirer le canon en faveur du Cardinal de Retz, s'il lui arrivoit jamais de tomber en la diſgrace de la Cour, quoiqu'il n'eût pas grand ſujet d'être content de lui. Ce qui eſt d'autant plus vraiſemblable, que Madame de Noirmoutier, deux heures après que le Cardinal fut arrêté, envoya chez Joly pour le prier de ſe retirer chez elle, & pour lui offrir de le faire paſſer à Charleville, où étoit alors M. de Noirmoutier, qui lui avoit donné un ordre exprès de faire ce qu'elle faiſoit.

Joly repreſenta tout cela au Duc de Briſſac & à la Ducheſſe de Leſdiguieres; mais le Duc ne voulut jamais conſentir à ce voyage, diſant qu'il étoit bien plus important d'agir auprés du Duc de Retz qui devoit commencer, & qui étoit bien plus en état de former un parti que perſonne, étant maitre de Belliſle, & à portée de ſe joindre à M. le Prince de Conti, & au Comte de Doignon; après quoi le Duc de Noirmoutier ne manqueroit pas de faire tout ce qu'on ſouhaiteroit de lui. Cette raiſon étoit plauſible, & Caumartin s'y rendit; mais dans le fonds le Duc de Briſſac avoit ſes vûës particulieres, & craignoit que le Duc de Noirmoutier venant à ſe declarer chef de Parti, il ne lui fit perdre toute la conſideration qu'il pouvoit y prétendre.

Ainſi Joly fut obligé de partir pour le païs de Retz, où le Duc de Briſſac avoit

promis de le ſuivre inceſſamment ; mais il ne lui tint pas parole, & il laiſſa paſſer ſix ſemaines entieres ſous differens prétextes ; mais dans la verité pour conſoler un peu plus long-temps la Ducheſſe de Leſdiguieres, [1] & peut-être auſſi Mademoiſelle de la Vergne.

Enfin pourtant ce Duc étant arrivé à Machecoul, où étoient le Duc & la Ducheſſe de Retz, avec le vieux Duc ſon pere, il commença dans ſon ſtyle ordinaire à parler en homme qui ſouhaitoit de faire quelque choſe, & qui avoit les meilleures intentions du monde ; mais Joly s'apperçût bien qu'il n'y avoit pas grand fonds à faire ſur lui, ayant découvert que lorſqu'il étoit ſeul avec les Ducs & la Ducheſſe de Retz, qui n'étoient pas plus échauffez que lui, il leur parloit d'une maniere toute differente. La difference qu'il y avoit entre ces Meſſieurs étoit, que le vieux Duc diſoit franchement qu'il n'y avoit rien à faire, & qu'il falloit

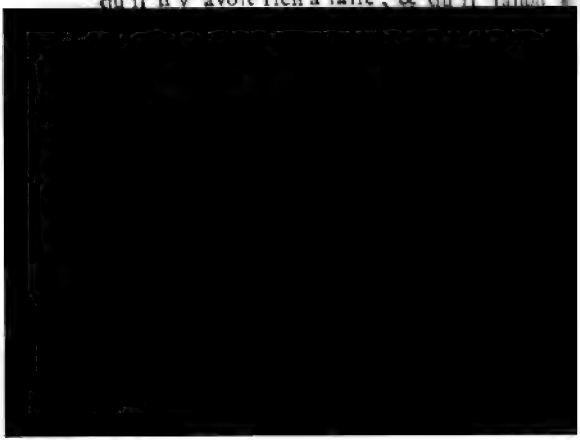

Les Ducs de Retz & de Briſſac crurent auſſi faire beaucoup en écrivant tous trois une lettre au Roi ſur la détention du Cardinal de Retz, s'imaginant que cette lettre produiroit un grand effet : cependant ils avoient ſi grande peur qu'elle ne leur fit des affaires à la Cour, qu'ils furent trois ou quatre jours à en examiner les ſyllabes & les virgules, Joly ayant eu bien de la peine à trouver des termes & des expreſſions aſſez foibles pour l'accommoder à leur goût.

Voilà tout ce qui ſe fit au voyage de Machecoul, lorſque le Duc de Briſſac prit quelques meſures avec la Ducheſſe pour ſe donner de leurs nouvelles, ne cherchant tous deux que les moyens de paroître vouloir faire ce que dans le fond ils ne vouloient point.

Après quoi le Duc de Briſſac s'en retourna chez lui, & toutes les belles eſperances qu'il avoit données s'évanouirent, excuſant ſa foibleſſe par celles des autres, & tâchant de rejetter toute la faute ſur les Ducs de Retz, principalement ſur ſon beau-pere, dont il diſoit n'oſer combattre les ſentimens : conduite qu'il tint toûjours pendant la priſon du Cardinal de Retz, dans des occaſions même fort preſſentes, où le Duc de Retz affecta de le conſulter pour avoir ſa revanche, & pouvoir auſſi à ſon tour s'excuſer ſur lui.

La premiere fut l'arrivée d'un Gentilhomme du Prince de Conti, nommé Mazeroles, dépêché à Machecoul par ſon maître, pour offrir *au Duc de Retz* des Troupes, &c.

l'argent, & tout ce qui dépendoit d
pour le déclarer. La seconde fut un mess
de la même nature de la part de M. le P
ce, qui offroit encore des choses plus
rives par le canal d'un Gentilhomme no
Saint-Mars, qui fut presenté au Du
Retz par le Marquis de Châteaurenaut
parent, fort brave homme, qui mo
d'envie de faire quelque chose d'impor
pour le service du Cardinal de Retz. I
le Duc de Retz répondit à ces deux env
d'une maniere si ambiguë, & le Du
Brissac ayant été consulté, fut si long-te
à former son avis, & le donna ensuite
ne maniere si froide & si peu décisive,
étoit aisé de voir qu'ils n'avoient ni l'u
l'autre envie de rien faire. Ce fut au
que le Marquis de Châteaurenaut dit en
tant à Joly, qui ne l'avoit déja que
remarqué, en lui conseillant de ne pe
pas davantage du temps avec eux, &

ſoucier de ce qu'on pouvoit dire du peu de ſoin qu'ils avoient eu de faire ce qui dépendoit d'eux pour l'empêcher, après les offres des deux Princes. Le Duc de Noirmoutier leur en fournit un autre, l'Abbé de Lamet ayant écrit qu'il ne l'avoit pas trouvé diſpoſé à faire ce qu'on ſouhaitoit de lui; ce que les Ducs de Retz & de Briſſac ne laiſſerent pas tomber à terre, diſant pourtant qu'il ne tenoit pas à eux, & qu'ils étoient prêts à tout faire ſi le Duc de Noirmoutier avoit voulu ſe declarer, pendant que lui de ſon côté, avec un peu plus de fondement, prétendoit & ſoûtenoit que c'étoit au Duc de Retz à donner l'exemple & le mouvement à tous les amis de ſon frere le Cardinal.

C'eſt ainſi que ces Meſſieurs s'excuſant les uns ſur les autres éluderent tour à tour les propoſitions qui leur furent faites, tout le temps ſe perdant en voyages inutiles de Machecoul à Mezieres & à Charleville, la Ducheſſe de Retz traverſant ſous main tout ce que Joly pouvoit faire, quoique d'ailleurs elle lui fit fort bonne mine, & qu'en parlant à lui, elle affecta de blâmer ſon mari & le Duc de Briſſac de leur peu de vigueur. Elle faiſoit même bien pis; car elle écrivoit à un nommé Vincent, créature de Servien, la plupart des choſes qui ſe paſſoient à Machecoul; ce qui alla ſi loin, que Malclerc ayant fait un voyage auprès du Duc de Retz, dont il ſembloit qu'il remportât quelque choſe de plus poſitif qu'à l'ordinaire, & qui pouvoit engager le Duc de Noirmoutier à ſe declarer; la Ducheſſe fit partir en poſte

en poſte en même temps un nommé Dolor, dont la femme, ſœur de celle de Vincent, étoit ſa confidente depuis long-temps, pour informer Vincent de tout ce qui ſe paſſoit; ce qui penſa être cauſe que Malclere fût arrêté à Paris; mais il ſe conduiſit ſi bien, & il étoit tellement ſur ſes gardes, qu'il évita le piége.

Ce Vincent, ſa femme & la Dolot étoient des gens de rien, vraye canaille, qui s'étoient introduits auprés de la Ducheſſe de Retz en qualité de Muſiciens, & qui étoient enſuite peu à peu entrez dans ſon intime confidence, ménageant les intrigues qu'elle entretenoit avec Servien pendant ſon exil, dont il avoit paſſé une partie du tems à Beaupreau, & dans les autres terres du Duc de Retz: ce qui donna lieu à Servien d'envoyer la Dolot à Machecoul, pour avoir des nouvelles de ce qui s'y paſſeroit pendant la priſon du C. de Retz, & pour faire enſorte que

tres amis du C. de Retz, pendant qu'ils écrivoient ſous-main au Duc de Noirmoutier de ne ſe point declarer; parce que s'il l'eût fait, le Marquis de Laigue n'auroit pû avec honneur ſe diſpenſer de ſe retir à Charleville, & de quitter Madame de Chevreuſe; ce qui lui auroit fait perdre ſa Charge de Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou, & les occaſions d'augmenter conſiderablement ſa fortune. La Ducheſſe de Chevreuſe craignoit auſſi pour elle-même, ſi Laigue ſe fût declaré; parce que le C. Mazarin, qui étoit revenu à Paris ſix ſemaines aprés la priſon du C. de Retz, l'avoit chargée d'agir auprés du Duc de Noirmoutier, dont elle s'étoit en quelque maniere renduë reſponſable: ainſi il étoit comme impoſſible que le Priſonnier reçût aucun ſecours de ſes parens ou amis.

Cependant le Duc de Noirmoutier, qui n'avoit peut-être pas meilleure intention que les autres, continua de faire bonne mine, & de témoigner qu'il ne tenoit pas à lui qu'il ne ſe déclarât; ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, ſi le Cardinal Mazarin eût continué de faire approcher l'armée du Roi de ſa Place, le Duc ayant dans le même tems fait avancer à ſon ſecours celle des Eſpagnols, dans le deſſein de les recevoir s'il eût été preſſé un peu davantage. Il avoit auſſi déja donné pluſieurs ombrages au Cardinal de ſon raccommodement avec M. le Prince, & il lui avoit écrit pluſieurs fois & envoyé des Gentilshommes, conjointement avec le Vicomte de Buſſy-Lamet, au ſujet

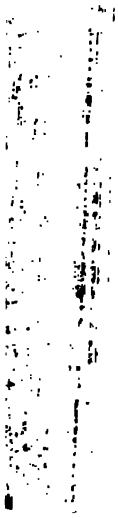

Cardinal Mazarin aux dernieres e
peut-être juſqu'à le faire empoiſ
quoi l'Abbé de Lamet répliquant
roit pas ſi aiſé d'avoir des lettr
dinal de Retz ; & que quand c
en avoir, il n'étoit pas juſte de
ſe perdre lui même ſans reſſou
étoient ſurpriſes. Le Duc de N
répondoit qu'il ſçavoit bien qu'
tous les jours de ſes lettres ; &
avoit de la peine à lui écrire
ment, il ſe contentoit qu'il écri
Abbé de Lamet, une ſimple le
ance, pour l'autoriſer à lui di
ment de ſa part qu'il le prioit d
rer, après quoi il promettoit d

L'affaire paroiſſoit de cette
aſſez bon état, & le Duc de N
auroit eu de la peine à s'en diſp
Cardinal de Retz eût voulu par

loit autant au Cardinal par ſes faveurs hors de ſaiſon, qu'elle lui avoit porté préjudice par ſes folles eſperances avant ſa diſgrace.

Le Pere de Gondy, quoique reclus du monde, étoit dans d'autres ſentimens ; & il faut dire à ſa louange, qu'on ne lui propoſoit jamais rien de vigoureux qu'il n'allât au devant, quoique les Ducheſſes de Retz & de Leſdiguieres tâchaſſent de l'adoucir autant qu'elles pouvoient ; mais ce bon homme étoit ſi perſuadé du préjudice que la priſon de ſon fils portoit à l'Egliſe, qu'il ne pouvoit goûter les raiſons contraires, diſant ſans ceſſe qu'il vouloit hazarder toute la fortune de ſa famille dans une occaſion ſi juſte & ſi ſainte.

Le plus grand obſtacle en tout cela fut l'irréſolution continuelle du Cardinal de Retz, qui ne répondoit jamais préciſément, dans la crainte de s'expoſer aux réſolutions violentes de la Cour, dont les intentions ne lui étoient pas inconnues, après les ordres qu'il ſçavoit qu'on avoit donné à Pradel en le chargeant de l'arrêter. Cette appréhenſion avoit dans la verité tellement ſaiſi ſon eſprit, qu'elle paroiſſoit, quelque ſoin qu'il prit de la cacher dans toutes les occaſions. Une des prémieres fut le refus qu'il fit de ſe ſauver dans une occaſion que la Preſidente de Pommereuil & Caumartin avoient ménagée pour ſa liberté, en corrompant Croiſat [1], Exempt des Gardes,

[1] Le Cardinal fait un portrait affreux de cet homme. Il étoit dur, inhumain, impitoyable,

Cardinal Mazarin aux dernieres e
peut-être juſqu'à le faire empoiſc
quoi l'Abbé de Lamet répliquant
toit pas ſi aiſé d'avoir des lettre
dinal de Retz ; & que quand o
en avoir, il n'étoit pas juſte de
ſe perdre lui même ſans reſſour
étoient ſurpriſes. Le Duc de N
répondoit qu'il ſçavoit bien qu'o
tous les jours de ſes lettres ; &
avoit de la peine à lui écrire
ment, il ſe contentoit qu'il écriv
Abbé de Lamet, une ſimple let
ance, pour l'autoriſer à lui dir
ment de ſa part qu'il le prioit d
rer, après quoi il promettoit de

L'affaire paroiſſoit de cette
aſſez bon état, & le Duc de N
auroit eu de la peine à s'en diſp
Cardinal de Retz eût voulu parl
plus clairement ; mais n'ayant p

ſoit autant au Cardinal par ſes frayeurs hors de ſaiſon, qu'elle lui avoit porté préjudice par ſes folles eſperances avant ſa diſgrace.

Le Pere de Gondy, quoique retiré du monde, étoit dans d'autres ſentimens; & il faut dire à ſa louange, qu'on ne lui propoſoit jamais rien de vigoureux qu'il n'allât au devant, quoique les Ducheſſes de Retz & de Leſdiguieres tâchaſſent de l'adoucir autant qu'elles pouvoient; mais ce bon homme étoit ſi perſuadé du préjudice que la priſon de ſon fils portoit à l'Egliſe, qu'il ne pouvoit goûter les raiſons contraires, diſant ſans ceſſe qu'il vouloit hazarder toute la fortune de ſa famille dans une occaſion ſi juſte & ſi ſainte.

Le plus grand obſtacle en tout cela fut l'irréſolution continuelle du Cardinal de Retz, qui ne répondoit jamais préciſément, dans la crainte de s'expoſer aux réſolutions violentes de la Cour, dont les intentions ne lui étoient pas inconnues, après les ordres qu'il ſçavoit qu'on avoit donné à Pradel en le chargeant de l'arrêter. Cette apprehenſion avoit dans la verité tellement ſaiſi ſon eſprit, qu'elle paroiſſoit, quelque ſoin qu'il prit de la cacher dans toutes les occaſions. Une des prémieres fut le refus qu'il fit de ſe ſauver dans une occaſion que la Preſidente de Pommereuil & Caumartin avoient ménagée pour ſa liberté, en corrompant Croiſat [1], Exempt des Gardes,

[1] Le Cardinal fait un portrait affreux de cet homme. Il étoit dur, inhumain, impitoyable,

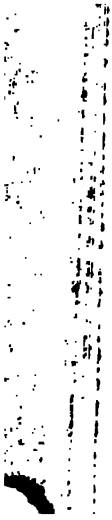

pit, en écrivant qu'il ne faloit
à du Croiſat dont il ſe plaignoit l
& qu'il diſoit être de concert ave
pour le faire périr dans l'executi
ſein : mais ce ſoupçon n'étoit fon
ſa timidité, & la ſuite fit conn
rement que du Croiſat agiſſoit de
Cette intrigue ſe ménageoit ave
me que du Croiſat entretenoit de
tems, qui offroit de ſe mettre en
tel lieu qu'on voudroit en attend
cution ; mais il arriva, lorſqu'or
le moins, que Croiſat fut mis ho
cennes, ſur l'avis qu'il alla donne
des offres qu'on lui faiſoit, par
grande précaution, pour aſſurer l
ſa fidelité, ſi par hazard l'avis lu
donné d'ailleurs : ce qui n'eut pas l
s'en étoit promis, la Cour n'ayan
à propos de laiſſer un homme ſans

de en lui pour avoir concerté avec lui la perte du Cardinal, par une intrigue auſſi délicate que celle-là.

Quoi qu'il en ſoit, ce ne fut pas dans cette ſeule occaſion que le Cardinal de Retz donna des marques de ſa foibleſſe & de ſon chagrin, qui ne paroiſſoient que trop dans toutes les lettres qu'il écrivoit à ſes amis, ſans parler de ce qu'il prenoit ſoin de leur cacher ; comme la propoſition qui lui fut faite par Pradel, de concert avec la Cour, de ſe démettre de ſon Archevêché, qu'il écouta long-tems fort ſerieuſement ſans leur en rien dire.

Pradel étoit la créature de Servien, qui lui fit donner la commiſſion de garder le Cardinal de Retz à Vincennes, exprès pour ſe ſervir de lui à ménager l'eſprit du priſonnier, & à lui inſpirer les ſentimens qu'il ſouhaiteroit ſur l'article de la démiſſion ; à quoi la Ducheſſe de Leſdiguieres aidoit autant qu'il lui étoit poſſible, ayant pour cet effet, ſous pretexte de le ſoulager dans ſa priſon, fait entrer avec lui le ſieur de Bragelogne ſon ancien domeſtique & Chanoine de Nôtre-Dame, homme fort timide & fort foible ; avec ordre de le porter à ſe démettre, & de lui faire entendre que c'étoit le ſentiment du Pere de Gondi, ce qui n'étoit pas vrai, & de l'aſſurer que par ce moyen il ſeroit bientôt mis en liberté avec des conditions avantageuſes. Mais Caumartin & Madame de Pommereuil ayant été informez de cette intrigue ſourde, avertirent bien le C. de Retz de prendre garde à ce

que lui disoit Bragelogne, qu'au lieu d'
couter ſes conſeils, il s'en èloigna ſi ouve
tement, que ce pauvre Chanoine [1] tomb
dans une fievre chaude, & ſe coupa lu
même la gorge avec un raſoir.

Cependant le C. de Retz ne laiſſa pa
d'écouter toujours les propoſitions de Pr
del, quoiqu'il ne ſe fiât pas à lui, & qu'
fût bien rèſolu de ne rien conclure par ſe
moyen ; mais dans le fond il avoit déja fo
mé le deſſein d'executer la choſe, comme
fit peu de tems après, n'attendant po
cela que des ouvertures plus favorables d
côté de la Cour, & le conſentement de ſ
amis qui y ètoient entiérement oppoſez
particulierement Caumartin & pluſieu
autres.

Les choſes étant en cet état, le Cardin
Mazarin crut qu'il étoit tems de faire p
bliquement propoſer au Cardinal de Re
de ſe démettre de ſon Archevêchè, afin
ſe diſculper auprès du Pape & de quelq

ſolliciter la liberté du Cardinal ; & comme on n'avoit pas jugé à propos de renvoyer ce nouveau Nonce [1] il étoit en quelque façon neceſſaire de ſe juſtifier, dans la crainte que la Cour de Rome ne portât les choſes plus loin, & ne prît des réſolutions fâcheuſes contre le Cardinal Mazarin, ſuivant les bruits qui couroient que le Pape vouloit le citer & lui faire ôter ſon chapeau. Dans la verité, ſi les amis du C. de Retz euſſent fait quelque choſe, il y a bien de l'apparence que le Pape les auroit appuyez, S. S. ayant dit pluſieurs fois à l'Abbé Charrier, que ſi l'on pouvoit mettre ſeulement 2000 [2] hommes en armes en ſa faveur, il envoyeroit auſſitôt un Legat pour ſe mettre à leur tête & agir de concert avec ſes amis.

Il eſt vrai que la Cour n'avoit preſque plus lieu de rien craindre du côté des Partiſans du Cardinal de Retz ni de ſes parens, mais elle devoit toujours apprehender leur jonction avec ceux de M. le Prince ; auſſi pour prévenir cet inconvenient elle avoit des eſpions de tous côtez, afin d'obſerver les démarches des uns & des autres ; & ayant été informé par l'un d'eux, que le nommé Briſeval, Marchand de Dentelles dans la ruë des Bourdonnois, entretenoit commerce

[1] Il eut ordre de s'arrêter à Lyon, & le Pape ne pouſſa pas cette affaire de crainte de commettre ſon autorité.

[2] Le Pape ne demandoit pas ſeulement 2000 hommes, il demandoit une armée ; mais où la prendre ?

que lui diroit Bragelogne, qu'au lieu d'écouter ſes conſeils, il s'en éloigna ſi ouvertement, que ce pauvre Chanoine [1] tomba dans une fievre chaude, & ſe coupa lui-même la gorge avec un raſoir.

Cependant le C. de Retz ne laiſſa pas d'écouter toujours les propoſitions de Pradel, quoiqu'il ne ſe fiât pas à lui, & qu'il fût bien réſolu de ne rien conclure par ſon moyen; mais dans le fond il avoit déja formé le deſſein d'executer la choſe, comme il fit peu de tems après, n'attendant pour cela que des ouvertures plus favorables du côté de la Cour, & le conſentement de ſes amis qui y étoient entiérement oppoſez, particulierement Caumartin & pluſieurs autres.

Les choſes étant en cet état, le Cardinal Mazarin crut qu'il étoit tems de faire publiquement propoſer au Cardinal de Retz de ſe démettre de ſon Archevêché, afin de ſe diſculper auprès du Pape & de quantité

ſolliciter la liberté du Cardinal ; & comme on n'avoit pas jugé à propos de recevoir ce nouveau Nonce [1] il étoit en quelque façon neceſſaire de ſe juſtifier, dans la crainte que la Cour de Rome ne portât les choſes plus loin, & ne prit des réſolutions fâcheuſes contre le Cardinal Mazarin, ſuivant les bruits qui couroient que le Pape vouloit le citer & lui faire ôter ſon chapeau. Dans la verité, ſi les amis du Cd de Retz euſſent fait quelque choſe, il y a bien de l'apparence que le Pape les auroit appuyez, S. S. ayant dit pluſieurs fois à l'Abbé Charrier, que ſi l'on pouvoit mettre ſeulement 2000 [2] hommes en armes en ſa faveur, il envoyeroit auſſitôt un Legat pour ſe mettre à leur tête & agir de concert avec ſes amis.

Il eſt vrai que la Cour n'avoit preſque plus lieu de rien craindre du côté des Partiſans du Cardinal de Retz ni de ſes parens, mais elle devoit toujours apprehender leur jonction avec ceux de M. le Prince ; auſſi pour prévenir cet inconvenient elle avoit des eſpions de tous côtez, afin d'obſerver les démarches des uns & des autres ; & ayant été informé par l'un d'eux, que le nommé Briſeval, Marchand de Dentelles dans la ruë des Bourdonnois, entretenoit commerce

[1] Il eut ordre de s'arrêter à Lyon, & le Pape ne pouſſa pas cette affaire de crainte de commettre ſon autorité.

[2] Le Pape ne demandoit pas ſeulement 2000 hommes, il demandoit une armée ; mais où la prendre ?

avec M. le Prince, elle donna ordre au Lieutenant Civil de l'arrêter & de le conduire au Bois de Vincennes, après avoir fait une perquiſition exacte dans toute ſa maiſon. Si cet Officier s'étoit bien acquité de ſa commiſſion, il auroit fait une capture importante, en arrêtant le ſieur de Marigny, Agent de M. le Prince qui y étoit logé, & qui étoit encore au lit quand Briſeval fut arrêté; mais ayant entendu le bruit qui ſe faiſoit dans la maiſon, il ſe leva bruſquement tout nud en chemiſe, & gagna le haut de la maiſon ſans que perſonne s'en apperçût; d'où grimpant ſur les tuiles, il ſe coula par une lucarne chez le ſieur Fardouel, Secretaire du Roi & Avocat au Conſeil; & ne ſe croyant pas en ſureté dans le grenier, il deſcendit juſques dans la cave. La fraicheur du lieu & de la ſaiſon ne lui auroient pas permis d'y faire un long ſéjour ſans s'incommoder, ſi heureuſement pour

chez Briſeval s'étoit refugié chez le ſieur Fardouel pendant le déſordre du matin, & qu'il ſouhaitoit de lui parler. Dalencé qui étoit en peine de lui, reçût ce meſſage avec joie ; & ayant bien recommandé le ſecret à cette fille, & d'avoir bien ſoin de ſon hôte, il la chargea de lui dire de prendre patience juſqu'au ſoir, & qu'il iroit lui-même le tirer de ſon cachot. La ſervante trouva Marigny tremblant de froid, & lui porta la couverture de ſon lit, dans laquelle il s'enveloppa en attendant la nuit ; laquelle étant venue, Dalencé lui fit porter des habits, & le conduiſit chez un de ſes amis, le tout à l'inſçû du ſieur Fardouel, qui n'apprit cette avanture que long-tems après.

Cependant le Nonce du Pape qui reſidoit à Paris, ayant ſouhaité de voir le C. de Retz pour ſçavoir de ſes nouvelles & du traitement qu'on lui faiſoit ; le C. Mazarin le lui permit, & le fit accompagner par le ſieur de Lyonne neveu de Servien, pour obſerver ce qui ſe paſſeroit, & ſi il parleroit de ſa démiſſion, conformément aux diſcours qu'il tenoit à Pradel : mais il tint un tout autre langage, ayant recité d'un ton ferme & d'un air aſſuré en leur preſence un diſcours qui lui avoit été envoyé quelques jours auparavant par Caumartin, dont la concluſion étoit qu'il refuſoit abſolument la liberté, ſi elle ne ſe pouvoit obtenir que par ſa démiſſion. Ce refus donna beaucoup de reputation au C. de Retz, qui fut fort loué de ſa fermeté apparente : mais cette *belle reſolution* ne venant pas de lui, elle

ne dura pas long-tems, & il ne peut s'empêcher quelque tems aprés de s'ouvrir plus naturellement à Duflos Davanton, jeune Officier des Gardes du Corps, à qui la Cour avoit depuis peu confié la garde de ſa perſonne, & de lui laiſſer connoître la diſpoſition où il étoit de donner ſa démiſſion, pourvû qu'on lui laiſsât les moyens de ſauver ſon honneur dans le monde, & la liberté d'en conferer avec Caumartin, ou avec le premier Preſident de Bellievre, auſquels il vouloit avant toutes choſes faire approuver ſa reſolution.

Ces propos furent même dans la ſuite repetez ſi ſouvent & d'une maniere ſi forte, que Davanton vit fort bien qu'il ſeroit aiſé de le pouſſer plus avant, & d'obtenir ſa démiſſion pure & ſimple, même ſans ſauver les apparences : mais ce nouveau Confident en uſa en honnête-homme, & ſans abuſer de la confiance que le C. de Retz avoit en lui, il ſe contenta de faire entendre au

ſer. Ce qui attira la confiance du C. de Retz à Davanton, fut ſa complaiſance, & la maniere honnête dont il en uſoit avec lui dans tout ce qui ne regardoit pas le ſervice eſſentiel de ſa charge, & que d'ailleurs cet Officier, avec un peu d'étude & un eſprit plus orné que ne l'ont ordinairement les gens de ſa profeſſion, lui aidoit à paſſer avec quelque douceur des heures qui ſemblent toujours bien longues & bien ennuieuſes à un priſonnier.

Cependant il y avoit encore des jours où le C. de Retz paroiſſoit fort irreſolu, & avoir oublié toutes les paroles qu'il avoit données. Cette maniere bizarre embarraſſa fort cet entremetteur dans les commencemens; mais quand il eut mieux connu ſon eſprit naturellement leger & inconſtant, & qu'il eut penetré le deſir extrême qu'il avoit de ſe voir en liberté; il ſe fit bientôt à ce manege de variations continuelles qui durerent depuis le 15. Janvier 1654. juſqu'à la mort de l'Archevêque de Paris, qui arriva le 21. Mars de la même année.

Cet évenement changea un peu la face des affaires; Caumartin ayant eu l'adreſſe, dès que ce Prélat eut les yeux fermez, de faire prendre poſſeſſion de l'Archevêché de Paris au nom du Cardinal de Retz, ſur une procuration ſignée de lui dans le Château de Vincenes, quoiqu'elle parut avoir été paſſée avant ſa détention. Elle portoit en ſubſtance, que le Cardinal ayant deſſein d'aller à Rome, donnoit charge au ſieur de Labeur

ſon Aumônier, de prendre pour lui poſſeſſion de l'Archevêché, en cas de la mort de M. ſon oncle ; & elle avoit été dreſſée par les ſieurs Roger Notaire Apoſtolique, & de Paris Docteur de Sorbonne. Le Chapitre en ayant été averti s'aſſembla dès ſept heures [1] du matin, trois heures après la mort de l'Archevêque, & les meſures avoient été ſi bien priſes, que le Doyen, qui avoit été juſques-là toujours aſſez contraire au Cardinal de Retz, lui fut tout-à-fait favorable dans cette occaſion, diſant qu'il ne falloit pas douter que le Cardinal de Retz ne fût leur veritable Archevêque, quoiqu'il n'eût pas prêté le ſerment de fidélité, formalité ſeculiere, à laquelle l'Egliſe ne s'arrêtoit pas. Ainſi la choſe ayant été miſe en délibération, le Chapitre arrêta tout d'une voix, que ſur le champ le ſieur de Labeur ſon Procureur qui étoit à la porte, ſeroit introduit & mis en poſſeſſion avec toutes les

Tellier [1] alla de la part du Roi chez le Doyen pour faire assembler le Chapitre, & l'obliger de prendre le gouvernement spirituel de l'Archevêché, comme vacant en Regale, faute par le Cardinal de Retz d'avoir fait le serment de fidélité; mais l'affaire étant déja consommée, il fut obligé de s'en retourner sans rien faire. Le soir du même jour le Chapitre alla au Louvre pour faire leurs remontrances & supplications à Sa Majesté; mais le Chancellier sans leur donner le temps de parler, leur dit d'abord: *Qu'ils avoient été bien vîte, qu'ils avoient fait tort aux droits du Roi: que Sa Majesté ne reconnoissoit point le Cardinal de Retz pour Archevêque de Paris: qu'elle leur enjoignoit de nommer des Grands Vicaires pour le gouvernement spirituel de l'Archevêché, laissant au Roi le soin de nommer des Economes pour le temporel.* Après quoi le Chancellier mit entre les mains du Doyen un Arrêt du Conseil, qui portoit tout ce qui vient d'être dit; & le Doyen ayant voulu prendre la parole, la Reine fit signe au Roi de s'en tenir-là, & le Chapitre fut obligé de se retirer.

Ce procedé surprit tout le monde, qui l'imputa à l'aigreur & à la fierté de la Reine, & plusieurs murmuroient hautement, disant que c'étoit mettre la main à l'encensoir, & que cette maniere d'agir ressembloit fort à celle d'Henry VIII. Roi d'Angleterre. L'Arrêt du Conseil ayant été rapporté trois

[1] Il étoit à la porte dés six heures du matin; mais on finissoit l'affaire.

jours aprés au Chapitre, on n'y eut point d'égard, & il fut resolu de s'en tenir à ce qui avoit été arrêté, & de reconnoître les sieurs Chevaliers & l'Avocat pour Grands Vicaires sur les Lettres qu'ils representerent signées du Cardinal de Retz, qui avoient été fabriquées par les auteurs de la procuration; [1] de sorte que ces deux Ecclesiastiques commencerent à gouverner le Diocése, en ordonnant des Prieres publiques, avec exposition du Saint Sacrement par toutes les Eglises de la Ville, quatre à la fois pour demander à Dieu la liberté de leur Archevêque. Elles furent commencées par le Chapitre dans Notre-Dame.

Les Curez de la Ville entrerent dans le même esprit, se soumirent aux Grands Vicaires, & laisserent entendre qu'ils leur obéiroient en toutes choses, jusqu'à fermer leurs Eglises [2] en cas qu'on en vint à l'interdit, qui seroit certainement arrivé, toutes les mesures ayant été prises pour cela, si le Car-

ſoient ce qu'ils pouvoient pour l'animer. Le Nonce avoit auſſi promis d'appuyer le Chapitre, les Grands Vicaires & les Curez, & le Premier Preſident de Bellievre avoit donné lieu d'eſperer que le Parlement ne leur ſeroit pas contraire.

Ainſi Caumartin qui avoit ménagé toute cette intrigue, ne doutoit point qu'elle ne réuſſit, & que le Cardinal de Retz ne fût inceſſamment élargi, ſe repoſant ſur les Lettres qu'il recevoit de lui tous les jours, remplies de proteſtations trés-expreſſes de ne donner jamais ſa démiſſion pour quoi que ce pût être. Mais les choſes qui ſe paſſoient dans ſon eſprit, étoient bien differentes de celles qui paroiſſoient dans ſes Lettres; l'impatience, l'ennui, le chagrin, & par-deſſus tout la crainte des entrepriſes violentes qu'on pouvoit faire ſur ſa perſonne, l'engagerent à détruire lorſqu'on y penſoit le moins, tout ce que ſes amis avoient ménagé en ſa faveur.

A bien examiner les choſes, il eſt difficile de le condamner entierement, quoiqu'il ne fût queſtion que d'attendre peut-être ſept ou huit jours davantage; car il y a bien de la difference entre les raiſonnemens d'un homme qui ſouffre depuis long-temps en priſon, & qui ſe voit à la diſcretion de ſon ennemi, & ceux des gens qui étant en liberté, s'imaginent que rien n'eſt de plus aiſé que d'attendre tranquillement les effets de leurs ſollicitations, ou des revolutions favorables. Quoiqu'il en ſoit, le Cardinal Mazarin, qui avoit auſſi ſes inquiétudes &

ſes raiſons pour finir cette affaire, envoya promptement à Vincennes le Comte de Noailles Capitaine de ſes Gardes, pour conclurre la negociation du ſieur Davanton, ſur les avis qu'il avoit donnez que le Cardinal de Retz y étoit entierement déterminé.

Ce Comte s'y étant rendu de grand matin, fut introduit dans la chambre du Cardinal qui étoit encore au lit, & commença par lui faire un grand ſermon ſur l'autorité du Roi, ſur l'obéiſſance qui lui étoit due, & ſur les diſgraces auſquelles s'expoſoient ceux qui prétendoient s'en diſpenſer. Ce diſcours ne fut pas bien reçu du Cardinal; & quoiqu'il fut effectivement reſolu à ſe ſoumettre aux volontez de la Cour, *il* rejetta cependant fort loin les premieres propoſitions du Comte, & ſe tint fermement ſur la negative; de maniere que cette premiere conference qui dura deux heures, ſe paſſa toute entiere en conteſtations extrémement vives de part & d'autre. Mais Davanton

changea de ton, & ayant donné les mains à cette conference, ils rentrerent en matiere, & ſe trouverent bien-tôt d'accord, le Cardinal de Retz ayant promis poſitivement de donner ſa démiſſion ſous de certaines conditions.

Il y eut pourtant une petite difficulté ſur ce que le Comte de Noailles demandoit une réponſe par écrit, qui exprimât ce dont ils étoient demeurez d'accord; mais le Cardinal n'en voulut rien faire, diſant qu'on devoit ſe contenter de ſa parole juſqu'à l'execution; que s'il vouloit abſolument une réponſe par écrit, il la lui donneroit ſemblable à celle qu'il avoit donnée au Nonce, c'eſt-à-dire un refus abſolu, parce qu'autrement il ſe ruineroit d'honneur auprès de ſes amis; & que d'ailleurs il ne vouloit point s'expoſer au hazard des avantages que le Cardinal Mazarin pourroit en tirer contre lui, ſans être aſſuré de la recompenſe qu'on lui promettoit pour ſon Archevêché. Enfin le Comte de Noailles fut obligé de ſe contenter de ſa parole, & d'une réponſe par écrit pour impoſer au public, dans laquelle le Cardinal de Retz, après des proteſtations de ſon obéiſſance, remmercioit le Roi de la bonté qu'il avoit de penſer à ſa liberté; mais qu'il ne pouvoit l'accepter aux conditions qui lui étoient propoſées de renoncer à l'Archevêché de Paris, en prenant pluſieurs autres benefices d'un revenu équivalent, perſuadé qu'elles étoient contraires à ſa conſcience, à ſon honneur & à ce qu'il devoit à l'Egliſe.

Ainſi le Comte de Noailles ſortit de Vin-

cennes ſort ſatisfait de ſa negociation, après avoir fait bien des amitiez & des careſſes à Davanton, & l'avoir aſſuré de la reconnoiſſance du C. Mazarin, qui étoit intereſſé plus que perſonne dans cette affaire. Il avoit ſes raiſons pour parler de la ſorte; car étant creature du C. Mazarin & des plus dévouées, il étoit de ſon interêt de ne rien négliger pour finir cette affaire à ſon avantage & ſuivant ſes deſirs, la fortune du Comte dépendant abſolument de celle de ce Cardinal. Auſſi n'oublia-t-il rien pour tâcher de découvrir à fond les veritables diſpoſitions du C. de Retz, ayant emmené Davanton exprès hors de Vincennes pour le queſtionner plus librement ſur ce ſujet; mais cet Officier, ſoit par honneur ou par diſcretion, & pour mieux aſſurer le ſuccés de l'affaire, ne jugea pas à propos d'en éclaircir davantage le Comte de Noailles; lequel ayant fort bien remarqué la confiance que le C. de Retz avoit en lui, ne pût s'empêcher

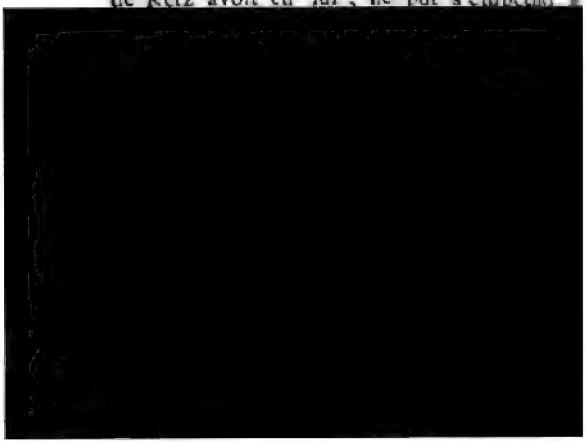

dès le même jour, le prisonnier s'étant contenté de leur faire sçavoir qu'il avoit demandé encore une fois la liberté de parler à un de ses amis, pour déliberer avec lui sur l'état de ses affaires, & qu'il esperoit qu'enfin on la lui accorderoit. On a déja dit que la raison qui l'obligeoit d'insister sur cette entrevûë étoit pour couvrir son honneur, & afin de donner lieu au monde de croire qu'on lui auroit conseillé de donner sa démission; jugeant bien que s'il ne pouvoit pas faire entrer son ami dans son sentiment, il n'oseseroit au moins s'y opposer directement, ni laisser entendre à la Cour qu'il l'en auroit detourné.

Quoi qu'il en soit, Caumartin qui jugeoit de sa résolution par ses lettres, continua de presser les mesures qu'il avoit prises avec le Clergé pour la liberté du Cardinal de Retz; & ayant sçû que le premier President de Bellievre avoit été nommé par la Cour pour cette conference, il alla le voir pour le prier de fortifier le Cardinal de Retz dans la résolution où il le croyoit de ne point donner sa démission; mais il fut bien étonné d'apprendre de lui tout le mistere, & le succès de la négociation de Davanton, dont le Cardinal Mazarin avoit informé le premier President, pour lui faire connoître les dispositions où il trouveroit le Cardinal de Retz; avec ordre de l'assurer, qu'aussi-tôt qu'il auroit donné sa démission, on le remettroit entre les mains du Maréchal de la Meilleraye, qui le meneroit au Château de Nantes, où il le garderoit comme son

ami [1] juſqu'à ce que la démiſſion eut été acceptée en Cour de Rome. Cependant cela ne détabuſa point Caumartin, lequel prévenu par les proteſtations continuelles du Cardinal de Retz, de refuſer toutes ſortes de conditions, tâcha de perſuader au premier Preſident que le Cardinal n'avoit feint d'écouter Davanton que pour amuſer la Cour, & ſe faciliter le moyen de conferer avec un de ſes amis pour l'inſtruire de ſes veritables intentions, & convenir enſemble des meſures qu'il faudroit prendre.

Le premier Preſident, perſuadé par les raiſons de Caumartin, & par la lecture de pluſieurs des lettres toutes récentes du C. de Retz, alla donc à Vincennes, dans l'eſperance & dans le deſſein de le confirmer dans ſon refus; ayant cependant, ſuivant les ordres de la Cour, mené deux Notaires avec lui, pour recevoir ſa démiſſion en cas de beſoin.

Avant que de voir le Cardinal il voulut

avoit bien plus d'apparence qu'un jeune homme comme lui s'étoit laiſſé jouer par le Cardinal de Retz, accoûtumé aux intrigues & aux déguiſemens : mais cet Officier ayant perſiſté à ſoutenir qu'il n'avoit rien écrit dont il ne fut bien aſſuré, & qu'il alloit en éprouver la verité ; ils paſſerent dans l'appartement du Cardinal, le premier Preſident raillant toujours Davanton, & lui marquant par ſes geſtes & par ſes paroles qu'il n'en croyoit rien. Cependant à peine furent ils entrez en matiére, qu'il vit que Davanton avoit raiſon, ayant trouvé le Cardinal encore plus déterminé à la démiſſion qu'il ne lui avoit dit ; & que ſi la Cour avoit voulu exiger de lui d'autres conditions, il s'y ſeroit ſoumis ſans beaucoup de peine. Ainſi leur converſation particuliere & ſecrette ne fut pas longue, & il ne fut plus queſtion que de réduire en forme les articles dont ils étoient convenus ; ſçavoir, 1°. Qu'on dreſſeroit deux Expeditions de la démiſſion du Cardinal de Retz, dont l'une demeureroit entre les mains du Premier Preſident, & l'autre ſeroit envoyée en Cour de Rome pour être agréée du Pape, moyennant la récompenſe dont ils étoient convenus. 2°. Que cependant le Cardinal ſeroit remis entre les mains du Maréchal de la Meilleraye ſon allié, qui le conduiroit au Château de Nantes, où il demeureroit en attendant des nouvelles de Rome, avec la liberté d'y recevoir les viſites de ſes amis 3°. Que le Maréchal de la Meilleraye s'obligeroit *en parole d'honneur* & par écrit, de ne

point ſouffrir ſous aucuns prétextes qu'il fût transferé ailleurs, & de le remettre en pleine liberté auſſi tôt que la démiſſion ſeroit admiſe en Cour de Rome, ſans attendre de nouveaux ordres du Roi.

Après quoi le premier Preſident envoya chercher les deux Notaires, qui étoient demeurez cachez dans un carroſſe à la porte du Château; mais Pradel enragéant de voir cette affaire finie à ſa barbe & ſans lui, fit d'abord grande difficulté de les laiſſer entrer, ſous prétexte que l'ordre de la Cour pour laiſſer entrer le premier Preſident avec tous ceux qu'il voudroit, ne portoit point qu'on laiſſât entrer perſonne après lui; mais enfin le premier Preſident lui ayant fait comprendre l'importance de l'affaire, & à quoi il s'engageoit s'il en empêchoit la concluſion par ſon chagrin, il laiſſa entrer le carroſſe & les deux Notaires, qui furent enſuite conduits par Davanton dans la cham-

ſans attendre qu'il lui en parlât, bien loin d'être dans les diſpoſitions qu'il lui avoit marquées.

Le Chapitre & les Curez qui s'étoient donnez bien de mouvemens inutiles en faveur du Cardinal, furent auſſi extrêmement étonnez de ſa démiſſion, qui leur fit rabattre beaucoup de la bonne opinion qu'ils avoient euë juſques là de ſa conſtance & de ſa fermeté, ce qui lui fit un trés-grand tort dans la ſuite des affaires. Le pere de Gondy fut celui de tous qui en fut le plus touché, ayant répondu à ceux qui lui annoncerent cette nouvelle, comme devant lui être agréable, à cauſe de la liberté du Cardinal ſon fils, qu'il auroit bien mieux aimé l'embraſſer mort dans ſa priſon, que vivant & en liberté à ces conditions, ſans pouvoir ajoûter rien autre choſe, à cauſe des larmes qu'il répandit en abondance.

La Ducheſſe de Leſdiguieres elle-même, qui avoit fait ſon poſſible pour mettre les choſes au point où elles étoient, n'en fut pourtant pas contente, parce qu'elles ne s'étoient pas faites par ſon moyen, ni par celui de Servien & de Pradel qui étoient la même choſe; tous ces gens-là s'étant imaginez devoir tirer de grands avantages de la Cour par cette negociation, qui ſe termina pourtant ſans eux, & dont ils n'apprirent les nouvelles que par le bruit general.

Il n'y eut donc à dire le vrai que le Duc & la Ducheſſe de Retz, les Ducs de Briſſac & de Noirmoutier, le Marquis de Laigue & la Ducheſſe de Chevreuſe, qui furent bien

aiſes de voir la fin de cette affaire, dont ils ne cherchoient qu'à ſe débarraſſer, afin de couvrir la honte de n'avoir rien voulu faire pour leur frere, leur parent & leur ami. Mais celui de tous qui en fut le plus content fut le Cardinal de Retz lui-même, qui ſans s'embarraſſer de ce qu'en penſeroient les autres, n'avoit cherché qu'à ſe mettre en liberté, & à ſe délivrer des apprehenſions continuelles où il avoit été dans ſa priſon; & veritablement il eſt aſſez difficile d'en porter un jugement certain, & de dire s'il fit bien ou mal, veu les fâcheuſes diſpoſitions de la Reine & du Cardinal Mazarin à ſon égard, & les deſſeins qu'il ſçavoit qu'on avoit formez contre ſa perſonne; mais de quelque maniere qu'on en juge, il faut convenir qu'il n'étoit ni neceſſaire ni bonnête, ayant le deſſein qu'il avoit, [1] d'amuſer comme il fit juſqu'à la fin, Caumartin & ſes amis.

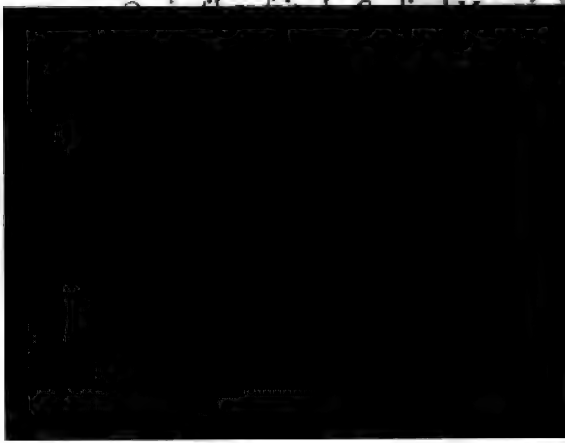

qui veut que le prisonnier reçoive sa liberté de celui qui la lui a ôtée, après quoi ils le remirent entre les mains de Davanton, qui le conduisit à Nantes avec une escorte de trois cens chevaux de differentes brigades des Gardes de la Reine, des Gendarmes, des Chevaux legers & des Gardes du Cardinal Mazarin, [1] & un détachement de cent cinquante Mousquetaires, tirez des deux Compagnies du Regiment des Gardes que Pradel commandoit à Vincennes.

Une escorte si nombreuse n'avoit pas trop l'air de liberté, & ressembloit assez à un changement de prison. Aussi quand le Cardinal de Retz fut averti par Davanton, la veille de son départ, des ordres qui avoient été donnez pour ces détachemens, il en fut si effrayé, qu'il ne pût retenir ses larmes, disant qu'on lui manquoit de parole; qu'on lui avoit promis de le remettre entre les mains du Maréchal de la Meilleraye, comme entre les mains de son ami, qui avoit bien voulu répondre de sa personne; que s'il avoit cru devoir être traité de cette maniere, il n'auroit jamais donné sa démission, avec plusieurs autres propos de cette nature, qui marquoient assez le trouble de son esprit, dont le sieur Davanton eut bien de la peine à le remettre, en lui faisant entendre que la Cour étoit obligée de pren-

[1] On trouva fort mauvais que les Gardes du C. Mazarin s'y trouvassent. La bienseance demandoit qu'il parût ne point se mêler de cette affaire, quoiqu'on fût bien dans le fond que tout se faisoit pour lui & par lui.

de Retz, qui dés le lendemain de ſon arri
vée fut viſité par les Ducs de Retz & de
Briſſac, leſquels firent à Davantron toute
les careſſes & les amitiez poſſibles en pré
ſence de Pradel qu'ils avoient deſſein de
mortifier, parce que le Cardinal n'étoit pas
content de lui. Caumartin s'y rendit auſſi peu
de jours aprés; mais Joly qui étoit à Ma
checoul n'eut pas la liberté d'y aller ſi-tôt;
le C. de Retz lui ayant fait dire de ne ſe
point preſſer, & qu'il faloit prendre ſur ſon
chapitre des meſures plus particulieres avec
le Maréchal de la Meilleraye, à cauſe de
affaires paſſées, dans leſquelles on ſçà
voit qu'il avoit eu plus de part que per
ſonne.

La verité eſt que le Cardinal dans les com
mencemens eut de la peine à ſe reſoudre à
voir Joly, ſe ſouvenant bien de ce qu'il lui
avoit dit avant ſa priſon pour lui faire évi-

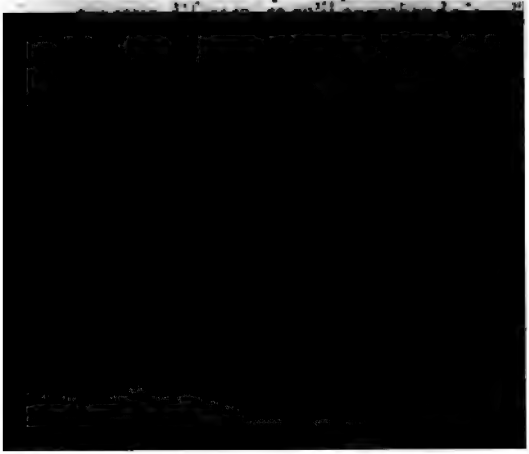

n'y fut allé plutôt. Après cela le Cardinal de Retz reprit bientôt en lui la même confiance qu'il avoit euë auparavant, & lui remit entre les mains tous ſes chiffres, & tous les commerces qu'il avoit à Rome, à Paris & ailleurs, avec de nouvelles marques de conſideration & d'amitié plus fortes que jamais.

Auſſi Joly ſe donna-t-il bien garde de lui rien dire de ce qu'il jugeoit lui pouvoir faire de la peine. S'il arrivoit qu'on vint à parler de ſa priſon, il ſe contentoit de dire que l'interêt de ſes amis en avoit été la cauſe, & que cependant ils n'avoient voulu rien faire pour lui, quoiqu'il ſe fut ſacrifié pour eux : & ſur l'article de la démiſſion, il diſoit ſimplement que le Cardinal n'avoit peut-être pas mal fait de la donner, pour ſe tirer du lieu & du péril où il étoit ; qu'après cela, il étoit perſuadé que ce que la Cour avoit fait en cette occaſion n'étoit que par neceſſité, pour éviter la premiere chaleur du Chapitre & du Clergé ; & qu'enfin le C. Mazarin ne manqueroit pas de le tirer un jour des mains du Maréchal de la Meilleraye, pour le mettre dans une priſon plus rude que la premiere.

Caumartin ſe conduiſit auſſi à peu près de la même maniére, ſans lui rien reprocher qu'aſſez foiblement, & s'attachant particulierement à lui faire apprehender ce que la Cour pouvoit encore entreprendre contre lui ; ce qui fit tant d'impreſſion ſur l'eſprit du C. de Retz, qu'il convint avec eux de penſer aux moyens de ſe ſauver du

Château de Nantes, quand ils jugeroient qu'il en ſeroit tems, ſi la Cour entreprenoit de le transferer ailleurs. Cette réſolution priſe entre eux fort ſecrettement, Joly ſe chargea de prendre les meſures pour l'execution de ce deſſein ; & Caumartin prit le parti de retourner à Paris, pour y tenir en haleine les Partiſans du Cardinal de Retz. Joly ſe chargea auſſi de ménager l'eſprit du Cardinal, & de le confirmer dans ce deſſein : c'eſt pourquoi il s'attacha principalement à cultiver les bonnes graces du Maréchal de la Meilleraye, qui lui étoient abſolument neceſſaires pour demeurer toujours à Nantes, afin d'être à portée de diſpoſer & de concerter la maniere dont on s'y prendroit.

De ſon côté le Cardinal de Retz affectoit de Marquer au Maréchal une confiance ſans reſerve, en lui communiquant toutes les lettres qu'il recevoit de Rome, dont Joly

plus grand Frondeur qu'ils n'avoient jamais été, & qu'il haïſſoit le Cardinal Mazarin cent fois plus qu'eux. Mais ils ne croyoient de cela que ce qu'il en faloit croire, ſans ſe trop amuſer à des diſcours, qui pouvoient bien partir du fond [1] de ſon cœur ; mais qui ne diſoient rien pour l'eſſentiel de ſa conduite, à cauſe de ſa dépendance de la Cour, par des raiſons d'interêt & de fortune.

Cependant la Cour & le Cardinal de Retz agiſſoient de concert pour faire agréer la démiſſion, dont une des Expeditions ayant été envoyée à Rome par le premier Preſident, il fit nommer le ſieur de Gaumont par le Roi, pour aller ſolliciter cette affaire. Gaumont ne s'étant pas preſſé, le paquet arriva beaucoup plutôt que lui à Rome, ſous l'envelope de l'Abbé Charrier, qui ſçachant ce qu'il contenoit, trouva le moyen de l'ouvrir adroitement, & d'en tirer la démiſſion ; après quoi il le rendit bien fermé à Gaumont des qu'il fut arrivé, ſans qu'il parut avoir été ouvert. Cet Envoyé n'y ayant point trouvé la piéce en queſtion, en écrivit au premier Preſident, mais comme ce Magiſtrat, qui dans le fond étoit ami du C. de Retz, ne s'en mit pas fort en peine, cela ne fut point relevé. D'ailleurs le Pape s'étant déclaré hautement contre cet acte involontaire qui s'étoit fait en priſon, il auroit été inutile de la produire ;

[1] Ce Maréchal étoit tellement accoûtumé à la ſoumiſſion, qu'il trembloit quand le C. Mazarin parloit un peu haut.

ce qui fit qu'on ne s'embarraſſa guere de ſçavoir ce qu'elle étoit devenue.

Ce petit tour d'adreſſe de l'Abbé Charrier ne l'empêcha pourtant pas de ſolliciter tout; & ſi S. S. eût été auſſi aiſée à perſuader que le C. de Retz le ſouhaitoit, l'affaire auroit été bientôt concluë, & la démiſſion ſe ſeroit bientôt retrouvée; ce qu'avoit fait l'Abbé Charrier, n'ayant été que pour ſe rendre maître de la choſe, & pour le faire rechercher ſelon les differentes conjonctures qui pouvoient arriver.

Cependant quoique le C. de Retz n'eut aucune part ni directement ni indirectement au refus du Pape, ſes ennemis, & ſur tout l'Abbé Fouquet, ne laiſſerent pas d'en prendre occaſion de faire entendre au C. Mazarin qu'il faiſoit agir ſous-main l'Abbé Charrier, pour empêcher l'expedition de l'affaire, & qu'il n'avoit pas intention d'executer ce qu'il avoit promis: ajoûtant qu'il avoit de

C. de Retz avec plus d'exactitude.

La verité eſt pourtant que le ſentiment general de ſes amis étoit qu'il travailloit inceſſamment à ſe ſauver, ſans s'arrêter à aucune conſideration : c'étoit celui de S. S. qui preſſoit tous les jours l'Abbé Charrier d'en écrire au C. de Retz, & de l'exhorter à venir à Rome, avec promeſſe pour lui & contre le C. Mazarin, de faire tout ce qu'il pourroit déſirer, mais comme l'Abbé repreſentoit à S. S. les difficultez & les riſques d'une entrepriſe de cette nature, & que cependant le retardement pourroit obliger la Cour à transferer le Cardinal dans une priſon plus ſure & plus étroite, le Pape répondit qu'il n'y pouvoit que faire : que s'il étoit entre les mains des Turcs il faudroit bien qu'il prit patience, & qu'il ne pouvoit en conſcience accepter ſa démiſſion ; qui étoit trop contraire aux Loix de l'Egliſe.

C'étoit auſſi le ſentiment du premier Preſident de Bellievre, que Caumartin s'étoit chargé de preſſentir ; & bien qu'il ne s'expliquât pas d'abord aſſez ouvertement, parce que Caumartin de ſon côté biaiſoit un peu ; il ſe faiſoit cependant aſſez entendre, en diſant que le C. de Retz étoit trop habile homme pour ſe laiſſer prévenir ; & que puis que Joly étoit à Nantes, il ne doutoit point qu'il ne prit ſon parti quand il en ſeroit tems. Mais il alla plus avant dans la ſuite : car il dit nettement que le meilleur parti pour le C. de Retz, étoit de venir droit à Paris *au ſortir de Nantes* : de revoquer ſa demiſſion, de prendre poſſeſſion en perſonne, &

de faire le ſerment de fidelité au Parlement; à quoi il promettoit d'aider de tout ſon pouvoir, répondant preſque de l'évenement. Caumartin s'étoit auſſi aſſuré du Premier Preſident de la Chambre des Comptes pour le ſerment de fidelité.

Enfin il n'y avoit preſque plus aucun des amis du C. de Retz qui ne lui conſeillât de ſe ſauver, même le Duc de Briſſac, l'Abbé Chartiet & les autres, qui avoient été le plus pour la demiſſion; & cela, parce qu'ils n'étoient pas contens de la maniere dont elle avoit été donnée, & qu'ils jugeoient bien que ſi elle étoit admiſe, le C. de Retz demeureroit ſans autre conſideration, & ne pourroit plus rien faire pour eux; au lieu que s'il ſe ſauvoit du Château de Nantes, on pourroit renouer de nouvelles négociations avec la Cour; où les entremeteurs pourroient mieux trouver leur compte, que dans celle qui ſe faiſoit ſans eux.

raye, qui lui proposa pour effacer tous les soupçons, d'écrire une nouvelle Lettre au Pape en termes très pressans, pour le prier d'accepter sa démission, & de l'envoyer au Premier Président par Malclerc son Ecuyer, qui pourroit aller jusqu'à Rome, si la Cour le jugeoit à propos, avec des ordres très-positifs pour l'Abbé Charrier; ce qui fut executé.

Néanmoins le Cardinal de Retz ne laissa pas dès ce temps-là d'entrer en quelque sorte de défiance un peu plus vive, qui l'obligea de changer de conduite avec le Maréchal, en ne lui laissant plus voir les dépêches de Rome qu'avec un déchifrement supposé, que Joly prenoit le soin de composer de maniere à ne lui laisser aucun ombrage, & à l'entretenir dans l'opinion où il étoit qu'on travailloit serieusement pour faire agréer la démission, le Cardinal n'ayant pas jugé à propos de lui laisser connoitre que le Pape l'exhortoit à chercher les moyens de se sauver.

Cependant la nouvelle démarche du Cardinal de Retz du côté de Rome, n'empêcha pas l'Abbé Fouquet de continuer les avis qu'il donnoit incessamment à la Cour, du dessein qu'il avoit de se sauver; & voyant que ses Lettres ne faisoient pas assez d'impression sur l'esprit du Roi & du Cardinal Mazarin, qui étoient alors en campagne occupez d'autres soins, il resolut de les aller trouver exprès pour solliciter lui-même, & faire expedier les ordres necessaires pour le faire transferer à Brest. Ce que le Premier

Preſident ayant appris, il en avertit Caumartin, & celui ci le Cardinal de Retz, lequel ayant ſçu que le Maréchal de la Meilleraye avoit reçu dans le même temps des ordres plus preſſans de le reſſerrer plus étroitement, commença d'écouter tout de bon ceux qui lui conſeilloient de penſer à ſe tirer de captivité; mais comme il n'en vouloit venir là que dans la derniere extrêmité, il reſolut avant toutes choſes de faire ſonder le Maréchal, pour ſçavoir ce qu'il feroit s'il arrivoit que la Cour envoyât des ordres pour le transferer à Breſt, ou que le Roi vint exprès à Nantes, comme on en faiſoit courir le bruit.

Il jetta pour cela les yeux ſur le Duc de Briſſac, beau-frere du Maréchal, auquel il jugea qu'il étoit à propos & temps de communiquer ſon deſſein, attendu qu'il auroit beſoin de ſon ſecours pour l'executer; & lui ayant écrit à Beaupreau pour le prier de le

resolu de tout entreprendre pour lui. Joly ne fut pas si credule, & ne pût s'empêcher de lui en témoigner quelque chose, ajoutant cependant qu'il falloit se servir de lui, & en tirer ce qu'on pourroit. Pour cet effet, il lui proposa differentes manieres de sauver le Cardinal, dont la principale dépendoit absolument du Duc, parce qu'étant logé dans une chambre, sous la garderobe du Cardinal de Retz, on avoit projetté qu'en faisant une ouverture au plancher qui les separoit, le Cardinal pourroit descendre dans l'appartement du Duc, & se mettre dans un des coffres de bagage fait exprès, qu'on chargeroit à l'ordinaire sur un mulet qu'on feroit venir de grand matin.

L'invention plût d'abord au Duc de Brissac, qui ordonna au sieur de la Rade son Ecuyer, de conferer avec Joly pour la construction du coffre, & pour les autres préparatifs. il parla ensuite au Maréchal pour sçavoir la maniere dont il en useroit, s'il recevoit des ordres de la Cour pour la translation du Cardinal, lequel sans s'expliquer autrement, se contenta de lui dire qu'il n'étoit ni en état ni en humeur de faire la guerre au Roi; mais le Maréchal interrogé sur le même sujet par la Maréchale sa femme, sœur du Duc, & par Madame de Chalusset, femme du Lieutenant du Roi, il leur répondit plus ouvertement, & elles dirent l'une & l'autre qu'il ne falloit pas s'y fier.

Sur cette réponse le Cardinal & le Duc convinrent qu'il falloit disposer toutes choses pour l'execution du projet; & pour ne

imagina un autre moyen plus
ſauver le Cardinal, dans lequel le
pas s'y intereſſé : ce fut de le d
plein jour avec une corde ſur un
ſerre du haut de la terraſſe, où
liberté de ſe promener, & qui re
bord de la riviere auprès d'un abb
quelques-uns de ſes amis devoien
avec des chevaux tous prêts, & l
travers du Fouxbourg de Richebo
tre ou cinq lieuës au-delà de Nar
rendez-vous ſur la Loire, où
roient des batteaux prêts pour p
viere, & de l'autre côté des che
pour gagner differens relais [r
d'eſpace en eſpace chez de Gentil
afin de ſe rendre à Paris en toute
Cet expedient ne fut point comm
Duc de Briſſac, pour ne point d
bonnes intentions qu'il faiſoit r

Cet Abbé étant arrivé à Nantes, fit proviſion d'une corde pour l'execution de ce eſſein, avec un bon morceau de bois nommé alonnier [1] pour attacher au bout de la orde, & ſur lequel le Cardinal devoit être ſſis en deſcendant, & une ſangle avec un on ardillon pour attacher le Cardinal à la orde par le milieu du corps de peur d'acident.

Tous les préparatifs étant à peu près diſoſez pour l'execution des deux projets, le Cardinal de Retz qui recevoit tous les jours le nouveaux avis des mauvaiſes intentions le la Cour, & de la neceſſité qu'il y avoit le les prévenir, fit prier le Duc de Briſſac le revenir le plûtôt qu'il pourroit; il vint leux jours après, marquant toujours les meilleures intentions du monde, & la Rade on Ecuyer, ayant remis entre les mains de Joly le coffre qu'il avoit fait faire, on y fit une ouverture pour liberté de la reſpiration, qui fut éprouvée par Joly & par Imbert; valet de chambre du Cardinal, qui s'y mirent l'un après l'autre, chacun plus d'une demie heure. Après quoi on convint d'executer l'entrepriſe le Lundi matin 31. Août 1654. mais le Duc de Briſſac ſtipula qu'auparavant il lui fût permis d'aller à Machecoul en avertir les deux Ducs de Retz, ſeulement par bienſeance, avec promeſſe de revenir ſans faute le Dimanche au ſoir pour mettre la main à l'œuvre. Le Dimanche vint, & ſe paſſa ſans qu'on eut au-

[1] Où l'on attache les traits des chevaux de carroſſe.

une nouvelle de lui, & il ne revint q
lundi fort tard, s'excusant sur un débo
ment d'eau qui avoit rompu le pont d
petite riviere qui est sur le chemin de
checoul à Nantes ; après quoi il dec
nettement au Cardinal de Retz que les
Ducs n'étoient point du tout d'avis qu'i
trât dans un dessein de cette nature,
beau-frere du Maréchal, & logé chez
de sorte qu'il se dégagea ainsi de toute
paroles & promesses si positives.

Le Cardinal de Retz feignant d'app
ver ses raisons, ne le pressa pas davant
& l'ayant quitté pour un moment il all
former Joly de ce changement, sur que
resolurent à l'instant de tirer au *moin*
lui ce qu'on pourroit pour aider à l'a
dessein, qu'ils lui découvrirent alors
priant d'envoyer dès qu'il seroit chez lu
Ecuyer, avec un Cheval pour le Cardin
Retz, & de s'assurer de quelques bat
pour passer la Loire au rendez-vous q

rangement, il devoit demeurer le dernier dans le Château, & n'en ſortir qu'après ſon bagage. C'eſt pourquoi dans le fond on ne peut pas trop le blâmer de n'avoir pas voulu s'expoſer à ce riſque; mais on ne peut pas auſſi l'excuſer d'une grande legereté, d'avoir promis auſſi poſitivement qu'il avoit fait, & de manquer à ſa parole dans le temps de l'execution. Il falloit avant que de s'engager, examiner la choſe mûrument avec ſon Conſeil, & en prévoir les conſequences.

Quoi qu'il en ſoit, ce Duc retourna chez lui auſſitôt, afin de donner ſes ordres pour ce dont il s'étoit chargé. Cependant comme l'expedient du coffre étoit plus du goût du Cardinal que l'autre, Joly ayant ſçu que la Ducheſſe de Retz étoit en chemin pour le venir voir, & qu'elle devoit loger dans l'appartement du Duc de Briſſac, propoſa de tenter la choſe par ſon moyen. L'ouverture plût fort au Cardinal de Retz, & même à la Ducheſſe, qui étant brouillée avec le Duc de Briſſac, fut ravie de trouver cette occaſion de lui faire un affront ſenſible, en marquant plus d'aſſurance & plus de generoſité que lui; ajoûtant que s'il avoit bien inſiſté, les deux Ducs de Retz ſe ſeroient apparemment déſiſtez de leur oppoſition, qu'elle ne doutoit pas qu'en leur envoyant Joly à Machecoul, il n'obtint leur conſentement. Ces aſſurances réiterées pluſieurs fois avec chaleur, & accompagnées des anciennes marques de tendreſſe, engagérent le Cardinal de Retz à envoyer Joly à Machecoul, malgré les raiſons qu'il lui repreſenta du

peu d'apparence du ſuccès, & du danger qu'il y avoit de donner de l'ombrage au Maréchal, qui ne manqueroit pas d'en prendre de ce voyage. Pour lever cet obſtacle, ils convinrent de lui faire entendre que la Ducheſſe de Retz étoit mal avec ſon mari ; que c'étoit le ſujet de ſon voyage à Nantes, & que le C. de Retz voulant les raccommoder, envoyoit Joly à Machecoul, parceque le Duc avoit beaucoup de confiance en lui. Tout cela fut dit au Maréchal par le Cardinal lui-même, qui le pria en même tems de ne point reveler ce ſecret de famille, & de dire à ceux qui paroîtroient curieux ſur le voyage de Joly, qu'il n'étoit fondé que ſur la nouvelle qu'il avoit reçue de la vacance d'un Prieuré de 6000. liv. de rente à la nomination du Duc de Retz.

Le Maréchal donna dans le paneau tout au travers, plaignant le malheur de la Ducheſſe, pour laquelle il avoit eu autrefois quelques ſentimens : mais cela ne ſervit de

toit que ſous la même condition du conſentement de ſon pere & de ſon mari, elle fut déchargée de ces nouveaux engagemens par le retour de Joly, qui la fit partir auſſitôt pour tirer ces deux Ducs d'inquiétude ; le Cardinal ayant dit au Maréchal que le voyage de Joly avoit réuſſi, & qu'il avoit raccommodé toutes choſes.

Cependant la Rade, Ecuyer du Duc de Briſſac, étant arrivé à Nantes le même jour, deux heures après le départ de la Ducheſſe, avec un cheval pour le C. de Retz, il en envoya donner avis à Joly, qui l'alla trouver auſſitôt dans une maiſon du Fauxbourg, de Richebonne & qui apprit de lui que le Duc de Briſſac & le Chevalier de Sévigny ne manqueroient pas de ſe trouver à 6. heures du ſoir au rendez-vous ſur la riviere, à quatre lieuës de Nantes : dont le Cardinal ayant été averti, il reſolut de ſe ſauver ſur les 5. heures du ſoir, qui étoit le temps où il avoit coûtume de ſe promener ſur la terraſſe ; de ſorte que toutes choſes ayant été diſpoſées pour cela, l'Abbé Rouſſeau qui s'étoit chargé de le deſcendre ſe rendit au Château avec la corde & la ſangle envelopées dans ſon manteau, de maniere à ne pouvoir être remarquées, ſans en être averti ; & afin qu'il ne manquât ni de conſeil, ni de courage, ni de ſecours, on lui donna pour ajoint le ſieur Vacherot Medecin de la Faculté de Paris, qui étoit attaché depuis longtems à la perſonne du C. de Retz : homme reſolu, de ſang froid, & capable de temperer par ſa prudence & par ſa ſageſſe,

l'emportement & la vivacité de l'Abbé Rouſſeau.

Il fut auſſi arrêté que Fromentin & Imbert, l'un Chirurgien, & l'autre Valet de Chambre du Cardinal, qui avoient coûtume de le ſuivre à la promenade, auroient quelques bouteilles de vin pour faire boire la ſentinelle & les deux gardes, qui ſeuls pouvoient voir ce qui ſe paſſeroit à l'endroit par où le Cardinal devoit ſe ſauver.

Toutes ces meſures priſes, le C. de Retz fit venir le Sieur Salmonet Prêtre Ecoſſois, homme ſavant & de merite, qui demeuroit avec lui depuis long tems, & le Sieur de Montet ſon frere, qui depuis a été tué en Alſace, Lieutenant Colonel du Regiment de Duglas, Ecoſſois; le ſieur de Boiſguerin, Gentilhomme Breton attaché au Cardinal, & le ſieur de Beaucheſne, ancien domeſtique de ſa maiſon, tous braves gens & fort reſolus; auſquels il declara le deſſein qu'il avoit de ſe ſauver, le priant de faire tout ce

heures pour s'aller botter, & ſe tenir prêts à monter à cheval lorſque cinq heures ſonneroient au Château, pour ſe trouver avec la Rade, Ecuyer du Duc de Briſſac, au lieu du rendez-vous, qui étoit l'abbrevoir de tous les chevaux du quartier qui répondoit au bout de la terraſſe: mais comme de l'abbrevoir on ne découvroit pas l'endroit par où devoit deſcendre le Cardinal, à moins d'entrer fort avant dans la riviere, on chargea le ſieur Paris Eccleſiaſtique, de ſe tenir dans un prez de l'autre côté de l'eau, & de jetter ſon chapeau trois fois en l'air lorſqu'il verroit le Cardinal prêt à deſcendre; ce qui penſa tout gâter, Paris ayant oublié de faire le ſignal, & n'ayant penſé qu'à ſe ſauver.

Mais ce qui embarraſſa le plus Joly; & & ceux qui attendoient avec lui, fut que le Cardinal de Retz, intimidé au moment de l'execution par Salmonet qui étoit demeuré auprès de lui, ne ſe rendit ſur la terraſſe qu'un quart d'heure après que l'horloge eut ſonné; & les remontrances de ce trembleur opererent ſi bien, que le Cardinal dit à Imbert d'aller dire à Joly de remettre la choſe au lendemain; mais Imbert lui repliqua franchement que cela ne ſe pouvoit plus, que l'affaire étoit ſçûë de trop de gens pour n'être pas découverte ſi on temporiſoit davantage; que la ſeule preſence de l'Ecuyer du Duc de Briſſac avec un cheval de main, dont le Maréchal ne manqueroit pas d'être informé, ſuffiſoit pour cela; que le lendemain étoit un Dimanche, jour auquel toute la

Ville avoit coûtume de ſe promener ſur la motte, qui étoit au pied de la terraſſe; qu'après tout il iroit avertir Joly de ce changement, s'il le lui commandoit abſolument : mais qu'après cela il lui declaroit qu'il ne rentreroit pas au Château, & qu'il ne croyoit pas que Joly fût aſſez fol pour demeurer à Nantes plus long temps, attendu qu'il y alloit de leur vie.

Enfin Imbert parla ſi bien & ſi à propos, que le Cardinal de Retz reſolut enfin de ſortir de ſa chambre, ſuivi du ſieur Vacherot & de l'Abbé Rouſſeau, qui portoit ſous ſa ſoutane tous les inſtrumens neceſſaires. Salmonet s'étant retiré en même temps pour aller continuer ſes lamentations dans ſa chambre; Imbert & Fromentin ſuivirent auſſi le Cardinal ſur la terraſſe, où étant arrivez, Son Eminence fit ſemblant d'avoir ſoif, & dit à Imbert de lui aller chercher à boire, ce qui ſe fit en diligence; & après

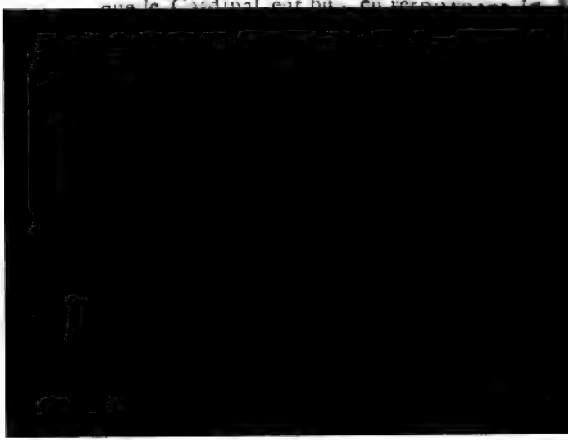

s'étant enſuite placé ſur l'Eſcaporlette [1] & fait lier à la corde, avec la ſangle, qui le prenoit en écharpe de deſſus une épaule pardeſſous l'autre, aſſujettiſſant la corde le long de l'eſtomac, il monta en cet équipage ſur un creneau, d'où l'Abbé Rouſſeau & le ſieur Vacherot le dévalerent heureuſement juſqu'au pied du mur. A l'aſpect de cette manœuvre, le ſieur Paris s'étant mis à fuir au lieu de faire ſon ſignal, donna belle peur à Joly & aux autres, qui s'impatientoient à l'abbrevoir; mais Lafontaine, valet de Joly, & celui de Rouſſeau qui étoient auſſi placez de maniere à voir ce qui ſe paſſoit, les raſſurerent auſſi-tôt par leurs ſignes; & s'étant avancez pour recevoir le Cardinal, & l'ayant dégagé de ſa ſangle & de l'Eſcaporlette, ils le menerent tout hors de lui au lieu où il étoit attendu; après quoi la Rade & Beaucheſne l'ayant mis à cheval, Joly & Montet prirent les devants pour s'aſſurer de la porte du Fauxbourg par où il falloit paſſer.

Dans ce moment le trouble [2] du Cardinal de Retz fut ſi grand qu'il ne ſçavoit où il étoit, ni ce qu'il faiſoit; ce qui fit que ſon cheval qui étoit trop vigoureux pour lui, & dont il ne tenoit pas même la bride, s'étant cabré, s'abbatit ſur le pavé dès qu'on

[1] Le Cardinal raconte lui-même la choſe un peu autrement. Il dit qu'on le deſcendit, ayant un bâton entre les jambes pour ſe ſoutenir.

[2] Ce Prélat donne un autre tour à tout ceci dans ſes Memoires, & raconte la choſe aſſez avantageuſement pour lui.

commença de marcher, & le Cardinal s'étant trouvé engagé dessous, se démit l'épaule, [1] ce qui obligea ceux qui étoient auprès de lui de mettre pied à terre pour le remonter; & cet accident ayant assemblé beaucoup de monde autour de lui, Joly & Monter qui virent cela de loin, accoururent le pistolet à la main pour écarter le peuple: mais cela n'étoit ni difficile ni necessaire, la plupart des habitans étant plus disposez à faciliter son évasion, qu'à s'y opposer, & lui criant tout haut: *Dieu vous benisse, Monseigneur, sauvez-vous.*

Ainsi le Cardinal fut remis à cheval assez promptement; mais sans revenir de son trouble, qui alla si loin, [2] qu'en sortant du Fauxbourg il pensa se casser la tête contre une muraille où son cheval l'emportoit, si un de ses gens ne se fut mis entre deux. Il ne fut pas même possible de tirer un mot de lui pendant les quatre premieres lieuës,

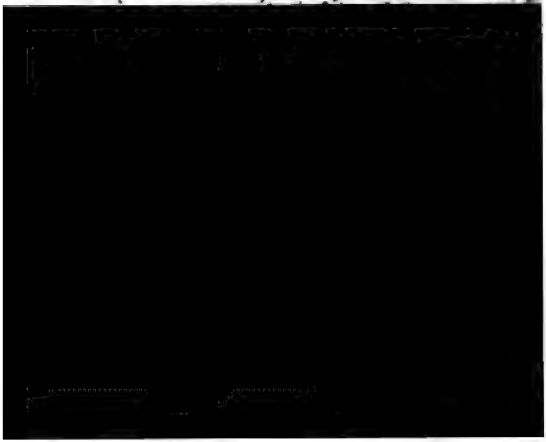

Après avoir donné des ordres pour arrêter tous les batteaux, & pris d'autres précautions pour arrêter ceux qui voudroient le ſuivre, ou pour leur donner le change, on continua de courir pendant deux lieues ſur des chevaux frais, ſans que juſques-là le Cardinal ſe fut plaint de rien; mais on fut tout étonné de l'entendre tout d'un coup faire des cris épouvantables, diſant qu'il ſouffroit de ſi terribles douleurs, qu'il ne lui étoit pas poſſible d'aler plus loin, & qu'il aimoit mieux ſe laiſſer reprendre que de courir davantage; de ſorte qu'il fallut le deſcendre de cheval à neuf heures du ſoir, & le coucher dans une piece de terre [1] à côté du grand chemin, le Duc de Briſſac le quitta là ſous prétexte d'aller aſſembler quelques-uns de ſes amis pour le venir enlever avec plus de ſûreté, & le Chevalier de Sevigny alla chez un Gentilhomme de ſes parens aſſez proche de là, pour lui ménager une retraite dans ſa maiſon pendant la nuit; mais il fut refuſé, & ne peut obtenir qu'une chaiſe à bras avec une douzaine de paiſans, pour porter le Cardinal pendant la nuit juſqu'à Beaupreau, maiſon du Duc de Briſſac, éloignée de là de trois ou quatre lieues; ce qui s'executa aſſez heureuſement ſans qu'il parut être incommodé, les porteurs ſe relevant tour à tour.

Pendant que tout cela ſe paſſoit, le Maréchal de la Meilleraye qui étoit fort incommodé de la goutte, ne manqua pas d'être averti de l'évaſion du Cardinal; ce qui ne ſe

[1] Où il y avoit du Blé.

fit cependant qu'une demie heure après, les Gardes & les ſentinelles ayant été ſi bien amuſez & trompez, qu'Imbert & Fromentin feignant de raporter la boute'lle eurent le tems de ſortir du Château, après l'Abbé Rouſſeau & le ſieur Vacherot, qui s'étoient retirez auſſitôt après le coup, laiſſant la Simarre rouge ſur le creneau, pour leur faire croire que le Cardinal étoit toujours là. Dès que l'Abbé Rouſſeau fut hors du Château, il entra dans la premiere maiſon qu'il trouva ouverte, & l'ayant fermée ſur lui, il quitta ſon manteau & ſa ſoutane qu'il laiſſa derriere la porte, & parut auſſitôt en habit gris, & avec une perruque dont il avoit fait proviſion; & en cet état il ſortit de la Ville, & s'alla cacher dans la premiere piéce de bled qu'il trouva juſqu'à la nuit, pendant laquelle il gagna une maiſon d'ami où il demeura quelques jours. Imbert fit un manége à peu prés ſemblable, & ils ſe ſauverent tous deux malgré la

Pape fut obligé de courir tout nud au Château pour ſe faire entendre, & de prendre pour cela un aſſez grand tour par la porte de la Ville, celle du Château qui répond ſur la Motte n'étant pas ouverte.

Il arriva auſſi que ceux à qui il tomboit en charge d'avertir le Maréchal, ſe regarderent aſſez long-tems avant que de lui annoncer une nouvelle de cette nature, dans la crainte d'être maltraitez, connoiſſant ſon humeur violente; mais enfin le Grand Maître de l'Artillerie, fils du Maréchal, ayant ſçû la choſe, & l'ayant dite à ſon Pere, ils firent monter pluſieurs gens à cheval; mais plus d'une heure après la ſortie du Cardinal de Retz. Cependant le Maréchal entra devant tout le monde dans des emportemens ſi étranges qu'il paroiſſoit hors de ſon bon ſens; ce qui n'empêcha pas le Public de croire qu'il avoit favoriſé tacitement l'évaſion de ſon priſonnier: mais ce jugement étoit très-faux, & il eſt conſtant qu'avec toute la courtoiſie qu'il avoit pour lui par ordre, ou du moins par permiſſion de la Cour, il ne ſe relâchoit en rien pour tout ce qui avoit rapport à la ſureté de ſa perſonne, & qu'il le faiſoit garder auſſi étroitement qu'il l'étoit à Vincennes.

Quoi qu'il en ſoit, le Grand-Maître étant monté à cheval avec les Gardes du Maréchal, & pluſieurs autres Volontaires, juſqu'au nombre de deux ou trois cens chevaux, ils ſuivirent le Cardinal à la piſte; mais comme tout ce monde ne pouvoit pas *aller fort vite*, ils n'arrivérent au lieu où

de l'eau, le Grand-Maître voulut
paſſer à la nâge avec dix ou douze
mais il en fut détourné par un Ge
me qui avoit été Page dans la m
Retz, qui lui repreſenta qu'il ſero
& même dangereux de paſſer d
côté, puiſque le Duc de Briſſac
de l'affaire, & qu'il n'auroit pa
d'aſſembler ſes amis; de ſorte qu
roit bien être pris lui-même en vo
prendre ſon priſonnier. Ce raiſ
ſauva le Cardinal de Retz; car il e
que ſi le Grand-Maître fût paſſé
avec ſix perſonnes, il l'auroit tro
ſa chaiſe ſuivi de trois hommes
de Joly, de Montet & de la R
Duc de Briſſac & le Chevalier de
ayant été chacun de leur côté pou
bler leurs amis, pendant que Boiſ
Beaucheſne avoient pris les devan
ferentes routes pour aller porter c
velle à Paris: mais le Grand Maît

Maître, en ayant détaché un autre beaucoup moindre de l'autre côté de la riviere, ſur le chemin de Beaupreau, ceux-là non plus que les autres, ne trouverent perſonne ſur leur route, hors le ſieur de Paris, qu'ils garderent un jour entier, avec menaces de le ramener dans le Château de Nantes; mais ils furent enfin obligez de le relâcher, ſur ce qu'il leur dit réſolument [1] qu'il ne demandoit autre choſe, & qu'il auroit le plaiſir de dire au Maréchal, qu'ils s'étoient amuſez à prendre un pauvre Prêtre dont il n'avoit que faire, au lieu de courir après le Cardinal qui n'étoit que deux lieues devant lui; ce qui fit tant de peur à ces Gardes qui connoiſſoient l'humeur violente du Maréchal, qu'ils ne jugerent pas à propos de lui mener ce témoin de leur négligence.

Les ſieurs Vacherot & Salmonet furent auſſi découverts à Nantes, mais inutilement; car quoique le premier eut aidé à deſcendre le Cardinal, il n'y avoit aucune preuve contre lui, & l'autre n'eut pas de peine à juſtifier ſon innocence, & qu'il s'étoit toujours fortement oppoſé à ce deſſein. Mais les valets de Joly & de l'Abbé Rouſſeau, qui furent arrêtez un peu après avoir reçû le Cardinal de Retz au pied de la muraille, furent aſſez maltraitez pendant quelque tems, quoiqu'enfin on fut obligé de les élargir, attendu qu'ils n'avoient rien ſçû de l'affaire qu'au moment de l'execution, où ils ne purent pas ſe diſpenſer d'obéir à Joly, contre

[1] Au contraire, avec un air mais & Normand.

avoir été chiffrées par lui, ou déc
plaiſir.

Si le Maréchal étoit embaraſſé à l
le C. de Retz ne l'étoit pas moins
pteau ; où étant arrivé à quatre he
matin, ſans y trouver le Duc de Bri
étoit allé dans la maiſon d'un Gentí
voiſin donner les ordres neceſſair
aſſembler ſes amis, il fut obligé ſu
montrances de Madame la Duch
Briſſac, & pour la ſureté de ſa pe
de monter en carroſſe avec le Chev
Sevigny & ſa compagnie ordinair
aller à deux lieuës de là ſe refugier
maiſon d'un Gentilhomme nomm
Poiſe, qui étoit entourée de bon
pleins d'eau, où il arriva ſur les hu
du matin. Dés qu'il y fut, il dépêch
tet à Paris, pour y donner avis de l
ſa chûte l'avoit mis, qui ne lui pe
pas de continuer ſon chemin ; & les

dans son lit assez tranquillement. Après quoi le Concierge de la maison l'ayant averti qu'il avoit vû quelques Cavaliers avec des Gardes du Maréchal de la Meilleraye passer auprès de la maison, le Cardinal effrayé lui demanda un lieu où il pût se dérober à leurs recherches ; & le Concierge les ayant conduits dans son appartement, les fit descendre au bas d'une tour par une trappe qui ne paroissoit point, étant couverte d'un grand coffre, avec une petite provision de pain, de vin & d'eau. Ce lieu étoit fort incommode, & on y enfonçoit jusqu'à demi-jambe dans l'eau, & dans des terres glaises : pour remedier à cela, on y descendit quelques chaises de paille, sur lesquelles le Cardinal de Retz & Joly furent obligez de passer près de neuf heures de tems fort désagréablement, en attendant le retour du maitre de la maison, qui ne revint qu'après dix heures du soir, pour exhorter le Cardinal à prendre encore un peu de patience, disant que le Duc de Brissac n'avoit pû assembler que trente Gentilshommes, & qu'il en vouloit un plus grand nombre pour le venir dégager plus sûrement & plus honorablement.

Mais le Cardinal qui s'ennuyoit dans son cachot, ne voulut pas y demeurer davantage ; & ayant demandé des chevaux pour aller à Beaupreau avec Joly, ils se mirent en chemin vers onze heures du soir sous la conduite du maitre de la maison, & firent près d'une lieuë assez legerement : mais ensuite le Cardinal se trouvant incommodé,

ſe mit à faire de ſi grands cris, qu'il f
lut le mettre à terre environ minuit, pe
dant que le ſieur de la Poiſe alla cherch
dans le voiſinage quelque eſpece d'équipag
pour le tranſporter à Beaupreau, qui n'éto
éloigné que d'une lieuë; mais n'ayant p
rien trouver qui convînt, il vint les rejoin
dre au point du jour, & propoſer au Car
dinal de ſe trainer dans une Ferme voiſine
qui étoit à lui, où il pourroit demeure
aſſez ſûrement juſqu'au ſoir, caché dans un
tas de foin qui étoit dans la Cour: après
quoi il promit que le Duc de Briſſac vien
droit le prendre à la tête de plus de 100. Gen
tils-hommes.

N'y ayant pas d'autre parti à prendre, il
falut bien ſe ſoumettre encore à cette nou
velle humiliation; & s'étant rendus à la
Ferme, on fit une petite loge dans le tas de
foin, ou le C. s'enferma avec Joly: on

Final s'étant mis en croupe derriere un Gentilhomme, ſur l'épaule duquel il appuyoit ſon bras bleſſé, ils arriverent heureuſement à Beaupreau, où ils trouverent le Duc de Briſſac avec plus de 300. Gentils-hommes, & un bon carroſſe où l'on avoit mis deux matelats, ſur leſquels le Cardinal ſe coucha fort à ſon aiſe, ſon bras appuyé ſur la cuiſſe de Joly, aprés avoir pris un bouillon à Beaupreau.

Le Duc de Briſſac fit fort bien les choſes, & en grand Seigneur; il ſe mit ſans affectation à la tête de toute la troupe, faiſant des careſſes à tout le monde. Tous ſes Pages & domeſtiques avoient des flambeaux allumez pour éclairer la marche qui ſe fit pendant la nuit; & il eut la precaution de faire porter du vin pour en ſervir à ceux qui en auroient beſoin. En cet équipage on arriva vers la pointe du jour à un Bourg appellé Montaigu, où l'on trouva le Duc de Retz, frere du Cardinal, avec 7. à 800. chevaux: de ſorte que les deux troupes étant jointes, il y avoit plus de 1200. hommes à cheval, tant maitres que valets; la plûpart des Gentils hommes de la Province s'étant offerts de très-bonne grace. On trouva auſſi à Montaigû, & ſur toute la route, les païſans ſous les armes; de ſorte que ces Meſſieurs voyant leur partie ſi bien faite, jugerent à propos de ſe faire voir au Maréchal de la Meilleraye en paſſant à la vûë de Nantes, d'où ils continuerent leur marche juſqu'à Machecoul, ou ils arriverent le mardi 11. Août ſur les 5. heures du ſoir, & où toute

cette Nobleſſe fut traitée magnifiquement pendant que le C. de Retz y demeura.

La premiere choſe qu'on fit dès qu'on fut arrivé, fut de penſer au bras du C. de Retz, & on vit bien alors qu'il ne ſe plaignoit pas ſans ſujet, tout ſon bras depuis l'épaule juſqu'au coude étant noir comme de l'encre. Cependant un vieux Chirurgien du Duc de Retz fort conſideré dans la maiſon, l'ayant bien examiné, dit que ce n'étoit rien, & ne s'apperçût pas que l'épaule étoit démiſe; ce qui fut cauſe qu'ayant été traité tout d'une autre maniere qu'il ne faloit, il reſſentit de fort grandes douleurs, & demeura eſtropié pour toute ſa vie; ce qui ne ſeroit pas arrivé; ſi un habile homme lui eût remis l'épaule dans ce tems là.

La ſeconde choſe à laquelle on s'appliqua, fut à la révocation de la démiſſion de l'Archevêché, qui lui étoit conſeillée par tous

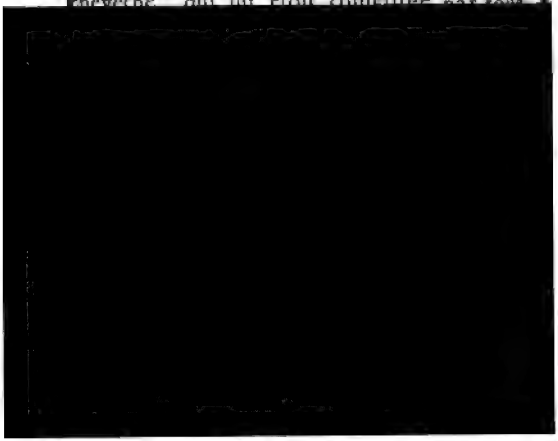

faisant entendre que c'étoit l'unique moyen d'arrêter les persécutions de la Cour, & de s'en attirer des graces. Mais le jeune Duc de Retz & le Duc de Brissac, qui n'envisageoient aucun avantage pour eux dans la démission, n'ayant appuyé que très foiblement cet avis, & Joly ayant au contraire soutenu avec chaleur la necessité de la révocation, & fait beaucoup valoir l'autorité des amis de Paris, & du Pere de Gondy, la chose passa sans peine, les raisons du vieux Duc de Retz n'ayant peut être pas été pesées assez mûrement.

Après cela il fut question de trouver un autre azile au Cardinal que celui de Machecoul, parce qu'on eut avis que le Maréchal de la Meilleraye faisoit venir des troupes par ordre de la Cour, & que le Duc de Retz ne pouvoit pas arrêter ni entretenir longtems chez lui un aussi grand nombre de Gentilshommes. Belliſle [1] ayant été choisi pour cela, le Duc de Brissac, le Chevalier de Sévigny & Joly, s'embarquerent avec le Cardinal & le Chirurgien du Duc de Retz nommé du Brocard, dans une chaloupe, & 30. ou 40. Gentilshommes dans deux autres chaloupes, & un petit bâtiment appellé Chatte, au port de la Roche, qui n'est qu'à une lieue de Machecoul, où le Cardinal fut porté dans une chaise la nuit du Vendredi 14. Août fort secretement, personne n'en ayant rien sçû,

[1] Il n'y avoit point de choix à faire. C'étoit l'unique endroit où le Cardinal peut se retirer pour quelques tems, encore eut-il de la peine à s'échaper.

que ceux qui étoient de la partie, de peur que le Maréchal en étant informé, n'envoyât après eux des barques armées qui auroient pu les embarrasser.

Le premier jour de l'embarquement se passa assez bien, & la petite flotte arriva heureusement à la rade du Croisic, à la reserve de la Chatte, qui demeura derriere faute de vent : mais ayant été obligez d'y mouiller la nuit, nous y eumes quelques allarmes, au sujet de plusieurs petits bâtimens qui nous vinrent reconnoître, toute la côte étant sur ses gardes, à cause de quelques vaisseaux Biscayens qui piratoient. Cette allarme fut legere en comparaison de celle qu'on eut le lendemain sur les dix heures du matin, deux des batimens Biscayens étant venus sur les chaloupes, & les ayant forcées de gagner la terre en un lieu où il y avoit une Eglise ruinée nommée S. Jacques ; où le Cardinal s'étant retiré, il le fit cacher dans un morceau [illegible] de peur d'être découvert par les [illegible] fâcheuse extrémi

Il ſemble que ces coups de Canon devoient naturellement faire venir du monde en cet endroit ; cependant le Cardinal fut aſſez heureux pour qu'il n'y vint perſonne pendant tout le jour : mais à peine fut-il remonté ſur ſes chaloupes avec ſa ſuite, qu'on apperçût une troupe de Cavaliers courans ſur la côte, qui étoient apparemment venus au bruit, ou peut être auſſi pour apprendre des nouvelles du Cardinal.

Ce péril échapé, le reſte du voyage fut aſſez paiſible, & les matelots ayant fait force de rames toute la nuit, & ayant été favoriſez le lendemain matin d'un gros brouillard, les trois chaloupes arrivérent heureuſement à Belliſle le lundi 17 Août 1654. ſur les onze heures du matin, & la Chatte le lendemain ; & quelques jours après le Duc de Retz, qui n'avoit pu venir plutôt, parce qu'il avoit été obligé de demeurer à Machecoul pour remercier la Nobleſſe, & pour y donner les ordres neceſſaires en pareilles occaſions.

Tous ceux qui arrivérent à Belliſle étoient ſi fatiguez, & ils avoient été dans une action ſi continuelle depuis la ſortie de Nantes, qu'on ne ſongea d'abord qu'à ſe repoſer & à ſe divertir, ſe voyant dans un païs aſſez agréable & en ſureté contre les entrepriſes du Cardinal Mazarin : de ſorte qu'on y paſſa dix ou douze jours ſans autre inquiétude que celle de la bleſſure du Cardinal ; mais comme ſon mal n'étoit pas encore bien connu, & que du Brocard qui le penſoit n'en ſçavoit pas plus que le Chirurgien de Machecoul,

qui avoit toujours ſoutenu que ce n'étoit qu'une contuſion, on ne s'en mettoit pas autant en peine que la choſe le méritoit ; d'autant plus que le lit, le repos & le moins d'inquiétude donnoient plus de relâche au Cardinal dans la converſation de ſes amis.

Ainſi on attendoit aſſez tranquillement des nouvelles de Paris, pour ſe déterminer à paſſer ou à Rome par l'Eſpagne, ou à Charleville par la Hollande. Cependant on ne laiſſoit pas de ſe mettre par proviſion en état de deffenſe autant qu'il étoit poſſible ; & le Duc de Retz ayant fait faire reviſe à tous les habitans de l'Iſle, qui ſe trouverent environ 900. hommes, il leur fit promettre de ſe jetter dans le fort au premier coup de Canon, avec la garniſon ordinaire qui étoit de 150. hommes, & les 40. Gentilshommes qui avoient ſuivi le Cardinal, dont le nombre s'augmenta conſidérablement dans la ſuite ; pluſieurs de ſes amis lui étant venus faire offre de ſervices.

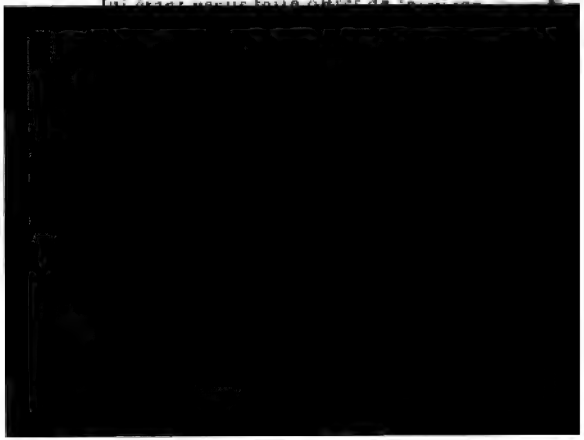

ûtoit que le Clergé étoit fort bien
que le Chapitre de Nôtre-Dame
t chanter un *Te Deum*, où plus de
rſonnes avoient aſſiſté : que les Cu-
ent auſſi reſolu d'en faire chanter
le Chapitre avoit enregiſtré la ré-
du C. de Retz, qui avoit auſſitôt
ée à Rome par le ſieur Chevalier
Grand Vicaire : que l'Abbé Fouquet
é informé de tout cela, étoit allé
remier Preſident pour lui demander
ſcat de la démiſſion qui étoit entre
ıs ; mais que le premier Preſident
:fuſée, diſant que c'étoit un dépôt
ne pouvoit ſe deſſaiſir ſans le con-
ıt du C. de Retz : que Caumartin
it deux lettres, une au Roy, & à
la Reyne, ſur les blancs ſignez de
ıi avoient été portées par le ſieur de
, un de ſes Gentilshommes à la
: Palatine, qui avoit promis de pren-
tems pour les rendre : que cette
: avoit écrit à Caumartin qu'elle
ſperoit pas de faire un nouveau
avec le Cardinal Mazarin, en
nt même l'Archevêché ; mais
oit attendre l'évenement du Siége
par les Eſpagnols ; [1] que le Duc
moutier avoit écrit à Paris aux amis
dinal de Retz, pour leur declarer

étoient commandez par le Prince de
& ils furent obligez de lever le Siege,
oir été forcez dans leurs retranchemens.
oit arrivé tout autrement ſi Fuenſel-
voit ſuivi le ſentiment de Mr. le Prince,
mirer ſon habileté dans la retraite.

qu'il étoit prêt à le recevoir dans Charleville s'il vouloit s'y retirer, & qu'il les conjuroit de le lui faire ſçavoir ; ce qu'il lui avoit déja fait dire par deux Gentilshommes pendant qu'il étoit au Château de Nantes, à l'occaſion de quoi le Cardinal avoit donné dès ce temps-là une Lettre de créance à Joly pour le Duc de Noirmoutier, afin de s'en ſervir dans le beſoin, par laquelle il le prioit de faire tout ce que Joly lui diroit. Boiguerin dit auſſi que les Partiſans de M. le Prince s'empreſſoient fort de traiter avec ceux du Cardinal de Retz ; & que dès que Son Alteſſe avoit ſçu ſon évaſion, & qu'il s'acheminoit à Paris, il avoit fait ce qu'il avoit pû pour engager le C. de Fuenſaldaigne à lever le Siege d'Arras pour marcher droit à Paris, ne doutant point qu'il n'y trouvât la plûpart des Bourgeois diſpoſez à le recevoir ; mais ce General ne voulut point entendre à cette propoſition, qui auroit cependant été, ſuivant toutes les apparences, le

détail par écrit, dans la crainte qu'il ne fût arrêté par les gens du Maréchal de la Meilleraye, qui s'étoit rendu maître de tous les passages; mais comme ce Messager avoit de l'esprit, & beaucoup d'habitudes en Bretagne, il passa heureusement, & vit même la Duchesse de Retz, qui auroit pû se servir de lui pour envoyer au Duc son mari l'argent qu'elle lui avoit promis, mais elle n'en fit rien, non plus que la Duchesse de Brissac sa sœur, qui avoit fait espérer la même chose au Duc de Brissac; ces deux Dames s'étant contentées au lieu d'argent de leur donner quantité de fausses allarmes, en leur faisant entendre que le Maréchal assembloit quantité de troupes pour les assieger dans Belliſle; ce qui donna tant d'inquiétudes feintes ou veritables à ces Messieurs, que le Cardinal fut obligé de penser à sortir d'un lieu où il voyoit bien qu'on ne souhaitoit pas qu'il séjournât davantage; le Chevalier de Sevigny & les autres remarquant tous les jours des barques longues, envoyées selon eux par le Maréchal pour investir l'Isle, après quoi il ne leur seroit plus possible d'en sortir. L'embarras fut de convenir du lieu où le Cardinal se retireroit. Les Ducs de Retz & de Brissac ne vouloient point que ce fut à Charleville, parce qu'ils craignoient de s'engager dans des affaires qui pourroient avoir de longues suites, dont le Duc de Noirmoutier ne manqueroit pas de tirer tous les avantages, si l'on en venoit à un accomodement. Joly de son côté soûtenoit qu'il n'y avoit point de meilleur parti à prendre que celui-là;

que la preſence du Cardinal de Retz dans ces quartiers-là donneroit plus d'inquietude au Cardinal Mazarin que nulle part ailleurs : qu'il y avoit à la rade de Belliſle des vaiſſeaux Hollandois, dont on pourroit ſe ſervir pour paſſer en Flandres, & de-là à Charleville, ou à Mezieres; & qu'enfin il valoit mieux prendre ce chemin là pour aller à Rome, ſi ce voyage étoit jugé neceſſaire, que de paſſer par l'Eſpagne; quand ce ne ſeroit que pour ôter au Cardinal Mazarin les prétextes que ce paſſage lui fourniroit, pour rendre le Cardinal de Retz odieux & ſuſpect.

Cependant les Ducs de Retz & de Briſſac l'emportérent, & déterminerent le Cardinal à paſſer en Eſpagne ſur une petite barque de 25. tonneaux, dont tout l'équipage étoit compoſé de quatre matelots & du Maître, qui ſelon eux avoit fait ce voyage plus de trente fois ; mais on avoit tant d'envie de ſe défaire de lui, qu'on lui fit croire qu'il

ſſurement que dans l'imagination de ces
leſſieurs. Pour cet effet, on fit ſemblant
'embarquer le Cardinal de Retz ſur un
iſſeau Hollandois, qui mit auſſi-tôt à la
oile, & cependant il coucha cette nuit &
ſuivante dans l'Iſle, chez le Curé de Ban-
or, avec Joly, Boiſguerin & du Brocard,
'où ils partirent la troiſiéme nuit déguiſez
1 ſoldats, pour aller s'embarquer ſur la
etite barque, ſans que le Cardinal empor-
ât avec lui ni or ni argent; il eſt vrai que le
uc de Retz avoit fait charger la barque de
ardines, avec ordre au Maître de les ven-
e, & de lui en remettre le prix entre les
ains, & que Joly ſe trouva heureuſement
oir 120. Louis d'or, & Boiſguerin 60.

Le vent fut aſſez favorables le deux pre-
iers jours, & on ne fit aucune mauvaiſe
ncontre, juſques vers les deux heures après
idi, qu'on apperçût une grande fregatte qui
iſoit force de voiles ſur la petite barque,
qui continua juſqu'à la nuit, qu'elle brouil-
ſes voiles, craignant apparemment de trop
pprocher de la terre. La nuit fut aſſez fâ-
euſe à cauſe d'un vent violent qui portoit
terre, cependant elle ſe paſſa ſans accident,
on comptoit d'arriver de bonne heure à
. Sebaſtien; mais en approchant d'un Cap
ui n'eſt qu'à deux lieues de ce Port, le Pi-
te qui devoit ſe donner la terre à droit
la mit à gauche, courant du côté de Bil-
ao, & demeura égaré tout le jour, ſans
n vouloir convenir juſqu'aux approches de
a nuit, qu'ayant apperçû un petit vaiſſeau
ui prenoit à l'Eſt, il fit un ſignal dans le deſ-

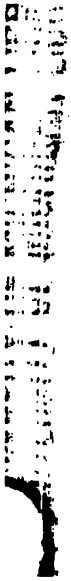

ne de venir à bord, dont elle fit
ficulté, voyant que la barque é
ſe; mais comme on lui demand
de S. Sebaſtien, & ſi elle vou
quatre perſonnes pour les y port
bien, elle accepta le parti, &
dinal à terre en moins d'une he
de ſa ſuite, le 12. Septembre 16
n'ayant pû arriver que le lende
du calme.

Dés que le C. de de Retz fu
S. Sebaſtien, il dépêcha Joly
ron de Vatteville Gouverneur
qui étoit à une lieuë de là au
le paſſage, d'où il ne devoit
dans deux ou trois jours. Dès
ron eut apperçû Joly habillé e
lui demanda s'il lui apportoit
du Siege d'Arras; à quoi Joly
du que non, & lui ayant exp
de ſon voyage, il commença
avec beaucoup de civilité, lui té

Sebaſtien ; mais que pour ne point faire d'éclat, il jugeoit plus à propos de n'y retourner que dans le tems qu'il avoit marqué en partant : qu'en attendant il alloit dépêcher un courrier à Madrit, & que dans deux jours il ne manqueroit pas de ſe rendre à l'entrée de la nuit à l'auberge de S. E. pour le conduire avec ceux de ſa ſuite dans un appartement de ſon Palais, où il ſeroit ſans que perſonne de la Ville en ſçût rien.

Tout cela fut executé ponctuellement dans le tems marqué, le Gouverneur étant venu avec quelques uns de ſes gens prendre S. E. & l'ayant conduit dans un appartement ſéparé, où Dom Jean de Vatteville, ſon frere, alloit dire la Meſſe tous les matins, & où le Cardinal étoit ſervi très-proprement & très delicatement lui & les ſiens, pendant que le Baron tenoit ſa table ailleurs, où il y avoit quelques gens de Monſieur le Prince, des refugiez de Bordeaux, avec pluſieurs autres Officiers de mer & de terre.

Le Cardinal écrivit dabord au Roy d'Eſpagne, & à D. Louis de Haro, pour demander la liberté du paſſage juſqu'en Italie & Boiſguerin fut dépêché pour porter les lettres ſans aucune autre charge, le C. de Retz craignant de s'embarraſſer, & tâchant d'éviter ſcrupuleuſement les moindres occaſions qui pourroient le faire ſoupçonner de quelque engagement avec l'Eſpagne : il eut ſeulement ordre de voir en particulier le Comte de Fieſque, qui étoit à Madrit de la part de Monſieur le Prince, & de lui faire beau-

coup de complimens qui dans le fond ne ſignifioient rien. Le Baron de Vatteville eût bien voulu que le Cardinal ſe fût avancé un peu davantage : il lui fit pour cela pluſieurs ouvertures en homme ſage, & avec beaucoup de diſcretion, qui ne produiſirent rien ; & le Cardinal s'occupa uniquement du voyage de Rome, ayant fait vendre les Sardines dont on tira 600. Ecus, qui ſervirent à le faire habiller, & ceux qui étoient avec lui, qui en avoient fort grand beſoin. Deux jours aprés le départ de Boiſguerin, il arriva encore une barque de Belliſle, chargée de la même marchandiſe, dont on tira pareille ſomme, ſur laquelle vint Beauchesne, qui avoit été envoyé de Paris à Belliſle, & de-là à S. Sebaſtien pour apporter des nouvelles aſſez differentes de celles de Boiſguerin, dont la plus importante étoit la levée du Siège d'Arras, où l'on diſoit que M. le Prince avoit fait des merveilles, & que s'il eût été ſecondé par le C. de [illegible]

d'aller trouver le Roy à Peronne, où ils reçûrent de nouveaux ordres de ſe retirer en differens lieux où ils furent releguez : qu'on avoit fait publier à ſon de trompe dans Paris, que les gens du C. de Retz euſſent à ſortir de la Ville dans 24. heures, & que ceux du dernier Archevêque avoient été chaſſez de l'Archevêché, où l'on avoit établi Saint-Amour, Exempt, avec quatre Gardes; qu'enſuite on avoit ſignifié au Chapitre un Arrêt du Conſeil, qui leur ordonnoit de prendre le Gouvernement du Spirituel de l'Archevêché, comme vacant en regale, faute d'avoir prêté le ſerment de fidelité, & de nommer inceſſament des Grand Vicaires : qu'une partie de Chanoines avoit été davis avant toutes choſes de faire des remontrances ſur l'exil de leurs confreres ; mais qu'à la fin il avoit paſſé à la pluralité de trois voix ſeulement, qu'ils prendroient l'adminiſtration du Spirituel, non par vacance, mais à cauſe de l'abſence, & juſqu'au retour du C. de Retz & de ſes Grands-Vicaires : qu'à cet effet le Chapitre avoit nommé les ſieurs Deſcoutes, Doyen, le Maſle des Roches, Chantre ; Charton Penitencier, & Séguier Theologal, pour faire les fonctions de Grands-Vicaires : & ordonné qu'on feroit des remontrances & des prieres à S. M. en faveur des exilez.

Toutes ces choſes étoient une ſuite de la levée du Siege d'Arras, dont le Baron de Vatteville ayant donné avis à Madrit, Boiſguerin qui en revint quelques jours après, dit au Cardinal de Retz que cela n'avoit ſer-

vi qu'à fortifier Dom Louis de Haro d
deſſein d'exhorter Son Eminence à n
aller du côté de Rome ; mais plûtôt
trouver le Duc de Noirmoutier, lui
pour cela l'eſcorte de toute l'Armée N
& une groſſe ſomme d'argent, ſans
de lui rien que ce qu'il jugeroit à
lui-même pour ſes interêts partic
que s'il vouloit abſolument aller à
il le pourroit faire auſſi aiſément de
leville que de par tout ailleurs,
ſant par l'Allemagne ; mais qu'il ne
pas qu'il dût prendre ce parti, qu'il n
veroit certainement pas à Rome ce q
maginoit, qu'on ne s'y gouvernoit
vant les évenemens : [1] qu'il y tro
après l'affaire d'Arras plus de foibleſ
ne pouvoit croire : que cependant il n
ſoit pas de le ſervir à ſa mode ; & c
avoit reſolu de paſſer en Italie, il
voyeroit au premier jour un de
[redacted]

Louis de Haro, qui amena une Littiere du Roi d'Eſpagne, & qui apporta tous les ordres neceſſaires pour le paſſage du Cardinal en Italie, avec une bourſe de quatre mille piſtoles, & des Lettres de credit juſqu'à la ſomme de cinquante mille écus, lui offrant beaucoup davantage, s'il vouloit aller à Charleville ou à Mezieres.

Joly qui avoit toujours été de cet avis, fit tout ſon poſſible pour engager le Cardinal de Retz à le ſuivre, lui repreſentant que c'étoit le moyen d'obliger le Cardinal Mazarin à s'accommoder avec lui, en lui faiſant peur d'une nouvelle union avec M. le Prince: que Rome ne ſeroit pour lui qu'un lieu d'exil trop éloigné pour pouvoir rien faire de conſiderable: que le Cardinal Mazarin, bien loin de le craindre là, l'y ſouhaitoit depuis long temps, puiſqu'il le lui avoit fait propoſer pluſieurs fois: que le Pape étoit vieux & incapable d'agir avec vigueur: qu'après lui il en pourroit venir une autre moins favorable: qu'au pis aller il ſeroit aiſé au Cardinal Mazarin d'éluder en France tout ce qui pourroit ſe faire à Rome contre lui, en ſe couvrant de l'autorité du Roi, des Loix de l'Etat, des maximes des Parlemens, & des libertez de l'Egliſe Gallicane; & qu'enfin il ne voyoit rien de plus réel que les offres du Duc de Noirmoutier, de le rendre maitre d'une bonne Place frontiere, d'où il lui ſeroit aiſé d'entretenir ſes intelligences avec ſes amis, de traiter avec M. le Prince, & dans un beſoin avec les Eſpagnols. En tout cas Joly conſeilloit fortement

au Cardinal de Retz, d'accepter les quatre mille piſtoles qui lui étoient en quelque façon neceſſaires dans l'état où il ſe trouvoit, eſperant que cette démarche pourroit le mener plus loin ; & lui repreſentant que quand il ne les prendroit pas, on ne laiſſeroit pas toujours de l'accuſer d'en avoir pris : que les engagemens de cette nature ne gâtoient jamais le fond des affaires, & n'étoient regardez que comme des bagatelles quand on en venoit à un accommodement : qu'en allant à Rome, il ne pourroit y ſubſiſter honorablement que ſur la bourſe & le credit de ſes amis, qui pourroient avec le temps manquer de pouvoir, ou de bonne volonté ; & qu'enfin il devoit éviter avec grand ſoin de laiſſer connoitre aux Eſpagnols qu'il ne vouloit recevoir d'eux aucun ſecours : qu'autrement il pourroit arriver que non-ſeulement ils negligeroient entierement ſes interêts à Rome, mais qu'ils les traverſeroient & le ſacrifieroient peut-être au Cardi-

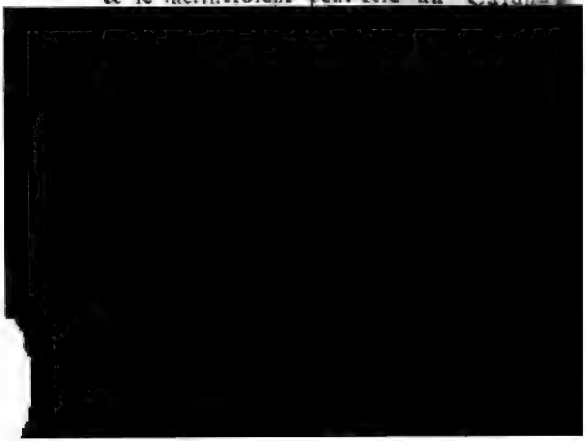

en emprunter quatre cens du Baron de Vatteville, auquel il les a fait rendre depuis. Il accepta cependant la Littiere du Roi d'Eſpagne, il laiſſa en partant un chiffre à Chriſtoval, dont il promit de ſe ſervir dans les occaſions pour donner de ſes nouvelles à Dom Louis de Haro; & il tira de lui parole de ſecourir les Ducs de Retz & de Briſſac, s'ils étoient attaquez dans Belliſle comme on les en menaçoit; ce qui leur fit ſçavoir par Beauchesne, qu'il leur renvoya pour leur apprendre de ſes nouvelles.

Après quoi le Cardinal ſe mit en chemin le premier jour d'Octobre dans la Littiere du Roi d'Eſpagne avec Joly, Boiſguerin, de Salles & du Brocard, qui le ſuivoient montez ſur des mules, & le maître d'Hôtel du Baron de Vatteville qui fit la dépeuſe du voyage. Le premier jour ils allerent coucher à Tolozette, à quatre lieuës de Saint Sebaſtien, & le lendemain à la dinée ils rencontrerent quelques Marchands François, qui reconnurent fort bien le Cardinal & Joly, quelque ſoin qu'on prit de ſe cacher d'eux. Le reſte du voyage ſe paſſa aſſez agréablement, à la reſerve des lits qui ſont rares en Eſpagne, même dans les Hôtelleries, où il faut porter tout ce dont on a beſoin. On paſſa près de Pampelune, & enſuite par une petite Ville appellée Tudela, où le peuple étoit ſoulevé contre la Nobleſſe au ſujet de la chaſſe; ce qui fut cauſe qu'on mit des Gardes devant la maiſon du Cardinal, les habitans du lieu s'étant imaginez

qu'il voyageoit en équipage d'homme de guerre, ſous le nom du Marquis de ſaint Florent Bourguignon ; de ſorte qu'il fut retenu dans cette Ville pendant trois jours, & qu'il fut obligé pour avoir la liberté [1] d'en ſortir, d'écrire au Viceroi de Navarre à Pampelune, qui lui fit ſentir dans ſa reponſe qu'il n'étoit pas content de n'avoir reçu aucun compliment de ſa part en paſſant aux portes de ſa Capitale. De là on ſe rendit à Saragoſſe, Ville grande & belle, où il y a une Egliſe celebre par une Image de la Vierge appellée Delpilar, renommée par ſes miracles. Le Cardinal y étant allé au commencement de la nuit pour faire ſes prieres, on lui ouvrit les portes de l'Egliſe qui étoient fermées, on ôta même les ornemens de l'Image pour la lui laiſſer voir ; ce que les Chanoines lui dirent qu'ils ne faiſoient que pour les Cardinaux, ou pour les Princes ; c'en étoit aſſez pour lui faire connoître

en France sur son passage en Espagne, & ce fut cette crainte qui l'obligea de se conduire comme il fit à Saint Sebastien & ailleurs avec les Espagnols.

Enfin après plusieurs mauvais gites, on arriva le 14. Octobre à un petit Bourg du Royaume de Valence sur le bord de la mer nommé Vinaros, où le lendemain matin on trouva une Galere toute prête, dont le Commandant Dom Fernand de Carillo, Chef d'Escadre, jeune Gentilhomme fort bien fait & fort sage, vint aussi-tôt saluer le Cardinal de Retz, & le suivit à l'Eglise, où il communia à la fin de la Messe, en l'honneur de la Fête de sainte Therese, [1] après quoi il se rendit sur sa Galere, dont il envoya la Felouque vers les six heures du soir au Cardinal, pour porter lui & son monde à bord, où il fut reçu sans aucune ceremonie, tout le monde feignant de ne le point connoître, & le connoissant pourtant. La Galere étoit fort bien équipée, il y avoit dessus 120. Soldats effectifs, 80. Matelots, & 28. bancs de chaque côté, avec 7. ou 8. forçats à chaque rame.

Il étoit arrivé un peu auparavant à Vinaros un Gentilhomme, parent de Dom Louis de Haro, appellé D. Christoval, qui presenta de la part de ce Ministre au Cardinal deux grandes caisses pleines de gans & de peaux d'Espagne, dans une desquelles on trouva plusieurs bourses pleines d'or, que le Cardinal de Retz refusa encore une fois, n'a-

[1] Cette Sainte est dumoins aussi reverée en Espagne que sainte Geneviéve à Paris.

de ces galanteries ; mais comme promis autre chose de lui, cel tout l'effet qu'il s'étoit imaginé. des largesses considerables par finances, au maitre d'Hôtel Vatteville, quoiqu'il lui eut fai vaise chere sur le chemin & à ce duisoient la Littiere.

Après cela on mit à la voile, ayant vogué tout le jour assez ment, mouilla sur les 5. heures une petite anse vis-à-vis de Ma lendemain D. Fernando ayant d nal qu'il pouvoit descendre s'il bon, & se promener dans la Vi que le vent étoit contraire, S. à terre, & fut regalé pendant tr le Viceroi, qui fit aussi semblant connoitre, & engagea sa femm le Bal, pour lui faire voir to monde du lieu. Mayorque est agréables Villes du monde, & plus peuplée qu'Orleans ; l

dans des Convents de filles [1], & toutes sortes d'autres divertissemens ; aprés quoi le vent ayant changé il remonta sur la Galere, qui le mit en douze heures de tems au Port Mahon dans l'Isle de Minorque, un des plus beaux Havres de toute l'Europe. L'entrée en est fort étroite, & il est difficile qu'il y passe plus de deux Galeres de front ; mais il s'élargit peu à peu pendant deux lieues jusqu'à la ville de Minorque qui est sur une hauteur, au pied de laquelle les plus grands vaisseaux s'amarrent aisement avec des cables. Les habitans prévenus qu'il y avoit de la peste en Espagne, ne voulurent point donner de pratique à la Galere ; mais ils apportoient des vivres & des rafraichissemens sur le bord de la mer, dont ils recevoient le prix dans du vinaigre. On fut obligé de demeurer en cet état depuis le Mardi jusqu'au Dimanche matin, à cause du vent contraire ; lequel ayant un peu changé, la Galere sortit du port, afin de découvrir quelques vaisseaux qui avoient paru sur la côte ; mais n'ayant rien vû, elle fit le trajet du Golfe du Lyon, gagna les côtes de l'Isle de Sardaigne le Lundi au soir, & tâcha pendant la nuit d'aborder à Sassary, mais inutilement ; ce qui fut un grand bonheur pour le Cardinal de Retz, l'armée Navale de France qui menoit le Duc de Guise à Naples, étant sur cette rade depuis quelques jours : de sorte que le lendemain matin la Galere s'étant trouvée vers

[1] En Italie on ne voit autre chose dans les Parloirs de Religieuses que rendez-vous, Collations, Concerts, Danses &c. . . . .

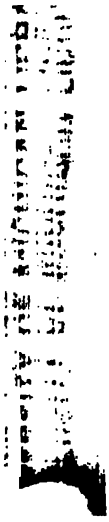

que c'étoit un avis qu'on lui donn
de la proximité de cette Flotte q
devoir être en mer ; ce qui l'obli
monter un matelot au haut du
pour voir s'il ne découvriroit poi
hors du Canal dont on étoit prê
afin de se retirer en cas de beſo
Bonifacio ; & cet homme ayant
voyoit que deux tartanes qui
long de la terre, qu'il jugea être
res de Barbarie, le Commandan
de leur donner la chaſſe, dont les
la chiourme marquerent une g
mais le Pilote ayant mal pris
la Galere échoua un moment apr
tie du Canal, ſur un fond de
de deux petits rochers ; mais he
elle ne ſe fit point de mal, parce
étoit calme, & qu'il ne faiſoit pre
de vent. Cependant les forçats a

rger la Galere pour la remorquer ; ce qui
ſſit au bout de trois heures, après beau-
p de fatigues & de peine.
Enſuite on alla mouiller à Portovecchio,
l'on paſſa la nuit ; & le lendemain qui étoit
Fête de S. Simon S. Jude, le vent n'étant
propre pour continuer le voyage, on mit
d à terre pour entendre la Meſſe : mais pen-
nt qu'on la diſoit, quelques Cavaliers
nt venus avertir que l'Armée Navale de
ance étoit à Cagliari, D. Fernando fit auſſi
rembarquer tout le monde. Cependant
mer étoit fort groſſe, & le conſeil s'étant
emblé, on ne jugea pas à propos de lever
ncre, tous les Officiers étant convenus
il étoit impoſſible aux vaiſſeaux de guerre
venir ſur la Galere pendant que ce vent-là
eroit ; & que s'il changeoit, elle auroit
ujours beaucoup d'avance ; & qu'il lui ſe-
t aiſé de gagner un Port. Malgré ces
ſiderations, & le mauvais tems qui con-
uoit toujours, D. Fernando ne laiſſa pas
mettre à la voile le lendemain de la Fête à
ttre heures du matin, contre le ſentiment
; Officiers ſubalternes, qui firent même
r proteſtation par écrit. En effet, la
mpête fut ſi violente depuis les cinq heures
matin juſqu'à cinq heures du ſoir, que
Galere fut dans un danger continuel de
ir, juſques-là que tout le monde ſe con-
ſa, pour ſe preparer à une mort qui pa-
ſſoit inevitable. Cependant comme le
mps n'étoit pas contraire, on ne laiſſa pas
avancer beaucoup, & la Galere s'étant
uvée près d'une petite Iſle appellée l'Afina-

ra, vers le commencement de la nuit, quipage s'écria; *tierra*, *tierra*, & vo se jetter à la mer, dans la pensée que la lère alloit se briser contre terre; ce qui se arrivé si le Commandant n'eût fait change manœuvre pour gagner la pointe de l'Isl dessous du vent, où la mer s'étant trou beaucoup moins agitée, tout l'équipage cria en signe de réjouissance; *calma*, *calm* elle l'étoit pourtant encore assez pour em cher l'usage des rames, dont on entreprit i tilement de se servir pour se mettre plu l'abri, la mer en ayant rompu plusieur de sorte que D. Fernando fut obligé de fa jetter deux ancres, qui prirent heureusem toutes deux; après quoi il passa dans la cha bre du Cardinal, pour lui dire qu'il av couru de forts grands dangers, mais qu'il étoit dehors: qu'il falloit penser à se re ser, & que le lendemain il espéroit gag Portolongone. Ce Gentilhomme avoit p

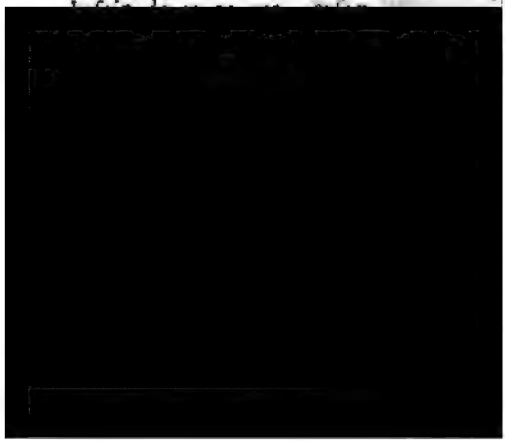

ju'on le tentât par trois fois ; cela donna le oiſir au Cardinal d'aller voir Portoferrare , utre Port de l'Iſle d'Elbe , qui appartient u Grand Duc de Toſcane.

Enfin le 3. Novembre 1654. on prit terre Piombino , où le C. de Retz s'étant démaſqué ſe laiſſa connoître ; il s'avança dans s Etats du Grand Duc , & il trouva dans a premiere Place où il coucha , des Officiers e S. A. qui avoient ordre de le traiter aux épens de leur Maître , ce Prince ayant eu a précaution d'en dépêcher pluſieurs en diférens lieux pour le même ſujet ſur l'avis u'il avoit reçû de ſon paſſage en Italie.

A une journée & demie de là on rencontra le Maître des Ceremonies de Son Alteſſe ui apporta des lettres de ſa part au Cardinal de Retz remplies d'offres & d'honnêtetez s plus obligeantes du monde ; mais accompagnées de prieres , qu'il ne trouvat pas auvais ſi on lui faiſoit faire une eſpece de uarantaine , & cauſe du mauvais air qu'on iſoit regner en Eſpagne dans un petit lieu ommé Spedaletta , qui eſt une maiſon preſque ſeule dans les montagnes proche de Volerre , peu éloignée du Champ de bataille ù Catilina fut autrefois défait par l'armée e la Rapublique Romaine. On y trouva n maître d'Hôtel , un Officier de Cuiſine , un Sommelier , qui traitterent ſplendidement le Cardinal pendant le ſéjour qu'il fit. Au reſte , il y avoit bien de l'apparence que le Grand Duc ſe voulut ſervir du prétexte du mauvais air , pour ſe donner le tems d'écrire en France , & pour y faire

trouver bon le paſſage qu'il donnoit ſi honnêtement à S. E.

Le premier ſoin du C. de Retz, dès qu'il fut en terre ferme, fut de dépêcher un exprès à l'Abbé Charrier pour le faire venir à Spedaletta, où il arriva au bout de 4. ou 5. jours, tellement perſuadé que le Cardinal devoit donner ſa démiſſion, qu'ayant rencontré en arrivant Joly & Boiſguerin qui ſe promenoient à deux cens pas de la maiſon, la premiere choſe qu'il leur demanda fut s'il n'y étoit pas diſpoſé; à quoi les autres ayant répondu qu'ils ne le croyoient pas, il en parut chagrin, & dit que ſi cela étoit il n'y avoit rien à faire pour lui en Italie. Enſuite il fit ſon poſſible pour inſpirer cette réſolution au Cardinal, qui de lui-même y étoit aſſez diſpoſé: mais comme il reçût dans le même tems des lettres de ſes amis de Paris qui l'en détournoient toujours fortement, & lui offroient leurs bourſes pour l'entretenir à Rome honorablement, pourvû

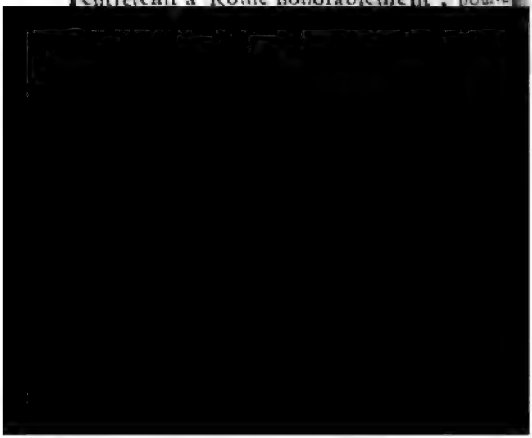

noit à Rome pour lui prèparer un logis, de paſſer par Florence, & de demander une ſomme de 4000. Ecus au Bailly de Gondy ſon parent, & Secretaire d'Etat du Grand Duc, pour le conduire juſqu'à Rome; ce qu'il n'obtint pas ſans difficulté. Après quoi S. A. lui envoya une Littiere pour le porter de Spedalletta où il avoit paſſé 15. jours, à l'Ambrogiano, maiſon de plaiſance, où il trouva le Grand Duc, la Grande Ducheſſe & le Prince, qui le régalerent parfaitement bien en toutes manieres pendant un jour & demi, quoiqu'il y fut *incognito* [1]. Les converſations ne roulerent que ſur le ſujet du voyage en general, ſans entrer autrement dans le détail des affaires; à la reſerve du Conclave futeur, qu'on jugeoit fort prochain à cauſe du grand âge & de la mauvaiſe ſanté du Pape: ſur quoi le Duc s'ouvrit un peu avec le Cardinal, & lui recommanda fort le Cardinal Chigi, lui laiſſant entendre qu'il le trouveroit plus favorable & mieux diſpoſé que pas un autre à ſon égard.

De l'Ambrogiano on ſe rendit à Florence, où le Cardinal Carlo de Medicis traita magnifiquement le Cardinal de Retz pendant trois jours dans le Palais du Grand Duc, mais toujours *incognito*, il lui donna même le bal à la mode du païs dans une maiſon particuliere, où il avoit aſſemblé les plus belles Dames de la Ville. Il fut reçu

[1] Le Grand Duc lui donna la premiere place & le fit mettre ſur un ſiége plus élevé que le ſien. Le Cardinal reçût ces honneurs avec beaucoup de modeſtie.

avec la même magnificence à Sienne par le Prince Leopold qui en étoit Gouverneur, & dans tous les autres lieux des Etats du Grand Duc par où il paſſa, juſqu'à Radicofani ; apres quoi le Cardinal de Retz entra dans l'Etat Eccleſiaſtique toujours *incognito*, & dans la Littiere du Grand Duc juſqu'à Rome, où il arriva le 28. Novembre 1654.

Auſſi-tôt que le Cardinal de Retz fut arrivé, l'Abbé Charrier alla en porter la nouvelle au Cardinal Chigi Secretaire d'Etat, pour en informer Sa Sainteté, qui dés le lendemain lui accorda une Audience ſecrette où il lui donna beaucoup de marques d'eſtime & d'amitié, l'exhortant à *prendre patience*, & à ſe faire traiter de ſon mal d'épaule, avec promeſſe qu'on ne le laiſſeroit manquer de rien. Le Cardinal Chigi lui envoya enſuite faire des complimens, & des excuſes de ce qu'il ne le voyoit point encore, diſant que c'étoit pour ne point donner

eligieuſe, où vivant dans un eſprit de ſimicité, de retraite & de modeſtie, il renoit ſa cauſe bien meilleure, & embarraſſeit davantage ſes ennemis.

Ces conſeils à la verité avoient quelque oſe de plauſible, & pouvoient paſſer pour es & pour ſinceres, du moins à l'égard logement & de la conduite qu'il preſcrit au Cardinal, quoique peut-être une rque publique d'une protection ouverte t fait plus d'honneur au Pape, & eût été s avantageuſe aux affaires du Cardinal Retz; mais certainement il ne devoit n retrancher du ſecours d'argent dont il voit que le Cardinal de Retz avoit un oin extrême, & qui pouvoit ſe donner, vant l'Evangile, ſans faire ſonner la mpette.

Il y eut encore une autre affaire, dans uelle le Cardinal Chigi marqua peu d'ination pour les interêts du Cardinal de tz, quoiqu'il s'efforçât de perſuader le traire. Ce fut au ſujet d'une lettre fort n écrite, qu'il adreſſoit à tous les Evêes de France ſur l'état de ſes affaires, & nt Meſſieurs de Port-Royal étoient les vables Auteurs; le ſieur ** qui depuis fut Secretaire, la lui avoit apportée à l'Amgiano, avec d'autres dépêches du Preſit de Gondi: & le Cardinal de Retz nt reſolu de la faire imprimer pour l'enyer à Paris, il en fit demander la perſſion au Pape, dans la vûë de donner à te lettre plus de poids & plus d'autorité une approbation tacite de Sa Sainteté;

mais le Cardinal Chigi qui vouloit r
ger la Faction de France pour le Cor
prochain, détourna la choſe adroiten
après avoir envelopé ce refus de plu
conſiderations, qui avoient toutes,
lui, rapport à l'avantage du Cardin
Retz, & qu'il fit trouver bonnes à l
Charrier, & l'Abbé au Cardinal, qui s
laiſſé ſi étrangement prévenir de l'affe
ſincere de cette Eminence pour ſes int
ne depuis il fut fort difficile de l'en d
ſer. Cependant Joly qui commenç
lors à ouvrir les yeux, & à entrevoir
rité, leur dit franchement ce qu'il en
ſoit, & les raiſons qui devoient rem
conduite ſuſpecte; mais il ne lui fut pa
ſible de ſe faire écouter; de ſorte qu'i
enfin obligé de prendre le parti de ſe
quand il étoit queſtion du Cardinal C
pour ne ſe pas commettre trop ſouven
le Cardinal de Retz & l'Abbé Charrie
ont été ſes dupes preſque juſqu'à la f

qu'il ſe plaignit pourtant beaucoup.

Les nouvelles qui vinrent de Paris en ce temps-là, donnerent auſſi beaucoup de peine au Cardinal, principalement l'exil de M. ſon pere, & des Ducheſſes de Retz & de Briſſac, qui ne dura pourtant gueres, leurs maris s'étant accommodez peu après avec la Cour. On apprit auſſi qu'on avoit envoyé chez le ſieur Caumartin pour l'arrêter; mais qu'il s'étoit ſauvé heureuſement, en ſe cachant dans un trou de muraille derriere une tapiſſerie, quoique cinquante Archers fuſſent occupez à le chercher par toute la maiſon pendant plus d'une heure, d'où ils ne ſeroient peut-être pas ſortis ſi-tôt, s'ils n'avoient remarqué une échelle dans le jardin dreſſée contre un mur, par-deſſus leſquels ils ſe figurerent qu'il s'étoit ſauvé: mais tous ſes domeſtiques qui ne ſçavoient pas eux-mêmes où étoit leur maitre, furent bien étonnez quand ils le virent ſortir de ſon trou une demie heure après que les Archers ſe furent retirez. Enſuite il ſe refugia en Franche-Comté, où il demeura quelque temps avec Madame ſa mere, & depuis chez le Baron de Lanque, dont la maiſon étoit ſur la frontiere, & chez quelques autres de ſes amis, juiſqu'à ce que le Premier Preſident de Bellievre eut obtenu pour lui la permiſſion de demeurer dans quelqu'une de ſes maiſons plus près de Paris.

On ſçut auſſi que le ſieur Chevalier, frere du Chanoine, Grand Vicaire du C. de Retz, avoit été arrêté en paſſant à Lyon au retour de Rome; & que le Procureur General

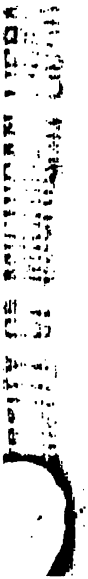

doit intenter un procés criminel
s'il eût fait des traitez avec les
l'Etat ; mais comme le fait étoit
qu'il n'en pût fournir de preuves
n'eut pas de ſuite, & fut bien
donnée.

Cependant le Roi, qui peu de
paravant avoit envoyé le ſieur
avec la qualité d'Ambaſſadeur E
re vers les Princes d'Italie, lui
ordres preſſans de quitter toutes
ſe rendre inceſſamment á Rom
verſer le Cardinal de Retz ; & e
qu'il y fût, Sa Majeſté fit défe
les François d'avoir aucune con
avec lui, & aux Cardinaux de
ou même de ſa Faction, de
leurs carroſſes lorſqu'ils le ren
dans les ruës, ſuivant l'uſage d
le Pape ayant été informé de ce
né aux Cardinaux, prit la cho
de hauteur, qu'aucun n'y oſa ob
teré leur avant fait dire, que

qui l'accompagnoient par tout comme ſes domeſtiques, & qui logeoient avec lui, ſans pluſieurs autres qui s'étoient logez dans ſon quartier, exprès pour être à portée de lui offrir leurs ſervices dans le beſoin. De plus, il avoit reçu des ſecours très-conſiderables de France, qui l'avoient mis en état de ſe faire un équipage fort leſte, de trois carroſſes à ſix chevaux avec un grand nombre d'eſtaffiers, la plûpart jeunes avanturiers François fort déliberez, & prêts à tout faire, qui joints avec les Gentilshommes & leurs valets de Chambre, compoſoient du moins un corps de cent perſonnes, ſur qui le Cardinal pouvoit compter dans un beſoin: il n'y eut que ſur la livrée qu'il affecta de la modeſtie, n'ayant donné à tous ſes gens que des habits gris ſans galon; ce qui faiſoit appeller ſa ſuite, *la nuée griſe*.

Les amis du Cardinal de Retz qui l'aſſiſtoient de leurs bourſes, n'approuvoient pas autrement cette dépenſe exceſſive, qu'ils jugeoient aſſez inutile & hors de ſaiſon; mais outre que ſon inclination l'y portoit, il diſoit auſſi qu'il falloit vivre de cette maniere à Rome, dont le peuple n'eſtime les étrangers qu'à proportion de leur dépenſe & de la figure qu'ils font; & qu'en y paroiſſant dans un état d'abattement, tout le monde lui marcheroit ſur le ventre, & que ſes ennemis en tireroient de grands avantages contre lui. Effectivement cette conduite ne fit pas un mauvais effet, le Pape & la Cour de Rome jugeant par-là qu'il n'étoit pas un homme abandonné, ni qu'on dût craindre

qu'il leur retombât ſur les bras.

On ſçavoit d'ailleurs qu'il avoit perſonne une table de ſix couverts, licate & très-bien ſervie, une de vi ſes Gentilshommes, ſans parler de commun qui étoit de plus de qu tout cela ſuivi de grandes aumôn faiſoient regulierement à la porte, au Cardinal de Retz une grande ré parmi le peuple, & lui attiroit veillance preſque generale, qui n' mépriſer dans des rencontres de c ture. Auſſi n'eut-il pas de peine à f les commencemens une partie de ſouhaitoit, ſe voyant ſoutenu de l' tion publique, & de l'inclination d à un point qui ne ſe peut preſque giner, dont il auroit ſans doute ſecours & des avantages beaucoup ſiderables, ſans les ménagemens bleſſe ou les artifices du Cardinal qui rompoit toutes ſes meſures.

ceremonie s'y devoit faire, dans la vûë de faire leur cour au Cardinal Mazarin, auquel ils écrivirent même pour s'excuſer de s'y être preſentez, qu'il avoit été ſurpris, & que le Pape avoit tenu la choſe ſi ſecrette qu'ils n'en avoient rien ſçu; ce qui étoit vrai.

La ſeconde fut lorſque l'Evêque de Coutances, autoriſé par les Grands Vicaires du Chapitre, donna les ordres dans l'Egliſe Notre-Dame; car Sa Sainteté en ayant été informée, adreſſa auſſi-tôt des Commandemens très exprès au Nonce, d'interdire l'Evêque & les Grands Vicaires; ce qui auroit produit un effet fort avantageux pour le Cardinal de Retz, & auroit preſque décidé l'affaire, ſi ces dépêches étoient arrivées un peu plûtôt à Paris; mais un Courrier extraordinaire y ayant apporté preſque en même temps la nouvelle de la mort du Pape, cette action de juſtice qui marquoit les bonnes intentions de Sa Sainteté, demeura inutile; & ſes ordres ne furent point executez.

Le ſaint Pere ne fut malade que trois ou quatre jours, & s'étant apperçu de ſa fin, il fit appeller tous les Cardinaux, auſquels il donna ſa benediction avec beaucoup de marques d'affection, & une grande liberté d'eſprit, les exhortant de choiſir un bon ſujet pour remplir ſa place, & leur recommandant particulierement le Cardinal Chigi. Après quoi il mourut à Montecavallo le 7. Janvier 1655. ce Pape méritoit d'être plus regretté qu'il ne fut. Il étoit vigoureux

ferme à soutenir les interêts de l'Eglise ;
ez penetrant & bien instruit des affaires
monde, ayant d'ailleurs ses foiblesses
ses défauts, qui éclaterent un peu trop
ar sa complaisance excessive pour la signora
Olympia sa belle sœur, qui abusa long-
temps de sa facilité, s'étant renduë maitresse
absoluë de toutes les affaires. [r] Cela fit
que tout le monde témoigna plûtôt de la
joye que du déplaisir de sa mort, sans en
excepter ses domestiques, qui l'abandonne-
rent si prsaitement dès qu'il fut expiré, que
les rats lui rongerent les oreilles, personne
n'étant resté auprès de son corps.

Après ses obsèques, qui se firent à l'ordi-
naire, les Cardinaux entrerent au Conclave
le 18. Janvier, où ils demeurerent enfer-
mez près de trois mois. Le Cardinal
Retz y entra comme les autres avec tr
Conclavistes, l'Abbé Charrier, Joly &
son valet de chambre, quoiqu
avent ordinairement
qui sor

e paſſa dans ce Conclave que Joly compoſa lans ce temps-là, & dont il fit part à un le ſes amis de Paris.

(1) *Lettre à M... touchant ce qui s'eſt paſſé dans le Conclave d'Alexandre VII.*

MONSIEUR,

Si je ne vous avez pas mandé dès les premiers jours du Conclave ce qui devoit en arriver, je n'aurois pas maintenant la harlieſſe de vous entretenir des biais & des noyens qui ont enfin porté cette grande ſſemblée à l'élection du Cardinal Chigi ue je vous avois prédite. Mais voyant que e ne me ſuis pas trompé dans mes conjonures, je vous avoue que j'ai quelque penhant à croire que les diſpoſitions generales t particulieres que j'ai tâché d'obſerver oigneuſement dans tous les eſprits, ſont ffectivement les principales raiſons qui ont t plus contribué à la conſommation de cet Ouvrage. C'eſt ce qui fait, Monſieur, que e me rends plus volontiers à la priere que ous m'avez faite, de vous envoyer une elation de ce qui ſe paſſeroit dans cette ſſemblée, dont je ne puis vous garantir exactitude, que pour les choſes qui ſont

[1] Cette Lettre a été retouchée en quelques ndroits pour lui donner plus de liaiſon avec Hiſtoire.

venues à ma connoiſſance, n'y ayant p
être perſonne qui puiſſe ſe vanter de ſça
préciſement toutes les intrigues, les cab
& les negociations ſecrettes qui ſe font
ces rencontres.

Je ſuppoſe d'abord que vous n'ign
pas la maniere dont ſe fait l'élection
Papes, pluſieurs perſonnes en ont é
vous obſerverez ſeulement que les
lets où ſont les vœux des Cardinaux
faits de maniere, qu'on n'en ſçauroit dé
vrir les auteurs qu'en les ouvrant to
fait, n'y ayant que le nom du Cardinal
quel on donne ſa voix qui ſe preſente
bord, & ceux qui ſont autoriſez pour
vrir les billets, ſont obligez d'en demeu
là juſqu'à ce que l'élection ſoit faite;
en ce cas il eſt permis de les déplier enti
ment, & c'eſt alors qu'on découvre bien
myſteres & des infidélitez.

Il eſt bon auſſi de ſçavoir la differ
qu'il y a entre le Scrutin & l'Accès, qui

Scrutin, quelqu'un avoit le nombre de voix ſuffiſant, il ſeroit Pape, & on en demeureroit là; mais comme cela n'arrive guere; ordinairement on change & corrige le Scrutin par ce qu'on appelle l'Accès, en donnant ſa voix à un autre ſujet; avec cette ſeule difference, qu'au lieu du terme d'*eligo*, on met celui d'*accedo Domino N.* ou *accedo mihi*, quand on s'en tient au premier, après quoi on joint les voix de l'Accès à celles du Scrutin; & s'il ſe trouve qu'un Cardinal en ait les deux tiers & au-delà, l'affaire eſt faite, ſinon c'eſt à recommencer; ce qui ſe fait ainſi deux fois le jour le matin & le ſoir.

A l'égard de ce qui ſe paſſe dans l'interieur du Conclave, ſi vous voulez en avoir une connoiſſance plus parfaite, il ne faut pas vous arrêter à ce qui s'en debite dans le monde, y ayant une infinité de gens qui cherchent des miſteres & du merveilleux où il n'y en a point; & d'autres qui ne remarquent pas aſſez les traits de la Providence, qui domine toujours & qui gouverne les caprices des hommes.

Ainſi quoique la figure exterieure du Conclave ſoit environnée de pompe & de majeſté, autant que de quelque Aſſemblée que ce puiſſe être, cette grandeur apparente n'établit pas une conſequence neceſſaire d'une élevation extraordinaire dans les eſprits qui la compoſent: les hommes y ſont comme par tout ailleurs ſujets à leurs paſſions & à leurs foibleſſes, remplis d'inegalitez, de contradictions & de caprices.

Ce n'eſt pas qu'une conduite ſage & prudente n'ait là comme ailleurs un grand avantage ſur les autres, & qu'un eſprit ſuperieur n'y trouve les moyens de manier adroitement les autres & de les amener à ſes fins: mais il faut auſſi avoüer qu'on y remarque ſouvent une puiſſance inviſible, qui remuë les volontez, qui entraine leur conſentement d'une maniere étonnante; & qui confond les projets les mieux concertez & les intrigues des plus habiles politiques. C'eſt ce qui a paru bien manifeſtement dans ce Conclave, où l'on a vû les viellards, contre leur maxime ordinaire, concourir au choix d'un ſujet dont l'âge doit éteindre toutes leurs eſperances; les jeunes ſolliciter pour un homme fort regulier, qui n'aura pas apparamment beaucoup d'indulgence pour les foibleſſes de leur temperament; la France revenir à un ſujet qu'elle avoit exclu; l'Eſpagne deſirer contre ſes maximes un Pape, qui pa-

pour ſoûtenir la memoire du défunt, ou parce que les eſprits vivement penetrez des deſordres & des ſcandales du dernier gouvernement, s'abandonnerent à leurs premiers mouvemens avec trop de licence & d'impetuoſité.

Cet emportement dans ſon excés ne laiſſoit pas d'être fondé en raiſons ; on peut même dire qu'il fut la principale cauſe du choix qui ſe fit dans le Conclave, en faiſant connoître que tout le monde attendoit & demandoit un nouveau Pontife, dont la conduite remediât à ce qui avoit déplû dans le gouvernement precedent. L'attachement extraordinaire du dernier Pape, & la complaiſance outrée qu'il avoit euë pour la ſignora Olympia étant ce qui avoit le plus offenſé les eſprits, les Electeurs s'attacherent à choiſir un ſujet éloigné de ce défaut. Après cela l'interêt general de tout le monde Chretien entra en quelque conſideration ; & comme on étoit perſuadé que l'inaction d'Innocent X. & ſa grande économie lui avoient trop fait négliger la guerre contre les Turcs, qui donnoit de l'inquietude à toute l'Europe, & que celle qui regnoit entre les Princes Chrétiens avoit beſoin d'un médiation plus vigoureuſe & plus efficace, on tacha de trouver un Succeſſeur qui eût les qualitez neceſſaires pour remedier aux neceſſitez publiques.

Dans ces diſpoſitions preſque generales dans tous les eſprits, perſonne ne ſe preſentoit plus avantageuſement pour remplir les ſouhaits des Peuples que le C. Chigi, qui

France pour le Cardinal Sachetti fut avantageuſe en toutes manieres au Cardinal Chigi, parce qu'elle l'attacha plus fortement au parti d'Eſpagne, & qu'elle détacha de celui de la France tous les autres vieillards qui avoient quelques prétentions au Pontificat. Il tira auſſi un fort grand ſecours du Cardinal Bichi, ſon parent & ſon ami, dont l'eſprit ſouple & parfaitement inſtruit des meſures de la France, ne laiſſoit paſſer aucune occaſion de lui rendre ſervice, ſans avoir aucun égard aux ordres du Roi.

La Faction d'Eſpagne étoit ſans comparaiſon plus nombreuſe, & pouvoit en demeurant unie donner une excluſion certaine; mais tous les ſujets dont elle étoit *compoſée* [1] n'étoient pas tellement dépendans & aſſurez, qu'on pût conter ſur leurs voix ſans craindre de ſe tromper: la ſeule choſe en quoi ils convenoient le plus, étoit leur oppoſition conſtante & unanime au C. Sachetti, qu'il n'y eut pas moyen de vaincre. Au con-

,nelques-uns qui s'attiroient l'attention
ue à certains égards ; mais assez foi-
nt ; tout ce qu'on en peut dire, c'est
auroient été plutôt approuvez que
z, si ce n'est peut-être par quelques
articuliers pour des interêts personels.
Conclave étoit comme il l'est toujours
é en différentes Factions, qui avoient
t aux principales Puissances de l'Euro-
ont il est à propos de vous donner
ée generale. Celle de France étoit alors
nsiderable par le nombre des voix, &
pas en état de former elle seule au-
exclusion ; mais quoi qu'en disent les
s, son nom & la réputation de ses
ne laissoient pas de lui donner assez de
eration pour imposer du respect aux
urs, & pour les empêcher de nommer
pe contre qui cette Couronne auroit
gné une défiance & une aversion ouver-
e ne puis vous rien dire de ce qui se
t dans le Conseil secret de ce Parti,
rdinaux qui le composoient [1] ayant
le concours & la communication que
dinal de Retz leur avoit offerte. Ce
a paru au-dehors : c'est que la France
oit en faveur du C. Sacchetti les mêmes
qu'elle lui avoit rendus dans le Con-
précedent, parce qu'il étoit ami intime
Mazarin, & qu'au contraire elle re-
t ouvertement le C. Chigi, auquel elle
même donné l'exclusion.
is cette déclaration si déterminée de la

[1] Les Cardinaux Antoine Barberin, Bichi,
aldi, Este & Ursin.

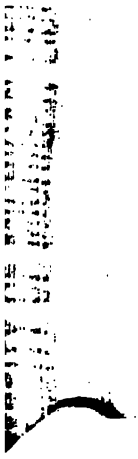

prit ſouple & parfaitement inſtrui
res de la France, ne laiſſoit paſ
occaſion de lui rendre ſervice,
aucun égard aux ordres du Roi.

La Faction d'Eſpagne étoit ſa
raiſon plus nombreuſe, & pouv
meurant unie donner une excluſi
mais tous les ſujets dont elle ét
ſée [1] n'étoient pas tellement
& aſſurez, qu'on pût conter ſur
ſans craindre de ſe tromper : la ſe
quoi ils convenoient le plus, é
poſition conſtante & unanime au
qu'il n'y eut pas moyen de vaincr
traire, leurs véritables inclinatio
rerent toujours aſſez generalemen
du C. Chigi, à cauſe de l'exclu
France lui avoit donnée, de l'ini
profeſſoit contre le Cardinal Maz
la conduite qu'il avoit tenuë avec
fermeté ſur l'affaire des Evêchez

Portugal, ayant toujours détourné le dernier Pape de rien décider sur ce sujet, en lui faisant entendre que ce pourroit être un obstacle à la paix generale.

Cependant ces dispositions de l'Espagne à l'égard de ces deux Cardinaux étoient envelopées d'une contenance & d'un secret si impenetrables que bien des gens jugerent, que non seulement cette Cour ne désiroit pas l'election du C. Chigi; mais même qu'elle n'avoit consenti à l'exclusion du C. Sachetti, que par pure condescendance pour les Cardinaux de Medicis, qui l'avoient soutenuë dans le Conclave précedent; fondez sur une espece de mésintelligence qui parut entre ces deux Cardinaux de Medicis & l'Ambassadeur d'Espagne, lequel évita en plusieurs rencontres de se déclarer sur l'exclusion du C. Sachetti, affectant de la rejetter sur eux; pendant que de leur côté les Medicis laissoient échaper de tems en tems des paroles qui ne paroissoient pas favorables au Cardinal Chigi.

Mais il y a bien de l'apparence que ces mesintelligences & ces contradictions étoient des maneges de politique pour mieux couvrir leurs desseins, & pour ménager les suffrages de quelques particuliers qui auroient pu se detacher de la Faction; s'ils étoient declarez plus ouvertement contre l'un, ou en faveur de l'autre: par exemple, celui du C. Rosetti, qui ne seroit assurément pas demeuré un moment dans leur parti, si il avoit crû que leur dessein eût été d'élire le C. Chigi pour lequel il avoit une aversion & une an-

leurs raiſons particulieres pour
ceux qui en approchoient le plu
Ils parurent aſſez long-tems
en faveur du Cardinal Sachetti
de tout autre ; mais les perſonne
gerent qu'ils ne lui prêtoient leu
tant de fidelité, que parce qu'il
bien qu'elles lui ſeroient inutiles
l'excluſion d'Eſpagne, dans l'eſp
près l'avoir balotté long-tems ſ
on jetteroit enfin les yeux ſur
d'entre-eux qui déplaiſoient mo
Cour. Il y a même lieu de croir
en particulier la vûe du C. Barbe
qu'après avoir vû pendant pluſie
ſuite 33. ſuffrages pour le C. Sa
en parut tout d'un coup dans un
en faveur du C. Barberin ; ce qui
alarme violente aux autres Factio
obligea d'obſerver avec plus d'at

[11] Les Cardinaux François Bark

démarches & les discours de ses Conclavistes ou autres Partisans, qui ne laissoient passer aucune occasion d'exalter ses bonnes qualitez, & de les accommoder au goût & à la disposition du Conclave. Après tout on demeura convaincu que la vûë principale des Barberins regardant toujours le C. Sachetti, comme celui de toutes leurs créatures qui leur convenoit davantage; soit pour leur procurer la maintevée des biens que l'Espagne leur avoit fait saisir dans le Royaume de Naples; soit pour assurer la fortune de maison & celle de la Donna Olympia, qui après la mort du Pape s'étoit absolument remise entre leurs mains, en conséquence de l'alliance qu'elle avoit contractée avec leur Maison.

Ils n'avoient aucune inclination pour le C. Chigi; on peut même dire qu'il y avoit une espece d'antipathie entre lui & le Cardinal Antoine Barberin. Non seulement il évitoit de s'expliquer sur son chapitre avec le Cardinal de Retz, & rejettoit les propos qu'il lui tenoit en sa faveur, comme ne lui étant pas agréables; mais il tâchoit aussi souvent de l'en dégoûter par des entretiens où il le croyoit beaucoup plus sensible qu'il n'étoit en effet: comme sur le Janenisme, en lui disant qu'il feroit bien de s'assurer avant toutes choses de ses sentimens sur la matiere de la Grace.

Le Cardinal Chigi de son côté n'étoit pas mieux disposé à l'égard du C. Barberin, & il ne manquoit jamais d'avertir le C. de Retz de ne pas prendre trop de confiance en lui, &

pour n'être pas ſi nombreuſe,
être pas moins conſiderable ni
te que les autres, étant comp
Cardinaux alertes, habiles,
prêts à profiter des occaſions.
tous dans les commencemens
au C. Sacchetti, diſant à tous
chetti & catalette; mais dans
partie d'entre eux n'étoient occ
Cardinal Chigi & les autres l
au moins la ſeconde place; ce
clarer ſans peine en ſa faveur qu
l'excluſion aſſurée pour l'autre.

Cette difference de ſentimens
dinaux de ce parti n'étoit c
peu de gens, & les amis ſec
dinal Chigi ne ſe laiſſerent pas
C. Barberin, en ſe ſoignant to
firent à lui en faveur du C. Sac
ils n'eurent pas la même reſer
de Retz: car quoiqu'il n'entr

[1] Les Cardinaux Aquaviva, Al

leurs conſeils, comme ils ſçavoient qu'il étoit entierement porté pour le C. Chigi, il y avoit toujours quelqu'un d'entre eux qui ne joignoit à l'entrée de la Chapelle ou ailleurs, pour l'avertir de donner ſa voix au C. Sachetti, quand ils ſçavoient qu'elle lui étoit inutile; ou de ne la lui pas donner, quand ils avoient lieu de craindre; & s'il ne pouvoient d'eux-mêmes lui donner cet avis, ils le lui faiſoient dire par M. Febei Maitre de cérémonies. On ne ſçait pas bien ſi le C. Chigi étoit informé de tout ce manege: mais il feignoit de l'ignorer; & le C. de Retz qui étoit aſſis auprés de lui dans la Chapelle, aſſuroit qu'il l'avoit empêché de donner ſa voix au C. Sachettti en pluſieurs occaſions, où il ne lui manquoit que fort peu de ſuffrages.

La Faction du petit Eſcadron n'étoit compoſé que de ſix Cardinaux [1] que le Prince Pamphile & la Princeſſe de Roſſane ſa femme avoient unis ſi étroitement en faveur du C. Chigi, qu'ils regardoient ceux du grand Eſcadron comme leurs ennemis déclarez, ſuppoſant qu'ils étoient tous fortement attachez au C. Sachetti, ce qui les obligeoit à concourir avec la Faction d'Eſpagne pour mieux aſſurer ſon excluſion. La Princeſſe de Roſſane s'intereſſoit particulierement au C. Chigi, parce qu'il avoit toujours eu de fort grands égards pour elle ſous le dernier Pontificat, & qu'il avoit pris pluſieurs fois ſon parti contre la ſignora Olympia, dans

[1] Les Cardinaux Cibo, Aldobrandin, Odeſcalchi, Rondavivi, Vidman, Donghi.

les démêlez qu'elles avoient assez se
ensemble.

Outres toutes ces Factions qui co
noient toutes les voix du Conclave, i
avoit une moins sensible qui se rép
dans toutes les autres, c'est celle des
tes, qui ne peuvent pas à la verit
ce qu'on se figure dans ces sortes
faires; mais qui font pourtant une esp
conditio sine quà non, n'étant presqu
possible de faire son chemin à la Co
Rome, & de parvenir aux grandes dig
sans avoir leur attache & leur agrémen

Cette cabale invisible n'étoit pas op
au Cardinal Sachetti; mais elle étoit
chée veritablement à la personne du C
nal Chigi. C'étoit principalement pou
qu'elle travailloit au-dehors par les
gues, & au-dedans par le Cardinal
[1] & quelques autres; mais sur tout
maniere très-efficace & très-délicate
les Sermons du Pere Zuccchi. Predic

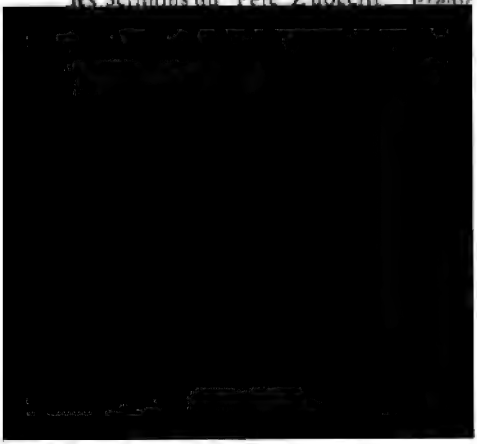

avec leur flegme ordinaire, ſans découvrir leurs veritables ſentimens, ſe contenterent dans les commencemens de ſe tenir unis & ſerrez pour aſſurer l'excluſion du Cardinal Sachetti, en ne donnant leurs voix à perſonne par la Formule *accedo nemini*; ce qu'ils pratiquerent conſtamment pendant deux mois entiers, que l'on remarqua dans tous les Scrutins 22. ou 23. billets avec cette clauſe, pendant que les Cardinaux François, de concert avec les Barberins & l'Eſcadron, faiſoient des efforts inutiles en faveur du Cardinal Sachetti, qui avoit tous les jours trente-trois ſuffrages, & quelquefois, mais fort rarement trente-cinq, quoiqu'il eût dû en avoir trente-huit ou trente-neuf, s'ils avoient tous été ſincerement affectionnez pour lui; mais comme nous l'avons déja dit, une partie de l'Eſcadron le trahiſſoit. Quoiqu'il en ſoit, cette obſervation uniforme & conſtante donna lieu à une plaiſante rie du Cardinal Cheſi, qu'on appelloit dans e Conclave *la Vecchia*, parce qu'il avoit la nine d'un Eunuque, qui dit un jour en ſorant de la Chapelle *qu'il n'y auroit point de ape, ſi le Cardinal* Nemini *& le Cardinal* Trentatre *ne s'accommodoient enſemble.*

La trahiſon ſecrette de l'Eſcadron fut ong temps inconnuë au Cardinal Barberin, ont les ſoupçons tomboient plûtôt ſur les ieux Cardinaux de ſa Faction, qu'il apelloit ordinairement dans ſon chagrin *le nie beſtie*, quand il voyoit qu'il lui manquoit preſque toujours ſix ſuffrages de trente-neuf, ſur leſquels il avoit lieu de comp-

ter, & qui auroient apparemment conduit le Cardinal Sachetti ſur le trône, s'ils avoient tous répondu fidélement à leurs démonſtrations exterieures, puiſque le nombre neceſſaire pour rendre l'élection valide n'étoit que de quarante-une ou quarante deux voix, & que quand le nombre des ſuffrages approche ſi fort de celui qui eſt requis, il arrive ſouvent que les Partiſans des autres cabales ſe dérâchent pour ſuivre le torrent, dans l'apprehenſion de ſe trouver dans la liſte des contrediſans ſous un nouveau Pontificat; ce qu'on tâcha d'éviter avec un grand ſoin.

D'ailleurs la maniere ambigue avec laquelle l'Ambaſſadeur d'Eſpagne s'étoit expliqué ſur le chapitre du Cardinal Sachetti, & une eſpece de meſintelligence qui ſe remarquoit entre ce Miniſtre & les Cardinaux de Medicis, pouvoient lui donner lieu d'eſperer avec aſſez de fondement, un retour favorable de quelques ſujets de leur parti

agne, & pour engager le Roi à répondre avorablement à une Lettre qu'il lui écrivit n entrant dans le Conclave, dans laquelle ſe plaignoit des traitemens injuſtes qu'il ecevoit de ſes Miniſtres, qui avoient fait iſir tous ſes biens dans le Royaume de Naes, offrant cependant de ſervir Sa Majeſté atholique en tout ce qui dépendroit de lui.

Ce n'eſt pas que de tems en tems il ne fit quelques autres pratiques en faveur de ifferens ſujets, qui ſe jettoient à la traverſe our tâcher de ſucceder aux eſperances mors du C. Sachetti: mais toutes ces vaines entatives n'étoient qu'un veritable amuſeent; ce qui faiſoit dire au C. Cheſi, qui moquoit de ces petites intrigues, *Per ioogli Sachetti tutti.*

Le premier qui fut mis ſur les rangs fut C. Caraffe, qui après les Cardinaux achetti & Chigi, étoit aſſurement celui de ous qui avoit le plus de part à l'eſtime ublique; & s'il n'étoit pas mort dès le comencement du Conclave, on ne ſçait ce qui n ſeroit arrivé, quoique ſon incommodité, ui l'obligeoit de demeurer toujours dans ne chaiſe, dût l'exclurre d'une dignité ui demande de l'action en bien des renontres.

Le C. Rapaccioli fut auſſi balotté plus 'une fois; mais inutilement à cauſe de exclusion de la France, de l'oppoſition ſeette de l'Eſpagne, qui le regardoit comie creature des Barberins, & de l'inimitié uverte du C. Spada.

On pourroit alleguer des raiſons à peu

prés ſemblables qui s'oppoſerent aux preten-
tions des Cardinaux Capponi, Ginetti,
Bragadini, Franciotti, Cherubini, Carpegna,
Cecchini, Palotta, Durazzo, Brancaccio,
Santa Suzanna & Corrado, qui furent pro-
poſez les uns après les autres avec le même
ſuccés.

Le C. San Clemente, autrement Fioren-
zoula, ou Maculano, attira un peu plus
l'attention du Conclave, étant appuyé ſou-
tenement par les Cardinaux Trivulce & Gri-
maldi, qui étoient l'un & l'autre aſſez ca-
pables de réunir les Factions de France &
d'Eſpagne, & de ménager même le concours
du C. Barberin; mais l'inimitié irreconci-
liable des Cardinaux Montalto, de Lug-
& d'Albizzi; par deſſus cela l'oppoſition
formelle des Jeſuites, qu'aucun des parti
n'oſoit choquer directement, firent échoüer
ſes eſperances, qui autrement paroiſſoient
aſſez bien fondées.

Enfin après toutes ces tentatives qui d

l'éloignement qu'il avoit pour lui, en rendant caution de ſa conduite future, nt à ſon égard qu'à celui de la France. ı effet, cette Eminence donna dans ce onclave même une marque aſſez convain- nte de la droiture de ſes intentions pour tte Courronne, dans une occaſion où l'on ut dire que les Cardinaux de la Faction de ance oublierent leur devoir : car l'Am- ıſſadeur d'Eſpagne ayant donné à ſon mai e la qualité de Fils aîné de l'Egliſe dans ı Memoire qu'il preſenta au Conclave ns que ſes Meſſieurs s'y oppoſaſſent, le . Chigi qui étoit aſſis auprès du C. de etz, non-ſeulement lui conſeilla de recla- ıer contre cette innovation ; mais il lui ıarqua auſſi la maniere dont il devoit s'y rendre : après quoi ce Cardinal s'étant levé, it, que la qualité de *Fils aîné de l'Egliſe ant reſervée à S. M. T. C. il étoit trop bon rançois & trop Serviteur du Roi, pour ſouf- ir qu'on entreprit de la donner à un autre : e ſi les Cardinaux attachez à ſes interêts anquoient à leur devoir, il ne vouloit pas anquer au ſien : que la rigueur avec laquel- on le traitoit n'étoufferoit jamais dans ſon ur les ſentimens qu'il avoit toujours eu pour onneur & pour l'interêt de ſon Prince ; & il ſupplioit le ſacré College de ne point re- voir le Memoire dans cette forme, & de lui anner Acte de ce qu'il s'y oppoſoit pour le i ſon Maitre.*

Quoi qu'il en ſoit, la lettre du Cardi- al Sachetti produiſit ſon effet auprès du C. Mazarin, qui envoya auſſi-tôt les ordres ne-

teſſaires pour lever l'excluſion. Après cela il ne reſtoit plus que le Cardinal Barberin à gagner, qui ſe rendit dans les commencemens aſſez difficile, & reſiſta long-temps aux ſollicitations du Cardinal Bichi & de ceux de l'Eſcadron, qui ſe declarerent à la fin ouvertement pour le Cardinal Chigi; mais enfin la réponſe du Roi d'Eſpagne étant arrivée à peu près telle qu'il la ſouhaitoit, avec des paroles préciſes de lui donner ſatisfaction ſur la main-levée de ſes biens; & le Cardinal Lugo l'ayant aſſuré de la protection du Cardinal Chigi pour la maiſon & pour celle de la ſignora Olympia, il donna les mains à une Conference avec les Cardinaux de Medicis, où les principaux Chefs de toutes les Factions s'étant trouvez, ils convinrent tous de conclurir le lendemain 7. Avril 1655. à l'élection du Cardinal Chigi, qui ſe fit tout d'une voix, à la reſerve de celle du Cardinal Rospigli, qui quoique de la Faction d'Eſpagne

ieſs courir à l'adoration, il ſe laiſſerent trainer au torrent, de peur de ſe faire des faires par reſiſtance inutile & hors de ſoin. Voilà, Monſieur, tout ce que je puis us dire du Conclave. Dieu veüille que que Paſquin en a dit par alluſion aux mes du Pape & à la longueur du Conave, ne ſe trouve pas veritable, & que ut le monde ne diſe pas aprés lui : *rturient montes, naſcetur ridiculus mus.*

ſuis, Monſieur,

15. Avril 1655. Votre, &c.

L'élection du Cardinal Chigi qui prit le m d'Alexandre VII. fut d'abord reçue ec beaucoup de joye, tout le monde étant évenu en ſa faveur ; l'allegreſſe publique ira même quelque temps, parce que dans commencement il ne fit point venir ſes rens ſuivant l'uſage, & qu'il en parloit de aniere à faire juger qu'il n'y penſeroit jaais. Il affecta auſſi pluſieurs démonſtraons exterieures de détachement du monde, ant toujours ſon cercueil à la ruelle de n lit, pour témoigner qu'il avoit continellement l'idée de la mort preſente ; ce i donnoit au peuple une merveilleuſe idée lui. Aprés cela le ſaint Pere ne laiſſoit s de s'occuper juſqu'à la bagatelle de tout qui étoit du faſte & de l'éclat, s'étant it faire des habits, des meubles & des uipages magnifiques, avec des carroſſes des livrées plus ſuperbes que tous ſes pré-

deceſſeurs, n'épargnant rien pour ſatisfai ſon luxe dans les plus petites choſes, juſqu'à là, que ſes pantoufles lui revenoient à pl de cinquante écus. Ces badineries ne d plaiſoient pas au peuple de Rome, qui a me le faſte & la dépenſe; mais les honnêt gens ſçurent bien-tôt en porter un jugeme convenable qui ne lui faiſoit pas d'honneur diſant de lui qu'il étoit *Minimus in max mis, maximus in minimis.*

Le Cardinal de Retz n'ouvrit pas les yeu ſi-tôt que les autres ſur le caractere du Pape & il demeura long-temps dans l'erreur; t lement perſuadé de ſon amitié, de ſa v gueur & de ſa fermeté, qu'il fit écrire au Duc de Noirmoutier qu'il pouvoit *s'accom*moder avec la Cour ſans s'embarraſſer de lui, ſe croyant aſſuré d'une ſi puiſſante pro tection du côté du Pape, qu'elle devoit ſuffire ſelon lui, à terminer ſes affaires ſa aucune difficulté à ſon honneur & à ſo avantage. Il écrivoit ſur le même ton à

nuire dans l'eſprit du Pape, comme il iva dans la ſuite.

Ils croyoient l'un & l'autre leurs affaires ſi bon état & ſi ſûres, qu'ils s'emportoient :tre ceux qui vouloient leur faire remar. :r les froideurs & les remiſes du nouveau ntiſe, déclamant publiquement & ſans :une diſcretion contre le ſieur de Lyonne, voyé extraordinaire de France pour tra- ſer ſes negociations; ce qu'ils faiſoient c tant d'emportement, & d'une maniere ɔdigne, qu'ils en étoient blâmés par leurs illeurs amis. Le ſieur de Lyonne en uſoit n plus moderement, ſe contentant d'exe- er les ordres dont il étoit chargé ſans au- e paſſion, & pour marquer au Cardinal Retz que ſa commiſſion ne l'empêchoit de l'honorer, [1] & qu'il n'entroit pas ɔ dans les ſentimens de ceux qui l'em- yoient, il lui fit offrir ſecrettement par ieur Barillon de Châtillon de le ſervir France, & de ménager ſon accommode- ɔr, ſans qu'il fut obligé de donner ſa dé- ſion; mais l'Abbé Charrier l'empêcha :outer cette propoſition, étant déja en- é avec le ſieur de Croiſſy Fouquet, [1] étoit arrivé à Rome preſque en même ips que le ſieur de Lyonne, dans le deſ- ı de le traverſer, les Fouquets craignant toutes choſes que cette affaire ne ſe ter- ıât par l'entremiſe du ſieur de Lyonne,

] Le C. de Retz en donne une idée bien :rente.

:] Croiſſy Fouquet n'étoit rien au Surinten- :, famille toute differente & ennemie.

contre lequel ils avoient une extrême ja
sie ; c'eſt pourquoi ils avoient engagé
parent à faire ce voyage pour les infor
de tout ce qui ſe paſſeroit, l'ayant jugé
propre qu'aucun autre pour s'inſinuer ch
Cardinal de Retz, parce qu'il avoit
traité avec lui pour la liberté de M. le
ce, & que depuis il avoit été priſonni
même temps que lui dans le Châtea
Vincennes, où ils avoient eu enſembl
grand commerce de lettres par un trou
cheminée, ou par le moyen d'une fi
que Croiſſy laiſſoit deſcendre la nuit p
fenêtre de ſa chambre qui étoit ſur cell
Cardinal, avec un billet auquel on répor
par la même voye. Les Fouquets firen
core davantage pour être informez ex
ment de tout ; car ils envoyerent à R
avec le ſieur de Lyonne leur jeune fr
qui étoit alors Conſeiller au Parlemen
qui depuis fut Evêque d'Agde, pour
ſervir d'Eſpion auprès de lui : ce qui

qu'il ne balança pas à ſe déterminer de ce côté-là. Ainſi le ſieur de Croiſſy ayant été introduit par l'Abbé Charrier, viſitoit le Cardinal regulierement toutes les nuits, amenant quelque fois avec lui le petit Fouquet, pour autoriſer ce qu'il avançoit, & pour divertir le Cardinal par le recit de ſes avantures avec Madame de Lyonne, dont il rapportoit toutes les circonſtances, déſignant les manieres & les endroits de leurs rendez-vous par certaines portes ſecretes faites exprès, les unes pour la commodité de la femme, & les autres pour celles du mari, qui de ſon côté faiſoit l'amour à une jolie demoiſelle de ſa femme nommée Agathe.

Ce petits détails de galanterie réjouiſſoient avec ces gens là de maniere qu'il n'y avoit pas moyen de les détâcher. D'ailleurs Croiſſy prenoit un grand ſoin de l'informer exactement du contenu des dépêches que le Sr de Lyonne recevoit, ou qu'il envoyoit en France, & pour mieux juſtifier la fidelité & la juſteſſe de ſes avis, il fit intervenir dans cette intrigue une eſpece de petit Docteur en Droit nommé de Lore, qui s'alla offrir comme de lui même au Cardinal, pour lui donner les copies des lettres que ſon Maitre écrivoit à la Cour, qui ſe trouvoient toujours parfaitement conformes aux Memoires du Sr de Croiſſy.

Ce panneau étoit ſi groſſier qu'il auroit fû tout ſeul ouvrir les yeux au C. de Retz & à l'Abbé Charrier, étant bien difficile de trouver un rapport auſſi exact & auſſi uni

forme entre des gens qui ne ſe ſeroient pas entendus ; cependant c'étoit ce qui le perſuadoit davantage, & l'Abbé Chartier étoit ſi amoureux de ſon ouvrage, & ſe ſçavoit ſi bon gré de cette importante liaiſon, qu'il ne pouvoit ſouffrir que Joly ouvrit la bouche pour la rendre ſuſpecte au Cardinal, qui n'en étoit pas moins infatué que lui. Cependant Joly ne négligeoit rien pour le dégouter ; parce qu'il ſçavoit que le deſſein de Croiſſy n'étoit que de le porter à donner ſa démiſſion, comme il l'avoit déclaré à ſieur Vacherot ſon Medecin & à ſon Secretaire.

Si les ſoins de Joly ne réuſſirent pas entierement ſelon ſes ſouhaits, ils firent au moins que le Cardinal continua ce petit commerce avec beaucoup plus de precaution & moins d'ouverture de cœur que dans les commencemens, ſes amis de Paris ayant appuyé les ſoupçons de Joli en lui faiſant entendre que les Fouquets le rabaiſſoient

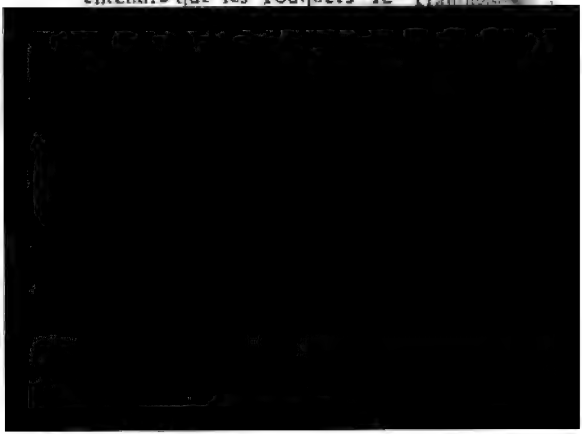

ſes domeſtiques, de le quitter inceſſamment, & de retourner en France : qu'il avoit fait mettre dans la Gazette, *que la proteſtation du Cardinal de Retz dans le Conclave, contre l'Ecrit de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne* [1] *étoit un jeu joué de concert entre eux, & un effet de l'intelligence ſecrette qu'il entretenoit avec ce Miniſtre*, comme s'il eût été poſſible ou vraiſemblable que cet Ambaſſadeur eût oſé ſuſciter une affaire de cette nature à ſon Maître & à lui-même, pour donner au Cardinal de Retz occaſion de rendre à la France un ſervice également glorieux & avantageux.

Toutes ces choſes étoient avec juſtice imputées à l'Abbé Fouquet qu'on ſçavoit être le Surintendant de la Gazette, & le Directeur de tous les Archers de Paris, dont il ſçavoit ſe ſervir avec tant d'adreſſe & de mace, qu'il ne manquoit jamais de moyens pour ſe faire de fête par toutes ſortes d'avis vrais ou faux, faiſant lui-même afficher dans beſoin des Placarts dans Paris ſous le nom de M. le Prince, ou du Cardinal de Retz, qu'il faiſoit enſuite arracher pour les porter au Cardinal Mazarin, comme une marque de ſon ſoin & de ſa vigilance.

On apprit dans ce temps-là une nouvelle qui donna lieu à bien des raiſonnemens ; c'étoit le mariage d'une des niéces du Cardinal Mazarin avec le Duc de Modene, dont

[1] C'eſt écrit où l'Ambaſſadeur donnoit à ſon Maître le titre de Fils aîné de l'Egliſe, que les Rois poſſedent depuis ſi longtems avec tant juſtice.

voulut faire connoître à ce Minist
l'apprehendoit point, en accordan
dinal de Retz le Pallium de l'Arch
Paris, qu'il lui refusoit depuis l

Car quoique cette ceremonie
pas grand chose en soi, elle ne
d'être importante dans cette renco
que c'étoit une reconnoissance
de son autorité Archiepiscopale, c
alors contestée par la Cour de
verité est cependant que le Pape e
peine à faire cette démarche de v
qu'il ne l'auroit peut-être pas fait
occasion; & s'il n'avoit bien sçu
ceremonie n'étoit qu'une pure fo
ne l'engageoit en rien.

Cependant le Cardinal de Ret
pas de faire sonner bien haut cett
veur en France, où la nouvelle e
à propos pour rassurer les esprits
tisans, qui commençoient à
avoit été la dupe de l'élection d

d'exercer ſon autorité. Cette Bulle étoit adreſſée aux Archevêques, Evêques, leurs Grands Vicaires, ou en leur abſence à ceux qui ont la charge des ames ; & comme par ces derniers mots les Chapitres paroiſſent exclus, le Cardinal de Retz en prit occaſion d'adreſſer ſon Mandement pour en faire la publication dans ſon Diocéſe, aux ſieurs Chevaliers & l'Avocat ſes Grands Vicaires, ou en leur abſence aux Curez de la Magdeleine & de ſaint Severin Archiprêtres, qu'il nommoit auſſi pour ſes Grands Vicaires ; ce que ces Meſſieurs firent auſſi-tôt publier dans leurs Paroiſſes, & commencerent à en exercer publiquement les autres fonctions. Il arriva même que les Curez de Paris qui n'approuvoient pas que le Chapitre ſe fût ſaiſi de la Juriſdiction, ſe prévalurent des termes de la Bulle pour l'executer chacun dans leurs Paroiſſes, ſans les ordres du Chapitre, & ſe ſoûmettant à ceux des Archiprêtres, revêtus de l'autorité du Cardinal de Retz.

Le Nonce fit auſſi ce qu'il put pour mettre les choſes ſur ce pied-là, déclarant publiquement qu'il avoit ordre précis de ne point laiſſer agir le Chapitre ; de ſorte que la confuſion commença de ſe mettre dans le gouvernement du Dioceſe, d'autant plus que le Cardinal de Retz écrivit en même tems au Chapitre, pour lui déclarer que le Pape lui ayant accordé le Pallium, qui étoit la conſommation de la puiſſance Archiepiſcopale, il lui enjoignoit de ne plus ſe mêler du gouvernement de ſon Dioceſe, & de rece-

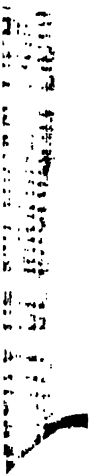

ils convinrent tacitement à la
voix qu'il faloit obéir, quoi
n'oſât s'en expliquer nettemen
de M. Stuard d'Aubigny pa
d'Angleterre, qui prenoit en to
le parti du Cardinal de Retz
de vigueur & de fermeté, ap
duite par de bonnes raiſons.
quelques Partiſans de la Cour
oppoſer, mais inutilement;
Vicaires du Chapitre ceſſerent
moment-là. Il fut ſeulement c
porteroit la Lettre ouverte à
ſe trouva un peu embarraſſée
nouvelles procedures. Pour
ſuites, elle ne trouva point
dient que de faire differer par
publication du Jubilé, en lui f
ſer par pluſieurs perſones de lai
des Grands-Vicaires par le Pa
n'avoit jamais été faite en Fran
tout-à-fait contraire aux Liber

Rome, qui ne manque jamais les occaſions d'étendre ſon pouvoir ; en quoi il fut ſecondé par le Nonce, qui ne voulut pas perdre une conjoncture ſi favorable pour le ſaint Siege.

Par le même Courrier on envoya des ordres au ſieur de Lyonne, pour demander des Juges à S. S. pour faire le procez au C. de Retz. Cependant le C. Mazarin fit tous ſes efforts pour obliger le Chapitre de reprendre ſa Juriſdiction : mais n'ayant pu en venir à bout, il s'appliqua ſeulement à empêcher que les Curez de la Magdeleine & de ſaint Severin ne fuſſent reconnus pour Grands-Vicaires, en attendant des nouvelles de Rome ; réſolu de ſe ſervir de la violence, s'ils ne déferoient pas à ſa volonté, c'eſt-à-dire de les exiler comme les premiers, ou peut-être de les arrêter.

Pour cet effet ces deux Meſſieurs furent mandez à la Cour : mais le ſieur de Caumartin, & quelques autres amis du C. de Retz s'étant doutez du deſſein de la Cour, engagérent le ſieur de Chaſſebras Curé de la Madeleine, en qui on ſe fioit le plus, à ſe cacher, & à laiſſer aller ſeul le Curé de ſaint Severin ; lequel s'étant laiſſé intimider, eut la foibleſſe de promettre de ne rien faire, ou du moins de ne faire que ce qu'on deſireroit de lui : mais le Curé de la Madeleine, après avoir conferé avec le conſeil du C. de Retz, fit imprimer & afficher aux portes des Egliſes le Mandement du Cardinal qui le nommoit pour ſon Grand-Vicaire, avec une appoſtille ſignée de lui, dans laquelle il déclaroit les raiſons qui

l'avoient engagé à ſe charger de cette commiſſion dans un tems auſſi difficile. Ces affiches ſurprirent la Cour, qui ne négligea rien pour en découvrir les Auteurs : l'Abbé Fouquet ayant pour cet effet mis en Campagne tous les Archers & Griſons de Paris qui veilloient toutes les nuits, pour tâcher de ſurprendre quelqu'un de ceux qui les poſoient : mais ſes ſoins furent inutiles ; & le ſieur Amblard domeſtique du Cardinal de Retz, qui s'étoit chargé de ce ſoin, executoit la choſe ſi adroitement, & avec tant de précaution, qu'il ne fut ni ſurpris ni même ſoupçonné, quoique les affiches de cette nature ſe renouvellaſſent aſſez ſouvent. Un Boucher nommé le Houx ſe mêloit auſſi de ces ſortes d'affaires, où il employoit les Garçons qui vont ordinairement par la Ville de très-grand matin ; & ſon frere qui étoit Principal du College des Graſſins [1], homme ſavant & de bon eſprit, ſervoit auſſi le C. de Rez d'un maniere aſſez délicate [illegible]

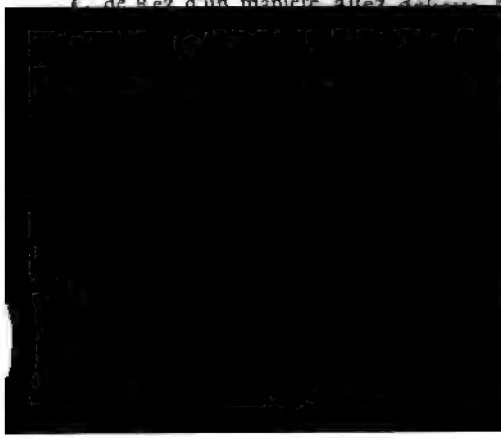

rent la Cour. Pour empêcher les ſuites de cette affaire, où le peuple paroiſſoit prendre goût, les Officiers du Châtelet eurent ordre d'informer contre le ſieur Chaſſebras, & de lui faire ſon procés, comme Auteur de Libelles & d'Affiches ſéditieuſes, contraires à l'Autorité du Roi, à raiſon dequoi on decerna un decret contre lui, & il fut contumacé & crié à ſon de trompe par les carrefours de Paris ſuivant l'uſage. Le Grand-Vicaire de ſon côté fit publier une *Monition*, qui fut affichée à l'ordinaire, dans laquelle aprés avoir repreſenté les entrepriſes qui ſe faiſoient tous les jours contre la Juriſdiction de l'Archevêque, & les pourſuites ſcandaleuſes de la Juſtice ſéculiere contre lui, quoiqu'il exerçat les fonctions de Grand-Vicaire avec toute la moderation poſſible, & tout le reſpect dû au Roi; il exhortoit & conjuroit ceux qui avoient fait ces injures à l'Egliſe, d'en demander pardon à Dieu, & de reconnoître leur faute, afin que cette premiere monition ne leur fût pas inutile, & qu'il ne fût pas obligé de proceder aux ſuites rigoureuſes, ſuivant les regles de la Diſcipline Eccleſiaſtique. Cela n'empêcha pas les Officiers du Châtelet de donner une Sentence contre lui le 27. Septembre 1655. par laquelle, pour les cas mentionnez au procés, & pour ſa rebellion aux commandemens du Roi, il étoit banni à perpetuité hors du Royaume, ſes biens confiſquez au Roi, & ſes Benefices déclarez vacans & impetrables, avec défenſe à toutes perſonnes de le retirer, fréquenter, ou lui donner confort,

d'une extrémité à l'autre, d'
parfaite qu'il avoit euë juſques
rection, en une défiance ex
pourquoi dans l'apprehenſion
l'abandonnât ouvertement ſi l
vie réuſſiſſoit, & ne l'obligeât
mer aux deſirs de la Cour, ſa
le tems de ſe reconnoître, il
miſſion à S. S. d'aller aux B
Caſſien, dans les Etats du Gr
lui étoient conſeillez par les M
ſon mal d'épaule; ce qu'il n'eut
à obtenir, la préſence & ſes
commençant à importuner le
Aprés un mois de ſéjour à S
dont les Bains ne lui furent pa
ſecours, le C. de Retz alla pa
mois à Caprarolles, Maiſon
du Duc de Parme dans le terr
gliſe, en attendant la ſaiſon
avant laquelle il eſt dangereux
à Rome. Il apprit là que la
Vacations ſur la Requête du

: défenſe ſous peine de la vie à toutes
es de perſonnes d'en imprimer, publier, ou
her de ſemblables ſans permiſſion.
et Arrêt ne fut point déliberé à l'ordinai-
e; & il n'y eut que le Preſident de Novion
: Rapporteur qui le ſignérent : mais com-
à Rome on ne prenoit point connoiſ-
e de ce défaut de formalité, il fut re-
lé comme un Arrêt de tout le Parlement,
fit un grand effet, parce qu'on y redou-
ort l'autorité de cette Compagnie, qui
poſe ſouvent & annulle les prétentions
la Cour de Rome. Ainſi le Pape com-
ça de croire que le Parti du Cardinal de
z ne ſe ſoutenoit que foiblement en Fran-
& qu'en nommant un Suffragant, le
lement ne s'y oppoſeroit point, & qu'il
geroit ſenſiblement la Cour, qui l'en ſol-
oit continuellement par le miniſtere du
r de Lyonne, à quoi les Jeſuites l'exhor-
nt de toutes leurs forces, lui repreſen-
ſans ceſſe le Cardinal de Retz comme
homme tout-à-fait engagé avec les Jan-
ſtes, & qu'il ne trouveroit jamais une
ſion plus favorable d'étendre ſon au-
té du conſentement de toute la France.
Cependant ces raiſons, quoique confor-
aux diſpoſitions du Pape, ne le déter-
érent point encore, à cauſe de la levée
iege de Pavie, qui raſſura un peu S. S. &
fit donner des paroles un peu plus fa-
ibles à l'Abbé Charrier, qui partit auſſi
pour ſe rendre à Caprarole, afin d'obli-
le Cardinal de Retz à retourner à Rome,
itant que c'étoit le ſentiment de Croiſſy,

qui lui avoit dit que le Sr de Lyonne
roit plus de rien obtenir du Pape co

Joly ſçûtenoit au contraire, Qu
s'approcher de Paris, afin d'app
Curé de la Magdeleine, & de fulm
Interdit. Que c'étoit le ſeul moye
duire la Cour. Que celle de Rom
roit jamais rien pour lui s'il ne s'a
ſes propres forces, en profitant de
leur des eſprits, qui ne dureroit
jours; & qu'il ne faloit pas s'épo
d'un Arrêt de la Chambre des Vacatio
né par un de ſes ennemis déclarez,
on ne devoit pas douter que le Preſi
Bellievre ne trouvât aiſement les
de remedier aprés la Saint-Martin,
comme il étoit toujours bien intenti
faveur du C. de Retz.

Cependant il réſolut de retourneri
me, & même d'y faire une autre f
ayant fait meubler un trés-beau P
Campo Marzo, augmenté le nomb

Meſſieurs obéïrent ; mais ils furent
ſuite obligez de faire des actions de
, dont le ſuccès fit bien voir qu'on
pu réuſſir en pouſſant les choſes avec
fermeté. L'Archevêque de Rouen leur
nit la premiere occaſion, par un
ment d'interdiction qu'il publia con-
vêque de Coûtances, pour avoir fait
tions Epiſcopales dans l'Archevêché.
; ce qui engagea le Curé de la Mag-
de faire afficher un Mandement ſem-
u nom du C. de Retz, par lequel
declaré, que Meſſieurs Ant. Denis
, ancien Evêque de Dol, & Claude
Evêque de Coutances, avoient en-
s Cenſures de l'Egliſe, pour avoir
tré les Ordres dans ſon Dioceſe ſans
ſſion ; & que pour cet effet ils étoient
de toutes fonctions Eccleſiaſtiques,
e de la célebration de la Meſſe dans
eſe de Paris, avec défenſe à tous
ns, Chapitres, Curez & Commu-
ſeculieres ou Regulieres de les laiſſer
lans leurs Egliſes.
it encore une autre rencontre plus
nte d'exercer avec éclat l'autorité du
tz au ſujet de l'Aſſemblée du Clergé
oit ſe tenir à Paris cette année-là,
: Cardinal Mazarin avoit differée
fferens prétextes, parce qu'elle ne
ſe faire regulierement qu'avec l'a-
du Cardinal de Retz ou des Grands
; mais enfin le Curé de la Magde-
nt ſçu qu'on prenoit des meſures
re la choſe ſans lui, fit défenſe au

pareille proteſtation, &
cet effet des Députez à c
compoſer l'Aſſemblée. D
Meſſieurs ayant jugé ces dé
tions juridiques, allerent d
nal Mazarin qu'ils ne pouv
leur Aſſemblée; & comm
beſoin d'argent, elle fut
voir recours au Curé de Sai
Vicaire, pour faire l'ouve
blée; ce qui étoit une reco
nelle des droits du Cardin
où il étoit aiſé de juger, qu
toute l'étenduë de ſon pouv
Curé de la Magdeleine, il
faires ſur un autre pied en
le monde étoit bien intent
& à Rome, où le Pape n'a
ché de voir naître des emb
ture, dont il auroit pû prof

Mais le Cardinal de R
voulu prendre aucune reſ

ole de ſes Parties ; & qu'en conti-
: le proteger , Sa Sainteté pouvoit
qu'elle n'auroit aucune part à la
erale, dont il étoit déja queſtion ,
lu monde que le Pape apprehendoit

s ces conſidérations déterminérent
prit du ſaint Pere , qui peu de jours
retour du C. de Retz à Rome, lui
que ne ſe ſentant pas aſſez de for-
le ſoutenir plus long-tems , il lui
it de s'accommoder , & de donner
choſe aux deſirs de la Cour de Fran-
l avoit de grandes raiſons de ména-
nême , & qu'il n'oſoit pas choquer
ient , dans les deſſeins qu'il avoit
ſer les deux Couronnes à une bonne
ui étoit un bien préferable à tous les
concluant par des expreſſions extré-
preſſantes , dont le Cardinal de-
ſurpris & ſi étourdi , qu'il vouloit
ſur le champ des meſures pour ſe
apprehendant les dernieres extré-
& qu'on ne le fit mettre au Châ-
int-Ange s'il refuſoit de ſe ſoumet-
conditions qui devoient lui être pro-
ans le premier Conſiſtoire: mais l'Ab-
et , l'Abbé Charrier , & Joly lui
epréſenté qu'il n'étoit plus tems ni
de reculer, après s'être engagé ſi
il réſolut de tenir ferme , & d'at-
es évenemens.
ndant avant que d'aller au Conſiſ-
il donna ordre à Joly de ſerrer tous
ers ; ce qui marquoit ſa défiance ,

eur & les Avocats Generaux ay
hautement que ſi le Bref paroiſſ
appelleroient comme d'abus ; &
Preſident avec la plus grande par
ſeillers parurent très-bien diſpoſe
ou du moins à n'en pas ſouffrir l
& ce qu'il y a de plus fort, c
vêque de Maux, frere du Cha
guier, que la Cour avoit deſtin
ſuffragant, refuſa cette commiſſ
ment, ne voulant point ſe cha
haine du public quoiqu'il fût c
par lui & par ſon frere fort a
Cour.

Il arriva même à la fin que l
Mazarin ſe dégouta du Bref com
autres ; ſoit par la contradiction
qu'il remarquoit dans les eſprits d
du Clergé, ou peut-être parce qu
ſoit pas d'être en quelque façon
au Cardinal de Retz, en ce qu
qualifié Archevêque de Paris, &

qu'il avoit voulu faire contre lui.
: en ce temps que la Reine Chriſti.
vint à Rome, où elle avoit été in-
Sa Sainteté, pour y confirmer d'u-
ere plus ſolemnelle ſon abjuration de
de Luther. Une action de cette na-
oit être traitée ſerieuſement & avec
: mais le Pape s'abandonnant à ſon
:n fit qu'une ſcene de theatre, rem-
faſte, de pompe, de bagatelles &
s ceremonies. Il n'oublia rien de
qui pouvoit faire du bruit & de l'é-
imaginant que c'étoit le moyen de
aux yeux de toute l'Europe pour le
l auteur de cette converſion. Ce ne
ue regals, feſtins, danſes, ballets,
s, carrouſels, maſcarades & galan-
toutes les eſpeces pendant plus de
ois que le ſaint Pere ordonnoit lui-
vec tant d'application, & faiſoit exe-
ec tant de magnificence, que la Rei-
iede s'en mocquoit elle-même [1] &
oit en ridicule, comme toutes les
:s ſenſées, qui voyoient bien qu'il
le ſon caractere.
ardinal de Retz ne negligea rien
nſinuer dans les bonnes graces de
inceſſe, en quoi il réuſſit aſſez dans
mencemens, mais pas ſi bien que le

lle avoit abdiqué volontairement la
: de Suede.

n corpore fœmines virilem animum

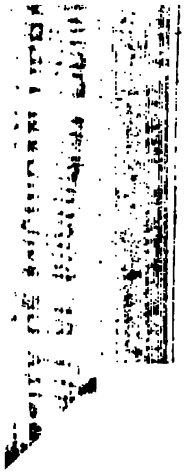

abandonnoit tout entier
chant naturel ſans penſer
qu'à ce qu'il fut reveillé
ment, par la nouvelle p
ſieur de Lyonne fit à Sa S
de la Cour, de nommer p
un des ſix ſujets ſuivans do
choix; ſçavoir, le Doyen
le ſieur Charton ancien Pe
du Sauſſay, Curé de Sair
de Paris, nommé à l'Evê
ſieur de Rouillé Curé de
ou les ſieurs Morel & Co
Sorbonne. La Cour enga
ques ſuffragans de l'Arche
écrire au Cardinal de Ret
agréer cette propoſition c
& avantageuſe pour lui
bliſſant l'ordre dans ſon
fermoit une reconnoiſſance
torité.

Le Pape fit tout ce qu'il

troit à ſe conduire de maniere qu'il en
it content, & qu'il executeroit ponctuel-
ent tous ſes ordres, autrement qu'il lui
nettroit de le revoquer, & de faire en-
: tout ce que bon lui ſembleroit, avec
neſſe de le ſoûtenir & de le proteger
: toute l'autorité du ſaint Siege; du
ns le Cardinal le fit entendre de cette
iere à ſes amis, dont les ſentimens fu-
partagez ſur cette propoſition.
'Abbé Charrier & le ſieur de Croiſſy
ierent d'abord ſans balancer qu'il
oit ſe conformer aux déſirs de la Cour
u Pape, diſant pour leurs raiſons qu'il
: d'une extrême conſequence de ména-
les eſprits des Evêques ſuffragans, pour
liſpoſer à bien faire dans d'autres ren-
res; & qu'avant toutes choſes, le Car-
l devoit travailler à faire reconnoître
autorité ſur le ſpirituel, après quoi il
eroit aiſé de ſe faire retablir dans ſon
porel.
oly fut d'un autre ſentiment; & quoi-
l demeurât d'accord de la nomination
ieur de Sauſſay, il ſoutenoit qu'il falloit
des avantages réels & preſens de la con-
n du Pape pour le refus de ſon Bref,
recherches de la Cour, & des diſpoſi-
s favorables de l'Aſſemblée du Clergé:
l n'étoit plus proprement queſtion du ré-
ſlement de l'autorité ſpirituelle, puiſ-
le Curé de Saint Severin, nommé Grand
ire par le Cardinal de Retz, avoit été
nnu par tout le Clergé, qui avoit de-
dé ſa permiſſion du conſentement de la

Cour pour commencer l'aſſemb
nomination d'un ſecond Grand
ſeroit pas plus d'effet à cet ég
c'étoit une affaire entierement c
qu'il falloit donc porter les choſ
juſqu'au rétabliſſement effectif d
ſans ſe repoſer ſur des eſperanc
& incertaines, en inſerant une
l'Acte de nomination du ſieur d
qui portât qu'il ne pourroit exer
tions qu'après que le Cardinal d
roit été rétabli dans ſon tempore
L'Abbé de Lamet ſe déclara d'
le ſentiment de Joly, fondez l'
ſur toutes les lettres de Paris, qu
que tout le Clergé avoit les meil
tions du monde; & que ſi le Ca
loit bien donner les mains à la
d'un Grand Vicaire, agréable e
ſideration, on ne devoit pas d
ne s'employaſſent avec chaleur
donner ſatisfaction pour le reſte

, & leurs bonnes intentions ſe diſſi-
it avec l'Aſſemblée, faute d'avoir été
ées : mais à la fin l'Abbé de Lamet
relâché, parce qu'il n'avoit pas la
té de s'oppoſer directement aux ſenti-
lu Cardinal de Retz, qui s'étoit déja
; en faveur des premiers, il réſolut
yer la nomination du ſieur de Sauſſay
ſimple.
endant Joly jugeant la choſe de la
re importance, & que ſi on laiſſoit
r cette conjoncture avantageuſe, elle
endroit jamais, fit des nouveaux efforts
bliger le Cardinal à envoyer au moins
ination à M. l'Evêque de Chaalons
oit de l'Aſſemblée, avec ordre de la
oir à l'Aſſemblée ; mais de declarer
me temps qu'il ne la délivreroit qu'a-
'on auroit rendu juſtice au Cardinal
temporel ; mais ce dernier expedient
pas mieux reçu que le premier, &
minence ſe contenta des eſperances en
qu'on lui donna des inſtances du
ar le moyen de ſon Nonce, & des
ffices du Clergé.
i on dépêcha le Courrier avec les or-
Pape, & les Dépêches du Cardinal
z adreſſées à Meſſieurs les Suffragans
rchevêché de Paris, avec l'Acte de
ition, & trois Lettres qu'il les prioit
ſenter au Roy, à la Reyne, & à
ublée du Clergé ; mais ces trois Let-
rent ſupprimées, parce que les Suf-
ayant jugé à propos de les remet-
re les mains du C. Mazarin, il les

garda long-tems, & puis le renvoya de Lyonne pour les rendre au Cardi Retz, disant que leurs Majestez n'a pas voulu les ouvrir, ni souffrir qu'o dit à l'Assemblée du Clergé celle q étoit adressée; de sorte qu'il n'y en l'Acte de nomination qui parut: en duquel le sieur du Saussay se mit au en possession du Grand-Vicariat, & com ça de gouverner le Diocese, où p moyen toutes choses demeurerent tra les pendant quelque tems, aussibien Rome.

Le Cardinal de Retz se servit de c tervale pour faire travailler une fem fois à son épaule, par un homme qui vantoit de le guerir, & qui passoit soit habile dans sa profession. La ve que depuis cette operation, il se se beaucoup mieux de son bras qu'il ne fa auparavant.

Cependant on attendoit tous les jou

a premiere, fut au ſujet d'un ordre
S. E. lui adreſſa, pour faire en ſon
& comme ſon Procureur le ſerment de
ité, afin de lever toute les difficultez
la reſtitution du temporel, qui ne
oient plus rouler que ſur ce prétexte :
ue le Sr du Sauſſay refuſa de fai-
ni même aucun acte, par lequel il
paroitre qu'il s'étoit preſenté pour le
er-

a ſeconde, fut à l'occaſion du Jubilé,
avoit toujours été differé pendant les
eſtations pour le gouvernement du Dio-
; c'étoit une affaire dans laquelle il ne
iſſoit pas qu'il pût y avoir aucune diſ-
té : mais le Sr du Sauſſay s'aviſa d'en
naître une de gayeté de cœur, ſans
n, & ſeulement pour nuire au Cardi-
le Retz, en prénant dans l'Acte de
ſcation la qualité de Grand-Vicaire de
hevêché, au lieu de l'Archevêque ; ce
auroit été d'une très grande conſequence
) eut laiſſé paſſer la choſe ; mais le
ître s'en étant heureuſement apperçu,
ppoſa vigoureuſement, & fit reformer
nouvelle qualité, qui ne peut conve-
e droit qu'à lui pendant la vacance du
:.

troiſiéme rencontre où le Sr du Sauſſay
onnoitre ſes mauvaiſes intentions, fut
a'il donna permiſſion à l'Evêque de
ances de conferer les Ordres, & de
les autres fonctions Epiſcopales dans
ſe Notre-Dame pendant la Semaine-
:, quoique ce Prélat eut été interdit

par le C. de Retz, & par le C
Magdelaine ſon Grand-Vicaire
empêcha un grand nombre de
d'aller à l'Office le jour du Jeud
le peuple l'ayant remarqué, il en
grand ſcandale, d'autant plus qu
ſe trouva mal en faiſant les ſaint
& en célebrant la Meſſe, qu'il n'a
vec beaucoup de peine, après qu
jetté de l'eau ſur le viſage, & frot
fois le né & les tempes avec du
le faire revenir; tout le monde ay
cet accident comme une punition
& un avertiſſemeat pour les Au
dérangement, & des déſordres d

Tant d'actions d'éclat devoien
obliger le C. de Retz à révoqu
Sauſſay, comme il en étoit forc
cité par la plus grande partie d
Il aima cependant mieux prendr
& en porter modeſtement ſes plai
d'autant plus qu'il ne manquoit

Re Cour. Que le ſieur du Sauſſay ne pouvoit pas dans les commencemens faire tout ce qu'il auroit bien voulu ; & que par ſa conduite ſage & prudente, il avoit déja ménagé le rappel des Sieurs Chevalier & l'Advocat, anciens Grands-Vicaires, & de tous les autres Eccleſiaſtiques qui avoient été exilez à cauſe du Cardinal de Retz.

Toutes ces raiſons n'empêchoient pas que dans le fond S. E. ne fût vivement bleſſée de la conduite de ſon nouveau Grand-Vicaire, qu'Elle voyoit bien n'être qu'un pur artifice ; mais Elle voulut differer ſon reſſentiment pour quelque tems, à deſſein de voir ce que produiroit un Bref que S. S. avoit écrit un peu auparavant à l'Aſſemblée du Clergé au ſujet de la Paix générale, pour exhorter le Roi à procurer ce bien à tout le monde Chrétien ; il n'y étoit fait aucune mention du C. Mazarin : mais ſans le nommer, le Bref ne laiſſoit pas de faire entendre qu'on le croyoit peu diſpoſé à la Paix [1] ; ce qu'on jugea ne devoir pas plaire à Miniſtre, & qu'il ne manqueroit pas d'en marquer ſon reſſentiment par quelque démarche qui offenſeroit S. S. En effet, ce Bref choqua extremement le Cardinal Mazarin ; & pour faire connoître à la Cour de

[1] Il diſoit en parlant du Roi, *Alioquin per ſe ad pacem propenſus* ; ce qui donnoit à entendre que le Roi étoit porté de lui même à la Paix ; mais que le C. Mazarin l'en détournoit ; conduite aſſez ordinaire aux Miniſtres, ſoit pour ſe rendre neceſſaires, ſoit pour avoir occaſion de lever de l'argent.

Rome qu'il l'avoit bien entendu, il
gea Meſſieurs du Clergé à le juſtifie
leur Réponſe ; ce qu'ils firent : de m
que toute leur Lettre ne rouloit que
bonnes intentions de S. E. pour la P
ſur les meſures qu'il avoit déja priſe
y parvenir, & ſur ſon application à ſ
grand Ouvrage. Cette Réponſe fut
mal reçue du Pape ; & comme en
tems on reçut à Rome des nouvelles du
té de la France avec CromWel, on
que S. S. pourroit éclatter, & donne
marques publiques de ſon mécontente
Mais cela n'arriva pas ; & le Sr de Ly
ayant été rappellé bientôt après,
nouvelle démarche augmenta beaucoup
inquiétudes du ſaint Pere, qui comm
d'apprehender que la France ne voulût
pre toute ſorte de commerce avec lui, &
pliquer entierement à la guerre d'Italie
qui le fit tomber dans le dernier pré
de ſa foibleſſe naturelle, ne voulant ple

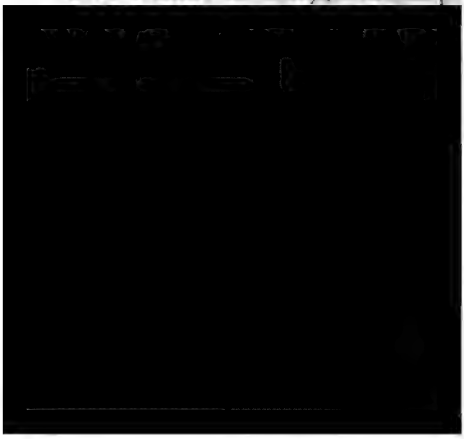

ient par écrit, comme ſi ſa foibleſſe
être excuſée par celle de ſes Courtiſans,
voient bien qu'ils ne pouvoient lui
r un autre conſeil ſans lui déplaire.
qu'il en ſoit, il eſt certain que ce
ement fut fort avantageux aux Car-
Mazarin, parceque les parens du Pape
e ſongeoient qu'à l'établiſſement de
rtune, n'avoient garde d'épouſer les
s d'un Cardinal malheureux, aban-
preſque de tout le monde, pour
er l'indignation de la Cour de France.
endant le C. de Retz ayant fort bien
qué ce changement, & qu'il ne devoit
promettre aucun ſecours de ce côté-
chant d'ailleurs que le Sr du Sauſſay
noit de garder une conduite qui gâ-
tierement ſes affaires, réſolut de paſ-
tre à ſa révocation ſans en parler à
ui n'auroit pas manqué de l'en détour-
& dans ce deſſein il demanda encore
is la permiſſion d'aller aux eaux de
Caſſien, ſous le même prétexte de ſon
épaule, pour y attendre plus tran-
nent les nouvelles de ce que produiroit
évocation à Paris & à Rome, où
ugea pas à propos de demeurer expoſé
aprices & aux mauvaiſes humeurs du
à quoi il fut encore déterminé par la
qui regnoit à Naples, & qui com-
it à s'approcher de Rome; d'où il
peu de jours après le départ du ſieur
nne, & après avoir expedié l'Acte de
tion.
Acte étoit conçû en termes aſſez hon-

nêtes à l'égard du Sieur du Saussay très-positifs, lui défendant expressém se mêler en aucune façon du gouver du Diocese, soit en qualité de Grand re, ou en qualité d'Official, dont il l la Charge dés le tems du précedent vêque; & nommant derechef pour ses Vicaires, les Srs. Chevalier, l'Adv les Curez de la Magdeleine & de S verin; & pour Official le sieur Joly ne de Nôtre-Dame, & le Sieur Docteurs de Sorbonne pour Vicegéren te fut non seulement signifié au sieur d say, mais aussi affiché aux coins d afin que personne n'en prétendit cau norance.

Ainsi le sieur du Saussay ne put penser d'obéir; & comme ses Bu l'Evêché de Toul étoient expediées, ses mesures pour se faire sacrer à Saint par les Evêques de Chartres & de l mais ces Messieurs lui ayant re

ſongeroit encore de faire les fonctions de Grand Vicaire ; & en ſortant de-là il fut arrêté & conduit à la Baſtille, où il fut traité longtems avec une fort grande dureté : la Cour, ou plutôt le C. Mazarin n'en demeura pas là, & ſa paſſion l'emporta juſqu'à empêcher l'effet de la permiſſion qu'il avoit accordée, en obligeant le ſieur du Sauſſay d'aller ſe faire ſacrer à Poiſſy dans le Dioceſe de Chartres.

La crainte d'un traitement ſemblable obligea le ſieur l'Avocat à ſe retirer auſſitôt, de ſorte que par ſon abſence le gouvernement du Dioceſe retomba ſur les ſoins du Curé de ſaint Severin, qui fut le ſeul à qui la Cour laiſſa la liberté de faire les fonctions de Grand Vicaire. quoi qu'avec aſſez de peine; tout ce qui avoit rapport au C. de Retz, en faiſant toujours beaucoup au Cardinal Mazarin [1]

Les nouvelles de la révocation étant arrivées à Rome, le Pape en fut extrémement irrité ; & quoique la peſte l'eut obligé de ſe retirer à Montecavallo, où il ne voyoit preſque perſonne, & où il ne vouloit entendre parler d'aucune affaire, il ne laiſſa pas de dépecher un Courrier au C. de Retz qui étoit encore à Saint-Caſſien, pour lui ordonner de rétablir le ſieur du Sauſſay, ſuivant les inſtances qui lui en étoient faites par ordre de la Cour.

[1] Il ne perdoit pas de vûë un ſeul moment ce qui avoit rapport au C. de Retz, jugeant que ſa ſureté propre ou ſa perte, dépendoit de la ſituation où il ſe trouveroit.

Cet ordre acheva de determiner le
Retz, & de lui faire ſentir qu'il n'
plus rien à faire pour lui à la Cour
me [1] & comme il en étoit fort d
par d'autres raiſons, que la peſte
très-violente, & qu'il n'étoit plus
d'y faire la même figure faute de moy
réſolut enfin de ſortir d'Italie ; &
avoir envoyé à Florence pour conce
certement avec le Bailli de Gondi ſon
ge ſur les terres du Grand Duc, il ſ
d'abord dans une maiſon particuliere
lée Maremme, où il ſéjourna quelque
avec toute ſa ſuite.

Ce fut de-là qu'il écrivit à S. S. p
repreſenter que l'état où étoit ſon D
l'obligeoit de s'en approcher, afin
plus à portée de remedier aux déſordres
ſez par ſon abſence : qu'il comptoit to
ſur ſa protection contre les perſecutio
ſes ennemis, & les violences qui é
faites en ſa perſonne à l'Egliſe; que d'a

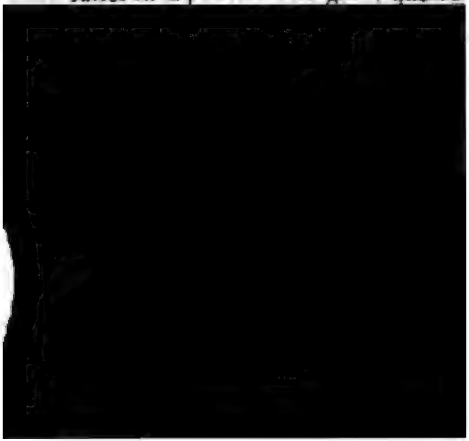

ere & deux Valets de chambre, parce qu'il
e vouloit mener avec lui qu'un petit nombre
e perſonnes affidées pour mieux dérober ſa
arche. Dés qu'il fut arrivé dans cette mai-
n, le Bailly de Gondy s'y rendit, & lui
porta la nouvelle de la levée du Siége de
alenciennes, dont M. le Prince avoit forcé
s lignes; ce qui lui fit concevoir de meil-
ures eſperances du ſuccés de ſon voyage,
ſſi bien qu'au Grand Duc, & aux Cardi-
ux de Medicis, qui ſans cela paroiſſoient
ez embarraſſez ſur ſa retraite.

Il demeura deux jours dans cette maiſon,
i il voulut voir Croiſſy qui étoit demeuré
Florence, ayant accompagné le Sr. de
onne juſques-là, & n'ayant oſé retour-
r à Rome à cauſe de la peſte.

Le Bailly de Gondy fut ſurpris de voir cet
mme dans la confidence du Cardinal, &
apprendre qu'il lui eut confié le ſecret de
n voyage, & le deſſein qu'il avoit d'aller
abord à Beſançon; & il avertit S. E. qu'elle
devoit pas ſe fier à lui, pour des raiſons
'il n'expliqua pas tout-à-fait: mais qui
ent juger à Joly que le Bailly étant gene-
l des Poſtes du Grand Duc, avoit pû ſui-
nt l'uſage de toutes les Cours, qui veu-
nt ſçavoir ce qui ſe paſſe, intercepter
elques dépêches de Croiſſy par où il avoit
nnu qu'il trahiſſoit le Cardinal. Cet avis
l'empêcha pas de s'abandonner à lui com-
e il avoit fait à Rome, ſans vouloir rien
outer de ce qu'on lui diſoit contre lui:
rés quoi il partit, prenant la route de
ntremoli avec ſa petite ſuite; & aprés

voit aller droit en Flandre
Prince, pour prendre des n
qui leur ſeroient avantageuſe
tre; & que s'il ne le faiſo
tomberoient dans le mépris ;
veroit abandonné de tout le
le ſentiment de Joly, qui l'
ment exhorté à ne pas laiſſe
occaſion: comme il avoit fai
ſage en Eſpagne, & à pren
ſolides avec le Comte de Fue
le Cardinal n'eut pas la fo
dre, quoiqu'en partant de
aſſez diſpoſé, & que ſur la
tât de dire tous les jours
qu'il alloit droit ſe livrer aux
M. le Prince.

Cependant comme il fall
honnêtement du Comte, il
chifre, & lui fit dire par M
loit ſuivre ſes conſeils : qu'il
talie que dans ce deſſein : qu

s avoir passé à deux lieues de Milan, &
it de Valence, qui étoit assiegée, il alla
barquer sur le Lac pour aller à Morgues,
e-là par le Mont Saint Pelon, & le païs
allée à Lauzanes, d'où il se rendit à Be-
on vers la fin du mois d'Aout de l'année

ussi tôt que le Cardinal de Retz fut ar-
é en Franche-Comté, il envoya cher-
l'Abbé de Vatteville, qu'il avoit vû à
t Sebastien chez le Baron son frere, &
it appris en passant à Pontaly qu'il étoit
de-là, il y envoya Malclerc pour le prier
ui trouver un lieu où il pût se retirer sû-
nt en attendant des nouvelles de Paris;
Abbé de Lamet & Joly allerent à Be-
on.

'Abbé de Vatteville fut d'abord assez sur-
, & même embarrassé du compliment
Cardinal; ayant peu de credit dans le
, quoiqu'il affectât de faire paroitre le
raire; aussi laissa-t-il assez connoitre
s les commencemens qu'il auroit bien
lu en être défait; mais ayant compris
s la suite que ce pouvoit être pour lui
occasion de faveur à la Cour d'Espagne,
i ménagea une retraite chez la Marquise
Constans sa parente, dont le mari étoit
s en Flandres. Ce séjour ne fut pourtant
tellement fixe, qu'il ne se promenât à
it & à gauche dans tout le pais pendant
lques mois; il est vrai qu'il retournoit de
ps en temps chez la Marquise, qui eut
s la suite, suivant sa bonne coutume,
ucoup de part au recit de ses avantures.

Cependant l'Abbé Lamet & Joly à Beſançon, où il arriva peu après q uns de la ſuite du Cardinal qu'il avoi en Italie, & auſquels il donna ordr l'attendre à Strasbourg & en d'au droits. Son Secretaire fut un des qui paſſa par hazard à Beſançon, l'ayant vû paſſer à cheval devant l où il étoit logé, l'appella & le reti yant jugé plus propre que perſon aller à Paris porter des nouvelles & porter. Ce que le Cardinal ayant vé, on le dépêcha auſſi-tôt, & il fit ſi diligence, qu'en peu de jours on ſçut moyen que le Cardinal Mazarin avo qué beaucoup d'inquiétude du départ dinal de Retz d'Italie: qu'il avoit blier des défenſes à toutes ſortes de nes de lui donner retraite: qu'il faiſ ſes efforts pour le rétabliſſement du Sauſſay; mais que l'Aſſemblée du

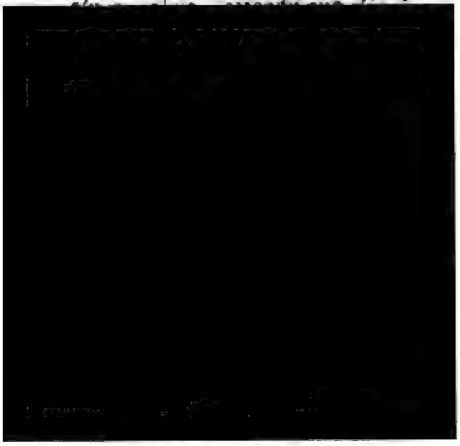

mêmes un ſujet, quoique le ſieur Daubigny & quelques amis du Cardinal ne fuſſent pas de ce ſentiment, & qu'on leur eût repreſenté que Son Eminence en étoit fort éloignée.

Sur cet avis le Cardinal de Retz écrivit auſſi-tôt à M. de Chalons, pour l'informer plus préciſément de ſes intentions, & le détourner de cette reſolution; mais à peine les lettres furent-elles parties, qu'on apprit par la voye de la poſte que M. de Chaalons avoit de ſon autorité fait faire par celui dont on ſe ſervoit pour contrefaire l'écriture de Son Eminence, [1] une nomination en forme du Doyen de Notre-Dame, pour faire les fonctions de Grand Vicaire, avec une lettre du Cardinal de Retz de la même fabrique à l'Aſſemblée du Clergé, par laquelle il les prioit d'interceder auprès de Sa Majeſté pour la reſtitution de ſon temporel. La lettre étoit datée du Pleſſis deux jours ſeulement avant la reception; ce qui fit juger au Cardinal Mazarin que le Cardinal de Retz étoit fort proche. Dans l'allarme que la Cour en prit, elle envoya auſſi-tôt une lettre de cachet à l'Aſſemblée, par laquelle Sa Maeſté declaroit qu'elle ne vouloit point entendre parler du temporel de l'Archevêché, quoiqu'elle eût bien voulu conſentir au établiſſement du ſpirituel, en conſideration de l'Aſſemblée, parce qu'on pourſuivoit actuellement auprès du Pape une nomination de Juges pour faire le procès au Cardinal de Retz, qui examineroient s'il devoit être rétabli dans la jouiſſance du temporel ou,

[1] Le Houx Principal du College des Grafins

non, pendant l'inſtruction du procè
cela on apprit que l'Aſſemblée du
avoit pris des reſolutions toutes c
à celles que M. de Chaalons s'en é
mis, dont il s'excuſa en diſant qu
été trompé le premier, & qu'il croy
aſſuré d'un nombre ſuffiſant de ſu
en effet l'affaire fut preſque partag
elle eût été décidée à la pluralité d
elle l'auroit été ſans difficulté en fa
Cardinal; mais l'ordre de cette Co
étant d'opiner par Provinces, il ſe
que celle de Paris, qui par toutes
raiſons devoit lui être favorable, ſe
contre lui; ce qui fit que d'onze Pro
il n'en eut que cinq pour lui.

Dans le fond, le projet de M. de
lons n'étoit pas ſi avantageux au C
de Retz qu'on ſe l'imaginoit, ſon a
tant ſeulement qu'on *feroit Office*
Eminence pour la reſtitution de ſon
rel, dans la conjoncture qui ſeroit

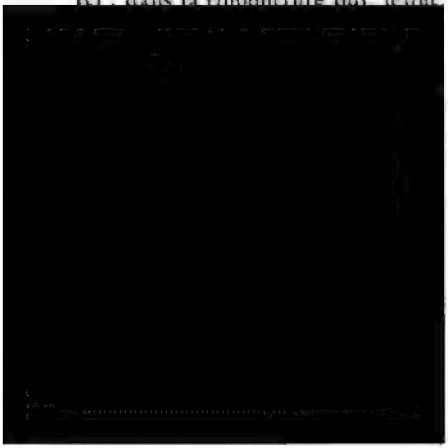

éshumblement ſupl ée de faire termi-
ierement l'affaire du Cardinal de
ans ſix mois par des Juges Eccleſiaſ-
en commençant à faire droit ſur la
es revenus de l'Archevêché & de ſes
Benefices ; & en cas que la choſe trai-
plus grande longueur, que Meſſieurs
ns feroient auprès du Roi les offices
res pour faire regler ce qui regardoit
orel, ſuivant le Droit & les Conſti-
Canoniques, les Immunitez & Li-
le l'Egliſe Gallicane.
ut du moins convenir que cette réſolu-
oit ſpecieuſe, & paroiſſoit aſſez dans
, quoique cependant elle fût en effet
ſavantageuſe au C. de Retz, atten-
tous les Offices de l'Aſſemblée ſe
iens à un procez, dont les Juges
: apparemment dans la dépendance
Cour, & au défaut de cela, ils ren-
it la choſe à des Agens du Clergé,
dinairement eſclaves de la Cour, qui
uent ces emplois que pour faire leur
, & qui d'ailleurs ont fort peu de
l'Aſſemblée finie.
ardinal de Retz parut fort touché
: nouvelle, à cauſe du Procès dont
menacé par la Déliberation, &
avoit tant de peur, que c'étoit
: raiſon qui l'empêchoit de prendre
olutions vigoureuſes. La verité eſt
t qu'il en fût bientôt conſolé,
u'il jugea bien que cet abandon du
porteroit ſes amis à lui conſeiller
ner ſa démiſſion ; deſſein qu'il

frivoles & chimeriques de
'eſpérance de ſe faire une g
dans le monde, en ſuiva
ces grands Hommes ; quoiq
il ſe propoſât de ſe tenir
niere & dans un eſprit [i
ferent.

Mais comme par proviſ
voir à ſa ſubſiſtance, le C
ſon Secretaire pour ce ſuj
conferer avec ſes amis. A
on fit pluſieurs propoſitio
une eſpece de fonds indépe
Joly propoſa de mettre
des Troncs avec cette inſc
ſubſiſtance de M l'Archevê
ſi la Cour ſouffroit ces Tr
roient un revenu conſider
on pourroit faire fond, &
à entretenir les bonnes diſp
ple ; & que ſi on les fa
rigueur pourroit réveiller

ire entendre qu'ils ſe rendoient dépoſitaires
us le ſceau de la Confeſſion, pour enſuite
s lui remettre par les voyes qui leur ſe-
ient indiquées : mais le Cardinal rejetta
en loin cette propoſition, qu'il traita de
reuſerie indigne de lui. Cependant le
:cretaire ne laiſſa pas de la propoſer aux
orreſpondans de Paris, dont pluſieurs, entre
itres M. d'Aubigny, l'approuverent fort,
ſant qu'on ne pouvoit rien imaginer de
eilleur, ni qui convint davantage à la
njoncture préſente.

Cependant cette ouverture n'eut point de
u, M. de Châlons qui étoit toujours le
incipal Directeur des affaires, ayant aſ-
ré 8000, écus par an au Cardinal pour ſa
ſiſtance. Ainſi ſe voyant aſſuré de cette
mme, qui étoit aſſez modique pour lui,
résolut de ſe cacher allant de Ville en
lle, ſans penſer ni à M. le Prince ni aux
pagnols, quoiqu'il fût encore en état de
ater avantageuſement avec eux: mais outre
la ſeule idée de procez [1] lui faiſoit
ir, il avoit pris tant de goût à la vie li-
tine des Hôtelleries, qu'il n'eut plus d'au-
application que celle de ſe dérober aux
ix de ceux qu'il ſavoit bien n'approuver
cette nouvelle maniere de vivre.

Dans ce deſſein il diſperſa ſous pluſieurs
textes en differens lieux, ceux dont la
ſence pouvoit lui être incommode. Il
gea de nom, & en fit changer à tous
qui étoient auprès de lui; il ne les

[1] Du procés criminel, que le C. Mazarin
rchoit occaſion de lui intenter.

entretenoit que de fauſſes marches, &
contremarches, pour ſe dérober à la
ſuite des Emiſſaires du C. Mazarin
quoi il étoit merveilleuſement ſeconde
ſon Ecuyer Malclerc, qu'il retint tou
auprès de ſa perſonne, préferablement à
autre, parce que ce fidéle *Achate* [1]
noit ſoin de lui rendre d'autres offices a
bles, par le moyen deſquels il ſe rendit
tre abſolu de ſon eſprit.

Cependant pluſieurs avis étant venu
Paris que la Cour étoit informée du ſe
du Cardinal de Retz en Franche-Comté
qu'elle avoit donné des ordres pour l'y
arrêter, il fallut ſe reſoudre à en ſortir
que Son Eminence eut aſſez de peine à fai
à cauſe des liaiſons qu'elle y avoit faites,
on ne s'y détermina que ſur une dépêche
Joly, lequel étant demeuré malade dans
Hôtellerie de Beſançon, fit ſçavoir au C
dinal, qu'un nommé la Neuville, Maî
Briſſac, étant arrivé au même lieu, s

)it averti l'Abbé de Lamet & Joly de pren-
garde à eux, & au Cardinal de Retz
étoit encore dans la Province, parce
'il voyoit bien qu'on ménageoit quelque
)se contre lui avec le Magistrat de la Ville.
Abbé de Vatteville reçut aussi & donna les
mes avis, qui obligerent enfin le Cardi-
à se retirer en Suisse, d'où il écrivit à
bbé de Lamet & à Joly de l'aller joindre
Constance, avec quelques-uns de ses do-
stiques qu'il avoit laissez derriere lui, &
sieur Vacherot d'aller attendre de ses nou-
les à Strasbourg.

Ce depart fut un peu precipité, mais fort
)ropos, aussi bien que celui de l'Abbé de
met & de Joly, dans l'Hôtellerie des-
:ls il arriva vingt Gardes du Cardinal
.zarin peu de jours après qu'ils en furent
tis; & ils prirent tous si bien leurs mesu-
dans leur retraite, que la Cour fut long-
nps sans pouvoir decouvrir où ils étoient.
Cardinal de Retz ayant passé presque
t l'hyver à Constance *incognito*, où l'Abbé
Lamet & Joly le laisserent après avoir
meuré quelques jours avec lui, pour re-
r le commerce des Lettres, qui étoit de-
u fort difficile par la recherche exacte
'on faisoit de ceux qui étoient soupçonnez
n avoir avec lui. Le sieur Rousseau de
enincourt son Intendant fut arrêté, quoi-
il ne se mêlât presque plus de ses affairs.
sieur Matharel Secretaire du Roi fut aussi
s à la Bastille, quoiqu'on n'eût aucune
ation avec lui, parce qu'il parloit indis-
tement des affaires du Cardinal de Retz

mis de Son Eminence ; mais
ils étoient fort mal avertis ;
à ceux qui avoient les veri
ces de ſe precautionner dav
tenir ſur leurs gardes.

De Conſtance le Cardina
dit à Ulme, à Ausbourg &
il donna rendez-vous à l'Ab
Joly, & où ils reçurent les
liberté du ſieur Chevalier, a
pluſieurs duretez inouies,
de l'obliger à promettre par
mêleroit plus directement
des affaires du Cardinal ; c
jamais faire, & ils furent c
tenter d'une promeſſe de ne
le ſervice du Roi ; après qu
la priere du Doyen de Notre
Grand Vicaire. On y appri
Premier Preſident de Belli
crut avoir été empoiſonné.

t brouillé avec les Fouquets, & que le dinal Mazarin n'étoit pas content de lui, e qu'il étoit extraordinairement aimé euble, dont il soûtenoit les interêts en es rencontres; fort estimé dans sa comnie & même à la Cour, où il avoit des s considerables jusques dans le Cabinet. prétendoit même que ce Ministre avoit essein de le faire arrêter, voyant qu'il posoit à toutes les nouvelles maltôtes; i qu'il n'avoit osé l'entreprendre dans rehension *de secondes barricadés*. Quoien soit, le Cardinal de Retz perdit coup à la mort de ce grand & digne istrat, qui favorisoit ses affaires, & geoit ses amis de toute sa force, jusllà que tout le commerce secret & les es de Son Eminence, étoient entre nains de Brussé son Secretaire, qui lui t été donné par Caumartin confident indu Cardinal, & c'étoit à lui que s'aoient les depêches les plus secrettes, prenoit soin de dechifrer, après quoi envoyoit des copies au sieur de Caumarui étoit encore éloigné de Paris, & à que de Chaalons, qui les communi: au sieur Pelletier de la Houssaye son u, à l'Abbé d'Hacqueville, à M. oigny, & quelquefois au Comte de tresor, & au Marquis de Laigue, quoiMadame de Chevreuse ne se mêlât plus ffaires du Cardinal de Retz.

e l'autre côté c'étoit Joly qui avoit le de tout le commerce, & à qui s'adres.t les lettres de change, tantôt à Franc.

fort & puis à Cologne, dont il remet
produit entre les mains de Malclerc.
l'Abbé de Lamet il fut envoyé à Munf
le Cardinal passa en Hollande, où il l
soit fort, & d'où il ne seroit pas sorti
sans une petite incommodité qu'il ne
pas en disant son Breviere, & qui l'o
de retourner à Cologne, où il fit ve
sieur Vacherot son Medecin en diligen
fit partir en même temps Joly pour Am
dam, où il fut bien tôt joint par son pr
Secretaire; le second nommé Gas
ayant été envoyé à Liege avec l'Abbé L
seau, pour y recevoir certains pacquets
les faire tenir sûrement à Joly.

Cependant la Ville de Munster [1] n
ayant été assiegée, l'Abbé de Lamet
trouva enfermé malgré lui, & comme
étoit travesti en Cavalier, avec un
corps de buffle, les Bourgeois qui dan
équipage n'avoient garde de le prendre
un Docteur de Sorbonne, lui offrit

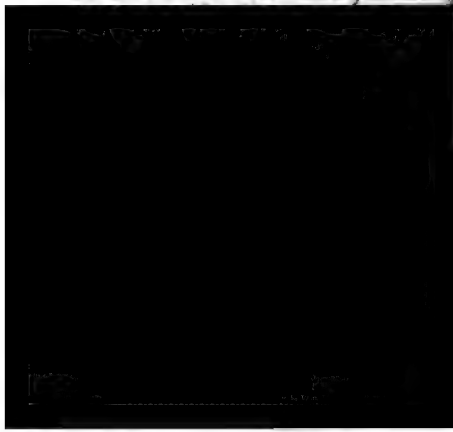

né par les Emiſſaires du Cardinal
& de l'Abbé Fouquet, qui envoye-
ſi-tôt ſur les lieux des gens de main
cution, avec ordre de prendre leurs
pour l'enlever quand il ſortiroit de
pour aller à la promenade, ou peut
aire pis; ce qui n'étoit pas difficile,
inence n'étant ordinairement ſuivie
eux domeſtiques. Mais ſes amis de
ant été informez de ce deſſein, lui
erent avis par le canal de Joly, l'ex-
de prendre garde à lui, & de ſe
que l'Electeur de Cologne & l'Eve-
Strasbourg ſon Miniſtre, qui étoient
ient dans les interêts du Cardinal
, pourroient fort bien favoriſer une
ſe de cette nature. Mais il traitoit
ils prudens d'avis chimeriques & de
paniques, ne ſe donnant pas même
de lire les lettres qu'on lui écrivoit
jet; & cela parce qu'il avoit trouvé
s'amuſer dans la maiſon d'un Lie-
mmé Daudrimont, où il étoit logé.
dant l'Abbé de Lamet & Vacherot
ieuroient auſſi à Cologne dans des
arez, l'ayant averti qu'ils avoient
ly par la Ville, où il étoit allé de
t après l'élection de l'Empereur, il
ça de croire que les avis étoient ve-
; & changeant en un moment la
pinion qu'il avoit eue de lui en une
extrême, il ſe figura qu'il n'étoit à
que pour le faire aſſaſſiner, & il
a choſe juſqu'à s'imaginer que deux
omeſtiques les plus anciens, & en ap-

Le premier de ces domeſt
vint ſupect ; fut Imbert ſo
bre, qui depuis vingt-cinq
à tous ſes ſecrets, & l'avoit
tachement & une fidélité ſ
pendant ce pauvre garçon
à Paris pour l'aller joindre
paſſer par Beſançon pour y
ſieur Tinceau une valiſe a
piers de peu de conſequenc
ayant été derobée ou égarée
bert l'avoit vendue à M. de
ſant à Francfort, & qu'en
avoit pris des meſures avec
qu'ils arriverent à peu près

L'autre domeſtique du C
voulut bien ſoupçonner, étoi
ſon Cuiſinier, qui l'avoit
dans ſa priſon de Vincenne
l'avoit ſuivi dans tous ſes
donner aucun ſujet de plai
rude. Cependant il eut le

lt preſque toujours ſans ſon ordre, pour ſerver où il alloit : à quoi le Cuiſinier ondoit qu'il n'en uſoit ainſi que par le nmandement exprès de Malclerc, qui lui ſoit entendre qu'il étoit bon de ſçavoir ieu près ce qu'il deviendroit. 2. Il l'ac- oit d'avoir copié ſes chifres, ce qui étoit i ; mais il ne l'avoit fait que par ordre Cardinal lui-même. 3. On lui reproi- it ſes rendez vous, & ſes commerces juents dans la maiſon où Croiſſy étoit ē ; & pour l'en convaincre, l'Abbé de ner fut chargé de le ſuivre deux ou trois ſans qu'il le ſçût, pour voir s'il ne paſ- it pas pluſieurs fois devant la maiſon Croiſſy, & s'il ne tourneroit pas la de tems en tems pour voir s'il n'étoit it ſuivi ; à quoi Noël repondoit en avou- le fait, mais en ſoûtenant que Mal- : lui avoit commandé tout ce manége me une choſe importante pour le ſervice i. E. En un mot il y a bien de l'ap- nce, & la ſuite l'a fait voir aſſez clai- nt, que ces deux domeſtiques ne tom- nt dans la diſgrace du Cardinal que par artifices de Malclerc, qui vouloit de- rer ſeul le maître de ſa perſonne & de ourſe ; ce qui ne lui auroit pas été aiſé, ant qu'il auroit été éclairé par la vi- ice de deux ſerviteurs affectionnez & es.

uoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il it dans ce tems-là une entrepriſe de la r ſur la perſonne du C. de Retz, & le ſieur de Croiſſy n'étoit allé à Cologne

de Retz n'eut lieu d'être
homme, avec qui il avoit
ſi étroites, ne lui donnât
vie, étant dans un même l
vant ignorer que S. E. y fût
roit été que par le rencon
qui alloient tous les jours
paſſoient exprès devant ſa
faire reconnoitre. On ne ſç
plus que les ſoupçons qu'
lui ne fuſſent aſſez-bien f
formé de ſes conferences
de Bracq, qu'il ſçavoit êt
entrepriſe formée contre ſa
il peut bien être auſſi qu'i
çons trop loin, & qu'il e
procher comme il fit depu
perſonne, qu'il avoit eu de
les indices ſpecifiez n'étan
pour en inferer un attenta
dont il n'eſt pas permis d'a
un homme qui avoit d'aille

Il y a beaucoup plus d'apparence que
ɔiſſy qui avoit autre-fois voulu enga-
le Cardinal à donner ſa démiſſion,
it venu à Cologne dans la même vûë,
tendant s'y rapprocher peu à peu de lui,
le diſpoſer ſous pretexte d'une plus gran-
ſûreté à ſe retirer dans un lieu dont il
oit été à peu près le Maitre, ou il avoit
ıpté de lui perſuader aiſement une choſe
ıt il ſavoit bien qu'il n'étoit pas dans le
d fort éloigné. Cette raiſon eſt beaucoup
s naturelle, & s'accommode mieux avec
interêts de Croiſſy, & l'idée d'un hon-
e homme.

ɒn ne voit pas non plus quel avantage
Domeſtiques du Cardinal pouvoient re-
c de ſa mort; & on ne doit pas ſup-
er que des Serviteurs nullement repro-
ɔles d'ailleurs, & qui ont par devers eux
: de trente années de ſervice, écoutent
propoſitions de cette nature, ſans de
grandes raiſons. Ainſi de quelque côté
ɒn enviſage la choſe, il y a lieu de con.
urer que les jugemens du C. de Rerz
ent témeraires, & ſes ſoupçons mal
lez, s'il eſt vrai, car on en doute, qu'il
ait effectivement crus capables, & cou-
les de cette trahiſon.

:e qu'il y a de certain, c'eſt que de Bracq
is des deſſeins ſur ſa perſonne, de quel-
nature qu'ils fuſſent, & que ce ne fut
ſans beaucoup de bonheur & d'adreſſe
le Cardinal évita ſes embûches. Ce qu'il
ɔar le moyen de M. le Prince, que Mal-
c alla trouver de ſa part à Bruxelles pour

lui demander une eſcorte, qui lui fi
cordée ſur le champ de fort bonne g
ſous la conduite du ſieur Dumont ſon
dent, lequel ayant pris 50. ou 60. M
avec lui, il les fit défiler à Cologne p
lotons & par differentes routes, où ils
diſperſez en differens lieux; & aprés
concerté les meſures neceſſaires avec S.
les fit ſortir par pluſieurs portes, &
donna rendez vous à un certain endroi
gné d'une portée de mouſquet de la V.
où le Cardinal ſe rendit avec Malclerc
le moment qu'on fermoit les portes; de
niere que de Brocq s'y trouva enfermé
tous ſes gens pendant toute la nuit:
donna tout le tems neceſſaire au C. de
de ſe retirer ſûrement avec ſon eſcorte ſ
terres des Etats de Hollande, dans la
de Guenep, où Dumont le quitta pour
rendre compte de ſa commiſſion à
Prince. Le lendemain matin de Brac
avoit ſans doute été informé de la ſor

ne à l'Abbé de Lamet, de faire arrêter les eux malheureux Imbert & Noel. De ſorte ue peu de jours aprés ſon départ, l'Abbé ommanda à Imbert d'aller à Liege, & de aſſer par Juliers, où il lui donna quelques ommiſſions entre autres pour le Gouverneur e la Citadelle, qui le retint priſonnier, & le ndemain s'étant mis en chemin avec Noel omme pour aller à Bonn, ils rencontrerent Parti des gens de M. le Prince, apoſtez prés, qui les conduiſirent auſſi dans la tadelle de Juliers, où l'Abbé ayant trouvé bert, il lui fit pluſieurs queſtions, & fin il lui declara qu'il étoit priſonnier par re de ſon Maitre, qui l'accuſoit de tra-on, auſſibien que Noel; & ces deux mi-ables ayant été mis dans des cachots ſe-ez, l'Abbé de Lamet en alla porter les uvelles au Cardinal, qui les reçût avec grandes demonſtrations de joye.

Cependant Joly lui repreſenta fortement, il ſeroit mieux en toutes manieres de ne s tant éclater dans une affaire aſſez équi-que, contre des gens qui avoient été tou-rs reconnus pour fidéles. Qu'il valoit eux les renvoyer en France ſous quelque texte., en attendant que la verité fut aircie; & qu'en les retenant priſonniers as une Place qui appartenoit aux Eſpag-s, il donneroit lieu au Cardinal Maza-de l'accuſer, & de le convaincre d'intel-ence avec eux.

Sans avoir égard à toutes ces conſidera-ns, le Cardinal de Retz voulut pouſſer affaire à toute rigueur. Il compoſa une of-

pece de Factum, rempli de faits amb
expliquez d'une maniere odieuſe, & d
ſieurs conjectures aſſez mal établies,
affecta d'envoyer à ſes amis de Pari
en jugerent tout autrement que lui.
voya ſon premier Secretaire à Julier
y faire interroger les deux priſonniers
le deſſein de les remettre entre les ma
la Juſtice; mais ils répondirent ſi pert
ment dans toutes les queſtions qu'o
fit, que bien loin de leur faire mett
fers aux pieds, comme il l'avoit ordon
Secretaire fut tenté de les faire élargir
champ; ce qu'il repreſenta d une m
aſſez forte au Cardinal à ſon retour.
beaucoup plus vivement à Joly, avec
il convint de leur innocence; & que c
vacarme ne venoit que de l'interêt,
haine & de la jalouſie de Malclére, &
être auſſi de la timidité naturelle du
nal, qui lui avoit groſſi les objets, &
interpreter criminellement des actio

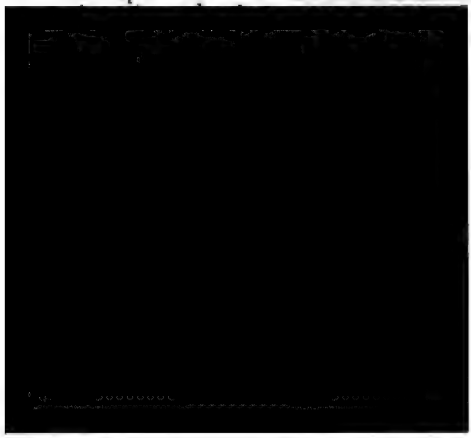

M. le Prince, qu'ils furent transferez dans une des Places de l'Electeur de Brandebourg appellée Bilfet, où ils demeurerent encore un an à la charge de S. E. qui payoit regulierement leur penſion de quartier en quartier; & peut être qu'ils n'en ſeroient jamais ſortis, ſi Noël qui étoit fort induſtrieux & entreprenant, n'avoit trouvé moyen de détacher peu à peu avec une patience de prisonnier, une très groſſe pierre de taille avec la pointe d'un petit couteau, & fait un grand trou dans la muraille, par où il deſcendit avec ſes draps; aprés quoi il vint droit en France, où il ſe preſenta aux amis du Cardinal de Retz avec la contenance d'un homme parfaitement innocent, pour leur demander juſtice, offrant de ſe remettre dans la Conciergerie, & par tout ailleurs ſi on vouloit lui faire ſon procès. M. de Châlons en ayant écrit à Son Eminence, prit occaſion de lui demander la liberté d'Imbert, qui étoit toujours à Bilfet, & de lui envoyer exprés le ſieur d'Eſpinay, qui ne peut rien obtenir du premier voyage; mais y étant retourné une ſeconde fois, on le lui remit entre les mains pour être rendu à M. de Châlons, à condition de repondre de ſa perſonne & de ſa conduite. Enfin le Cardinal de Retz eſt toujours demeuré ſi perſuadé de leur prétenduë trahiſon, que depuis ſon retour en France, il n'a jamais voulu écouter aucun de ſes amis ſur ce ſujet ni les prieres continuelles que les deux accuſez lui ont fait faire, pour être reçus à ſe juſtifier, & à lui faire connoître leur innocence.

Voilà le détail de ce qui s'eſt paſſé l'affaire de ces deux miſerables, qui eſt être la veritable cauſe du malheur qui jours été depuis dans les affaires du Car de Retz, dont la vie vagabonde con plus de trois ans après qu'il les eut fait ter, & ne finit que par la démiſſion d Archevêché, qui n'a pas été pour lui u fort avantageuſe ni glorieuſe. Mai pouvoit-on attendre autre choſe d'un ho dont toute la joye étoit de s'enfoncer o rement dans les Hôtelleries, & de faire toutes les Villes où il ſéjournoit, c font ordinairement ceux dont il empru les habits & les noms, ſans vouloir pa entendre parler de ſes affaires, ſur quand on lui propoſoit quelque actio vigueur & de fermeté.

Ce n'eſt pas qu'il n'en affectât tou les apparences & le langage, comparan retraite dans les Hôtelleries, à celle des grands Saints dans les deſerts; & attri

erdoit ſon temps & ſes paroles, & qu'il ne croit jamais d'une Buſe un Eſpervier.

Une des occaſions où le Cardinal de Retz parut un peu ſe reveiller, fut lorſque le Cardinal Mazarin remit le Fort de Mardick & les autres Places maritimes de Flandres entre les mains de Cromvvel, d'où Joly qui étoit à Amſterdam prit ſujet de compoſer un écrit, pour faire ſentir toutes les conſequences d'une démarche ſi préjudiciable à la France, ſous ce titre: *Lettre d'un Gentilhomme Anglois à un de ſes amis à la Haye.* Le Cardinal en ayant été touché en fit une lettre en forme de *Remontrance adreſſée au Roi, ſur la remiſe des Places maritimes de Flandres entre les mains des Anglois.* Cette piece conçue en termes pompeux & en expreſſions magnifiques, courut par toute l'Europe avec un grand applaudiſſement, ayant été traduite en diverſes Langues: cette affaire n'avoit aucun rapport avec celles du Cardinal de Retz; cependant comme elle intereſſoit le Cardinal Mazarin, dont elle dévoit la conduite, il fut fort flâté du ſuccés de ſa piece; & ceux qui étoient auprès de lui, eſpererent pendant quelque temps que la pourroit reveiller ſon ambition, & lui faire entreprendre des choſes plus grandes & plus importantes pour lui.

Ils conçurent des eſperances beaucoup plus fortes, quand ils le virent reſolu d'aller à Bruxelles, pour remercier M. le Prince du

(a) de mépris pour Malclerc, cite ici ſes paroles comme une Sentence, parce qu'elles ſont glorieuſes au Cardinal.

ſecours qu'il lui avoit envoyé à Cologne
doutant point qu'ils ne s'uniſſent étroite
enſemble, pour agir de concert contre
ennemi commun; à quoi le Cardinal pa
ſoit entierement reſolu. Cependant il
firent rien, Son Eminence s'étant cont
de faire ſentir à Son Alteſſe qu'il n
plus en état de rien entreprendre, ſes
l'ayant abandonné, particulierement
de Noirmoutier, qu'il diſoit l'avoir
& n'avoir voulu rien faire pour lui; c
n'étoit pas vrai, & il ſe garda bien de
connoître à M. le Prince les reſſour
lui reſtoient du côté du ſpirituel, en
nant un Interdit de concert avec lui
les Eſpagnols, qui pouvoient en
ménager la protection du Pape; ce qu
roit ſans doute cauſé un très grand
dans Paris, & donné aux mécontens
occaſion d'entreprendre quelque choſe
ſiderable.

Ainſi toute leur conference ſe paſſa

ıite des complimens au Roi d'Angle-
& donner au Duc d'Ormond l'adreſſe
ly à Amſterdam, afin que ſi Sa Ma-
ıritannique avoit quelque choſe à lui
ner, elle lui envoyât ſes Commande-
par cette voye. Après quoi il retourna
)llande, croyant avoir fait les plus
choſes du monde, ou du moins le vou-
ıire croire, parce que de tems en tems
voit des lettres de M. le Prince qui
ıifioient rien, auſquelles il répondoit
ème.

)endant la vie obſcure & vagabonde
ıuoit toujours, tantôt d'un côté, tan-
: l'autre, à Amſterdam, à la Haye,
erdam, à Utrecht & en pluſieurs autres
de Hollande; mais on ſe plaiſoit par-
ement à Utrecht, dans une maiſon
roit pour enſeigne *Keine portiche*, la
tite porte, & où demeuroit une jeune
ne nommée *Anniki*, qui occupoit une
bonne place dans le cœur du *** Ce
que l'Abbé Charrier l'alla trouver,
ui perſuader de donner ſa démiſſion, &
er pour cet effet en negociation avec
réchal de Villeroi & le grand Prévôt,
l exaltoit fort le credit & les bonnes
ions; mais il ne fut point écouté,
u qu'on doutoit du prétendu credit de
remetteurs, & que le conſeil de Paris
pas de cet avis. D'ailleurs M. le Prin-
ıt engagé le Cardinal de faire un ſe-
voyage à Bruxelles, il lui fit part
intelligence qu'il ménageoit avec la
Te de Normandie, par le Comte de

Crequi Berneuille, & par M. Dannery, an
cien ami du Cardinal de Retz, Le Maréchal
d'Hocquincourt qui s'étoit auſſi retiré à Bru
xelles fort mécontent du Cardinal Mazarin
avoit beaucoup de part en cette affaire, &
devoit être détaché avec 4000. Chevaux
pour ſe jetter en Normandie, pendant que
l'Armée d'Eſpagne iroit ſe poſter ſur la ri
viere de Somme aux environs du Crotoy,
dont le Gouverneur avoit des relations avec
M. le Prince, qui devoit déjà marcher à Pa
ris aux premiers avis qu'on auroit du ſoule
vement de la Normandie, & mener avec lui
le Cardinal de Retz.

Mais tous ces projets aſſez bien concertez
n'eurent point d'effet par l'entrêtement des
Eſpagnols & de Dom Juan, qui ayant voulu
lu avant toutes choſes tenter le ſecours de
Dunxerque, aſſiegé par M. de Turenne,
furent battus à la bataille des Dunes, le M.
d'Hocquincourt tué, & toute leur Armée
[illegible] les ſoins & la bravoure de
[illegible] ne laiſſa

l'Abbé Fouquet qui les amusoit & les leur faisoit donner à chacun tous les jours, & qu'il y avoit encore beaucoup de leurs camarades dans tous les ailleurs. C'est tout ce qu'on put ces bandits, par le moyen de cette que Joly chargea de cette affaire es faire cauſer ce malheureux, ces misérables n'étoient pas peu de discretion & de ménagement a lieu de juger qu'ils avoient trop bu nt pour faire bien une action de quoiqu'il en soit, Joly partit aussi ller donner avis à Mr. Naerden avec l'Abbé Fouquet igea de retourner à Paris pour lieu plus grand secret.

Il y fut visité par le comte ue d'Ormond, chargé de la part art du Roi d'Angleterre, & il apprit la premiere nouvelle ille de Dunkerque. Ce fut auſſi gneur qui lui vint annoncer dans mort de Cromwel, & qu'il avoit ence de faire ce voyage pour ome, pour disposer le Pape à oi d'Angleterre de quelque somme d'argent ans cette conjoncture, & à engager les atholiques de ses Etats favorables. La Majeſté promettant de les premieres une protection après son rétablissement. La proposition fut reçue comme elle le devoit, le Cardinal de Retz promit de faire tout qui dépendroit de lui pour le service du oi. En effet, il proposa auſſi-tôt à l'Assem-

dam, un nommé Saint-Gille
de la part des Janſeniſtes, qu
preſſez du côté de la Cour
celle de France, s'adreſſeren
pour lui propoſer de s'unir
offre de tout le credit, & d
leurs amis qui étoient en gr
fort puiſſans, lui conſeillant
clater & de ſe ſervir de toute
ſeroit appuyée vigoureuſeme
Partiſans: offre qui auroit
& produire ſon effet, ſi elle
propos; mais ces Meſſieurs
dans le temps, & ne ſe m
mouvement que pour leurs i
liers, le Cardinal dont le cou
leurs extrêmement amolli,
minué, ne fit aucune attent
poſitions, comme s'il eût vo
ceux dont il pouvoit eſper
cours.

Ainſi l'Abbé Charrier v

comprendre que son voyage pourroit n'être pas inutile aux Jansenistes, & lui avoit promis quelque fonds pour [illegible] quoi il ne seroit pas entré [illegible] qu'alors il ne comptoit pas beaucoup sur ces promesses du Cardinal. Aussi Saint Luc étant retourné en France, [illegible] avec lui autre chose que de belles paroles. La conclusion ordinaire des negociations qui se faisoient avec lui, fut [illegible] en chemin avec le Cardinal de Retz, qui voulut le conduire lui-même jusques à Amsbourg, où il lui donna de plus une somme considerable qui acheva de le contenter, & leva toutes les difficultés qui avoient été jusques là.

Ce voyage fait à contre-temps fut entierement inutile. Tout ce que put faire Saint Chartier, fut d'obtenir une autre entrevûe du Cardinal Mazarin, qui [illegible] voulu charger son parent de [illegible] lui dit pour toute réponse [illegible] après, que les promesses [illegible] Angleterre n'avoient fait aucune [illegible] que quelque avantage qu'on [illegible] de sa part en faveur des Cardinaux [illegible] on ne se résoudroit jamais à [illegible] prêter de l'argent [illegible] Cardinal de Retz, les parens [illegible] leur établissement, [illegible] jamais de se mêler [illegible] avec la Cour de France [illegible] nisme étoit une chose [illegible] toit pas permis [illegible] qu'il seroit entierement inutile, [illegible]

retourna droit en France, après
mé le Cardinal de Retz du p
de ſa negociation, lequel alla
Ratisbonne, d'où il retourna
en grande diligence, ſur les b
roient de la Paix generale. Il
Secretaire qui arrivoit de Fra
voit envoyé pour avoir des nou
nes de ſes amis, & pour chang
& ſes adreſſes, à cauſe de la p
hiſon de ſes domeſtiques; après
promptement en Flandres pour
M. le Prince, qui l'avoit aver
tions à la Paix.

Il auroient bien voulu l'em
l'autre s'ils avoient pû, auſſ
Marquis de Caracene qui cor
Flandres. Il y avoit auſſi une
Cour d'Eſpagne, qui s'y oppo
ment, diſant que leurs affaires
en aſſez mauvais état pour les
précipiter. Ou'il y avoit lieu

ute la haine de la rupture ; ce qui ſeroit une conſequence très dangereuſe pour lui dans les païs étrangers, & en France ; la eine commençant elle-même à croire qu'il e ſouhaitoit pas la Paix, ni le mariage du oi avec l'Infante, dans l'eſperance de lui ire épouſer [1] Marie-Anne Mancini ſa éce, dont le Roi étoit fort amoureux.

Mais Dom Louis de Haro Miniſtre d'Eſ- igne raiſonnoit d'une autre maniere. Le auvais ſuccès de la bataille d'Elvas gagnée ır les Portugais au mois de Janvier 1659. laquelle il s'étoit trouvé en perſonne, lui oit inſpiré un ſi grand deſir de vengeance, l'il n'étoit occupé que de cela, répondant tout propos à ceux qui le preſſoient ſur ſujet, *Es meneſter conquiſtar à Portugal.* : il avoit tant de peur que le traité commencé, par lequel le C. Mazarin conſen- it d'abandonner les Portugais, ne manât, qu'il penſa pluſieurs fois ſe relâcher l'article du rétabliſſement [2] de M. le

[1] La Politique du Cardinal étoit bien plus ; comme il ſavoit que le Roi n'en viendroit ais juſqu'à épouſer ſa niéce, & qu'elle ne avoit être tout au plus que ſa Maitreſſe, il ignit que ce Prince ne s'en degoutât enſuite, que la diſgrace ne retombât ſur lui-même par ntrecoup ; c'eſt pourquoi il prit le parti de loigner ; ce qui fut regardé comme un grand it de prudence.

[2] Cette feinte étoit une fineſſe de Dom uis, qui lui réuſſit ; il vouloit faire peur au Mazarin, en lui propoſant d'abandonner une rtie conſiderable des Païs-Bas au Prince de ndé, ſi la Cour de France continuoit de s'op- ſer aux conditions de ſon rétabliſſement.

Cela n'empêcha pourtant de Retz n'allât pluſieurs fo pendant le Traité ; qu'il n'y de Caracene, & qu'il n'y eû ferences avec M. le Prince ligences de Normandie, qui jours, mais qui furent enfi par la priſe du ſieur de Bo homme de Sologne, qui et pée à Paris ; ce qui oblige Créqui, & Danneri à ſe lande.

La Paix étant faite, les Cardinal avec S. A. ceſſerent ou ſe reduiſirent à des protel tié, M. le Prince étant rev au lieu que S. E. fut contra ner en Hollande, avec le cha pas voulu profiter de l'unic pu faire avec S. A. C'eſt ne voyant plus de reſſource conſeilla de quitter cette vi

Mais le Cardinal ne voulut point écouter ces avis ; & après avoir fait un troiſiéme voyage à Bruxelles, pour y ſaluer le Roy d'Angleterre à ſon retour de la conference des Pyrenées, il retourna en Hollande pour y vivre comme auparavant, allant de Ville en Ville, & de maiſon en maiſon, paſſant la plus grande partie de ſon tems à la Comedie, & à d'autres amuſemens de cette nature, ſans pouvoir ſouffrir aucune lecture ſerieuſe. Cette conduite bizarre fatiguoit étrangement Joly & ſon Secretaire, d'autant plus que ſa plus grande application étoit de jetter de la défiance & de la jalouſie entre tous ceux qui approchoient de lui, par des rapports ſouvent ſuppoſez qu'il leur faiſoit aux uns & aux autres ; de ſorte qu'il y avoit tous les jours des diſputes & des éclairciſſemens, dans leſquels le Cardinal ne manquoit jamais de prendre le parti de ſon Ecuyer Malclerc, qui le gouvernoit avec un empire abſolu, fondé non pas tant ſur l'inclination ou ſur l'amitié, que ſur le beſoin qu'il avoit de ſon miniſtere dans ſes amuſemens, & peut-être auſſi ſur la crainte qu'il ne découvrit ſes foibleſſes & ſes folies, dont il étoit l'unique confident & témoin.

Cette dépendance du Cardinal augmenta même beaucoup, depuis une conteſtation violente qu'il eut un jour avec ſon Ecuyer à Anvers, dans une maiſon qui a pour enſeigne la Ville de Sevemberg ; car des paroles en étant venus aux mains, ils ſe gourmérent, & ſe prirent à la gorge avec tant de fureur, & ſi peu de reſpect de la part de l'Ecuyer,

querelle ; & le ſieur Vacherot
Cardinal qui accourut au brui
ques uns des Domeſtiques, qui
me lui les débris du combat, &
ſanglantes des deux Athletes, n
autre choſe à Joly que ce qu'il
les Parties ayant gardé un pr
ſur le ſujet de cette Tragi-Co
qu'il en ſoit, l'impudence de l'
ſi exceſſive, qu'il n'y avoit poi
baſſe & vilaine qu'il ne fit in
tous ceux qui approchoient d
& cela en ſa préſence, ſans qu'i
ſeul mot. Cet inſolent ne ſe
d'être le maitre de ſa perſonne &
ſe ſans en rendre compte, il v
l'être de toutes les affaires, &
cet effet envoyer des chiffres pa
Paris. Mais ayant découvert q
Caumartin, & les autres con
E. ne vouloient avoir affaire
entreprit de le ruiner dans ſo

Joly fut averti de tous ſes tours par les
neſtiques du Cardinal ; mais il ne daigna
s'en plaindre , & il continua toujours
travailler à ſes affaires avec la même af-
ion & la même aſſiduité. Le Cardinal
ſon côté jouoit ſon rôle avec une grande
imulation , & continuoit de donner à
y les mêmes marques de confiance & d'a-
ié, particulierement quand il lui ſurve-
t des affaires au-deſſus de la portée de
lclerc ; mais il eſt certain que ce n'étoit
par grimace , & que ſon cœur avoit en-
ement changé à ſon égard.
Ce déſordre dans la vie & dans les ma-
es du Cardinal de Retz dura deux ans
ers , & juſqu'à ſon accommodement ,
'étant rien paſſé de conſiderable pendant
ce temps, à la reſerve de quelques voya-
qu'il fit , l'un à Hambourg pour aller
la Reine Chriſtine de Suede , & deux
Angleterre après le retabliſſement du Roi
rles II. pour le faire ſouvenir des pro-
ſes qu'il lui avoit faites de ménager ſa
ncilation avec la Cour. M. d'Aubigny
ſe trouva pour lors en Angleterre, cou-
ua beaucoup à la bonne reception qui fut
e au Cardinal par Sa Majeſté , par le
d'Ormond & par le Chancellier ; mais
ne produiſit rien de ſolide qu'un preſent
4000. guinées, dont les Lettres de chan-
urent apportées en Hollande par le ſieur
ide Gentilhomme Irlandois , qui étoit
rés de M. d'Aubigny, dont l'Ecuyer ne
iqua pas de ſe rendre auſſi-tôt le maître,
'obliger Son Eminence à tenir le cas fort

ſecret, ſous prétexte que ſi ſes amis venoient à le ſçavoir, ils ceſſeroient de lui envoyer les 8000. écus qu'ils lui fourniſſoient tous les ans pour ſa ſubſiſtance.

Peu de temps après, le Cardinal Mazarin s'étant mis dans la tête de marier une de ſes niéces avec le Roi d'Angleterre ; & ayant envoyé le ſieur Berthet à Londres pour ménager cette affaire, M. d'Aubigny ne manqua pas d'en donner avis au Cardinal de Retz, afin qu'il tâchât de profiter de cette conjoncture. Ce qui l'obligea de retourner à Londres, dans le deſſein d'aider autant qu'il pourroit à la concluſion de ce mariage, ne doutant point que ce ne fut une voye ſûre pour ſe raccommoder avec le Cardinal Mazarin ; mais ayant trouvé le Roi & tout ſon conſeil fort éloignez de cette propoſition, il changea de batterie, & entrant dans l'eſprit de la Cour, il déclama contre ce deſſein, & fit ce qu'il pût pour faire croire au monde que c'étoit lui qui avoit empêché

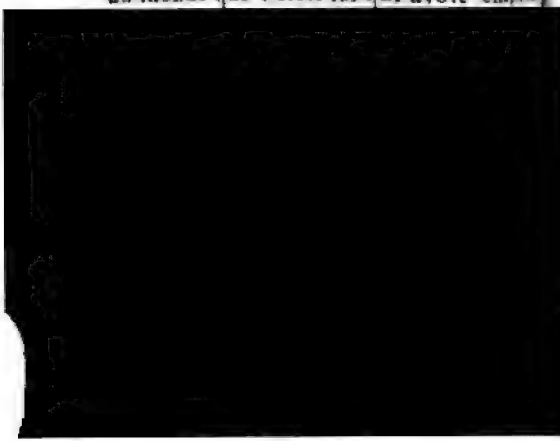

faire la demande : mais le Chancellier qui avoit d'autres vûes, & qui ne l'avoit laiſſé partir que pour l'éloigner de la Cour, ayant propoſé la Princeſſe de Portugal, il fit changer tout d'un coup l'eſprit du Roi, & le Comte fut rappellé de Bruxelles où il s'étoit arrêté. Cette révolution ſurprit un peu le Cardinal, qui tâchoit de perſuader au monde qu'il gouvernoit la Cour d'Angleterre, quoique dans la verité il n'eût aucune part aux affaires du païs, ſi ce n'eſt peut-être dans celles de M. d'Aubigny, à qui Sa Majeſté Britannique vouloit faire donner un Chapeau de Cardinal.

Le Chancellier témoignoit auſſi deſirer la choſe ; de ſorte que le Cardinal de Retz fut chargé de la conduite de cette negociation a la Cour de Rome ; ce qui lui donna ſujet d'écrire pluſieurs lettres, & de dreſſer de grands Memoires dont il ſe faiſoit honneur, & qui étoient pourtant tous de la façon de Joly. Cette affaire traina longtemps & ne réuſſit point, quoique le Chancellier eût envoyé à Rome le ſieur Beſſling ſon Secretaire & ſon confident, avec des lettres très preſſantes de la Reine d'Angleterre, & des pouvoirs pour employer le nom du Roi où il le trouveroit à propos ; mais il y a bien de l'apparence que tout cela n'étoit que pour la montre, & que cet homme avoit été choiſi plûtôt pour traverſer la choſe que pour l'avancer.

Quoi qu'il en ſoit, cette affaire fut le prétexte de pluſieurs ſommes conſidérables qui furent données à S. E. en differentes oc-

casions, pour lesquelles il ne rendit que peu de services & assez inutiles, quoiqu'il se donnât de grands mouvemens, ayant fait exprès un voyage à Hambourg pour engager la Reine Christine à écrire au C. Azolin, & à ses autres amis de Rome en faveur de M. d'Aubigny. Il fit aussi la dépense de quelques conseils, entre autres de celui de faire passer vingt Vaisseaux de guerre dans le Détroit, & jusqu'à Civita-Vecchia, pour faire peur au Pape & à ses Neveux, & les obliger à accorder ce qu'on souhaitoit d'eux.

Ce fut à peu près dans ce tems là que les amis du C. de Retz prenant occasion de la mauvaise santé du C. Mazarin, tâchèrent de remuer sa conscience, en lui faisant représenter qu'il n'étoit ni juste ni glorieux pour lui de laisser l'Eglise de Paris dans le trouble où elle étoit; & qu'après avoir donné la Paix à toute l'Europe, il devoit consommer son ouvrage en la donnant à l'Eglise.

...il n'étoit pas fort sensible à ...faite

uſage des derniers remedes, dont il diſoit n'avoir pas voulu ſe ſervir, dans la crainte de troubler l'Etat pendant la Guerre.

Cette lettre plût extrémement au C. de Retz, qui après l'avoir retouchée en quelques endroits, la fit imprimer auſſitôt en Latin & en François, & en ſigna pluſieurs Exemplaires que Joly eût ordre d'envoyer aux Evêques d'Italie, d'Allemagne, d'Eſpagne & de Pologne. Mais la maladie du Cardinal Mazarin [1] ayant augmenté conſiderablement; & l'Evêque de Chaalons lui ayant écrit qu'il ſeroit peut-être mieux de ne pas porter les choſes à l'extremité, & qu'il y

[1] Voici ce que rapporte de lui M. Colbert Le Cardinal étant venu à s'alliter, il lui falut ſonger à rendre compte à Dieu, comme il étoit accoutumé à en recevoir ſans en rendre, ce compte l'embarraſſa à un point qu'il en eut des convulſions. Il s'accuſa d'avoir volé le Roi & le peuple. M. Joly Curé de ſaint Nicolas des Champs, lui dit qu'il ne pouvoit lui donner l'abſolution, s'il ne reſtituoit; & comme tout riche qu'il étoit, cela paſſoit ſes forces, le Roi eut la bonté de lui faire don de ce qu'il pouvoit lui avoir pris. M. Joly ſe contenta de cette declaration de Sa Majeſté; & le Cardinal mourut beaucoup plus tranquilement qu'il n'auroit fait ſans cela. D'autres ne parlent point de ces prétendues frayeurs du Cardinal; ils diſent au contraire qu'il tourna le dos à M. Joly, & qu'il contrefaiſoit le dormeur, pendant que le Curé lui crioit aux oreilles: Monſeigneur, ſouvenez-vous qu'il faut veiller, l'heure approche. Que le Curé fatigué de crier, s'étant endormi à ſon tour, le Cardinal ſe tournant vers lui, dit fort haut; M. le Curé, vous dormez, ſouvenez-vous qu'il faut veiller, & que cette Comedie dura plus d'une heure.

les auteurs de la lettre, qui
voulu ne pas perdre le fruit de
juſques-là qu'il leur déclara net
voyoit bien que leur deſſein étoi
plus loin ; mais qu'il aimoit mi
encore dix ans dans le même
rien faire qui pût aigrir davant
la Cour & le Cardinal Mazari

Enfin pourtant l'Evêque de C
mandé qu'il n'y avoit plus rien à
donnant la démiſſion, le C. d
à ſon premier ſentiment, & c
publication de la lettre, dan
qu'elle pourroit intimider le C
& le faire rentrer en lui-même
mourir, en fourniſſant à ceu
roient au lit de la mort une
ſion de lui preſſer la conſcience
cle. De ſorte qu'on en répa
côtez des exemplaires en les

là, il falut prendre d'autres meſures.

La premiere fut un peu bruſque, & peut-être témeraire, quoique fondée ſur les avis de pluſieurs de ſes amis, qui lui ayant conſeillé de ſe rendre à Paris inceſſamment, il s'avança juſqu'à Valenciennes pour être à portée de prendre ſon parti, ſuivant les nouvelles qu'il y recevroit; & il écrivit à Joly & à ſon premier Secretaire de le ſuivre d'Amſterdam où ils étoient: ce qu'ils firent malgré eux, jugeant bien que ce moment précipité ne produiroit pas un bon effet; & s'étant avancez juſqu'à Bruxelles, ils y trouvérent le Cardinal de retour, ayant appris à Valenciennes que le Roi avoit fait publier des défenſes à toutes ſortes de perſonnes, de le recevoir ou de lui donner paſſage, avec des expreſſions plus aigres & plus fortes que du tems du C. Mazarin.

de Veniſe, il mourut en homme intrepide. Son eſprit étoit ſi peu troublé des horreurs de la mort, qu'il mit ordre à toutes ſes affaires particulieres, & parla longtems des publiques au Roi, à qui il donna des avis tres-importans. Pour appaiſer la colere du Pape, dont il n'avoit fait aucune mention dans le Traité des Pyrenées, il lui écrivit une Lettre remplie de ſoumiſſion & de reſpect, & lui laiſſa 200000. écus. Il fut pendant pluſieurs années l'Auteur ou l'Arbitre des plus célebres évenemens de l'Europe. Il étoit appliqué, actif, penetrant dans ſes vûës, ſage dans ſes ſentimens, adroit à feindre & à diſſimuler. Le cours de ſa vie fut une ſuite conſtante de proſperitez; il la finit dans le plus haut degré de gloire, dont l'éclat diſſipa toutes les ombres de l'envie; & il eut le bonheur de vaincre par une fin heureuſe les caprices & la legereté de la fortune. Autrefois il mourut à Vincennes le neuviéme Mars 1641. *âgé de 59. ans.*

juſques-là de donner ſa démiſſion ſu
manieres du C. Mazarin, il aſſuroit
Majeſtez d'une ſoûmiſſion parfaite à
volontez, & d'être prêt à renoncer à
ſes interêts, lorſqu'il ne s'agiroit pl
ceux de la conſcience ou de l'Egliſe.

Pennacors s'en retourna avec ces le
qui furent dreſſées par Joly ; le Car
ayant affecté de lui dire devant tout le
de, que ſi on continuoit à vouloir ſa
miſſion, il n'avoit que faire de reve
quoique dans le tête à tête il lui eu
tout le contraire, mais en confide
après avoir exigé de lui le ſecret à l'é
de l'Abbé de Lamet & de Joly, Penn
ayant de ſon côté ſtipulé le même ſecr
nom du ſieur le Tellier ſur toute cett
gociation, déclarant qu'il quitteroit to
s'il apprenoit que le Surintendant Fouqu
eût entendu parler.

Cependant à peine fût-il parti que l'
Charrier arriva à la Haye de la part du

generoſité, ſa liberalité, ſa fidelité inviolable pour ſes amis, le credit extraordinaire qu'il avoit à la Cour, & ſa faveur auprès du Roy & de la Reyne, qui ne laiſſoient pas lieu de douter qu'il ne devint dans peu le maitre de toutes les affaires; autant de conſiderations que l'Abbé crut devoir faire une forte impreſſion ſur l'eſprit du Cardinal, & le déterminer à prendre un parti dont il ſçavoit bien d'ailleurs qu'il n'étoit pas éloigné: mais il fut bien ſurpris lorſque S. E. après avoir exigé de lui le ſecret de la confeſſion avec ſerment, lui conta en preſence de Joly tout ce qui s'étoit paſſé avec Pennacors, & lui fit ſentir la difference des propoſitions du ſieur le Tellier, & de celles du ſieur Fouquet, le dernier demandant abſolument la démiſſion, au lieu que l'autre ſe faiſoit preſque fort de lui conſerver l'Archevêché. Joly ajoûta une reflexion encore plus eſſentielle; c'eſt que le Surintendant ne parloit qu'en ſon nom & de ſon chef, au lieu que Pennacors avoit laiſſé entendre qu'il étoit en quelque façon autoriſé du Roy & de la Reyne: ce qui fit dire dès-lors à Joly que le Surintendant n'étoit pas ſi bien en Cour, & dans l'eſprit de leurs Majeſtez qu'il ſe le figuroit, puiſqu'on lui cachoit une affaire de cette nature.

Le Cardinal & l'Abbé Charrier ſe mocquerent de cette conſequence, qui fut cependant bientôt juſtifiée dans la ſuite [1]; mais ils convinrent qu'il faloit attendre des nouvelles de Pennacors, & qu'en attendant l'Ab-

[1] Par l'empriſonnement de M. Fouquet.

avoit bâties ſur le ſuccès de
tion pour ſes intérêts par
comme il étoit attaché depu
Cardinal de Retz, il fut obli
ſes raiſons & à ſa volonté.

Les choſes demeurerent en
dant trois ſemaines ſans a
nouveaux, que des plaintes
ches qui arrivoient de tous
des amis du Cardinal, ſur
couroient de ſon accommod
participation; à quoi on ſe
pondre, qu'il étoit vrai qu'
propoſitions; mais que S. E
toit point, parce qu'elles r
ſur ſa démiſſion, qu'il ne v
ner. Joly en écrivit en ces t
de Caumartin, ne croyant
Retz pût jamais oublier les
faiſoit à tous propos de n

le part dans un Traité de cette na-
ù ils prenoient encore plus d'interêt
ſieur de Caumartin, attendu que l'E-
couchoit en jouë l'Archevêché, ayant
it entendre à la Cour que le Cardi-
Retz ſe réſoudroit beaucoup plus aiſe-
s'en dèfaire en faveur d'un ami, que
ıtre.

ıt aſſez long-temps ſans recevoir de
es de Pennacors, parce que le ſieur le
avoit ſuivi le Roi au voyage de Nan-
: Sa Majeſté fit pour arrêter le ſieur
t, [1] & qu'il jugea qu'il étoit à
d'attendre la concluſion de cette af-
qui occupoit fort leurs Majeſtez,
ue de leur rendre les lettres du Cardi-
ur en obtenir une réponſe plus favo-
Au reſte la nouvelle de la priſon du
ndant ſurprit extraordinairement le
al de Retz & l'Abbé Charrier, qui
ıt mocquez de la conjecture de Joly,
ardinal commença d'en tirer de bons
ı pour ſes affaires, & d'eſperer un
plus gracieux de l'entremiſe du ſieur
er, dont le credit étoit conſiderable-

[1] Aprés qu'on eut engagé adroitement M.
ıt à ſe defaire de ſa Charge de Procureur
il, ſous prétexte qu'étant chargé de tou-
affaires depuis la mort du C. Mazarin,
devenoit inutile. La Cour alla en Breta-
ır s'emparer de Beſle-Iſle, que le Surin-
: avoit achetée de la maiſon de Retz, &
rtifier, en cas de revers. Monſieur le
, quoique ſon ennemi capital, ne voulut
er du procés, ni directement, ni indirec-

ment augmenté ; mais il ne fut pas long-temps dans cette douce erreur, Pennacors lui ayant enfin fait ſçavoir, que ſes lettres avoient été preſentées & reçues favorablement de leurs Majeſtez. Que le ſieur le Tellier avoit fait tout ſon poſſible pour les diſpoſer à le recevoir en grace, en lui conſervant ſon Archevêché ; mais que tout ce qu'il avoit pû dire avoit été inutile, & que s'il vouloit ſortir d'affaires, il falloit abſolument ſe reſoudre à donner ſa démiſſion ; après quoi il pouvoit ſe promettre une recompenſe avantageuſe, & toutes ſortes d'autres graces de Sa Majeſté.

Les lettres de Pennacors étoient même conçues de maniere à faire juger que le ſieur le Tellier ne ſe mettoit plus tant en peine de cette affaire, qu'il n'avoit apparemment entrepriſe que pour ôter à ſon Concurrent le moyen de faire ſa cour auprès du Roi ; & quoique le Cardinal lui eût dit en partant [illegible] cent fois qu'une, il doutoit [illegible] froideur &

économiſez. 3. Une amniſtie generale pour tous ceux qui avoient ſuivi le Cardinal de Retz, & le rappel de tous les Chanoines, Curez, ou autres perſonnes exilées par rapport à lui, qui ſeroient rétablis dans leurs Benefices, charges ou emplois, nommement le ſieur de Chaſſebras Curé de la Magdeleine.

Pendant quelques jours le Cardinal feignit de rejetter bien loin ces propoſitions, & de refuſer la dèmiſſion. L'Abbé Charrier & Malclerc qui ſçavoient ſes intentions, jouoient auſſi le même perſonnage, diſant à l'Abbé de Lamet & à Joly, qu'ils le confirmoient autant qu'ils pouvoit dans cette reſolution; mais il eſt certain qu'ils faiſoient l'un & l'autre le contraire de ce qu'ils diſoient, & qu'ils n'avoient pas de plus grande paſſion que de finir cette affaire de quelque maniere que ce fût, ſans s'embarraſſer de l'honneur de Son Eminence. La ſeule choſe qui inquiettoit l'Abbé, étoit la crainte que le Traité ne ſe conclût par d'autres mains que les ſiennes, quoiqu'il eût tiré parole poſitive du Cardinal du contraire; & que quand il ſeroit queſtion de finir, il lui donneroit un billet de créance, ſur lequel il pourroit arrêter les articles avec le ſieur le Tellier, & terminer l'affaire au préjudice de Penacors qui s'en étoit donné tous les ſoins.

Afin d'entretenir Son Eminence dans cette reſolution, l'Abbé lui repreſentoit ſans ceſſe que Pennacors & l'Evêque de Coutances étoient des miſerables qui n'avoient aucune conſideration dans le monde, & dont le ſieur

de Retz écrivoient auſſi forten
deux perſonnages, s'accord:
point, quoique fort diviſez e
chacun ſouhaitoit ſe rendre m
té, dans la vûe d'en tirer des
ticuliers, & neanmoins qu'
voient preſque tous la démiſſi

Mais le Cardinal ſans le co
tage, reſolut tout d'un coup
ſant qu'il ne pouvoit plus
faire cette démarche; mais qu
roit l'affaire de tant de condit
deviendroit comme impoſſibl
tions ſe réduiſirent cependant à
dont le premier étoit. Qu'on l
compte exact de tous ſes rever
ſomme qu'ils puſſent ſe mont
Marquis de Chandenier ſeroit
charge, ou qu'il en ſeroit recor
étoit une ſuite des ſollicitatio

ublié la facilité avec laquelle le Cardinal de Retz avoit abandonné ſa démiſſion à Duflos Davanton. Cependant afin de n'avoir rien à ſe reprocher, il voulut faire une derniere tentative ſur l'eſprit de Son Eminence pour l'obliger à ne rien précipiter, en lui repreſentant, Que le chemin qu'il prenoit ne quadroit pas avec la lettre qu'il avoit écrite au Roi, dans laquelle il ne s'excuſoit de donner ſa démiſſion que ſur l'interêt de l'Egliſe & de ſa conſcience. Qu'il n'y avoit ni honneur ni bienſéance à changer ſi promptement de principe, en ſe reduiſant à des conditions purement temporelles. Qu'il n'en falloit venir à que peu à peu, & par degrez. Qu'il ne riſquoit rien dans le retardement, & qu'il ſeroit toujours reçû à cette capitulation. Qu'ainſi pour mettre ſon honneur à couvert, il pouvoit faire dire au Roi qu'il étoit dans la diſpoſition de ſe ſoumettre à ſes volontez, du moment qu'il le pourroit faire ſans agir contre ſa conſcience & contre les Loix de l'Egliſe, & que pour faire voir à Sa Majeſté qu'il n'étoit retenu que par cette conſideration, il conſentoit de donner ſa démeſſion, en lui faiſant voir un avis Canonique, ſigné d'un certain nombre de Prélats & de Docteurs de Sorbonne, qui portât qu'il le pouvoit faire en bonne conſcience; qu'en s'y prenant de cette maniere, il arriveroit ou que le Roi n'inſiſteroit plus ſur la démiſſion, ou que ſa conduite ſeroit juſtifiée devant tout le monde, aprés quoi il pourroit traiter des conditions.

Mais Joly ne fut point écouté; ſes expe-

trouva point d'autre moyen q
prendre chacun en particulier
donner à l'un & à l'autre,
ſecret, un billet de créance ;
partirent tous deux à peu de d
l'autre, fort contens du per
alloient jouer, & remplis de
rances. Ce petit micquemac
rien dire à Joly ; mais à peine
tis d'Amſterdam, que le Carc
ce qu'il avoit fait, s'excuſant
tunitez de l'Abbé Charrier, ;
contre lui. Il le chargea enſ
Pennacors pour le prier de ne
point, & de laiſſer à l'Abbé la
tion de diſcourir avec le ſieur
l'aſſurant qu'on ſe repoſeroit c
quement ſur lui.

A cela Joly répondit qu'il fer
il lui ordonneroit ; mais qu'il
que Pennacors digerât aiſéme
cette nature : que d'ailleurs il é

& de laiſſer tomber cette affaire, dont apparemment il ne ſe mettoit plus guere en peine.

Cette raiſon frappa ſi fort le C. de Retz qu'il dépêcha auſſi-tôt un Courrier à l'Abbé Charrier, qui l'atteignit à Bruxelles, avec des ordres très-exprès de ſupprimer ſa lettre de créance, & de ne la laiſſer voir à perſonne, pour des raiſons qui étoient ſurvenues depuis ſon départ: ce qui vint fort à propos, attendu que les deux Agens s'étant joints ſur la route, & l'Abbé n'ayant pu s'empêcher de ſe vanter de ſon billet, Pennacors en fut tellement ſurpris & offenſé, qu'il écrivit bruſquement au Cardinal qu'il ne ſe mêleroit pas davantage de ſes affaires, s'il ne revoquoit inceſſamment un pouvoir qui le deshonoroit.

Ainſi l'Abbé Charrier ayant reçû ce contre-ordre, fila plus doux, & Pennacors ſe voyant raſſuré par les lettres de Joly continua ſon chemin ſans inquietude; & s'étant rendu auprès du ſieur le Tellier, il l'informa de l'état des choſes, & des nouvelles propoſitions du C. de Retz, ajoûtant qu'il étoit prêt de ſe rendre à Commercy, ou en tel autre lieu du Royaume qu'il plairoit à S. M. de lui marquer, pour y paſſer l'Acte de ſa démiſſion, en lui envoyant quelque argent pour faire ſon voyage, à déduire ſur les revenus de ſes benefices.

Ces propoſitions ayant été communiquées au Roi, S. M. ne voulut point s'engager à rendre autre choſe que ce qui avoit été porté à l'Epargne, ni conſentir au rétabliſſement du Marquis de Chandenier; & Pen-

nacors étant retourné en Hollande avec cette déclaration, le Cardinal ne jugea pas à propos de trop insister sur ces deux articles: & ils convinrent à peu près de tous les faits, sur la parole qui lui fut donnée qu'on auroit soin de contenter le M. de Chandenier. Cependant comme ce Marquis & ses amis faisoient beaucoup de bruit à Paris S. E. trouva bon d'y envoyer Joly pour appaiser leurs murmures, & faire expliquer cet article d'une maniere dont ils eussent lieu d'être contens; ce qui lui parut d'autant plus necessaire, qu'il avoit besoin là d'un homme de confiance pour recevoir les paroles de Sieur le Tellier, qui ne lui avoient été portées jusques-là que par Pennacors, qui dépendoit presque entierement de lui, & pour recevoir l'argent qu'il avoit demandé pour son voyage.

Joly fit ce qu'il peut pour se dispenser de cette commission, n'ayant aucune envie de paroître dans un traité qu'il n'approuvoit

e ſieur le Tellier verroit le premier Pre-
t de Lamoignon, ami particulier du
juis, pour lui faire agréer cette récom-
:. Mais toute cette négociation devint
le, par l'opiniâtreté de cet Officier qui
a de prendre cette ſomme, voulant ab-
nent être rétabli dans ſa Charge : en
il fut blâmé generalement de tout le
de, & le Cardinal juſtifié, pour avoir
out ce qu'on pouvoit exiger raiſonna-
ent de lui dans une affaire de cette na-
, où il n'étoit ni aiſé ni poſſible de faire
x, attendu qu'on traitoit avec ſon
re.
rès cela Joly eut bientôt fait avec le
ſtre, qui lui promit de lui faire don-
eux mille louis d'or pour le voyage du
inal, avec un Paſſeport pour lui & pour
s les perſonnes de ſa ſuite; ce qui ayant
ait, Joly partit avec Pennacors, chargé
iodele de la démiſſion, pour ſe rendre
:xelles ; où ayant trouvé le Cardinal de
qui les attendoit, ils en partirent tous
ible pour Commercy, où ils arrivérent
ours après.
s que le Cardinal fut à Commercy,
premier ſoin fut de faire dreſſer ſa dé-
on de l'Archevêché de Paris pardevant
Notaires, ſur le modéle de la Cour, qu'il
auſſitôt entre les mains de Pennacors
ly pour la porter au ſieur le Tellier,
ordre de ſolliciter la reſtitution d'une
: de ſes revenus, dont il avoit un be-
preſſant pour payer ſes créanciers, &
ir à ſa ſubſiſtance. Sa Majeſté l'ayant

que de Toulouſe pour rem
Après quoi elle donna l'Abb
nis au Cardinal, avec une
le Duché de Retz nommée
le revenu n'eſt que de 200
On lui fit auſſi payer une ſo
liv. en attendant l'expedit
n'y ayant pas eu moyen d
vantage, non plus que le ra
M. le Tellier ayant declar
point eſperer tout cela, n
ſe preſsât d'executer les con
té, que M. de Marca ne f
ſeſſion de l'Archevêché; &
obtenir fut des lettres d'E
jouir par proviſion des fr
de ſaint Denis.

Ce deni apparent de juſt
à pluſieurs des Partiſans du
clamer hautement contre ce

r l'expedition des Bulles, & de fruſtrer par moyen le Cardinal de l'execution de ſes nventions, avec pluſieurs autres choſes nblables, qui lui donnerent de très-gran- s inquiétudes, d'autant plus que la Cour Rome fut trois ou quatre mois avant que rien expedier; ce qui dans la verité ne noit que de la longueur ordinaire de cette our, & de ce que M. de Marca tâchoit n obtenir le gratis, ou quelque remiſe. Après tout, ſi ces déclamations avoient elque choſe de ſpecieux, il faut convenir e le conſeil du Roi avoit de bonnes raiſons ur ne ſe pas preſſer, ayant la memoire ute recente de la revocation que le Cardi- l de Retz avoit faite au ſortir du Châ- au de Nantes, de ſa premiere démiſſion, qui ir donnoit un juſte ſujet de prendre leurs etez contre un retour ſemblable, & de fferer ſon payement juſqu'à ce que la cho- fût entierement conſommée.

Si le Cardinal eût bien voulu faire attes- on à tout cela, il auroit pris patience de eilleure grace, & ne ſe ſeroit pas laiſſé nſporter comme il faiſoit à tout mo- nt à un dépit outré, [1] qui lui faiſoit

[1] Il eſt viſible que l'Auteur des Memoires eſt tre lui-même. Il charge trop ſon Tableau; il ne dans ſes peintures je ne ſçai quel air de yre & de malignité, qui ſuppoſe un fond de contentement, & lui fait répandre ſa bile r tout. On en a indiqué la cauſe dans la Pré- e. Il accuſe principalement le Cardinal de rz de timidité & d'irreſolution, de faineantiſe d'attachement au plaiſir. Mais 1. dans l'è- *nge ſituation où ſe trouvoit le Cardinal*, lui

ne manquoit jamais de lui
recevoit quelque méconter
diſant que pour le faire e
Huguenot, & qu'il écrir
Rome d'une terrible mani
aiſé de juger que la bile &
avec une violence extrao
temperament.

Après tout, au milieu
ceſſifs, il ne laiſſoit pas
qu'il pouvoit à ſe bien d
mercy, où veritablemen
être que partout ailleurs
de témoigner le contra
amis de Paris qui l'alloi
il ſe plaignoit continuell
qui le laiſſoit languir là ſi

étoit-il aiſé de prendre ſe
nour ainſi dire autour de lu

)utant cependant par un autre déguiſement
aucoup plus artificieux & plus faux, Que
quelque choſe pouvoit lui rendre ce triſte
our ſupportable, c'étoit le peu de dépenſe
'il y faiſoit, moyenant quoi il eſperoit
:c le temps s'acquitter de ſes dettes; de-
ir dont il vouloit paroitre uniquement oc-
pé, quoique dans la verité ce fût le moin-
: de ſes ſoins, comme il le laiſſa connoitre
ns la ſuite aſſez manifeſtement à ceux qui
aminoient ſa conduite de plus près, ayant
ıployé près de cent mille livres en vaiſſelle
:rgent par pure vanité, & dépenſé plus de
nte mille écus à bâtir dans ſon Château
Commercy ſans aucune neceſſité.

Ce n'eſt pas que Joly qui étoit à Paris,
qui de temps en temps ne laiſſoit pas de
ıcher quelque ſomme pour lui de l'Eſpag-
, quoiqu'avec aſſez de peine, ne l'em-
›yât autant qu'il pouvoit à ſatisfaire quel-
es uns de ſes créanciers; mais c'étoit
:ſque toujours malgré le Cardinal, & ſur
it malgré ſon Ecuyer Malclerc, qui atti-
t tout l'argent entre ſes mains autant
'il lui étoit poſſible, ſous prétexte de ſes
les dépenſes qu'il lui mettoit dans la tête,
dont il ne rendoit jamais aucun compte.
Il eſt pourtant certain que dans ce temps-
le Cardinal avoit d'autre argent dont il ne
vantoit point, & qui lui venoit du Roi
Angleterre; les dernieres lettres de change
] ne lui ayant été rendues par le ſieur

[1] Ces Lettres de change étoient de 1000. L
erlings, c'eſt-à-dire de 26000. l. en ce temps-là.

tirer d'autres ſur Paris, le
payées en louis d'or & pi
qu'il remit enſuite entre le
cle de Malclerc, nommé
Prévôt du Chapitre de C
ſon valet Claudon. Outre
de juger que Son Eminen
dans la ſuite des ſommes
de la part de ce Prince ;
que dans une autre occaſio
core au méme perſonnage
gleterre avec Malclerc, po
ſomme de plus de 150000.
pourſuite du Chapeau de
mais Davanton ayant fait
de s'embarquer dans une a
ture qu'il connoiſſoit bien
la plus ; & l'Ecuyer y alla
de faire des complimens a
Leſcence de la Reine qui

Il ſe fit de très vives inſtances à Rome en faveur de M. d'Aubigny, le Roi d'Angleterre n'épargnant rien pour lui ménager un Chapeau, dont il étoit fort entété. Le Chancellier, à qui cette intrigue ne plaiſoit pas trop, n'oſa pourtant s'y oppoſer; au contraire pour faire ſa cour, il donna à Beſling ſon Secretaire qui étoit Catholique, comme pour aller la ſolliciter à Rome; mais dans la verité pour la traverſer ſourdement: & il eſt certain que M. d'Aubigny étoit en même temps la dupe du Chancellier & du Cardinal de Retz, qui prenoit ſon argent à bon compte pour ne rien faire, [1] attendu qu'il n'avoit qu'un fort petit credit à Rome, & bien intentionné pour lui, ſoit par jalouſie ou autrement; ce qui ne paroiſſoit que trop dans ſes diſcours, où il ne l'épargnoit nullement, quoiqu'il fit profeſſion d'être de ſes amis.

Pendant que toutes ces choſes ſe paſſoient, on eut avis de l'expedition des Bulles de M. de Marca; ce qui réjouit un peu la petite Cour de Son Eminence. Mais cette joye ne dura gueres, la nouvelle de ſa mort [2] étant arrivée preſque en même temps, ſans qu'il eût eu celui de prendre poſſeſſion de l'Archevêché; ce qui rejetta l'e-

[1] Ce n'étoit point du tout là le caractere du Cardinal de Retz. Son credit étoit beaucoup tombé à Rome; mais il agiſſoit de bonne foi, & n'épargnoit aucun ſoin pour réuſſir.

[2] Il mourut le 29. Juin 1662. âgé de 68. ans. Il avoit été Preſident au Parlement de Pau, Conſeiller d'Etat, & Archevêque de Toulouſe.

quoique dans le fond il fut
Des murmures on paſſa aux
quand on apprit la nomin
Rhodes à l'Archevêché de
vacarme, les emportemens
tions allerent dans le derni
on ſçut l'inſulte qui avoit ét
au Duc de Crequy, dont le
bien que le contrecoup reto
en arrêtant les Bulles du no

Les Correſpondans de F
l'appaiſer, ne firent qu'augr
de ſon eſprit, en lui inſin
miſes de la Cour ne venoi
de conſideration qu'on y a
que de Coutances, & pour
que ſi S. E. vouloit s'en rep
s'avancer juſqu'à Joigny, ſc
Rendez vous avec le Duc de
pour conferer de leurs affai

mis s'en faisoient à croire, & qu'il y seroit trompé, il ne laissa pas de se mettre en chemin, sur l'assurance qu'on lui donna que le Maréchal de Villeroy avoit parlé au Sr le Tellier, qui promettoit de faire son possible pour obtenir que le Cardinal de Retz eût la liberté d'aller rendre ses respects au Roy. Le succès justifia la prédiction de Joly; ce voyage lui ayant été non-seulement inutile, mais fort désavantageux, puisqu'il fut obligé de retourner sur le champ à Commercy pour y attendre l'expedition des Bulles. Cependant comme les affaires de Rome au sujet du Duc de Créquy [1] s'aigrirent, & tomberent dans une parfaite rupture, on crut à la Cour qu'on pourroit avoir besoin du Cardinal de Retz & de ses avis, & on commença de le ménager un peu

[1] La veritable cause de ces affaires avoit été le desir de vengeance dans Mario Chigi frere du Pape. Le prétexte fut un démêlé que les Corses eurent avec quelques personnes habillées à la Françoise, sur le Pont Sixte. Le Palais du Duc de Crequi Ambassadeur de France fut investi; on tira même sur lui lorsqu'il parut à un balcon, & sur Madame l'Ambassadrice qui revenoit dans son carosse de Saint-Charles de Gattinais, & dont un Page fut tué. Le Duc se retira à Sanquirico en Toscane, pendant que les Cardinaux d'Este Maldachini, Manchini, & d'autres personnes considerables affectionnées à la France, sortirent de l'Etat Ecclesiastique. L'affaire se termina toute à l'avantage du Roi. On envoya à la Cour le Cardinal Chigi en qualité de Legat *à Latere*, aussibien que le Cardinal Imperial, pour se justifier. On cassa la Garde Corse; on éleva une pyramide à Rome, où l'on grava le Decret *rendu contre les* Corses,

avantages qui pouvoient en
dinal, ſi ſes avis étoient
d'un bon ſuccès. Joly ne d
perſuadé de ces eſperances ;
ne faut rien negliger dans
caſions, il dépêcha auſſitôt
C. de Retz pour l'inform
avec une Réponſe toute dreſſ
du ſieur le Tellier, qui co
tres choſes l'erection d'une
l'envoy du Cardinal Patro
Legat pour ſatisfaction à S.
ſes auſquelles la Cour n'av
& qui furent ſi bien reçû
ponſe fut envoyée au Duc d
ordre de la ſuivre de poin
la négociation de cette aff
mina effectivement ſuivant
que le Cardinal en tirât c
avantage de la part de la C

reçu cette Lettre, il l'envoya auſſitôt à Joly pour la communiquer au ſieur le Tellier, avec ordre de lui dire que S. E. n'y répondroit que comme il plairoit au Roy; mais les Miniſtres étant eux-mêmes aſſez embarraſſez de ce qu'ils devoient faire, le ſieur le Tellier dit à Joli que le Cardinal pouvoit faire telle réponſe qu'il lui plairoit, & que S. M. trouveroit bon tout ce qu'il feroit. Neanmoins comme on ſçavoit ce que ſemblables diſcours ſignifient dans des affaires de cette nature, le C. de Retz envoya peu de jours après ſa réponſe ouverte au Miniſtre, en deux façons qui ne differoient que dans quelques expreſſions. Cette lettre étoit encore de la façon de Joly, & elle fut miſe en Latin par le nommé Flechier [1], qui étoit en ce tems-là auprès du fils aîné du ſieur de Caumartin: elle contenoit en ſubſtance que lui C. de Retz ne refuſoit pas de rendre tous les offices dont on le jugeroit capable; mais qu'il ne croyoit pas qu'il pût y en avoir d'efficaces, que ceux que le ſacré College employeroit à Rome auprès de S. S. pour la porter à faire ſatisfaction au Roy ſur un outrage ſi injurieux: & que leurs Eminences devoient ſe ſouvenir dans cette rencontre que les Rois de France étoient les Fils aînés de l'Egliſe, laquelle n'avoit commencé

[1] Eſprit Flêchier, mort en 1710. âgé de 78. ans; ſon mérite l'avoit fait nommer à l'Evêché de Lavaur en 1685. & enſuite à celui de Nîmes en 1687. Il avoit été reçu de l'Academie Françoiſe en 1673. à la place de M. Godeau Evêque de Vence.

n'y avoit rien obmis de ce qu
ni rien dit de ce qu'il faloit obs
que ce qu'il y trouvoit de plus
c'eſt que S. E. parloit comme
tous les jours dans les Conſeils
qui flatta ſi fort le Cardinal,
tous ceux qui l'alloient voir, ce
l'autre écriture, omme des or
façon, impoſant là-deſſus à to
juſqu'à Monſeigneur l'Evêque
ſon ami.

Mais tout cela ne lui ſervit
choſe, & n'adoucit pas à ſon
reté de la Cour, qu'on peut
exceſſive, ſans raiſon & à cont
le refus opiniâtre qu'elle lui fit
de rendre ſes devoirs à M. ce q
à aucune conſequence; mais auſſ
M. ſon Pere qui étoit à l'extre
n'avoit point vû depuis ſa pri

d'impoſer au peuple, faiſant aſſembler une ou deux fois la ſemaine, avec un grand appareil, tous les païſans de ſes terres, ſous pretexte de leur rendre juſtice, comme s'il eût été queſtion de decider des affaires fort importantes. A l'oſtentation près, ſon intention en cela pouvoit être bonne; mais outre qu'il n'entendoit rien aux affaires ni aux procedures de juſtice, il arrivoit fort ſouvent que Malclerc & l'Abbé de Saint Avaux, Religieux Benedictin, parent de Malclerc, renverſoient toute la juſtice & les meilleures intentions du Cardinal, qui n'avoit pas la force de les contredire, en lui allant parler à l'oreille au milieu de l'audience: d'où il s'enſuivoit des injuſtices conſiderables, ſuivies des plaintes des malheureux condamnez mal à propos, & des railleries de ceux qui voyoient ce manége; les habitans de Commercy appellant par ſobriquet le Benedictin *l'Eminence noire*, & l'Ecuyer *l'Eminence griſe* [1] dont ils faiſoient bien plus de cas en fait de procés que de l'Eminence rouge, voyant par experience que ſans leur protection & leur appui, les bonnes graces du Cardinal leur devenoient entierement inutiles.

[1] On avoit déja donné ce nom là auparavant au P. Joſeph, favori du Cardinal de Richelieu, dans l'Epitaphe qu'on lui fit.

Cy gît au Chœur de cette Egliſe
La petite Eminence griſe,
Et quand au Seigneur il plaira
L'Eminence rouge y gîra.

que ce qu'il y trouvoit de p
c'eſt que S. E. parloit comm
tous les jours dans les Conſ
qui flatta ſi fort le Cardinal
tous ceux qui l'alloient voir,
l'autre écriture, omme des
façon, impoſant là-deſſus à
juſqu'à Monſeigneur l'Evêq
ſon ami.

Mais tout cela ne lui ſervi
choſe, & n'adoucit pas à ſo
reté de la Cour, qu'on pe
exceſſive, ſans raiſon & à co
le refus opiniâtre qu'elle lui fi
de rendre ſes devoirs à M. ce
à aucune conſequence; mais a
M. ſon Pere qui étoit à l'ex
n'avoit point vû depuis ſa
mourut à l'Oratoire le même

de ſes infirmitez. *Mon pau-*
ſſoir-il, tu perds ton tems à
ſçais bien ce que je ſuis; mais
malgré tout le monde, je le
arte que j'y trouve plus de plaiſ.
ce vous êtes trois ou quatre à
me cather, & qui me mépri-
er; mais je m'en conſole par
que j'ay d'impoſer à tout le reſ-
par votre moyen même; qui eſt
ge, & ma réputation ſi bien
quand vous voudriez déſabuſer
us n'en ſeriez pas crûs; ce qui
me être content en vivant à ma

omme la vanité étoit une des ſes
s paſſions, il y avoit une autre
quelle par cette raiſon il s'appli-
tout ſon cœur, & avec plaiſir dans
ses heures; ſçavoir, à la genea-
la maiſon de Gondi, ſe picquant
jusqu'à cinq cens & tant de quar-
aucune méſalliance, & envoyant
vingt & trente fois par jour ſes
res, pour ajoûter ou corriger quel-
e à cette genealogie qu'il liſoit ſans
ſans ſujet ni raiſon, à tous ceux qui
oient, juſqu'à les rebuter, & leur
ter l'entrée de ſa chambre. Enfin
genealogie fut copiée une infinité de
envoyée à d'Hozier pour la mettre
e, & la faire deſſigner, comme ſi
été celle d'un des plus grands Prin-
monde; & après tant de ſoins, et-

s'y appliquer ſerieuſement 8
Mais ce projet comme les a
en fumée, & en pure vanit
s'étant contenté de reciter à
ſitoient deux ou trois pages
belles à la verité, qu'il avoi
compoſer dans le bois de V
l'aide du ſieur Vacherot ſon
le titre de *Partus Vincenno*
feignit de vouloir continuer
faiſant montre d'un grand Ca
letoit avec toutes les marq
d'une grande application da
il ne ſçavoit que faire, & l
ne lui permettoit ni la chaſſe
nade. Cependant il en dem
ces deux ou trois pages, auſ
le connoiſſent peuvent aſſurer
pas grand' choſe pendant tou

n lâche aveu de ſes infirmitez. *Mon pau-*
imi, lui diſoit-il, tu perds ton tems à
rêcher; je ſçais bien ce que je ſuis; mais
ré toi & malgré tout le monde, je le
: être, parce que j'y trouve plus de plaiſ-
e ſçais que vous êtes trois ou quatre à
jé n'ai pû me cacher, & qui me mépri-
ſans le cœur; mais je m'en conſole par
tisfaction que j'ay d'impoſer à tout le reſ-
: monde par vôtre moyen même; qui eſt
en trompé, & ma réputation ſi bien
'ie', que quand vous voudriez déſabuſer
ens vous n'en feriez pas crûs; ce qui
uffit pour être content en vivant à ma
'.

ais comme la vanité étoit une des ſes
fortes paſſions, il y avoit une autre
: à laquelle par cette raiſon il s'appli-
t de tout ſon cœur, & avec plaiſir dans
ertaines heures; ſçavoir, à la genea-
: de la maiſon de Gondi, ſe picquant
:rouver juſquà cinq cens & tant de quar-
ſans aucune méſalliance, & envoyant
:her vingt & trente fois par jour ſes
:taires, pour ajoûter ou corriger quel-
:hoſe à cette genealogie qu'il liſoit ſans
, ſans ſujet ni raiſon, à tous ceux qui
rochoient, juſqu'à les rebuter, & leur
éviter l'entrée de ſa chambre. Enfin
genealogie fut copiée une infinité de
, & envoyée à d'Hozier pour la mettre
rdre, & la faire deſſigner, comme ſi
it été celle d'un des plus grands Prin-
u monde; & après tant de ſoins, et-

ſant fort à voir de grands P
belles Ecritoires entre les n
cretaires ; dont l'un appellé
ſoit preſque rien , & l'aut
tage , quoique le Cardinal
marquer une grande confia
la verité ſon ſecret (s'il e
valut la peine) étoit entr
Malclerc ou de l'Abbé de Sa
s'étoit inſenſiblement érigé
troiſiéme Secretaire , pour le
tes avec ceux qui étoient fâ
miſſion n'eut pas paſſé pa
comme pour toutes les autre
ne vouloit pas être ſçûes de
ſoient tous ſes affaires à
le train où elles étoient de
ſion.

Voilà quelle fut a peu pr
vivre du Cardinal de Retz

nir ; mais les autres croyoient qu'il s'oc-
oit à des amuſemens conformes à ſon
perament.

nfin les affaires de Rome ayant été ac-
modées, & les Bulles de l'Archevêché
Paris expediées en faveur de M. de Pe-
:e, le Cardinal de Retz obtint la per-
ion tant de fois refuſée de rendre ſes
:cts au Roy, qui étoit alors à Fontaine-
u, d'où l'on expedia des ordres pour le
el des Chanoines & des Curez exilez ;
; tout cela ſe fit d'une maniere à faire
r que ce n'étoit que l'execution d'un
é deſagréable, ſans aucune gracieuſeté.
le Cardinal, les Miniſtres s'étant con-
s en tout ce qu'il le regardoit avec tant
:chereſſe & ſi peu d'ouverture de cœur,
y avoit lieu de juger qu'ils apprehen-
nt ſa preſence à la Cour : ce n'eſt pas
s en fiſſent rien paroître dans leurs diſ-
s, au contraire, ſuivant l'uſage de la
r, ils lui témoignoient chacun en par-
ier bonne envie de le ſervir, rejettant
r'il y avoit de dur les uns ſur les autres ;
out le ſieur le Tellier [1] ne manquoit
aux occaſions de deſigner aſſez claire-
le ſieur Colbert, comme l'unique au-
des mauvais traitemens, auſſi bien que
utes les affaires odieuſes qui étoient à la
e du Public.

On n'a jamais douté que M. le Tellier n'eût
louſie ſecrette contre M. Colbert, parce
Roi avoit ſouvent des converſations par-
res avec lui, & qu'il paroiſſoit prendre
up de confiance en ſes avis.

de grands effets à la Cour,
ménagé avec grand ſoin de
avec le Maréchal de Villero
tres qui n'avoient pas grand
dans le fond ſe mocquoient
de ſes amis. Dans ces vûes
rent d'aller au devant de lui
comme au devant d'un Herc
ner des avis ſur ſa conduite
ſes moindres démarches : ils
de le ſuivre à Fontainebleau
dre de vûe ; mais malheu
leurs ſoins & leurs petites
inutiles.

Le Cardinal arriva à Fon
falua Sa Majeſté, & il y pa
des Miniſtres & des Courti
niere qui répondoit ſi peu à
s'en étoient formée, que dè
ceſſerent de l'eſtimer ou de l'

n'on auroit pû avoir pour lui. Enfin le cardinal de Retz parut aux yeux des plus clairvoyans, ce qu'il étoit en effet, & ce que ceux qui le connoiſſoient, avoient aidé à cacher depuis ſi long-temps.

Cependant comme cela ſe paſſoit à Fontainebleau, qu'il n'étoit connu à fond que de peu de perſonnes, & que ceux qui s'apperçurent de quelque choſe, ne faiſoient encore que douter; ſa reputation ne laiſſa pas de ſe ſoutenir à Paris, dont la plupart des gens de qualité l'allerent voir à Saint-Denis, où il alla reſider au ſortir de Fontainebleau; & il faut avouer qu'il y parut avec un air plus dégagé qu'à la Cour & beaucoup moins embarraſſé.

On le laiſſa ſéjourner aſſez long-temps à Saint-Denis, ou plutôt à Pierrefitte, qui eſt un Village tout proche; mais enfin il fallut retourner à Commercy, le prétexte de regler ſes affaires ne pouvant pas durer toujours, quoiqu'il tâchât d'en faire bien valoir l'importance & la neceſſité, qui dans le fond n'étoient rien. La ſeule choſe qui meritoit attention, & dont il étoit extrêmement occupé, étoit le tranſport d'un grand coffre qu'il falloit faire venir de Paris. Le Cardinal avoua confidemment, & ſous le ſceau du ſecret au ſeul Duflos Davanton, qu'il y avoit beaucoup d'argent dans ce coffre; & ce fut lui qui fut chargé du ſoin de l'aller enlever à Paris, ou Malclerc tenoit la voiture prête, après lui avoir bien recommandé de prendre garde qu'il fût ſi bien rempli, qu'aucun mouvement ne pût faire con-

quelques hardes. Cependa
barraſſé, & dans une ſi gr
des évenemens qui pouvoie
chemin, qu'il y a eu lieu
ſomme étoit beaucoup plu
d'autant plus que Marcler
fieurs fois apprehender que
ſe ne fit rompre l'eſſieu du c
il étoit attaché. Quoiqu'i
bien de l'apparence que ce
d'Angleterre, d'où Malcler
en lettres de change au dern
y avoit fait; mais il eſt dif
quoi ſe pouvoit monter cett
n'ayant été ſçu que de l'Ecu
de ſaint-Avaux, auquel il écl
Davanton, aprés l'heureuſ
voiture, qu'il y avoit ſeulen
vingt mille livres; ce qui n
avec ce que le Cardinal de

la même confiance i qu'il leur fai-
yſtere des plus petites choſes, & par
le tout quantité de malices peu dignes
. Si cette ſéparation ſe fût faite alors,
roit eu aſſurement d'autres ſuites, &
oit fait perdre une bonne partie de
illeurs amis: mais Joly raccommoda
choſes, ayant fait entendre aux mé-
s, qu'il leur ſeroit plus honnête d'al-
ju'au bout, parce que le Cardinal
oit ſur ce que ſon Traité n'étoit pas
entierement executé, ſous ombre
i reſtoit encore quelque argent à tou-
l'Epargne.
e réconciliation ne fut pas de longue
car S. M. ayant pris la reſolution peu
s après d'envoyer le Cardinal de Retz
e; & S. E. ayant été mandée pour cela
mercy, les premiers mécontentemens
illerent bien tôt en ſe revoyant, at-
que le Cardinal continuoit de vivre
x de la même maniere; de ſorte que
ire étant entierement terminée, l'Ab-
amet, Joly, V** ſon premier Secre-
Davanton, & Broſſeau, ne ſe croyant
gagez par des raiſons d'honneur, ré-
t de ſe retirer, & de prendre congé de
aint Denis, où il étoit pour lors. La
ion ne ſe fit pourtant pas ſans peine de
du Cardinal de Retz; & il fit ſon
pour racrocher la choſe comme il
ait à Pierrefitte: mais aucun d'eux ne
ſe fier davantage à lui; & ils furent
ris de trouver l'occaſion de quitter un
avec lequel ils ne s'étoient engagez

que par honneur & par inclination, ſans aucun autre vûe; & auprès duquel ils s'étoient toujours non ſeulement entretenus à leurs dépens [1], mais ils avoient auſſi fait des dépenſes conſiderables en pluſieurs occaſions, pour lui faire honneur, ſans en avoir reçu du moins dans les dernieres années, aucune marque de la reconnoiſſance qui étoit dûe à leur affection, & à l'attachement le plus déſintéreſſé qui fut jamais. Auſſi le Cardinal de Retz, qui ſentit la perte qu'il faiſoit de ces cinq perſonnes, pleura, pria, jura, & fit mille proteſtations pour les retenir, mais inutilement; & ils le laiſſérent avec joie, & même avec quelque ſorte de mépris, entre les mains de Malclerc ſon Ecuyer, & de l'Abbé de Saint-Avaux, qui compoſérent dans la ſuite tout ſon conſeil; car quoique les ſieurs du Caumartin & d'Hacqueville ayent encore continué depuis à s'intereſſer dans ſes affaires, & que le premier en ait tiré l'Abbaye de Buzay pour un de ſes enfans, & l'autre

gue habitude, & ſes deux autres Conſeillers, dont on ſçait bien qu'ils faiſoient fort peu de cas, quoiqu'ils gardaſſent de certaines meſures avec eux.

La ſeule choſe que le Cardinal de Retz fit un peu honnêtement & conſcientieuſement dans cette ſéparation, fut de faire payer à Joly dix mille écus qui lui étoient dûs dès le tems de ſa priſon; mais il ne fut queſtion d'aucune marque de reconnoiſſance pour les ſervices d'aucun d'entre eux; & il ne s'informa pas ſeulement de ce qui pouvoit être dû à Davanton pour pluſieurs voyages qu'il avoit faits à ſes dépens, pour les affaires, & par les ordres de S. E.

Ainſi ces cinq perſonnes ayant pris congé du Cardinal de Retz le lendemain de la Nôtre-Dame de Mars 1665. il partit deux jours après pour retourner à Commercy, prenant enſuite la route de Rome, pour aſſiſter au Conclave, où Clement IX. [1] fut élû, après la mort d'Alexandre VII. Mais il ne put s'empêcher de faire encore à ce ſujet une derniere piece à Joly, diſant que c'étoit lui qui l'avoit engagé à ce voyage d'Italie contre ſon gré; ce qu'il ſe garda pourtant bien de lui dire à lui-même, ſachant que cela étoit faux, &] ſans aucun fondement: il le diſoit aux ſieurs de Caumartin, d'Hacqueville, & à pluſieurs autres, pour avoir le plaiſir de peſter contre Joly avec quelque

[1] [Il ſe nommoit Jule-Roſpigliosi, né à Piſtoye en Toſcane. Il fut élu 27. jours après la mort d'Alexandre VII. qui mourut le 22. Mai 1667.

me il a ſçu depuis, que pa
ſecrets du Traité du Cardi
la Cour, ménagé par Penn
engagé de retourner à Ro
roit à Sa Majeſté, après
l'honneur de la ſaluer; à q
ſenti avec aſſez de répug
crainte que l'accommodeme
ce qu'il apprehendoit ſi étr
n'y avoit rien qu'il ne fût c
pour ſortir d'affaires.

Le Cardinal de Retz paſ
jours d'une maniere édifian
dre ſon Chapeau au Pape C
ce Pape lui ordonna, à la
Roy Louis XIV. de le garde
de la retraite, où il demeura
comme un ſimple particul
tout ſon tems à des exercice
l'étude. Il retrancha conſide

êque titulaire de Corinthe, & Coad-
ar de l'Archevêché de Paris. C'eſt ſous ce
ıier nom qu'il eſt célebre dans l'Hiſ-
:. Il étoit fils de Philippe-Emmanuel
ondy, qui ſe retira chez les Peres de
atoire, où il ſe fit Prêtre, & de Mar-
rite de Silly, Demoiſelle de Com-
cy.

Fin du ſecond Tome.